



Etablissement public financé par  PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



**Mars 2022**

**Rapport final de l'Action recherche territoriale**  
*Parcours d'adolescents et situations professionnelles  
complexes en milieu judiciaire sur le territoire auvergnat*

**Béatrice Deries**

# Sommaire

Introduction générale

I - Le questionnement de recherche initial et son objet

II - Caractéristiques de la démarche

A - Une démarche collaborative

B - Une démarche inductive

C - Faire recherche en articulant différents espaces de réflexion et en faisant circuler les savoirs

D - Un dispositif d'action recherche

III - Des institutions aux dispositifs, des dispositifs aux parcours : de l'institutionnalisation des parcours. Mise en contexte du questionnement clermontois

IV - Le matériau rassemblé

V - De la préoccupation fondatrice de l'*ART* aux pas de côté de l'analyse

A- Ce que l'histoire familiale fait faire, au temps présent de l'action interinstitutionnelle

B - L'arc tendu de la vulnérabilité entre trajectoire et parcours

C - Temporalités et narration

Première partie : Un point de vue situé sur les épreuves de parcours de jeunes sous-main-de-justice

## **Chapitre 1 - L'étude des parcours. Corpus et démarche méthodologique**

I – Un panel de parcours témoin d'une inquiétude territoriale pour les adolescents les plus en difficultés

II - Une narration multisituée de parcours et de situations complexes (méthodologie)

A- La reconstitution des parcours

B - Mises en récit de l'accompagnement des parcours

C - Accéder aux épreuves enchevêtrées des parcours (les focus groups)

D - Faire des jeunes concernés les auteurs de leur récit

E - Choix rédactionnels et exposition du matériau biographique

## **Chapitre 2 - Contextes de l'enfance**

I – (Mes) inscriptions familiales et début d'emprise institutionnelle sur les parcours

- A - Valentin
- B – Steve
- C - Rabir
- D - Jordan
- E - Jamal
- F - Killian

II- L'intervention de l'aide sociale à l'enfance dans les familles

III- Déscolarisations

## **Chapitre 3 - De l'errance**

I - L'envers de l'errance : *Où sont-ils ?*

Du découplage entre la trajectoire des mesures et celle de l'habiter

II - Contenir l'errance...

Conclusion : Contenir les discontinuités, contrôler les trajectoires

Deuxième partie : Conduite des parcours et épreuves de temporalité

Introduction : Temporalités et nœuds (inter) institutionnels

## **Chapitre 4 - La bascule civil / pénal**

I - Le « groupe CDEF »

II – La temporalité pénale des parcours

- A - Accélération pénale
- B – Enjeux pénaux
- C - L'expérience de la détention en regard du parcours

## **Chapitre 5 - De l'entremêlement des parcours civil et pénal**

I - Un rapport de successivité entre ASE et PJJ signant l'échec des premiers

II - Resynchroniser les trajectoires civiles et pénales

A - Victime - (bien que) responsable

- B - Préserver les lieux où habiter des enjeux pénaux
- C - Là où il y a des défauts d'articulation, il y a des solitudes<sup>1</sup>
- D - Ouvrir un cadre de (libre) contractualisation avec le jeune adulte

## Chapitre 6 - Les temps du soin psychique

### I - Des figures contrastées de recours à la pédopsychiatrie

- A - Jordan : A défaut d'alliance...
- B - Jamal : Une trajectoire « psy » adossée à celle des attachements et des ruptures
- C - Rabir : Du « suivi psy » à une psychiatrie de réduction des comportements

### II - Troubles dans l'indication

- A - Rabir : controverses de diagnostic à la frontière entre délinquance et maladie psychique
- B - Jamal : les intrications interinstitutionnelles de la définition de la personne
- C - Du problème du portage collectif de l'accès au soin ...
- D - Pour conclure sur les troubles

### III - De la santé mentale...

- De l'écoute de la souffrance en prison

## Contours de la professionnalité n°1 : Clinique psychosociale

## Chapitre 7 - Le temps de la présence

### I – Malentendus autour du projet

### II - Accueil et bas-seuils dans un univers à haut-seuil d'exigence

- A - L'UEAJ de Clermont-Fd : un accueil inconditionnel au cœur de la PJJ ?
- B - La porte de la cellule laissée entrouverte
- C - Une continuité en pointillés

### III - Improbables habiter-s

- A - Habiter au tribunal
- B - La prison, telle une coloc
- C – « Etre tranquille »

## Contours de la professionnalité n°2 : *Comment je m'organise pour me laisser embarquer.*

## Conclusion de la seconde partie : le temps de la majorité

---

<sup>1</sup> Educatrice MO PJJ, Focus group Jamal.

Troisième partie : Mises en récit des parcours et épreuves du devenir

## **Chapitre 8 - Du contrôle continu de la trajectoire**

I - « *Prêter une oreille* » (au récit biographique)

A - Valentin

B - Jamal

C - Jordan

II - Une pragmatique du récit des attachements familiaux en situation

A - Jamal

B - Jordan

**Contours de la professionnalité n° 3 : *Vous êtes un peu comme ma mère !***

III – Arrimer le projet à l’histoire

Quelles mémoires familiales ?

Quelle version de l’histoire ?

L’expérience des « pairs »

IV – Les correspondances judiciaires entre trajectoire et parcours

1<sup>ère</sup> figure : la trajectoire comme argument pour déjouer les ruptures et la prison

2<sup>ème</sup> figure : écrire le parcours en enrayant le cycle des répétitions

V - Des récits de réhabilitation (en tant que victime)

A - Steve

B - Jamal

Conclusion du chapitre 8 : Le *moment pénal* : responsabilisation, singularisation, individuation ?

**Contours de la professionnalité n° 4 : Une expérience humaine.**

## **Chapitre 9 – Rétablir des continuités narratives**

I - Qui sont-ils ?

II - Réécriture du parcours et épreuve du devenir : Valentin grandiose

III - « *Il va falloir écouter Moctar, prendre le temps que la graine elle pousse* », ou comment échapper au récit collectif d'impuissance

Entre le verre à moitié vide et le verre à moitié plein

## **Contours de la professionnalité n° 5 : professionnalités hors normes.**

Quatrième partie : Instaurer des jeunes auteurs de leurs récits

Introduction

Expérimenter un dispositif de conversation sur mesure

### **Chapitre 10 - Parler de soi, au bord de l'institution**

Introduction : la proposition faite à Hakim et à Valentin

I - *On est des personnes qui veulent s'en sortir mais bon pour l'instant on est dans la merde* (Hakim)

II - [Revenir sur les lieux du passé ?] *Vite fait. ... C'est la routine.* (Valentin)

Conclusion : des trames narratives contrastées

### **Chapitre 11 - Attachements et points d'attache**

*Le tennis d'Hakim*

*Le scooter de Valentin*

I - La famille au premier plan

A - Mettre à distance, choisir ses relations

B - Donner un écho à l'expression des choses blessantes et offensantes

C - Projeter une famille qu'on n'a pas eue

II - L'enjeu des pairs

A - Valentin - *Mes potes c'est un peu la famille*

B - La « solitude » d'Hakim

C - Partager son expérience - L'horizon des pair-e-s

III - *Comment vous me voyez, je suis un jeune normal avec vous ?*

A - Valentin chez Uber Eats

B - Hakim à l'Université

## **Chapitre 12- L'expérience critique des institutions**

Introduction : Une expérience polarisée entre milieu ouvert et établissements

I - De la présence éducative dans les foyers

II - De la présence sociale à l'hôtel

III - Vécus d'injustice dans les transitions interinstitutionnelles

A - L'hospitalisation, l'ultime solution quand plus personne ne veut de vous

B - Les logiques de placement vécues comme responsables des ruptures de l'habiter

Conclusion de la quatrième partie : Epreuve du devenir et engagement dans l'entretien

Prendre soin du *en* devenir

Forgés par l'épreuve : le parcours comme démarche réflexive

Des espaces de recherche impurs

Conclusion générale

La temporalité de la recherche

L'ordre conjonctif de la vulnérabilité

L'enchevêtrement des temporalités de la trajectoire et du parcours

Du problème des « préconisations »

L'expérimentation continue d'un faire autrement

Agir sur la dimension politico-institutionnelle des parcours

Une action de la recherche mineure

**Sigles et acronymes**

**Bibliographie**

**Volume des annexes**

# Introduction générale

La recherche dont vient rendre compte le présent rapport trouve sa source et son originalité dans le concernement partagé par des professionnels ‘de terrain’ de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d’Auvergne à l’égard d’une quinzaine de situations d’adolescents en grandes difficultés psychosociales identifiées dans leurs services. Cet ensemble d’adolescents est géographiquement repéré, à partir d’une même UEMO de Clermont-Ferrand. Mais leurs parcours transitent par les divers lieux de prise en charge de la PJJ auvergnate, du milieu ouvert aux établissements de placement éducatif jusqu’au Quartier des mineurs de la prison de Moulins ; ils impliquent également certaines équipes de pédopsychiatrie et sont un sujet de recherche potentiellement fédérateur.

En début d’année 2017, leur Direction Territoriale (DT) soutient leur désir de recherche et initie un projet d’étude à partir de ces mêmes situations. Ces mêmes professionnels (responsables d’unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) et d’établissements de placement, ainsi que les divers professionnels de proximité y travaillant : éducateurs, psychologues, assistants de service social) composent un groupe-projet. Réuni régulièrement en Direction Territoriale durant une année et ½, il amorce alors un travail d’enquête en donnant forme et consistance à ses interrogations par la constitution de ce corpus de situations illustratives, qu’il commence à renseigner au moyen de « fiches parcours », en espérant pouvoir de là proposer et contractualiser une démarche de recherche pluri partenariale.

Il élabore son argumentaire autour de la nécessité de comprendre de façon renouvelée les parcours dits « d’errance » d’un nombre croissant de jeunes pris en charge par leurs unités et foyer. Sa note d’opportunité ambitieuse, à partir de cette nouvelle compréhension, de susciter des déplacements professionnels, institutionnels et interinstitutionnels, et de mettre en œuvre de façon expérimentale de nouvelles manières d’intervenir et de prendre en charge ces jeunes. La démarche qualifiée d’ « Action Recherche Territoriale » (*ART*) vise à articuler recherche, formation et expérimentation pour une meilleure adaptation des pratiques éducatives et institutionnelles aux problématiques « *d’errance psychologique, géographique et institutionnelle* » identifiées chez les mineurs confiés à la PJJ Auvergne<sup>2</sup>. Elle s’inscrit dans les orientations de la note DPJJ en date du 10 février 2017 relative à « l’adaptabilité des modalités de prise en charge » qui rend possible, encadre et soutient les expérimentations.

---

<sup>2</sup> Cf. Convention partenariale *ART* p. 1.

En mars 2017, dans le cadre de journées de formation territoriales, la PJJ Auvergne reçoit l'intervention à deux voix de deux sociologues et chercheurs Béatrice Deries et David Grand, à partir de leurs enquêtes respectives portant sur des trajectoires d'adolescents transitant par la PJJ. La collaboration autour de l'*ART* va se nouer à partir de cette intervention fondatrice<sup>3</sup>.

À l'été 2018, un projet de recherche collaborative est finalisé avec L'Ecole Rockefeller à partir de l'engagement de Béatrice Deries<sup>4</sup>. L'action-recherche est simultanément rejointe, toujours à l'été 2018, par la pédopsychiatrie clermontoise, l'Aide Sociale à l'Enfance et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille du Puy de Dôme<sup>5</sup>. Elle bénéficie du soutien du Service d'Evaluation, de Recherche et de Contrôle de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ/SDMPJE/SERC).

Le présent rapport rend compte des apports de cette démarche collaborative d'enquête et de réflexion à l'échelle territoriale, co-animée sur plus de deux années par un binôme de coordination institutionnelle et scientifique.

## **I - Le questionnement de recherche initial et son objet**

Les jeunes concernés ont pour caractéristique commune d'avoir de longs parcours en protection de l'enfance et au pénal, marqués par des ruptures, familiales, relationnelles, institutionnelles. Ces parcours, tels que décrits dans les notes d'opportunité du projet d'*ART*<sup>6</sup>, se construisent dans l'urgence, à partir et en aval de leurs propres passages à l'acte. Ce sont des jeunes "*après lesquels on court*" à l'opposé de l'anticipation souhaitée par les acteurs éducatifs de la PJJ. Des jeunes que l'on n'arrive à stabiliser ni dans les lieux (de placement éducatif), ni dans les liens (éducatifs). Leur « errance » les ramène inévitablement au pénal et les inscrit dans des parcours d'incarcération à répétition. Elle devient

---

<sup>3</sup>Cette intervention à deux voix a ensuite été valorisée dans le cadre d'une publication : Béatrice Deries et David Grand, « De l'œuvre à faire dans les parcours d'ados difficiles et incasables », VST - Vie sociale et traitements » 2018/1 N° 137 | pages 74 à 81. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-1-page-74.htm>.

<sup>4</sup> David Grand fera partie du Conseil Scientifique et Technique constitué autour de l'*ART*. Cf. Convention partenariale *ART* p. 6.

<sup>5</sup> Une convention partenariale fixant le cadre de l'Action recherche territoriale a été signée par :

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Auvergne,  
La Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre Est (DIRPJJ),  
Les Services de pédopsychiatrie du CHU et du CH Ste Marie de Clermont Ferrand,  
L'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental du Puy de Dôme,  
Le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille du Puy de Dôme,  
et l'Ecole Rockefeller (Lyon).

<sup>6</sup> Cf. Notes d'intention et comptes rendus du "groupe-projet" initial réuni au sein de la Direction Territoriale PJJ Auvergne depuis janvier 2017.

un point de cristallisation de toutes les difficultés, dessinant les contours de ce qui apparaît comme un phénomène émergent aux différents acteurs de la PJJ-Auvergne qui se débattent avec.

La recherche-action se trouve ainsi à la croisée de deux intentions mises en avant par ses initiateurs : d'une part, mieux connaître les pratiques et conditions d'existence des jeunes concernés, englobées dans le terme "d'errance" ; d'autre part, élucider les difficultés de coordination de l'action, interne ou externe à la justice des mineurs, et (troisième intention intriquée) en sortir par l'expérimentation d'un faire autrement fût-il "hors cadre". Cette expression utilisée par les participants à l'action recherche sera précisée et problématisée lors de l'enquête : le « hors-cadre » du point de vue du milieu ouvert socle PJJ ne signifie pas tant la transgression des cadres d'intervention que le fait de s'autoriser à dépasser le périmètre de l'institution judiciaire et diversifier les ressources institutionnelles dans l'accompagnement des jeunes placés sous-main de justice.

La notion d'errance quant à elle ne réfère pas à la catégorie "jeunes en errance" apparue il y a plus de vingt ans sur la place publique et dont François Chobeaux a analysé les ressorts actifs chez des jeunes engagés dans une dynamique forte de marginalité<sup>7</sup>. Elle est plutôt associée par les initiateurs de cette action-recherche à l'impossibilité pour les mineurs suivis par la PJJ de tenir leur place dans les lieux institutionnels de prise en charge, en même temps qu'à l'échec de ces lieux à les garder en leur sein, jusqu'à explorer l'hypothèse d'une "errance construite par les institutions".<sup>8</sup> L'errance vient alors qualifier une expérience tout à la fois psychique, sociale, géographique et interinstitutionnelle, qui échappe à la connaissance et qui en appelle à un effort collectif de description et d'analyse. L'enjeu de l'action-recherche est de descendre en singularité dans les parcours et dans les situations jusqu'à pouvoir "enlever ses guillemets" à cette catégorie globalisante.<sup>9</sup>

Les difficultés - professionnelles, institutionnelles - rencontrées dans leurs prises en charge et l'hypothèse des professionnels clermontois selon laquelle leurs propres interventions pourraient contribuer aux difficultés repérées chez ces jeunes trouvent traduction dans le double sens de la

---

<sup>7</sup> « L'errance » relève ainsi plutôt de son usage extensif, retracé par cet auteur comme ayant permis, à partir du milieu des années 1990, à des groupes professionnels très divers, de qualifier leurs publics particuliers tout aussi divers. Dans cet élargissement de sens, le décrochage des contingences du concret et le passage à la survie voire au vide leur sont communs. La dimension individuelle, intime et psychique participe aux conditions de ce décrochage autant que les circonstances socio-économico-politiques. Cf. F. Chobeaux, « Vingt-cinq ans de jeunes en errance active. Où en est-on ? », in *Rhizome* 2016/1, N°59, pages 23 à 29.

<sup>8</sup> Selon les termes de la "Note d'opportunité sur le lancement d'une recherche action sur les mineurs « en errance psychique » du Territoire Auvergnat" de janvier 2017, La fugue, l'errance, l'errance géographique, le nomadisme y compris le "nomadisme médical", sont une donnée commune de ces parcours. S'ils sont le fait des jeunes concernés (notion de passages à l'acte), ils sont aussi générés par les logiques interinstitutionnelles de prise en charge, mettant en échec les processus de sortie de la délinquance et rendant impuissants tant les professionnels impliqués dans l'accompagnement que les responsables institutionnels.

<sup>9</sup> "Des jeunes qui sont "dans la fuite", "dans l'errance" : autant de guillemets que l'on voudrait précisément enlever". [Extrait notes de réunion de mise en place de la recherche collaborative].

catégorie "adolescent difficile" : difficile car mettant en difficulté les institutions et les professionnels, en même temps que les institutions le [l'adolescent] mettent en difficulté et le rendent « difficile »<sup>10</sup>. A la faveur du processus d'individualisation des prises en charge<sup>11</sup>, le « parcours » constitue désormais le référentiel d'intervention de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; voire un outil de "gestion des mesures administratives". La logique de parcours est au centre des orientations de la politique nationale de protection judiciaire de la jeunesse (cf. note de 2014 sur l'éducabilité et la "continuité des parcours"). Par ses enjeux de continuité, elle s'impose comme une contrainte normative aux professionnels, en même temps que, par son corollaire de l'adaptabilité des dispositifs<sup>12</sup>, elle est un support pour innover. Tout en prenant acte de ce cadrage politico-institutionnel et organisationnel, le parcours d'accompagnement des adolescents va être appréhendé dans cette action recherche non pas d'abord ou seulement comme logique d'intervention, mais aussi et surtout comme le terrain des épreuves, tant celles des professionnels - toutes catégories et niveaux de responsabilités inclus - que celles des jeunes concernés ; des épreuves différenciées mais équivalentes en valeur. En cela pourrait-on parler "d'expérience du parcours" du jeune et de son accompagnement, au sein d'un maillage complexe, que les différents espaces temps de cette recherche se sont attelés à mettre en récit.

Aux différentes étapes du processus de recherche, cette focale multisituée de l'*ART* a été réaffirmée par ses acteurs, nécessitant de se décentrer de l'éducateur PJJ, et de son portage institutionnel du parcours. Les enjeux de l'*ART* auvergnate portent le questionnement au-delà de l'action éducative, du fait de son entrée sur des parcours qui eux-mêmes sont traversés de pluri professionnalité et de pluri institutionnalité. Mais elle ne s'en désintéresse pas pour autant, et nous verrons que cette spécificité du lien construit avec l'éducateur de milieu ouvert dans le cadre de la justice pénale des mineurs rentre en ligne de compte dans l'analyse du matériau.

Un autre enjeu de recherche lié à cette entrée privilégiée du parcours est celui de l'écriture et de sa mise en récit professionnelle et institutionnelle : "comment on en parle", "comment on l'objective », par exemple dans l'adressage des jeunes concernés à des lieux de placement éducatif, comment on le 'réécrit' à l'attention du magistrat dans la perspective d'une audience.

---

<sup>10</sup> Comme le résume Yannis Gansel (2016), *l'adolescent est difficile car les professionnels se sentent impuissants (c'est là un élément de définition) et les professionnels se sentent impuissants car l'adolescent est difficile (c'en est une caractéristique essentielle) ».*

<sup>11</sup> Les notes du 22 octobre 2015 relatives à l'action éducative en milieu ouvert et en placement judiciaire à la PJJ et la note du 24 février 2016 relative à l'action de la PJJ dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés, introduisent cet objectif d'individualisation de leur prise en charge.

<sup>12</sup> Cf. La note de la PJJ « relative à l'adaptabilité des modalités prises en charge » du 10 février 2017.

Dans l'enquête comme dans l'analyse du matériau, il s'agit dès lors d'appréhender le parcours à la fois comme cadre d'intervention professionnelle, comme terrain d'expérience et d'épreuves multiples, et comme objet de mises en récit : biographique, professionnelle, institutionnelle.

Partant de là, le volet 'action' de l'action recherche a été réaffirmé tout au long du processus collaboratif, ses 'commanditaires' escomptant que l'analyse des parcours et situations retenus débouche sur des enseignements plus généraux en termes d'action, appropriables par l'institution. A minima, la demande du terrain qui marquait le point de départ de l'ART en 2017, est que celle-ci ait un effet réflexif sur ce que font les personnes qui y sont engagées.

## **II - Caractéristiques de la démarche**

Si cette action-recherche trouve à s'inscrire dans des questionnements partagés et travaillés depuis plusieurs années par un certain nombre d'équipes de recherche, cependant elle se distingue nettement des recherches académiques de par sa démarche au départ exclusivement empirique et située, et par la modestie de ses objectifs et de ses moyens. Il n'en reste pas moins que les analyses qui en sont issues peuvent rejoindre la connaissance générale sur ces parcours à la croisée de la PJJ, de l'ASE et de la pédopsychiatrie, et contribuer à un renouvellement des problématiques. La mise en réseau scientifique de l'ART dès son démarrage a été pensée comme pouvant favoriser de telles passerelles. Reprenons plus en détail les caractéristiques de ce processus collaboratif.

### **A - Une démarche collaborative**

Pour reprendre une expression du groupe projet, l'ART part d'un « *sujet vivant* » de recherche : les jeunes dont les situations ont été rassemblées « *sont là* », ils sont en cours de prise en charge, sinon sortis depuis peu de la prise en charge PJJ (et pouvant représenter de ce point de vue une précieuse source de connaissance). Face à cela, la posture méthodologique et épistémologique adoptée est de prendre au sérieux ce matériau, en tant qu'il dit quelque chose de ce qui préoccupe les acteurs initiateurs de cette recherche. Que viennent traduire en termes de « *souci public* » pour ces adolescents<sup>13</sup> les situations rassemblées ? Ici commence la dimension collaborative de l'ART. Mais elle ne s'en tient pas là : tout au long du travail, il y aura grand intérêt à prendre appui sur la connaissance approfondie accumulée par les membres du groupe-projet, renommé « *groupe-ressource* », tant celle des parcours qu'une connaissance située de la Justice des mineurs. Il s'agira de la mobiliser et d'en faire un matériau à part entière de cette recherche.

---

<sup>13</sup> Une expression reprise aux auteurs de l'ouvrage : Bertrand Ravon et Christian Laval, *L'aide aux « adolescents difficiles »*. *Chroniques d'un problème public*, Eres, 2015.

## **B - Une démarche inductive**

L'intention est de « chercher ensemble », à partir de ce sujet vivant, en proposant des méthodes et des outils, et en soumettant des déplacements de regard sans prendre le risque d'écraser trop vite cette matière vive et locale par des hypothèses ou des modèles d'interprétation préexistants. Pour autant, on pourra mobiliser des ressources analytiques, notamment du côté de la sociologie, de la psychologie et de la pédopsychiatrie comme appui à ces déplacements.

## **C - Faire recherche en articulant différents espaces de réflexion et en faisant circuler les savoirs**

Cette mobilisation de ressources analytiques s'opère dans l'établissement de connections entre différents espaces de recherche : le groupe ressource PJJ d'une part, et diverses communautés scientifiques d'autre part, auxquelles l'intervenante chercheuse est associée. Contribuer ainsi au volet recherche de cette action-recherche, sans que cela n'implique de s'éloigner des préoccupations professionnelles fondatrices de l'ART.

Le processus de l'ART va être *de facto* relié à l'un des axes de recherche du Centre Max Weber intitulé : « Politique de l'autonomie, expériences, dispositifs et temporalités de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité » par l'intermédiation de son Conseil scientifique et technique<sup>14</sup>. Les recherches sociologiques menées dans le cadre de cet axe traitent de l'expérience de l'accompagnement des personnes considérées en situation de grande vulnérabilité sociale, psychique ou sanitaire, dans un contexte d'extension des dispositifs d'intervention intersectoriels (travail social, santé mentale et médico-social, notamment). Ces recherches s'emploient à décrire l'action en train de se faire à partir des troubles qui se révèlent au sein même des situations d'accompagnement.<sup>15</sup>

L'ART, toute locale qu'elle est, participe à un ensemble de recherches sur les « parcours » dont elle se nourrit réciproquement des analyses qui en sont issues (voir *infra* notre mise en contexte).

Compte tenu de la pluridisciplinarité des acteurs réunis autour de cette action recherche (protection de l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse, pédopsychiatrie), et eu égard aux problématiques psychosociales et aux difficultés de coordination interinstitutionnelles qui sous-tendent les situations

---

<sup>14</sup> Notamment par la présence de Bertrand Ravon et de Béatrice Deries, respectivement membre et associée à l'équipe POCO du Centre Max Weber.

<sup>15</sup> L'invitation des praticiens co-chercheurs de l'ART à différents événements scientifiques organisés par ce même réseau a participé de cette circulation des savoirs : 1/ Journée du Séminaire « Troubles » (Centre Max Weber) autour des travaux de Pierrine Robin : « Recherche avec et approche par les pairs », 4 octobre 2019, Lyon. 2/ Journée d'Etude du réseau FRISES « L'institutionnalisation des parcours : Dispositifs, formats, usages dans le travail social » et l'intervention de B. Deries : « Réécriture de parcours de jeunes 'en errance' et épreuves du devenir. Les enjeux d'une recherche-action en Protection Judiciaire de la Jeunesse », 11 octobre 2019, Lyon.

rassemblées, il paraît intéressant d'inscrire cette action recherche dans le sillage des travaux réalisés depuis l'Orspere Samdarra (conjointement avec le Centre Max Weber), en s'inspirant de leur double ressource sociologique et clinique<sup>16</sup>. Le pédopsychiatre chercheur (Roman Pétrouchine), puis le psychologue social (Arnaud Béal) qui co-animeront avec Béatrice Deries les focus groups sont membre pour le premier, et proche pour le second, de l'équipe de recherche de cet observatoire.

## **D - Un dispositif d'action recherche**

**Deux coordinatrices :** Béatrice Deries (Sociologue, formatrice-chercheuse à l'Ecole Rockefeller, Chercheuse associée au Centre Max Weber) assure la coordination scientifique de la recherche. Dominique Girard, (conseillère technique à la DT PJJ Auvergne) assure, sous l'autorité du directeur territorial, la coordination institutionnelle et opérationnelle de la recherche.

L'animation d'une démarche de réflexion territoriale autour de l'enquête, ponctuée de journées d'études, va reposer pendant deux années sur ce binôme de coordination scientifique et interinstitutionnelle. Ce compte-rendu de recherche capitalise en partie ses apports.

**Un Groupe-ressource :** piloté par la DTPJJ Auvergne est composé des professionnels de la PJJ à l'origine de la recherche (directrices, responsable d'unité éducative, psychologues, assistants de services social, éducateurs). Ce groupe initiateur est amené à être renforcé par les représentants des partenaires associés à l'ART (Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHSM de Clermont-Ferrand, le service de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent du CHU, le service de l'ASE du Puy de Dôme, le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille du Puy de Dôme).<sup>17</sup> Leurs professionnels concernés par les situations participeront activement tant à la phase de reconstitution des parcours qu'à celle des focus groups interprofessionnels.

**Une équipe, ou plus justement un réseau de recherche, à géométrie variable :** apporte sa contribution à certaines phases de l'action recherche. Certains chercheurs participent au conseil scientifique, d'autres apportent leurs contributions aux journées d'étude qui jalonnent le processus d'enquête. Ce réseau est activé au sein des communautés de recherche susmentionnées par Béatrice

---

<sup>16</sup> Cf. sous la direction de Bertrand Ravon et Halima Zeroug-Vial : Orspere-Samdarra (2016, juillet). *La professionnalité à l'épreuve des adolescents en grande difficulté. Enquête sur les pratiques de soutien aux professionnels* [Rapport final de recherche].

<sup>17</sup> Leur participation aux réunions s'avère cependant plus disparate. Les réorganisations de l'Aide Sociale à l'Enfance du Puy de Dôme et les changements de personnels référents, durant la période de l'action-recherche expliquent pour partie leur difficulté à y participer.

Deries, qui assure quant à elle la coordination scientifique de l'ART, réalise l'enquête, son analyse et la rédaction du rapport<sup>18</sup>.

### **III - Des institutions aux dispositifs, des dispositifs aux parcours : de l'institutionnalisation des parcours. Mise en contexte du questionnement clermontois**

Comme déjà évoqué précédemment, à partir des référentiels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la notion de parcours a envahi le champ des politiques publiques, et en particulier celles qui encadrent l'action sanitaire et sociale. Elle en est devenue une thématique centrale et un instrument d'action, associés aux enjeux de fluidification, de sécurisation, de continuité. (Continuité du soin, sécurisation des prises en charge, prévention des ruptures biographiques, fluidification des carrières en sont des maîtres mots).

Cette tendance est analysée comme la conséquence de l'individualisation, voire de la singularisation des situations désignées comme vulnérables, et de l'importance de la valeur et de la norme de « l'individu autonome ». On est dans un mouvement socio-historique profond de singularisation des prises en charge de la vulnérabilité à tous les âges de la vie et dans tous les compartiments du travail judiciaire, sanitaire, social ou éducatif. Ce mouvement fait du parcours de vie (le parcours de santé, le parcours éducatif, le parcours professionnel, etc.) le cœur de l'action publique.

Dans le champ de l'aide aux adolescents en grandes difficultés, Christian Laval et Bertrand Ravon (*op.cit.*, 2015) avaient déjà analysé cette reconfiguration de l'action publique sous l'angle de l'extension des *dispositifs* de traitement des problèmes sociaux aux confins du sanitaire et du social, dans les trente à quarante dernières années. Les dispositifs dédiés à la prise en charge du problème public des adolescents dits « difficiles » montrait à la fois la dynamique *et* la fragilité d'une action, contrainte à faire collectivement du 'sur mesure' avec les moyens du bord, hétérogènes. Ces agencements interinstitutionnels, alternatifs aux modes d'intervention classique des institutions, venant en même temps en soutien à l'action de ces mêmes institutions : de la protection de l'enfance, de la justice, du soin, de l'insertion...

---

<sup>18</sup> En particulier Bertrand Ravon, David Grand, membres du CST ; Amélie Derobert et Claire-Autant Dorier contributrices et animatrices du séminaire d'analyse de situations complexes du 14 novembre 2019 ; Andrée Tonti (Ecole Rockefeller), en position d'observatrice dans le cadre des focus groups. La rédaction de ce rapport a bénéficié des retours constructifs des sociologues et chercheurs : Claire Autant-Dorier David Grand, Bertrand Ravon et Laetitia Overney.

L'approche en termes de *parcours*, située au plus près du cheminement biographique des personnes en difficulté, nous fait franchir une étape supplémentaire à celle des dispositifs, dans cette descente en singularité des prises en charge. Toujours dans la veine des mêmes travaux de recherche<sup>19</sup>, on pourrait rapprocher le parcours de l'idée de "contrôle continu des trajectoires" par lequel les intervenants sont amenés continuellement à redéfinir les situations et l'intervention qui convient aux ruptures, aux bifurcations, aux aléas des parcours : « s'agit-il d'un adolescent 'en danger' ou 'dangereux' ? », « cet enfant relève-t-il du soin ou de l'éducatif ? » « Faut-il protéger cet ado ou est-il nécessaire de le sanctionner ? ». La réponse à ces questions n'est plus inscrite dans le marbre des missions institutionnelles auxquelles émerge tel ou tel professionnel, mais se construit pour une grande part dans et par l'action. Indissociablement, la centration des professionnels sur les parcours individuels est le produit d'une attention à une prise en charge globale et transversale des personnes, à l'encontre des découpages sectoriels antérieurs mais toujours existants. Autrement dit, l'extension des dispositifs de prise en charge territorialisés, pluridisciplinaires et interinstitutionnels mettant en réseaux les différents professionnels concernés est le pendant d'une prise en charge singularisée, centrée par une attention clinique sur les parcours individuels et leurs risques de rupture.

Qui dit approche en termes de parcours, ne supprime ni les dispositifs, ni les institutions, mais on pourrait parler *d'institutionnalisation des parcours*, avec son lot d'injonctions qui pèsent sur les professionnels des différents secteurs : de fluidité, de sécurisation, etc. A cet égard, un autre constat transversal à cet ensemble de recherches est que cette multiplication des dispositifs interinstitutionnels pour répondre à l'objectif de continuité des parcours, en même temps qu'elle participe à la fragmentation des parcours, met à l'épreuve tant les personnes concernées (personnes sans-abri ou adolescents en grande difficulté) que les professionnels.

Pierrine Robin<sup>20</sup> avec Nadège Séverac parle de "biographies sous injonction", soit une injonction à "l'organisation réussie de la continuité" des parcours, qui repose principalement sur les pratiques des professionnels et sur l'activation des mineurs concernés, moyennant de fortes tensions entre la visée et ses déclinaisons concrètes.

---

<sup>19</sup> Voir Christian Laval et Bertrand Ravon, Avant-propos des *Cahiers de Rhizome* n°59/ mars 2016 "Les adolescents (et ce qu'ils ont de) difficiles".

<sup>20</sup> Chercheuse et auteure d'une thèse en sciences de l'éducation "L'évaluation de la maltraitance en tension".

#### **IV - Le matériau rassemblé**

Le terme privilégié utilisé par les acteurs de l'ART pour parler de son objet est celui de "situations". Soit un objet d'étude multiple (multidimensionnel) constitué : des adolescents, de leur entourage, des pratiques professionnelles, des articulations partenariales (des politiques et pratiques interinstitutionnelles). L'étude devait porter sur ces différentes dimensions, nous orientant d'un point de vue méthodologique vers une ethnographie (ou plus justement d'une narration) multisituée des six parcours finalement retenus : Rabir, Jamal, Steve, Killian, Jordan et Valentin. Ce corpus sera étoffé par notre entretien avec le jeune Hakim, à partir du dernier volet d'enquête<sup>21</sup>.

Pour accéder à la complexité de ces parcours, l'objectif était de procéder à leur saisie plurielle, de recueillir et de croiser plusieurs collectes et mises en récit en prenant acte que ces reconstitutions de parcours étaient des points de vue (des savoirs) situés, donc partiels et amenés à être reliés.

Le dispositif de "réécriture" de ces parcours s'est construit au fur et à mesure avec les membres du "groupe ressource" et leurs partenaires (pédopsychiatrie et Aide sociale à l'enfance). Il comporte quatre volets déclinés en autant de phases de déroulement du projet<sup>22</sup>, se succédant en se chevauchant à l'intérieur d'une temporalité contrainte (initialement sur deux années).

Nous en introduirons ici les grands axes, sachant que nous rentrerons plus dans le détail des choix méthodologiques et des dispositifs d'enquête conçus pour chacun d'eux, en première puis en dernière partie.

En premier temps, la constitution d'un matériau documentaire « parcours » (de septembre 2018 à février 2019).

En préalable, il est décidé de réduire le nombre de situations, à partir d'une prise de conscience collective à la fois de l'ampleur du travail de collecte et de la densité prévisible du matériau. Six parcours ont été sélectionnés en groupe ressource : Rabir, Jamal, Steve, Killian, Jordan et Valentin.

En deuxième temps, un recueil de récits de parcours dans le cadre d'entretiens individuels (de janvier à mai 2019) concernant les mêmes jeunes.

---

<sup>21</sup> A des fins de préservation de l'anonymat des différents protagonistes, ces sept pseudos ont été choisis par la chercheuse (et lorsque cela a été possible avec les jeunes concernés eux-mêmes) de manière à résonner au mieux avec les caractéristiques ethnographiques des situations étudiées.

<sup>22</sup> Cf. Convention partenariale et son annexe "Déroulement du projet".

En troisième temps, le recueil de l'expérience intersubjective, interprofessionnelle, interinstitutionnelle des parcours dans le cadre d'entretiens collectifs prenant la forme de focus groups (juin 2019-novembre 2020).

Tenant compte de la complexité de l'organisation de ces focus groups, cette étape s'est recentrée sur quatre des six situations, à partir d'un choix validé par le groupe ressource.

4 focus groups ont été réalisés, d'une durée de 2 à 3 heures chacun, respectivement autour des parcours de Valentin (12 personnes rassemblées, intervenants non compris), Jamal (15 personnes), Killian (5 personnes) et Rabir (2 personnes).

A terme est envisagé un quatrième et dernier volet d'enquête à travers le recueil de récits d'expérience de leurs parcours auprès de l'ensemble des jeunes concernés (novembre 2020 – mars 2021).

Seuls deux d'entre eux y ont finalement participé, Valentin et Hakim, ce dernier faisant partie de la quinzaine de situations du départ, mais n'ayant pas été inclus dans l'enquête auprès des professionnels.

Ce 4<sup>ème</sup> volet arrivé tardivement en hiver et printemps 2021 fait l'objet d'une restitution spécifique en dernière partie du rapport. Il a été conçu et réalisé avec le concours de Marion Gros Duez<sup>23</sup>.

Une réflexion méthodologique a été engagée avec le groupe ressource en amont de chacune des étapes, débouchant sur la production de documents de cadrage méthodologique (voir en annexes du rapport) :

1/ *Un outil de recueil des données du parcours* pour chacun des mineurs retenus à l'étude a été discutée avec le Groupe Ressource le 2 juillet 2018, débouchant sur la finalisation d'un document Excel / Calc (voir tableau-parcours vierge en annexe).

2/ *La démarche « focus groups »* a fait l'objet d'une réunion avec ses modérateurs (3 avril 2019) associant les chercheur-e-s et le groupe ressource afin d'énoncer des principes à la fois éthiques et méthodologiques de circulation de la parole. Les ressources pluridisciplinaires apportées par l'équipe de modérateurs ont été mobilisées pour permettre un déplacement de regard, non plus centré exclusivement sur des personnes : des professionnels avec leur subjectivité et leur responsabilité individuelle, mais sur des "situations" en tant qu'enchevêtrements d'épreuves multiples du parcours

---

<sup>23</sup>En articulation avec sa propre recherche universitaire, sous la direction de B. Deries, dans le cadre du Master « Analyse et Conception de l'Intervention Sociale » (Anacis / mention IDS) Université Lyon2.

PJJ, dans un cadre et dans un contexte donnés : des épreuves certes différenciées mais, comme dit plus haut, appréhendées comme équivalentes en valeur.

3/ *Le dernier volet d'enquête auprès des jeunes* a occasionné la tenue d'un séminaire à Clermont-Ferrand, sur une journée entière (30 septembre 2020), avec la chercheuse Pierrine Robin, à l'initiative conjointe de la Direction Territoriale PJJ et de la chercheuse Béatrice Deries.

L'enjeu de la réflexion portait sur la manière dont on pourrait à nouveau et différemment solliciter l'expérience de ces adolescents déjà aguerris à la pratique d'entretien dans les institutions qui les prennent en charge de manière à ce que de tels entretiens produisent une connaissance nouvelle et qu'ils soient simultanément constructifs pour les jeunes qui ont accepté d'y participer. Quel dispositif de rencontre et de dialogue mettre en place qui "permettre de battre les cartes autrement" ? Sachant que cette préoccupation méthodologique allait pouvoir s'étendre aux entretiens individuels menés auprès des référents professionnels, dans une dimension d'action recherche.

## **V - De la préoccupation fondatrice de l'ART aux pas de côté de l'analyse**

### **A- Ce que l'histoire familiale fait faire, au temps présent de l'action interinstitutionnelle**

Première surprise issue du matériau de l'ART : alors que la priorité de l'action-recherche pour ses acteurs professionnels était d'identifier des épreuves de coordination et des ressources de coopération (autour de parcours d'errance qu'il s'agissait de mieux cerner), *c'est sur le jeune lui-même* que se recentrent les participants aux focus groups comme étant ce qui les intéresse au premier chef, et leur raison d'être là. C'est à partir de lui que, telle une pelote que l'on déroule, se déclinent les difficultés de l'accompagnement voire - entre les lignes – les difficultés d'un accompagnement pluriel. Les prises de parole convergent sur les problématiques et les personnalités des jeunes, et sur leurs relations problématiques et difficiles (tout comme le sont celles des éducateurs et plus largement les professionnels PJJ et ASE) avec leurs parents, leurs mères le plus souvent. Cette relation avec la mère est décrite comme ayant un effet structurant sur les parcours et notamment sur leur « errance » en ce qu'elle agit constamment sur les mobilités géographiques et institutionnelles des jeunes (ils fuguent des lieux de placement pour retourner chez elles). En même temps que cette relation à la famille est régulièrement renvoyée par les entretiens et les focus groups à un travail qui n'a pas été fait en amont par les prédécesseurs et dont le manque pèse sur le temps présent de l'accompagnement et sur le devenir du jeune.

S'agirait-il d'un pas de côté des co-chercheurs par rapport à leur préoccupation de départ centrée sur leurs supposées difficultés de coordination interinstitutionnelle autour des parcours judiciaires les plus complexes, ancrés de plus en plus dans le pénal ?

Que faire de ce thème « serpent de mer », largement rebattu en protection de l'enfance, sur lequel il semblerait *a priori* que les commanditaires de l'ART n'aient pas grand-chose à apprendre ? Mais alors pourquoi ces thèmes ne cessent-ils de revenir dans l'enquête ?

Cette thématique de l'attachement primaire renvoie à la trajectoire et à ses conditions initiales. On pourrait la comprendre comme une donnée explicative qui sécurise les professionnels. Elle est aussi le modèle d'une « clinique du lien défait », cette problématique qui structure les dispositifs à la croisée du travail social et de la santé mentale à partir des années 2000<sup>24</sup>.

Cependant, « *Une fois qu'on a parlé de trouble de l'attachement précoce, c'est mort !* » remarquera un co-chercheur éducateur PJJ avec lequel cette question est partagée. Une proposition pour s'en extraire ou la reconsidérer à nouveaux frais est d'envisager le nœud des relations familiales à travers ce qu'il fait faire, et à travers la manière dont il fait agir, notamment au regard des thèmes fondateurs de cette recherche : l'énigme de « l'errance psychique, relationnelle, institutionnelle » des jeunes, ainsi que les nouvelles articulations entre acteurs à laquelle elle renvoie et fait appel.

Mais aussi comment cette histoire familiale se trouve mobilisée au sein d'un travail plus global sur l'histoire du jeune, dans la perspective de son devenir. Hakim et Valentin, lors des entretiens que nous avons eus avec eux, ont montré chacun différemment comment à partir de cette épreuve de famille (ou cette épreuve d'histoire familiale), ils traversent une épreuve du devenir au sens où ils aspirent fortement à la possibilité d'être un jeune « normal ».

## **B - L'arc tendu de la vulnérabilité entre trajectoire et parcours**

Deuxième découverte, les récits de parcours recueillis sont traversés de part en part de deux pôles en tension *victime / auteur*, bien au-delà du sens juridique de ces deux termes, même si cette tension y prend son départ. Cette tension s'actualise en particulier dans les négociations de l'équipe éducative de l'UEMO avec le magistrat ou en cours d'audience en présence du mineur et de sa mère ; dans les oscillations entre civil et pénal et au travers de certaines procédures visant à les réarticuler. Cette tension (entre jeune *auteur – responsable* et jeune *en souffrance*) s'actualise également dans les va-et-vient entre PJJ et pédopsychiatre, ou bien à travers l'obligation de soin adossée au contrôle judiciaire.

---

<sup>24</sup> Yannis Gansel, *Vulnérable ou dangereux ? Une anthropologie du souci des adolescents difficiles*, ENS Editions, 2019, p.201 et suivantes. Nous reviendrons sur cette extension de la clinique en partie II à propos des « temps du soin psychique » dans les parcours étudiés.

Du point de vue des jeunes concernés, ce couple en tension renvoie à leur expérience de la vulnérabilité : comment se construisent-ils comme *auteurs de leur vie* sur des parcours de vulnérabilité ? Ce thème se précisera plus clairement au terme du volet d'enquête auprès d'eux : c'est grâce à ces rencontres, avec deux d'entre eux seulement finalement, qu'a pris corps une piste d'analyse qui avait émergé dans les premières phases de l'enquête par entretiens auprès de leurs éducateurs référents. Comment cette entrée par la vulnérabilité des jeunes ainsi reconsidérée comme une conjonction de qualités opposées<sup>25</sup> nous permet de regarder sous un nouveau jour non seulement les étapes successives de la trajectoire mais aussi les articulations entre institutions et professionnels, au départ l'objet de toute l'attention des initiateurs de l'ART.

C'est ici que nous pourrions introduire une différence conceptuelle entre trajectoire et parcours, bien qu'ils soient tous les deux des termes polysémiques souvent utilisés indifféremment.

Le concept de « trajectoire » se réfère à un modèle balistique la décrivant comme une composition entre une force et une direction initiales propres à un mobile, et les champs de forces et d'interactions que celui-ci traverse. La trajectoire redéfinit l'objet biographique comme « intériorisation du probable », à partir de ses conditions initiales, lesquelles gardent une importance.<sup>26</sup> On pourrait aussi reconnaître à la trajectoire sa dimension dialectique, en considérant que si l'individu est le produit de son histoire, il peut aussi en devenir le sujet<sup>27</sup>.

Le concept de parcours se distingue de la trajectoire, par son idée de cheminement, davantage tourné vers le futur, vers un devenir : « Le parcours emprunte l'idée d'un cheminement, au sens d'un chemin suivi et voulu, ce qui implique une volonté et une intention »<sup>28</sup>.

Dans le cadre d'une analyse longitudinale portant sur des trajectoires d'enfants et jeunes confiés aux institutions, il convient encore de distinguer entre trajectoire de prise en charge (dite encore trajectoire

---

<sup>25</sup> Dans la conclusion du rapport de l'ONED de 2014 : « Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages et regards croisés », le sociologue Marc Henry Soulet décline les déplacements de l'analyse que permet la notion de vulnérabilité, dans sa mise en relation avec celle d'enfance en danger. La vulnérabilité plus que tout autre notion oblige à penser non pas en terme de déficit d'un individu mais de potentialité pour cet individu de voir un danger se réaliser ; non pas d'insuffisance d'une partie ou d'une catégorie, mais de capacité (inégalement) d'action d'un ensemble ; non pas dans une perspective stigmatisante mais dans une démarche holistique. Mobiliser la notion de vulnérabilité amène à repenser à nouveaux frais la question d'une intervention sociale assise sur les compétences et les capacités de personnes pour lesquelles le risque s'est concrétisé. Il ne s'agit plus de penser l'enfance en danger, d'abord comme une victime, mais au contraire et surtout d'en faire une ressource centrale de transformation de la situation. Cela nous met dans un chemin étroit car il s'agit de résoudre la quadrature du cercle « responsable mais pas coupable » en même temps que de trouver les leviers du développement de la capacité à agir. Cf. MH Soulet, « Conclusion : Vulnérabilité et protection de l'enfance : quel rapport ? Quels apports ? », p. 128-139.

<sup>26</sup> Cf. Passeron JC, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, XXXI, 1989, pp. 3-22.

<sup>27</sup> Cf. Vincent de Gaulejac, *L'histoire en héritage*, Payot, 2012.

<sup>28</sup> Cf. Pierrine Robin, *Le parcours, un concept polysémique ?* Op.cit.

interinstitutionnelle) de l'adolescent et trajectoire biographique (du même adolescent). La première désignant la manière dont les professionnels s'arrangent de la seconde au travers de leurs actions plus ou moins articulées.

Suivant cette distinction analytique entre trajectoire et parcours, la conduite des parcours et son idéal de coordination (son idéal de bonnes articulations) pourrait consister en un « contrôle continu » des trajectoires. Car si la singularisation et l'adaptabilité des prises en charge autour du modèle du parcours ouvrent la porte au retour du refoulé, à l'endroit des nœuds familiaux et des conditions initiales de la trajectoire, il semble qu'un des enjeux de la conduite des parcours pour les différents professionnels impliqués soit de contenir et de contrôler ce retour incessant du refoulé pour y faire advenir de la potentialité.

En considérant la vulnérabilité comme un arc tendu entre la détermination par la trajectoire et l'encapacitation potentielle envisagée dans la logique du parcours, en reconsidérant les jeunes concernés par cette étude comme victimes de leurs trajectoires mais potentiellement auteurs de leur parcours, on fait l'hypothèse que la mise en récit et l'écriture du parcours telles que pratiquées de manière plus ou moins formelle au cœur des suivis pénaux s'apparentent à un contrôle continu de la trajectoire<sup>29</sup>.

Cette grille d'analyse nous permet de continuer d'aller en quête des thèmes qui préoccupaient initialement les partenaires de l'ART (épreuves d'articulations et ressources de coopération), tout en repérant et en prenant au sérieux les questions autour desquelles ils s'agrègent (la relation en dent de scie avec la mère, le passé qui refait surface). Nous en ferons le fil conducteur des parties II et III du rapport respectivement consacrées à la conduite interinstitutionnelle des parcours puis à leurs mises en récit.

## **C - Temporalités et narration**

Enfin, dans la perspective d'articuler ces différentes pistes d'analyse au sein d'un compte rendu de recherche, nous nous saisissons des propositions ressorties du conseil scientifique et technique de l'ART de février 2020 de privilégier deux fils analytiques : *la temporalité* et *la narration*. Ces centres d'intérêt sont en effet majoritairement ressortis des focus groups et du séminaire de novembre 2019. Les thèmes d'analyse précédemment exposés (nœuds interinstitutionnels et interprofessionnels ; mise

---

<sup>29</sup> La logique des parcours, rappelle B Ravon, est très éloignée de celle des « dispositifs disciplinaires » reposant sur un « contrôle en amont » des conduites. Elle participe plutôt d'une « réactivité en aval », une « correction en temps réel » (Martucelli, 2014), une logique de « contrôle continu » (Deleuze, *post scriptum sur les sociétés de contrôle*) où chaque intervention est modulée suivant sa problématique propre et dans des réseaux très ouverts qui se dessinent au gré des prises en charge. Cf. B. Ravon, « Le parcours comme nouvelle catégorie de l'action publique : fluidification vs discontinuité », Journée d'Etude du Réseau FRISES, 11 octobre 2019, Lyon

au travail du parcours) pourraient être reconsidérés à l'aune de ces deux points de vue que sont la temporalité et la narration. Deux points de vue cohérents avec l'entrée de cette action-recherche qui est depuis son départ une entrée par les parcours. Temporalités et narration constitueront tour à tour les entrées des parties II et III du rapport. Puis elles se noueront de façons différenciées dans les deux récits recueillis auprès des jeunes.

Mais commençons dans une première partie par préciser le point de vue situé de cet ensemble d'analyses en revenant au corpus de situations complexes retenues par les initiateurs de la recherche clermontoise.

## Première partie

# Un point de vue situé sur les épreuves de parcours de jeunes sous-main-de-justice

## **Chapitre 1 - L'étude des parcours. Corpus et démarche méthodologique**

### **I – Un panel de parcours témoin d'une inquiétude territoriale pour les adolescents les plus en difficultés**

L'*ART* est une recherche initiée par un milieu de pratiques - des professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) soutenus par leur Direction territoriale – rejoint ensuite par six grands acteurs institutionnels du territoire auvergnat, de pédopsychiatrie et de protection de l'enfance. Ce rappel est important pour spécifier la manière dont a été constitué le corpus de la recherche, indépendamment de critères de scientificité. Responsables institutionnels et praticiens, dès 2017, isolent une quinzaine de « situations complexes » en vue de les analyser avec l'aide du monde de la recherche qu'ils sollicitent à cette fin. Ces situations sont celles qui remontent régulièrement dans leurs réunions de service en raison de l'impuissance et du mal être des professionnels impliqués, jusqu'aux responsables d'unités éducatives dans le soutien qu'ils apportent à leurs équipes. Une quinzaine de « fiches-parcours » est renseignée par les éducateurs référents.

Dès le démarrage de l'*ART* à l'été 2018, pour des raisons méthodologiques et de faisabilité, il est décidé avec le groupe-ressource d'un recentrage sur six parcours sélectionnés dans le corpus initial des quinze : Valentin, Jamal, Killian, Steve, Jordan, Rabir.

Ces six parcours se sont 'imposés d'eux-mêmes', à partir de motivations diverses : leur complexité du point de vue de leur accompagnement ; la prise en charge dans plusieurs champs ; des situations amenées par des professionnels encore présents; des situations provenant toutes (à une exception près) d'une UEMO prête à mettre au travail ses pratiques ; le concernement des professionnels engagés simultanément dans ces situations et dans l'action recherche; enfin, un enjeu de visibilisation et de vérification de la pertinence de certains accompagnements en vue de monter en généralité certains "arts de faire", à partir de cette singularité.

En bref, six parcours retenus comme permettant au mieux d'analyser les difficultés et les ressources interinstitutionnelles, et d'interroger la pertinence d'un accompagnement. Les jeunes retenus ont déjà

été au centre d'analyses de la pratique professionnelle (APP) et le lien construit avec eux par les éducateurs-rices référent-e-s a été un sujet de débat au sein de l'équipe, débat de postures sur la distance et la proximité et sur la limite de l'engagement.

Nous découvrirons au fil du recueil des données combien cette antériorité de la réflexion apporte une plus-value qualitative au matériau-parcours rassemblé.

### **Une même unité de territoire et de temps**

5 des 6 adolescents sont suivis par une même UEMO, et en cela, à l'instar des 15 situations initiales, ils incarnent un objet de préoccupation de service.

D'autant que leurs suivis sont contemporains les uns des autres : 4 ont débuté en 2015, 2 en 2016, tous sont en cours durant la première étape de l'action recherche au premier semestre 2019 (voir tableau ci-après).

A l'origine du projet de recherche, tous étaient mineurs avec encore devant eux quelques années de suivi PJJ, ce qui vaudra de les présenter à maintes reprises comme un « *sujet vivant de recherche* ». Ils seront majeurs ou approchant de la majorité en début d'action recherche : 2 mineurs (17 ans) et 4 majeurs (19 ans (2), 20 ans (2)). L'un d'eux, ayant atteint l'âge de 21 ans sera sorti des dispositifs de protection administrative et judiciaire de l'enfance et de la jeunesse à la dernière étape d'enquête. Il fera partie des deux jeunes acceptant d'y participer par la voie d'entretiens. Ils seront tous majeurs à la fin du recueil des données, l'un d'entre eux étant complètement sorti des dispositifs de protection administrative et judiciaire de l'enfance et de la jeunesse au moment où nous réalisons un entretien avec lui. Cette donnée évolutive est importante dans une recherche qui s'intéresse aux temporalités tout à la fois biographiques et de l'action publique.

Concernant ces six adolescents en particulier, nous remarquons une relative continuité de référence éducative sur plusieurs années (de 2 à 5 ans). La centralité du Milieu Ouvert socle PJJ dans le réseau de prise en charge tient à cette continuité mais aussi très certainement au point de vue de l'enquête, les données étant principalement recueillies par et à partir de lui.

<b>Ado / âge au moment de l'enquête</b>	<b>Prises en charge PJJ*</b>
Valentin 20ans>22ans	Début suivi PJJ MO à l'âge de <b>16 ans</b> (janv 2015) toujours en cours. 2 éducateurs référents successifs, le même depuis ses 17 ans ( <b>depuis 3 ans</b> ).
Steve 19ans>21ans	Début suivi MO PJJ à l'âge de <b>17 ans</b> (août 2016), dans le cadre d'une mesure de liberté surveillée, toujours en cours. Une seule éducatrice référente MO, jusqu'à ce jour ( <b>depuis 2 ans 1/2</b> ).
Rabir 18ans>20ans	Début suivi PJJ à l'âge de <b>16 ans</b> (août 2016) dans le cadre d'un placement pénal, toujours en cours. 2 éducateurs référents MO successifs, la même référente depuis ses 18 ans ( <b>depuis 2 ans</b> ).
Jordan 17ans>19ans	Début suivi PJJ MO depuis l'âge de <b>14ans 1/2</b> (oct 2015) toujours en cours). Dès le départ et jusqu'à ce jour, une double référence éducative MO ho/fe ( <b>depuis 3 ans 1/2</b> ).
Jamal 16ans>18ans	Début suivi PJJ MO à l'âge de <b>12 ans 1/2</b> (mai 2015) toujours en cours. La même éducatrice référente jusqu'à ce jour ( <b>depuis 4 ans</b> ).
Killian 16ans>18ans	Début suivi MO PJJ à l'âge de <b>12 ans</b> (février 2015) toujours en cours. 3 éducateurs référents successifs, la même éducatrice jusqu'à ce jour ( <b>depuis 2 ans</b> ).

\*Données de juin 2019

### **Un matériau 'masculin'**

Le corpus de l'ART est exclusivement composé de garçons (quand le corpus initial comptait 3 filles sur 15). La mixité, aux côtés des autres critères de recentrage (voir *supra*) n'a pas été considérée comme prioritaire. Avec le recul de cette action-recherche et de ses résultats, sans doute procéderions-nous différemment. Cette dimension genrée constitue en effet une spécificité qu'il faut avoir à l'esprit dans la problématisation de l'expérience recueillie, même si nous ne la retiendrons pas comme un axe analytique en tant que tel. Elle nous oblige à ne pas perdre de vue la portée limitée, ou délimitée, de nos analyses. Déjà est-il remarqué au sein du groupe-ressource que les questions récurrentes des relations des adolescents avec les mères n'auraient pas émergé aussi massivement, ou pas dans les mêmes termes, avec un échantillon composé de filles comme initialement prévu.

Au-delà de ce questionnement récurrent, les recherches menées par Arthur Vuttaux pourraient nous aider à exercer cette vigilance sur la délimitation de nos analyses, en ayant à l'esprit les possibles effets de cette spécificité masculine sur les parcours étudiés à l'intersection de la justice pénale et de la pédopsychiatrie. Ses enquêtes auprès d'un tribunal pour enfants ont montré que les dossiers judiciaires de jeunes filles et garçons confrontés à la justice pénale et civile révèlent, sans doute davantage que dans la justice des adultes, la perméabilité de l'institution judiciaire à des rapports de genre, de race, de classe ou même d'âge qui produisent les discriminations les plus quotidiennes. Supports de ces discriminations, les corps de ces adolescents et adolescentes révèlent un traitement différentiel selon

qu'ils sont blancs ou non blancs, masculins ou féminins, modelés par des conditions de vie précaires ou favorisées. En découle un usage différentiel du soin dans les procédures, et notamment des expertises médicales ou psychologiques. Sans nécessairement relire les dossiers et les parcours de l'ART par ce prisme « intersectionnel », nous pourrions nous en inspirer pour questionner le retrait progressif du soin psychiatrique au fur et à mesure du parcours de placement pénal des adolescents, comme on le verra en deuxième partie du rapport.

Un autre intérêt tiré de cette analyse qui porte son attention sur les rapports sociaux 'de classe' est qu'elle incite à prêter attention aux parcours scolaires des jeunes du corpus ici rassemblé : nous verrons ci-après qu'ils sont majoritairement déscolarisés au terme de parcours en éducation spécialisée, hormis Hakim avec lequel nous nous entretiendrons en dernière étape (voir Partie III).

## **II - Une narration multisituée de parcours et de situations complexes (méthodologie)**

Revenons ici plus en détail sur les étapes de notre saisie plurielle de « l'expérience du parcours » concernant les 6 jeunes du corpus de l'ART.

### **A- La reconstitution des parcours**

L'objectif en est de repartir de la "carrière documentaire" du jeune à partir de sa multi localisation dans les institutions de sa prise en charge. Cependant qu'est recherchée une modalité alternative à la consultation directe par la chercheuse de ces dossiers d'assistance éducative et médicaux, dont on perçoit d'avance les contraintes (juridiques, déontologiques, explosion du temps de la chercheuse...). Les données contenues dans les dossiers des différents rédacteurs, PJJ, ASE, CDEF et pédopsychiatrie, seront saisies à l'aide d'une grille commune de recueil des données du parcours conçue en groupe ressource. Et complétées par la connaissance issue de l'expérience d'accompagnement du rédacteur.

#### **A-1/ La co-construction d'un outil de recueil biographique**

A la phase d'élaboration du projet d'action recherche, les membres du groupe projet avaient amorcé le travail en renseignant une quinzaine de "fiches-parcours", une par situation retenue. Pour en faire le matériau documentaire de la première phase, nous décidons ensemble d'en retravailler la conception de manière à l'adapter aux préoccupations de recherche. La co-construction d'un outil de recueil de données longitudinales a été notre première opération de recherche, objet de va et vient et de discussions en groupe-ressource, jusqu'au début du mois d'octobre 2018.

Le passage d'un outil à un autre (de la "fiche" au "tableau") remplissait plusieurs objectifs :

- Réintroduire de la temporalité dans le parcours : chronologie et enchaînements, à laquelle une présentation plate par domaines ne donnait pas accès ; pouvoir restituer un contexte familial dans son évolution et non l'évoquer comme une toile de fond statique ; pouvoir resituer ce qui fait problème (nomadisme, errance) ou ce qui marche (les dénouements, les dépassements d'épreuves) dans une succession d'interventions, de non-interventions et d'évènements, de manière à les dés essentialiser.
- Faire apparaître les configurations changeantes du réseau de prise en charge, au fil des périodes et resituer dans le temps du parcours (dates, périodes) les données relatives à la coordination et la coopération.
- Elargir les domaines du parcours au-delà du "parcours de mesures" (mesures civiles, mesures pénales) ; passer progressivement d'une écriture institutionnelle à une écriture ethnographique. Par exemple, en introduisant des évènements biographiques significatifs autres que les seuls "actes" qualifiés au pénal.

La co-construction de l'outil s'est inspirée de celui utilisé par les chercheurs de l'ONED (Jean-Yves Barreyre et alii, 2008)<sup>30</sup>, dont le premier intérêt était d'intégrer un axe temporel (calendrier) décliné en grandes thématiques. Nous sommes partis de cette grille, l'avons complétée et accompagnée d'une annexe qualitative simplifiée<sup>31</sup> (dite "commentaires" : regard porté sur le parcours dans sa globalité introduisant une dimension narrative dans la reconstitution du parcours, à partir d'un point de vue situé.) Au final, l'outil de recueil des données du parcours se compose principalement d'un tableau Calc/Excel à double entrée : chronologique et thématique. Chaque donnée du parcours est ainsi systématiquement rapportée à un axe temporel subdivisé en années et en mois.

## **A-2/ Une saisie plurielle des parcours**

Ce faisant, le remplissage de "l'outil" nous a rapidement et collectivement confrontés à une épreuve temporelle. Plusieurs jours de travail peuvent être requis pour une reprise des notes manuscrites personnelles et des rapports, et pour un dialogue avec les co-intervenants. Les rédacteurs sont mis en position de co-enquêteurs, et à travers eux leurs services (responsables d'UEMO ou d'EPE, éducateurs

---

<sup>30</sup> Grille de recueil biographique construite sur le modèle de la fiche AGEVEN (âge / évènements) utilisée par les démographes. Cf. *Une souffrance maltraitée, Parcours et situations de vie des jeunes incasables*, Recherche réalisée pour L'Observatoire National de l'Enfance en Danger, le Conseil général du Val-de-Marne Et le Conseil général du Val d'Oise par le CEDIAS Délégation ANCREAI Ile de France, Juillet 2008.

<sup>31</sup> Cf. en annexe : « Consignes de saisie du tableau ART. 3 octobre 2018 ».

référents, psychologues, du côté de la PJJ ; psychiatres responsables de pôles du côté de la pédopsychiatrie...) faisant craindre à la chercheuse d'avoir 'fabriqué une usine à gaz'...

6 tableaux-parcours, un par jeune du corpus, nous reviendront renseignés par "le milieu ouvert" PJJ et par l'ASE - ces derniers à partir du logiciel en ligne IODAS. La pédopsychiatrie, le CDEF et l'EPE retourneront des tableaux partiellement renseignés en fonction de leurs interventions respectives auprès des 6 jeunes. Ils seront ensuite fusionnés par la chercheuse pour ne donner plus qu'un seul tableau longitudinal.

La densité d'informations recueillie à certains endroits du parcours contraste avec des vides à d'autres endroits, l'une et les autres étant liés au point de vue situé à partir duquel les données ont été collectées et rassemblées. Les données longitudinales sont techniques, renseignées du point de vue des mandats et des mesures respectives qui incombent aux rédacteurs (à partir des dossiers). Ces "tableaux" ne renseignent que marginalement sur ce qui échappe aux systèmes institutionnels de prise en charge, en dehors de ce qui est consigné dans le dossier.

Si ce matériau va nous être durablement précieux pour sa précision des dates, des lieux et des événements (les informations sont rigoureusement replacées dans l'axe temporel), il peine à documenter les articulations, les enchaînements, les difficultés, et les angles morts des prises en charge institutionnelles. La reconstitution thématique du parcours, par domaines de la trajectoire<sup>32</sup>, l'éclate plus encore et met en évidence son caractère chaotique. Se fait alors ressentir de part et d'autre la nécessité d'un fil narratif : il n'y aurait pas d'accès au parcours et encore moins à son expérience sans en passer par la narration.

## **B - Mises en récit de l'accompagnement des parcours**

Ce fil narratif du parcours est redonné par les rédacteurs des tableaux lors d'entretiens qualitatifs approfondis.

Un premier ensemble d'interviews a été réalisé auprès de l'éducateur référent de milieu ouvert socle (PJJ), en charge de la coordination du parcours (et rédacteur principal du "tableau").

Un deuxième ensemble l'a été auprès de professionnels ayant de par leur position dans leur service un point de vue transversal sur les six parcours (une pédopsychiatre du CH Sainte-Marie, une éducatrice

---

<sup>32</sup>L'outil de recueil des données du parcours se compose principalement d'un tableau Calc ou Excel (selon format utilisé) à double entrée : chronologique et thématique. Chaque donnée du parcours est ainsi systématiquement rapportée à un axe temporel subdivisé en années et en mois (les lignes), et cet axe temporel (calendrier) décliné en grandes thématiques (les colonnes), représentant de manière non exhaustive différents domaines de vie : contexte familial évolutif ; parcours scolaire / formation ; mesures civiles et autres interventions sociales ; actes posés par le jeune (ceux qualifiés pénalement) ; parcours pénal ; événements biographiques significatifs ; parcours de soin ; liens éducatifs et figures de référence ; parcours résidentiel (« Où il habite ? ») ; projets envisagés (y compris ceux non aboutis) etc...

en charge du pôle "insertion" de l'EPE de Clermont-Ferrand, un éducateur de l'UEAJ de Clermont-Ferrand, une cheffe de service responsable d'UEMO, un éducateur du Quartier pour Mineur de la prison de Moulins).

Ce volet a été réalisé pour les 6 parcours, soit 11 entretiens d'une heure trente à deux heures.

### **C - Accéder aux épreuves achevées des parcours (les focus groups)**

Le principe de composition de ces entretiens collectifs répondait au souci de rassembler l'ensemble des protagonistes de la situation susceptibles d'avoir été impliqués dans les expériences de coordination et d'articulation, potentiellement conflictuelles, celles qu'il nous intéressait d'étudier. A partir de cette reprise de l'expérience, les focus groups sont envisagés comme des *dispositifs de circulation de savoirs*, savoirs pluriels et construits à partir de l'expérience, notamment celle des parcours.

Le principe de composition de ces focus groups répond au souci de rassembler l'ensemble des protagonistes de la situation, intervenant ou étant intervenus dans le parcours du jeune et intéressés à participer à ce temps de co-enquête. La focale en sera ici le jeune<sup>33</sup>, son parcours, ou plutôt l'expérience de son parcours à partir de quelques situations dans lesquelles ont été impliqués les participants et qui ont jalonné ce parcours. Des fragments d'expérience du parcours seront amenés les uns après les autres à la première personne du singulier, le collectif rassemblé recomposant ainsi, situation après situation, un puzzle du parcours de l'adolescent. Telle est la consigne préparée en amont, le recentrage sur des "situations" répondant à la préoccupation ethnographique de cette recherche ; escomptant aussi qu'à travers ces situations présentées à la première personne (au *je*) seront documentées les épreuves de coordination, intra ou interinstitutionnelles qui ont participé des ruptures du parcours.

Entre cinq et quinze personnes se retrouveront autour de la table<sup>34</sup>, accompagnées par trois intervenants aux rôles et backgrounds différents (une sociologue, un pédopsychiatre à orientation psychanalytique, une formatrice en travail social en position de recueil ethnographique) pour donner une coloration socio-clinique à la modération des échanges

---

<sup>33</sup> En ce sens le focus group est focalisé de deux manières : d'abord ses membres sont réunis par une expérience ou une situation commune ; ensuite le groupe est convié à "centrer" ou "focaliser" ses échanges autour d'un ou de quelques sujets définis." Cf. en annexe « Document de cadrage Focus Groups ART – mai juin 2019 ».

<sup>34</sup> La configuration du focus group consacré à Rabir en ne réunissant que deux professionnelles (éducatrice MO PJJ et assistante de service social de pédopsychiatrie) fait exception. Elle s'explique par le report à trois/ quatre reprises du focus groups en lien avec différentes contingences dont *in fine* la crise du covid, et sa date tardive dans le calendrier de l'ART.

## **D - Faire des jeunes concernés les auteurs de leur récit**

Le projet dans sa formulation initiale est de recueillir, auprès des adolescents qui ont été retenus dans les deux premières phases d'enquête, un nouveau récit d'expérience de leur parcours, le leur.

Les interrogations que soulève un tel projet nous ont amenés aux démarches de recherche de Pierrine Robin. Cette chercheuse participe au sein d'un réseau « *Recherche avec* » à développer et construire scientifiquement un champ d'études du même nom, à partir de ses enquêtes sur les parcours d'enfants et jeunes confiés en Protection de l'enfance<sup>35</sup>. Pourrait nous intéresser en particulier cette posture d'intervention par la recherche qui se préoccupe de l'association à l'enquête de personnes disqualifiées et prises dans des rapports de pouvoir asymétriques avec les institutions et les professionnels de l'action sanitaire et sociale dont dépendent leurs vies.

Dans le prolongement du séminaire réuni en octobre 2019 en région lyonnaise autour de ses travaux - auquel ont participé certains co-chercheurs de l'ART - est programmée une journée de travail en Auvergne, sur un format d'atelier, dans l'objectif de soutenir la conception d'un dispositif d'enquête auprès / avec quelques-uns de ces adolescents et jeunes adultes (29 septembre 2020). Il ne s'agira pas tant de transposer un modèle de « recherche avec les pairs » chez des jeunes anciennement confiés à l'ASE-PJJ, que Pierrine Robin et d'autres chercheur-e-s ont mis au point et déjà expérimenté, que d'en faire une source d'inspiration et de pas de côté<sup>36</sup>.

Le principe d'inclusion retenu pour ce dernier volet est de repartir de « la liste des 15 » (les fiches parcours initiales) et de n'en exclure aucun *a priori*, y compris ceux qui sont en détention. On laisse aux jeunes l'initiative de dire oui ou non. Dès lors qu'ils disent oui, on les inclut. Notre crainte d'un risque encouru par le jeune dans le fait de se raconter ne pourrait être retenue *a priori* comme un critère d'exclusion : Qu'en sait-on ? C'est nous qui le disons ?<sup>37</sup>

Comme dit précédemment, seuls deux d'entre eux y ont finalement participé, Valentin (deux entretiens de deux heures) et Hakim (un entretien de deux heures trente). Respectivement âgés de 22 ans et de 20 ans, ils ne sont plus suivis par les services et établissements de la PJJ au moment de nos entretiens. Deux dispositifs de rencontre avaient été programmés pour Jamal et Rabir, tous deux ayant exprimé initialement leur volonté de participer à l'action recherche. Jamal déclinera une semaine avant au motif

---

<sup>35</sup> Pierrine Robin est chercheuse au Centre Marc Bloch et maîtresse de conférences à l'Université Paris Est Créteil, membre du LIRTES, « Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [en ligne], 19|Automne 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8517>.

<sup>36</sup> Cf. en annexe le document « Note d'intention relative à la journée de travail avec Pierrine Robin (29 septembre 2020, DT PJJ Auvergne, Clermont Ferrand)».

<sup>37</sup> Cf. en annexe le document « Projet d'enquête avec / auprès des jeunes. Conclusions du séminaire du 29 septembre 2020 avec Pierrine Robin »

que [sa vie devenant à nouveau compliquée] il n'était pas disponible et avait autre chose à penser. Rabir refusera finalement de se présenter au parloir de la maison d'arrêt où l'attendaient sa référente PJJ et la chercheuse pour l'entretien à trois décidé avec son accord.

La dernière partie du rapport qui lui est consacrée revient sur la manière dont nous avons pensé un espace de parole au bord des institutions, trouvant sa raison d'être et sa légitimité dans l'action-recherche.

## **E - Choix rédactionnels et exposition du matériau biographique**

### **E-1/ De l'exposition des parcours**

Nous convenons du besoin pour le lecteur de pouvoir s'attarder dans un premier temps sur des parcours, réels ou fictionnels, pour accéder aux développements d'une recherche qui en a fait son entrée. Cependant la mise en œuvre de ce préalable soulève une question éthique et méthodologique épineuse, que l'aboutissement de ce rapport n'a pas complètement résolue.

En effet, le modèle du parcours s'est révélé dans les différents moments de recueil des données comme une forme de publicisation des trajectoires. En même temps que ce dévoilement des trajectoires de vie, notamment familiales, est ressorti de nos quelques entretiens avec des jeunes comme une expérience possiblement offensante.

Le choix rédactionnel ici adopté est un compromis qui pourra évoluer dans une version du rapport final à plus large diffusion. Il nous a semblé incontournable de camper le sujet dans ce qui était présenté par les participants comme le point initial de leur expérience collective des parcours, à savoir les contextes familiaux traversés par les six jeunes du corpus. Il nous a paru tout aussi indispensable d'en singulariser la présentation pour échapper au risque de l'homogénéisation et de l'essentialisation des malheurs familiaux relevant de la protection de l'enfance.

La suite de la trajectoire dans sa dimension plus institutionnelle est distribuée et abordée de manière transversale au fil des chapitres du rapport.

Nous renvoyons à une autre étape de restitution de cette recherche l'exploration d'une forme acceptable de publicisation de l'expérience biographique, si possible avec les concernés. Comment sont mis en travail les parcours, et en particulier *leurs* parcours, fera en revanche l'objet de toute une partie de ce rapport (partie III).

## **E-2/ Entre descentes en singularité et enseignements collectifs**

Quand bien même le matériau biographique est traité de manière transversale, nous choisissons pour les besoins de l'analyse de valoriser de longs extraits d'entretiens et de focus groups exposant des fragments de parcours. Cette restitution procède d'une sélection de matériaux significatifs décortiqués dans leurs singularités avant que d'être mis en comparaison sinon en résonance avec un ou deux autres, l'analyse consistant précisément à désingulariser ces pratiques, sans pour autant les monter en généralité<sup>38</sup>.

Dans une action publique 'sur-mesure' où domine la régulation au 'cas par cas', l'approche par cas avant que d'intéresser les sciences sociales est pratiquée par les acteurs de leur prise en charge, dans le rôle qu'ils lui font jouer et les leçons qu'ils en tirent dans le travail institutionnel et inter institutionnel. En est pour témoin la démarche fondatrice de cette action-recherche. C'est en quelque sorte en creusant plus avant le particulier d'une situation donnée, à un moment précis de la trajectoire, et en s'y laissant déborder, que les intervenants professionnels comme les chercheurs accèdent à l'expérience collective, et fabriquent une "micro histoire" de l'aide aux adolescents en grandes difficultés. C'était le pari des focus groups.

## **E-3/ Vers des fictions réalistes ?**

Dans une étape ultérieure d'analyse du matériau rassemblé, il pourrait être intéressant de travailler à l'écriture de « fictions réalistes »<sup>39</sup>. Mais pour l'heure, nous pouvons déjà considérer que les parcours décortiqués dans cette étude comportent une part de fiction au sens où hormis leur reconstitution longitudinale factuelle en première phase d'étude (consignés dans des tableaux Excel) ils résultent principalement de leurs narrations multi-situées prenant elles-mêmes appui sur l'expérience du parcours et de son accompagnement. En cela, les reconstitutions de trajectoires par les professionnels associés à l'action recherche jouent un rôle dans la problématisation de la situation et de la prise en charge.

---

<sup>38</sup> C'est dans cet ordre d'idée que nous avons procédé avec David Grand en mettant en comparaison deux études de parcours, nous inspirant en cela de la proposition d'Howard Becker, de "raisonner par analogie" - selon lui le moyen le plus simple d'utiliser des cas particuliers pour en expliquer d'autres plus déconcertants. Cf. Becker H., *La bonne focale. De l'utilité des cas particuliers sciences sociales*, La découverte, 2016, p.58 cité dans Deries B. et Grand D., « De l'œuvre à faire dans les parcours d'ados difficiles et autre incasables », Revue *VST* 2018/1 n° 137, p. 74-81.

<sup>39</sup> Entrer dans quelques parcours à l'aide de « fictions réalistes » est une solution trouvée à l'épineuse question éthique de l'anonymisation des biographies par les auteurs d'une recherche collaborative menée en région lyonnaise pour la Métropole Grand-Lyon. Ces parcours fictionnels sont issus d'une part de la rencontre entre les situations vécues et racontées par les professionnel-le-s associé-e-s à l'enquête, et d'autre part de la scénarisation qu'en proposent les sociologues en fonction de leurs analyses. Collectif Métis (CMW : Lucie Lechevalier Hurard, Bertrand Ravon, Bénédicte Rivet, Pierre Vidal-Naquet), *Patience, prudence et petits pas. À la recherche du sens du travail social et médico-social. Le cas des Maisons de la Métropole du territoire de Vénissieux - Saint-Fons*, Métropole du Grand Lyon, 2019.

Nous verrons en troisième partie que ces récits professionnels de parcours ont une dimension performative et qu'en cela ils font partie intégrante de la coordination du parcours.

Nous devrions ajouter un distinguo essentiel entre le parcours connu des professionnels et le parcours de vie de l'adolescent, dont la connaissance, et parfois même la consistance elle-même, échappent en partie aux institutions qui l'ont en charge<sup>40</sup>. Nous découvrirons dans le fil de l'action-recherche comment ces trous noirs de la trajectoire sont tantôt considérés comme souhaitables en référence à un positionnement éthique, tantôt analysés comme participant du trouble de l'action collective envers l'adolescent concerné.

Le compte-rendu analytique de la chercheuse repose à son tour sur un travail de reconstitution, nouvelle mise en récit des trajectoires à partir du croisement des récits qu'elle a recueillis, étant entendu que leur somme ne saurait aboutir à la construction objectivée de *la* trajectoire interinstitutionnelle de chacun des jeunes qui nous ont préoccupés.

---

<sup>4040</sup> A propos de cet écart, lire David Grand, Réflexion sur la fabrique des parcours des mineurs par les intervenants sociaux, *Champ social* | « Forum » 2019/1 n° 156 | pages 16 à 22. Article disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-forum-2019-1-page-16.htm>

## Chapitre 2 - Contextes de l'enfance

L'interférence entre deux domaines de la trajectoire que sont la famille et celui des lieux d'hébergement est présentée par les initiateurs de l'ART comme une caractéristique de la complexité des situations retenues. Comme déjà souligné en introduction générale, les entretiens et les focus groups reviennent incessamment aux relations problématiques des adolescents avec leurs parents, supposées être à la source de leur « errance ». Ce sont ces mêmes dimensions, carences affectives et familiales précoces d'une part et mésinscription adolescente d'autre part, qui interviennent dans la notion d'*adolescent difficile* apparue historiquement dans les années 1960<sup>41</sup>. La présente étude n'a pas vocation à redémontrer à l'échelle locale que de telles relations de causalité existent entre les conditions initiales de la trajectoire et les épreuves de parcours partagées par les adolescents et leurs accompagnants, une corrélation qui au demeurant mobiliserait un registre d'explication et des ressources psychanalytiques. Pour autant, il est important de repartir ethnographiquement de là, à partir des données biographiques rassemblées pour situer le corpus à l'origine de la préoccupation des acteurs clermontois.

### I – (Mes) inscriptions familiales et début d'emprise institutionnelle sur les parcours

Les contextes familiaux étudiés présentent des caractéristiques communes : séparations parentales, éclatement de la fratrie, placements plus ou moins précoces, abandons, violences intrafamiliales... avec des variations (des liens plus ou moins maintenus avec les parents ; pour l'un une trajectoire migratoire avec la mère). Dans quelques parcours, retour à l'adolescence chez l'un ou l'autre parent après plusieurs années de placement ordonné dans la petite enfance ; pour tous, relations parents – adolescent caractérisées par une alternance entre proximité - distance, rapprochement - rejet... « *Relation d'amour et de haine* », et un « *deuil impossible à faire pour l'adolescent* ».

---

<sup>41</sup> Déscolarisés, rejetés de leur famille, en voie de marginalisation, ces adolescents sont décrits comme mettant à mal les services de protection de l'enfance et de pédopsychiatrie par l'intensité et la répétition de leurs troubles du comportement, mettant ainsi en échec toute forme de projet de vie. Leurs troubles, empruntant une symptomatologie comportementale bruyante, font écho à leur enfance, heurtée dès leur plus jeune âge à un chaos affectif, marqué par la carence, la violence et la maltraitance, à l'origine de placements itératifs en famille d'accueil et en institutions. Cette insécurité du lien primaire met à mal leur construction identitaire et produit des sujets en quête de destructivité. Cette instabilité émotionnelle première condamne, soit à la dépendance, soit au sentiment d'abandon. Le terme de « mésinscription adolescente » forgé par le psychanalyste Alain-Noël Henri (2013) rend compte de la difficulté pour un individu à identifier sa « place » dans une famille, un foyer, un réseau d'aide, un espace public, une communauté. Elle renvoie à une impossibilité d'entrer dans une trajectoire de perfectibilité, d'autonomie, de réussite. Cf. Laval, C. & Ravon, B. (2016). Avant-propos. Les adolescents difficiles et ceux qui s'en préoccupent. *Rhizome*, 1(1), 5-13. <https://doi.org/10.3917/rhiz.059.0005>

« On fait avec le manque, l'abandon, l'absence, ...on essaie d'aider le jeune à trouver d'autres référents... ; on travaille avec le magistrat ; on crée des soupapes pour que le jeune puisse continuer d'être en lien avec sa famille (jusque dans le bureau du magistrat) ».

(...) « Des jeunes qui n'arrivent pas à en sortir. Ils fuguent de tous les établissements et le seul endroit où ils retournent, c'est chez leur mère (parfois leur père) ».

Dans le même temps [du point de vue de la psychiatrie], il y a une présence tangible de la famille dans ces parcours ne serait-ce que par les conséquences administratives de l'autorité parentale. Changement de secteur lié à un changement de domicile.

Des parents (mère, ou père) auxquels est à nouveau restitué l'enfant à défaut d'autres solutions d'hébergement, soit dans le cadre d'un projet, soit dans l'urgence de manière plus réactive. Mais dans un scénario ou dans l'autre, cela ne tient pas.

(...) « On travaille en essayant d'être honnête, mais un travail qui n'a pas été fait antérieurement, et que l'on ne pourra pas faire. Le lien familial ne se travaille pas à 16 ans. » [Extraits d'entretiens et de focus groups]

Cependant ces points communs nécessitent d'être déclinés parcours par parcours pour éviter toute essentialisation. La présentation des ancrages familiaux qui suit amorcera pour chacun d'eux celle de la trajectoire de placement en mettant en évidence comment l'emprise institutionnelle sur le parcours de vie prend son départ dans des relations familiales connaissant de fortes difficultés et pour certaines fortement dégradées.<sup>42</sup> Il est important de préciser que c'est depuis cette prise institutionnelle et éducative que sont reconstitués ces fragments de trajectoire familiale, déjà problématisés par nos interlocuteurs ; des histoires familiales dont on ne sait comment les concernés en parleraient eux-mêmes. A l'exception de Valentin que nous avons rencontré à deux reprises, et dont nous restituons ici quelques allusions spontanées à sa vie familiale.

Dans ces nœuds familiaux, la relation aux mères occupe une place centrale, avec au fil du parcours une plus ou moins grande capacité de l'adolescent devenant adulte à s'en distancier.

## **A - Valentin**

La première figure de l'habiter dans le parcours de Valentin est la vie « en famille », là où il est repéré comme habitant chez ses parents, sur une période relativement longue par rapport à d'autres jeunes auxquels nous nous intéressons dans cette étude puisqu'il y vit jusqu'à l'âge de 16 ans. Mais dire cela, c'est devoir préciser aussi que dès avant sa naissance, la mère de Valentin est accueillie en centre maternel avec sa fille aînée, pendant sa grossesse, dans un contexte de séparation du couple parental

---

<sup>42</sup> Guillaume Teillet, à partir d'une étude de cas de carrières délinquantes, repère comment les premiers placements civils de l'enfant trouvent leur origine dans des « désordres familiaux » et leur publicité, et sont consécutifs de l'inefficacité des régulations familiales comme de l'ineffectivité des interventions socioéducatives sollicitées. Cf. Teillet G., 2020, « Quand civil et pénal s'entremêlent. Des parcours judiciaires hybrides et discontinus de jeunes en France », *Tsantsa* n°25, p. 108.

et de signalement d'enfant en danger. Puis dans les deux premières années de sa vie, Valentin sera à plusieurs reprises accueilli en pouponnière, avec sa mère, à nouveau hébergée en centre maternel.

Valentin vit successivement chez ses deux parents réunis, puis chez son père, puis sa mère, dans des va et vient parfois rapides, au gré des disputes, des choix parentaux et à certains moments des décisions administratives et judiciaires. Il n'empêche, on pourrait dire que cela ressemble à beaucoup d'enfants de familles séparées et recomposées, si ce n'est que cette vie-là en famille est entourée, accompagnée, surveillée par des professionnels de la protection de l'enfance, dès avant sa naissance et jusqu'au départ de Valentin du domicile de son père. Une famille qui ne cesse de s'agrandir (« *J'ai huit frères et sœurs en tout* » nous dira Valentin), toute nouvelle arrivée d'enfant coïncidant à une nouvelle mesure, à un accompagnement qui se renforce, voire même à un séjour en centre maternel. Nous apprendrons plus loin que Valentin enfant, est victime de traitements affligeants de la part de ses deux parents réunis, sur lesquels il est capable et aime à revenir.

Sa vie chez son père, entre ses 13 et 16 ans, correspond pratiquement à la période où il est admis en internat en ITEP, mais son fort absentéisme est une raison qui va mettre fin à cette scolarité et mettre fin définitivement à toute scolarisation, concomitamment à son exclusion du domicile de son père, les tensions s'y multipliant.

Il reviendra spontanément sur cette étape de sa vie chez son père lors de notre deuxième entretien, en n'en retenant que les aspects positifs à son endroit :

*Valentin : Ma vie je l'accepte comme elle a été. A côté de certaines personnes, elle a été tranquille aussi.*

*(...) A 14 ans, je faisais tout ça : faire à manger à mes frères, le ménage quand mon père il était comme ça [Valentin imite un ronflement]. Un mec de 80 kilos couché à plat que je n'arrivais pas à soulever avec mes 50 kg.*

*Chercheuse : ta force, tu l'as tirée d'où ? Car t'es plutôt en forme, tu vas plutôt bien !*

*Valentin : la haine. J'intériorise, mais quand j'explose, ah la la. Je dis des choses, c'est blessant. C'est comme ça que j'ai fini en CEF.*

Dans l'année de ses 16 ans Valentin est admis au foyer de l'enfance du département, sans scolarité, mettant les équipes éducatives en premières lignes. Ce premier placement civil de 6 mois est décisif. Cette étape du parcours, commune à l'ensemble des jeunes du corpus de l'étude, marque son entrée dans des actes de délinquance. Si cette étape peut être considérée comme un tournant biographique pour Valentin, c'est aussi parce qu'elle est pour lui le début d'une trajectoire de placements (il ne retournera plus chez son père ni chez sa mère durant toute sa minorité), pendant que sa sœur et son frère sont confiés à celle-ci avec une AEMO.

Dans l'année de ses 17 ans, perdant temporairement le bénéfice de son hébergement à l'EPE, Valentin passe du temps chez son père avec lequel les relations sont violentes et d'où il retourne « à la rue ». Dans l'année de ses 18 ans, durant une période de 8 à 9 mois, il habite en dehors des lieux de placement se faisant héberger successivement chez différentes personnes avec lesquelles il noue des liens affectifs à la frontière des attachements familiaux : être hébergé avec sa sœur chez une amie de la famille, et durant ce temps renouer avec sa sœur et partager quelque chose de l'histoire familiale. Ou bien investir la maison des parents de sa petite copine, une autre famille.

A sa sortie d'une longue incarcération, à l'approche de ses 22 ans, Valentin est à nouveau hébergé par sa tante en réussissant pour la première fois pendant un mois à cohabiter avec elle de manière non conflictuelle. « *J'ai habité plein de fois chez elle. Elle m'a mis plein de fois dehors.* » Ses relations familiales évoluent positivement même si cela est en de petits détails.

Durant le premier entretien que nous aurons avec lui il s'en étonne lui-même. Il se présente à nous comme un jeune dont la vie familiale, passée et présente, n'est pas reluisante, une famille qu'il raconte par bribes, sans complaisance aucune. En même temps qu'au milieu de tout ça, il y a « *chez mon père* » auquel il peut se sentir attaché, et domicilié, même si à son âge il a d'autres ambitions. C'est une maison dont il peut faire son point d'attache discontinu ... comme nombreux autres jeunes de sa génération dans cette phase de la vie où l'on n'est pas encore indépendant. Il en a la clé, il y a ses affaires et il range son scooter dans sa cave. Au gré de leurs relations instables il alterne avec des hébergements, peut-être de fortune, chez des copains. Ce qu'il nous dit de ses relations familiales à 22 ans montre qu'il n'est pas isolé, qu'il peut compter sur des solidarités et de la transmission d'expérience qui l'aident à s'établir dans son travail de livreur (le beau-frère) et qui lui permettent de ne pas être complètement à la rue. Ou pour le moins, il arrive à parler avec recul des nécessaires renoncements : « *Avec ma mère, c'est mort* ».

Comme nous allons le voir aussi avec Rabir, la relation difficile de Valentin avec cette mère s'entrelace avec la pénalisation du parcours. Des conflits entre eux à l'occasion d'une visite, suivis d'un dépôt de plainte de sa part : « *je suis passé au tribunal pour ça* ».

## **B - Steve**

Nous disposons de peu de données sur l'ancrage familial de Steve entre sa naissance, second d'une fratrie, et 10 ans plus tard, lors de son "retour en famille après placement", où il est noté l'existence d'une fratrie de quatre. Steve a vécu un premier placement en famille d'accueil entre 5 ans et 9 ans. Ses parents se sont séparés et le divorce est conflictuel. Ils se renvoient les quatre enfants quand ils

n'en veulent plus. Steve est présenté comme un garçon abandonné et rejeté, et par sa mère et par son père.

Est mentionné un second placement à l'ASE quand Steve approche des 15 ans, suite à sa dénonciation de violences de la part de son père (que celui-ci réfute). Cette dénonciation, suivie de son placement, vient casser la dynamique dans laquelle il était pris, d'être continuellement ballotté entre père et mère. Partant de là, plus aucun retour durable dans sa famille n'est indiqué. Et à la différence des autres jeunes du corpus, peu d'événements familiaux, conflictuels ou non, viennent jalonner le récit de son parcours. Hormis la réminiscence des violences subies de la part de son père lorsqu'il sera à nouveau victime en détention, à l'âge de 17 ans

Steve bénéficie d'un nouveau placement civil en famille d'accueil à l'âge de 15 ans et ce jusqu'à l'approche de ses 18 ans. Sa trajectoire de placement se caractérise par cette prédominance de l'accueil familial, alternant avec des admissions au foyer de l'enfance. Sans doute en lien avec le nombre important de familles d'accueil qui se succèdent : il y a toujours quelque chose qui ne va pas, et jamais la même chose (ne s'entend pas avec les autres jeunes accueillis / maladie de la "famille d'accueil", alors que cela se passe bien / la dame de la FA tombe malade et l'accueil prend fin / cela ne fonctionne pas car ce sont des personnes vieillissantes...)

Steve est placé au foyer de l'enfance à 17 ans dans un contexte de fugues, alcoolisation, cannabis, et de début des délits. Ce placement au CDEF est contemporain de toute une série de 'problèmes' jusque dans le CDEF (un vol commis au foyer avec d'autres jeunes qui y sont alors placés). L'entrée dans la prise en charge de la PJJ se fait lors de ce placement. Suite à une courte incarcération, c'est l'EPE de Clermont-Fd qui prend la relève au titre de l'hébergement diversifié où sont réactivés les placements en familles d'accueil, cette fois dans un cadre pénal. A sa majorité, Steve vit encore dans une famille à laquelle il s'est attaché, posant le problème de son autonomisation.

### **C - Rabir**

A partir des quelques éléments d'histoire et de contexte familial en la possession du milieu ouvert PJJ, on apprend que les parents de Rabir n'ont pas vécu ensemble. Alcool, violences et prison, c'est ainsi qu'est décrit le père de Rabir par sa mère. Cette maman ne travaille qu'épisodiquement, les données de l'ASE évoquent l'obtention du RMI durant 2 ans et demi, entre les 4 ans et 6 ans de Rabir. Dans cette même période, sa mère s'installe avec un homme. Celui-ci sera violent envers sa compagne et envers Rabir. De cette union naît un garçon (Rabir a 5 ans et ½ à la naissance de ce petit-frère). Le couple se sépare alors que Rabir a 13 ans et ½. Sa mère élèvera seule ses deux enfants, le demi-frère de Rabir étant en garde alternée chez son père.

L'année de séparation du couple est le début des actes de délinquance de Rabir, avec un vol commis dans un établissement scolaire ou à proximité. A partir de ses premiers actes de délinquance, ses relations avec sa mère sont tumultueuses, et changeantes. Elle demande le placement de son fils. A 15 ans et ½ après l'ouverture du dossier civil demandée par la PJJ, Rabir est placé en urgence au foyer de l'enfance. Mais ce placement est mis en échec par lui « *dans l'idée de retourner chez sa mère* ». Au cours de ces deux mois, il commet des actes de violence à son encontre.

Au cours des 4 à 5 années qui vont suivre, entre ses 16 et 20 ans Rabir va connaître une alternance d'hospitalisations psychiatriques, toute signées par sa mère, de placements en établissements pénaux et d'incarcérations. A chaque sortie ou interruption de son propre chef en fuguant, c'est au domicile de cette mère qu'il retourne, qui reste son point d'ancrage. Un travail sur l'environnement familial est tenté à plusieurs reprises par les travailleurs sociaux d'une association assurant un suivi hors hébergement, ou par l'ASE.

Ces retours au domicile maternel sont ponctués d'interventions de la police, ou de déclarations de sa mère qu'elle ne veut plus le recevoir chez elle. Périodes de quelques mois durant lesquelles Rabir dort chez des copains ou dans la rue, vit à droite et à gauche dans la ville de sa mère (à 17 ans c'est dans sa cave qu'il s'installe), commet des actes de délinquance, et est en rupture de soins psychiatriques. A l'approche de ses 18 ans, un projet de placement en famille d'accueil est sur le point d'aboutir mais Rabir le met en échec au dernier moment sans doute par loyauté envers sa mère. Celle-ci quelques mois plus tard, à sa majorité, déclarera ne plus vouloir entendre parler de lui. Cette relation tenace en même temps que conflictuelle avec cette mère fait plusieurs fois l'objet de décisions de justice qui le mènent en prison. Telle l'interdiction qui lui a été faite, dans le cadre du contrôle judiciaire, de se rendre dans la ville où réside sa mère, qu'il n'a pu tenir et a transgressée, entraînant sa première détention à 17 ans ; ou cette dispute violente avec elle à la sortie du confinement lié à la crise sanitaire, suivie d'un dépôt de plainte de sa part, ramenant Rabir en prison pour majeurs à 19 ans, pour une peine de plus de deux ans.

Alors qu'à ses 17 ans sa relation avec sa mère sous-tendait encore la réflexion du milieu ouvert de la PJJ sur la recherche de placement, cette dernière incarcération à l'approche de ses 20 ans est une étape de mise à distance du lien familial, non sans souffrance pour Rabir.

## **D - Jordan**

Jordan est né au Gabon. Selon les informations rapportées par sa mère, ses parents se sont séparés un an après sa naissance. Lui-même n'a pas de souvenirs de son pays qu'il a quitté deux ans auparavant. Il y a cependant une grand-mère, qui l'a élevé et qui serait pour lui un repère affectif.

Il est arrivé en France avec sa mère, avec un visa touristique de trois mois, dans l'été de ses 13 ans, sans qu'elle ne lui parle de son intention d'émigration. La mère et le fils sont tous les deux hébergés chez des connaissances de celle-ci, durant quelques mois. Trois mois après leur arrivée, sa mère se trouve "*dépassée*", son fils commençant à commettre des vols chez les personnes qui les hébergent. Celles-ci voulant mettre fin à leur accueil, elle fait appel au 115.

Six mois après leur arrivée, elle est reçue par l'ANEF de Clermont-Ferrand (association habilitée en protection de l'enfance), où elle fait une demande d'hébergement ainsi qu'une demande de placement pour son fils. Mais l'ANEF ne peut répondre dans l'urgence à cette demande et dépose une Information Préoccupante au Conseil Départemental. A bientôt 14 ans, Jordan est confié à l'ASE et placé dans un établissement éducatif à caractère social (MECS). Lors de ce placement, sa mère est "*chez une amie*" sur Clermont-Ferrand, sans activité professionnelle et sans papiers.

Sept mois après son arrivée à la MECS, dans un contexte d'agression sur une éducatrice, de problèmes de comportement, de trafic de shit et de vols, il est mis fin à ce premier placement de Jordan lors d'une audience civile où l'ASE demande également un placement dans un établissement sanitaire. A sa sortie d'hospitalisation psychiatrique, Jordan fait un séjour en lieu de vie suivi d'un placement au Centre de l'enfance pendant 15 jours. Il le quittera pour l'EPE de Clermont-Ferrand suite à un déferrement pour violences et séquestrations. Il y est placé dans le cadre d'un contrôle judiciaire. S'en suivra un parcours de placement dans un large périmètre géographique, qui viendrait de la demande de Jordan : "*Clermont-Ferrand c'est nul. J'ai d'autres projets*".

A ses 15 ans, naît un petit frère. Leur mère, depuis plusieurs mois déjà, se trouve dans une situation de précarité, sans hébergement, une amie l'ayant mise dehors. Une proposition d'hôtel lui a été faite par l'assistante sociale de secteur. Elle y accueillera à certains moments Jordan qui dégradera le hall de l'hôtel, avec pour conséquence l'exclusion de sa mère à qui sera proposé un nouvel hôtel. Elle dira ne plus vouloir de son fils.

Le père de Jordan vit au Gabon où il travaille. Il est d'abord présenté comme "*le maillon faible de la famille*", n'ayant pas de liens avec son fils. Mais dans cette année des 15 ans de Jordan, un contact téléphonique sera établi avec ce père par les éducateurs-trices PJJ et ASE, suivi de l'élaboration de tout un projet de retour de Jordan chez lui, dans son pays, soutenu voire demandé pas sa mère. Un projet qui n'aboutira pas.

A 17 ans, Jordan est encore sans titre de séjour, cette situation administrative mettant plusieurs fois en échec des projets de stage. Une démarche de renouvellement de son passeport a été effectuée par sa mère qui entrevoyait encore de raccompagner son fils au Gabon et de l'y laisser s'il posait à nouveau des problèmes.

Alors que Jordan vient d'avoir 18 ans, une question est ouverte par l'éducatrice de milieu ouvert : la stabilisation de la situation de sa mère pourrait-elle changer les choses pour lui ? Alors qu'il est hébergé en Etablissement de Placement Educatif PJJ dans la région lyonnaise, il dit son projet de trouver un appartement et d'y faire venir sa mère, de reconstituer la cellule familiale, le petit frère ayant de l'importance dans cette projection.

### **E - Jamal**

Jamal est né le troisième d'une fratrie de garçons, de mêmes parents, dans une autre région que l'Auvergne. Il est né prématurément et a passé les deux premiers mois de sa vie dans un service de néonatalogie. Sa mère a rapporté (à l'éducatrice de milieu ouvert) qu'elle était restée très présente à son chevet, de peur des risques qu'il décède, et que pendant cette période elle ne s'est occupée que de lui au détriment de ses deux autres enfants. On suppose de cette maman, qu'ayant beaucoup donné pendant ces deux mois en espérant que cet enfant s'en sorte, elle aurait été déçue par ce qu'il est devenu par la suite « *incapable de quoi que ce soit à part faire des conneries et aller en prison* ».

La trajectoire de placement de Jamal démarre dès les premiers mois de sa vie. A 16 mois, (avec ses deux frères), il est séparé de sa mère, d'abord placé en familles d'accueil, puis dans une MECS dans sa région de naissance, dans des circonstances qui font l'objet de versions controversées entre père et mère, autour d'une suspicion de bébé secoué. De son père lui-même, il est séparé par le biais de son incarcération.

Au moment où sa mère partira sur Clermont-Fd emmenant ses deux frères revenus au domicile, Jamal restera placé dans sa région de naissance. Le juge évaluant son propre retour impossible alors qu'il commence à être un garçon très en difficulté et agité, avec des relations avec sa mère en dents de scie. Cette irrégularité en sera durablement la caractéristique encore jusqu'à son âge adulte (alternance de présences et de rejets, de disparitions et de réapparitions le jour d'une audience), malmenant beaucoup Jamal qui ne parvient à mettre à distance ses sentiments.

Ce n'est qu'à l'âge de 9 ans qu'il rejoint Clermont-Fd toujours dans le cadre d'un placement civil. Tout d'abord dans une MECS, où cela se passe très mal. Et d'où il finira par être orienté en lieu vie, dans le Gard. Mais il en fuera incessamment pour remonter à Clermont-Fd, son port d'attache. La mère est décrite comme étant au cœur des comportements destructeurs et des fugues de Jamal, dans

cette séquence précise du parcours entre MECS et lieu de vie, avant le pénal. Une mère qui veut reprendre son enfant, qui a toujours reproché qu'il lui soit durablement retiré et avec laquelle les relations avec les professionnels sont mauvaises ou tranchées, puis qui met à distance son fils.

Dans l'été de ses 13 ans, Jamal est placé en urgence au Centre de l'Enfance de Clermont Ferrand. Il y commet ses premiers délits, rencontre des jeunes avec lesquels il y a collusion, et sa présence au foyer est l'objet d'importants débats. Débute alors une trajectoire de placements pénaux en établissements collectifs (CEF et EPE), alternant avec des tentatives de lieu de vie et de séjours de rupture.

A l'approche de ses 14 ans, son éducatrice de milieu ouvert travaille à une reprise de contact avec son père, dans sa ville de naissance, et alors qu'ils ne se sont pas vus depuis ses 3 ans. Nous y reviendrons en troisième partie.

A l'exception d'un retour chez sa mère à l'été de ses 14 ans, sur décision judiciaire suite à un déferrement et faute de place en établissement ; ou après sa majorité quelques jours par ci par là en attendant d'être logé en appartement dans le cadre du contrat jeune majeur, Jamal ne vivra jamais chez cette mère. Et pourtant, il se présente bien comme d'un quartier de Clermont-Fd, le sien, où il se serait construit et retrouverait des copains. Où il retourne incessamment lors de ses nombreuses fugues, constituant, jusqu'à ses 17 au moins, l'espace-temps de sa vie hors institution.

## **F - Killian**

Trois moments d'histoire familiale de Killian, d'une grande âpreté, sont reconstruits par le récit de son éducatrice de milieu ouvert : trois moments biographiques autour desquels s'articulent à la fois des événements relationnels au niveau de la famille, mais aussi institutionnels de par les interventions de la protection de l'enfance puis les décisions de placement.

Le premier élément majeur de cette histoire est sa venue au monde. « *C'est de là que tout part puisque, comme le dit Killian, comme l'affirme sa mère, il est "issu d'un viol" conjugal.* ». Événement traumatisant pour sa mère qui fait une espèce de déni de grossesse puis de maternité. L'existence même de cet enfant pose problème à sa mère qui toute sa vie ne fait que lui répéter "tu es comme ton père".

La grand-mère maternelle dès la naissance de Killian exerce une suppléance maternelle de sa fille sortie de la maternité dans un état de faiblesse psychique et physique, et en incapacité de s'occuper de son fils. C'est elle qui le materne dès tout petit et qui sera présente tout au long de sa petite enfance. C'est d'ailleurs sa maison que Killian adolescent estimera être comme son chez lui « *Quand il dit " je retourne chez ma mère", c'est pas chez sa mère, en fait c'est chez sa grand-mère.* »

Après sa naissance, alors qu'elle récupère sa fille aînée qui était placée, sa mère a ré-épousé son père dont elle était séparée. Cet homme est présenté comme « *une figure qui a pu aider Killian* ».

Le deuxième élément marquant de son histoire est son premier placement, à l'âge de 8 ans : il est l'enfant qui est séparé de sa mère au moment où il y a du 'faire famille', une nouvelle famille qui se constitue autour d'un troisième compagnon et bientôt deux enfants. Killian ne lui reconnaît pas de place d'autorité et leurs relations ne se passent pas bien. A quoi s'ajoute son rejet par sa sœur aînée dont il est expliqué qu'elle n'a jamais accepté ce petit frère par le père duquel, petite fille, elle aurait été ébouillantée ; une sœur qui au fil du temps devient extrêmement violente avec lui. Le placement de Killian est présenté par sa mère comme visant à le protéger. Après un passage par le foyer de l'enfance il est placé en MECS puis ensuite dans un lieu de vie en Lot et Garonne.

Le troisième événement biographique marquant, contemporain de son entrée dans la délinquance, est la maladie de cette sœur aînée, atteinte d'un cancer, et le départ de sa mère à Lyon pour accompagner ses soins. Du lieu de vie « *où cela n'a pas tenu* » au foyer de l'enfance, la trajectoire de placement de Killian s'accélère en basculant dans le pénal, avec comme première réponse à 13 ans un CEF « *ce qui n'est pas rien* » ; sans passer par des échelons intermédiaires. Ce placement en CEF ne va pas durer et s'enchaînera deux mois après avec une première incarcération, toujours à 13ans. « *Et à partir du moment où la première réponse c'est un CEF, et la première réponse à un manquement en CEF, c'est une incarcération à 13 ans... A partir de là, il a rapidement mis en échec beaucoup de placements.* » Entre ses placements dont il fugue, « *il se met en errance lui-même et il est en errance de toutes façons car il n'a pas de maison* ».

... Jusqu'à l'année de ses 16 ans où sera acté par la justice un retour en famille : « *C'est le seul endroit où il se projetait* », et cette reconstitution de l'histoire familiale de faire à nouveau ressortir un lien entre errance et attachement à la mère. Celle-ci est revenue en région clermontoise « *pour Killian* » alors que sa fille est en rémission de son cancer et qu'elle peut se rendre à nouveau disponible à son fils. Ce placement en milieu familial relève de tout un dispositif d'accompagnement (un premier essai avait été tenté mais n'avait pas fonctionné) ; il repose sur le tandem mère-grand-mère, considéré comme le seul levier restant pour le magistrat. Ainsi que sur l'appui du dispositif hôtelier pour que ce binôme ne soit pas seul et « *que ça ne soit pas du 100%* (Nous y reviendrons plus longuement en deuxième partie).

... En termes d'horizon : Killian refuse la perspective d'un Contrat Jeune Majeur. Son désir à lui : quand il sera majeur, retourner chez sa mère, qui n'aura alors pas d'autre choix que de l'accueillir puisqu'il ne relèvera plus d'aucune institution.

## **Conclusion intermédiaire**

Ces histoires familiales qui se ressemblent par leur caractère dramatique et dans leurs intrigues pourraient nous laisser les bras ballants, chercheurs comme acteurs. Les aborder dans leurs singularités instaure déjà un processus dynamique. Un autre levier d'empowerment serait de replacer ces trajectoires familiales dans leurs contextes sociologiques et dans leurs rapports sociaux et ethnoculturels, autant de dimensions absentes des données ici rassemblées. Enfin, ces contextes familiaux soulèvent la question des cadres juridiques mobilisés dans les pratiques professionnelles. Comment la référence au droit (civil) des usagers et à l'autorité parentale s'imisce-t-elle dans un univers structuré par le droit pénal ? Comment ces différents cadres normatifs s'hybrident-ils dans le travail avec les familles ? A commencer par la prise en compte de l'autorité parentale par les magistrats dans leurs décisions, mise en exergue lors des ateliers du 14 novembre 2019. ...Quel serait aussi le risque d'une approche normative en forme d'injonction à la participation au nom du droit des usagers ? A cet égard, une enquête ethnographique menée par Guillaume Teillet met en lumière de façon critique une norme d'investissement parental d'inspiration légaliste qui sous-tend l'action de la PJJ en direction des parents. Lorsque par exemple, ses travailleurs sociaux incitent ces derniers à investir le suivi pénal de leur enfant et les convoquent eu même titre que lui, quand bien même celui-ci est responsable pénalement : « C'est votre place en tant que responsable légal »<sup>43</sup>.

## **II- L'intervention de l'aide sociale à l'enfance dans les familles**

L'assistance éducative précède toujours la mesure pénale de quelques années, pour le mineur en question ou au sein de la famille. Pour deux d'entre eux (Valentin et Jamal), nous avons indiqué qu'elle remontait à la naissance ou avant la naissance ; pour trois autres (Rabir, Steve, Killian) dans l'enfance (5 ans, 8 ans). Junior fait exception pour qui le premier placement civil n'arrive que dans les mois qui suivent son arrivée en France à l'âge de 13 ans. Les familles de ces enfants s'inscrivent donc dans des problématiques d'assistance éducative avant qu'eux-mêmes ne se confrontent à la justice par leurs premiers passages à l'acte.

Nous reviendrons plus en détail en deuxième partie sur le fait que ces six jeunes transitent tous dans les deux mêmes années par le foyer de l'enfance de l'aide sociale à l'enfance, où ils se retrouvent

---

<sup>43</sup> Guillaume Teillet, « Chronique d'un déferrement. Saisir des logiques pénales condensées à l'échelle individuelle », Dans *Agora débats/jeunesses* 2017/3 (N° 77), pages 108 à 120. Cette chronique s'attarde sur les « démarches auprès d'une mère fatiguée par les multiples sollicitations institutionnelles », qui précèdent la présentation de son fils devant une juge des enfants. G Teillet est l'auteur d'une thèse de sociologie (en cours) portant sur l'expérience de la justice pénale chez les mineurs et la construction institutionnelle des parcours délinquants (Doctorant au Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines (GRESO, EA 3815), université de Poitiers.

formant ce qu'il sera d'usage d'appeler le « groupe CDEF » (en rouge dans le tableau ci-après). Ce placement civil dans un contexte d'urgence représente pour ceux qui n'avaient pas encore été placés le départ de leur milieu familial. Mais aussi, nous le verrons en deuxième partie, le point de départ d'un suivi au pénal. Une réouverture du dossier d'assistance éducative est parfois demandée par le milieu ouvert de la PJJ en complémentarité de cette prise en charge au pénal (souligné dans le tableau ci-après).

La protection de l'enfance ré-interviendra parfois à la demande de la PJJ, au service d'un projet spécifique, notamment d'accès à un hébergement, à l'approche de l'âge adulte, et/ou dans une logique de complémentarité protection-sanction.

Ado / âge Au moment de l'enquête	Prise en charge ASE / protection de l'enfance
Valentin 20ans>21ans	<b>Mise en place d'une AEMO avant sa naissance</b> (durant grossesse de sa mère, mineure et fragile) <b>jusqu'à son placement en CDEF (17 ans)</b> , AEMO interrompue et substituée durant 2 ans par une AED à laquelle les parents mettent fin. <b>Placement CDEF / foyer de l'enfance (8-18) d'avril 2015 à novembre 2015 (17 ans)</b> . <b>Puis (ré) intervention de l'ASE de 18 à 21 ans dans le cadre d'une protection jeune majeur (accueils provisoires et allocation jeune majeur)</b> .
Steve 19ans>21ans	Début d'une AEMO <b>quand il a 5 ans</b> , puis confié ASE 6 mois plus tard ( <b>5 ans 1/2</b> ) durant 4 ans 1/2, soit jusqu'à ses 10 ans. <b>Re-confié ASE en lien avec un placement civil</b> (Famille d'Accueil) <b>à ses 15 ans et jusqu'à l'approche de ses 18 ans</b> . Durant cette période, alternance de placements entre famille d'accueil et CDEF (accueils diversifiés). <b>Placement CDEF / foyer de l'enfance (8-18) entre juil 2016 et janvier 2017 (17 ans)</b> . <u>Maintien ouverture du dossier civil avec hébergement hôtel et/ou repas-prise en charge ASE (17 ans)</u> .
Rabir 18ans>20ans	<b>Premier placement civil à la demande du MO PJJ</b> , à compter des lers actes de violence ( <b>15 ans</b> ). Prise en charge antérieure ASE non renseignée, comme si avait été introduite par le pénal, à partir des actes de Rabir. A peu près confirmé par l'ASE. <b>une AEMO de 12 mois confiée à l'ADSEA (entre les 11 et 12 ans de R)</b> . <b>Placement CDEF / foyer de l'enfance (8-18) de mars à mai 2016 (15 ans)</b> suivis de 2 placements sanitaires en Hôpital Psychiatrique. <u>Réouverture dossier ASE avec prise en charge hébergement Hôtel et/ou repas à 17 ans.</u>
Jordan 17ans>19ans	<b>Confié à l'ASE à l'approche de ses 14 ans</b> , suite à une demande de placement de sa mère, 6 mois après leur arrivée conjointe du Gabon, puis plusieurs fois de manière discontinue <b>jusqu'à ses 16 ans 1/2</b> . Suivi ASE toujours en lien avec des placements civils, dont 2 placements sanitaires en Hôpital Psychiatrique (un séjour de 6 mois). <b>Placement CDEF / foyer de l'enfance (8-18) en novembre 2015 (14 ans)</b> . <b>A 16 ans ½</b> , mineur confié à l'ASE par la justice: <u>prise en charge hébergement hôtel et/ou repas.</u>
Jamal 16ans>18ans	<b>Une AEMO de qq mois alors qu'il a 8 ans</b> , suivie par un <b>long placement civil sur 6 ans - entre 9 et 14 ans -</b> : en MECS, puis en lieu de vie avec famille d'accueil intermittente. <b>Puis placements en foyer de l'enfance (8-18) (CDEF) à partir de 12ans et ½ (entre mai 2015 et oct 2016)</b> alternant avec lieux de vie, <b>confié ASE sur toute cette période</b> . <b>Année de ses 15 ans</b> , n'est plus confié ASE mais poursuite des accueils et placements en urgence au foyer de l'enfance (au SMAUE). <u>Puis demande de réouverture du dossier d'assistance éducative et à nouveau confié ASE à 16 ans</u> , simultanément à une mesure de placement civil (hébergements divers).

Killian 16ans>18ans	Une mesure d'investigation ordonnée pour sa sœur <b>dans les mois qui précèdent sa naissance</b> , puis l'AEMO de sa sœur lui est étendue alors qu'il a 4 mois ; nouvelle AEMO (ADSEA) <b>entre 3 et 12 ans</b> et confié ASE jusqu'aux 1ères mesures pénales ( <b>12 ans</b> ). Placé en MECS à l'âge de <b>9 ans</b> , puis lieu de vie à <b>11 ans</b> , puis <b>placements au CDEF / foyer de l'enfance (8-18) entre 11 ans 1/2 et 13 ans (années 2014 et 2015)</b> . Passage de la référence éducative de l'éduc ASE à l'éduc MO PJJ aux 1ères mesures pénales (12 ans). <b>Demande de réouverture d'un dossier d'assistance éducative avec AEMO à 13 ans</b> pour soutenir ses retours en famille les fins de semaine. <b>A 16 ans, nouvelle demande de réouverture d'un dossier civil et signature d'un « contrat de retour en famille » (ASE) entre Killian, mère et Grand-mère.</b>
------------------------	--

\*Données de juin 2019

### III- Déscolarisations

Pour clore cette présentation des contextes familiaux, et sans attendre de rentrer plus avant dans la conduite des parcours institutionnels en partie II, terminons par l'école, communément premier entour de la famille, constituant avec la famille elle-même les deux principales institutions de socialisation qui s'articulent dans les trajectoires de l'enfance. Les données recueillies documentent ici des *processus de déscolarisation*.

Scolarités discontinues, et déscolarisations précoces - problèmes de comportement et de violence parfois dès la maternelle – scolarités en établissement d'éducation spécialisée (ITEP) ou en classes relais, parcours d'insertion socio-professionnelle encore incertains au moment de l'enquête, qui ont commencé ou commencent à être travaillés pour certains en UEAJ (le 'pôle insertion' de la PJJ) et/ou au pôle « remobilisations » de l'EPE à partir de l'entrée de la trajectoire du mineur dans le monde pénal.

Ces deux acteurs territoriaux de la PJJ que sont l'UEAJ et le pôle remobilisation de l'EPE (soulignés dans le tableau qui suit) à partir des premières mesures pénales deviennent variablement parties prenantes de leurs « parcours vers l'insertion » moyennant certains montages portés par le Milieu Ouvert.

Lorsqu'un jeune a une obligation de scolarité ou de formation dans le cadre de son contrôle judiciaire, l'éducateur de milieu ouvert peut « la faire remplir » par l'UEAJ (Unité Educative d'Accueil de Jour) présente sur Clermont-Ferrand. « *Lever des freins à l'insertion pour ramener les jeunes qui leur sont orientés vers les dispositifs de droit commun* » est présentée comme la finalité de cette structure moyennant un partenariat important avec l'éducation nationale, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, les Missions Locales, CFA, AFPA...L'inscription de ce partenaire dans la justice pénale des mineurs territoriale a une déclinaison particulière à l'Auvergne, ou pour le moins différente d'autres UEAJ en France par là-même qu'aucune « mesure » ne lui est directement confiée par les magistrats. Il en est ainsi des Mesures d'Activité de Jour (MAJ) toutes confiées au Milieu ouvert socle qui collabore ensuite avec l'UEAJ. Nous

nous intéresserons plus loin à certains effets de parcours de cette distribution des rôles dans la chaîne pénale locale

Le « groupe de remobilisation » de l'EPE de Clermont-Ferrand destiné aux jeunes qui y sont placés partagent cette même finalité de « socialisation » et de « réintégration sur des parcours de droits commun » à partir d'une évaluation. Ce pôle 'insertion' de l'EPE établit lui aussi des partenariats avec des employeurs ou des missions locales et tente des re-scolarisation. Ses évaluations peuvent également préconiser des orientations sur l'UEAJ. Certains jeunes peuvent y être emmenés par l'EPE qui depuis ce groupe de remobilisation partage des activités avec l'UEAJ, en mixant leurs publics. (synthèse entretiens UEAJ et EPE)

Ado / âge Au moment de l'enquête	Scolarité / formation
Valentin 20ans>22ans	Scolarisé <b>de 6 ans à 17 ans</b> ; difficultés dès la maternelle, suivi RAZED à l'entrée au CP, Soins ambulatoires en CMPP (pédopsychiatrie) à la demande de l'école, entre <b>7 et 11 ans</b> . Une 5ème SEGPA puis entrée en ITEP à partir de <b>12 ans</b> . Interne ITEP <b>entre 13 et 14 ans</b> en étant scolarisé au collège (jusqu'en 4ème). Puis à <b>15 ans</b> , scolarité en ITEP en section peinture, mais régulièrement absent avec pl. de comportement et de violence > scolarité en ITEP interrompue avant la fin de l'année ( <b>17 ans</b> ). <b>A partir de 18 ans, prise en charge UEAJ de Clermont-Fd, mais peu présent sur la structure : un stage AFPA à l'âge de 20 ans conventionné avec l'UEAJ.</b>
Steve 19ans>21ans	Evocation de stages et intégration de la garantie jeunes à la Mission Locale de Riom dans l'année de ses <b>18 ans</b> .
Rabir 18ans>20ans	Scolarité en ITEP <b>de 12 ans à 16 ans</b> (renvoi de l'ITEP avant fin d'année scolaire). <b>A 17 ans</b> , orientation en IMPRO, Intégration de la garantie jeune et début de stage dans ce cadre. <u>Une prise en charge à l'UEAJ de Clermont-Fd.</u>
Jordan 17ans>19ans	Scolarisé à <b>13ans ½</b> en classe de 5ème dans l'année scolaire qui suit son arrivée en France, mais difficultés d'apprentissage et d'adaptation au système scolaire français, problèmes de comportement et de violence sur le personnel Education Nationale. Avant la fin d'année scolaire, entre en classe relais (dispositif mixte EN PJJ) dont il se fait exclure une semaine. A la rentrée suivante ( <b>14ans ½</b> ), une orientation MDPH en ITEP pour trois ans, mais n'y reste qu'un mois puis déscolarisation. <b>A 17 ans, prises en charge successives en différentes UEAJ selon les lieux de placement (Nevers, Besançon, Saint-Genis-Laval).</b>
Jamal 16ans>18ans	Déscolarisé depuis l'âge de <b>8 ans</b> . Obligation de suivre une scolarité ou une formation professionnelle prononcée dans le cadre du contrôle judiciaire ( <b>13 ans</b> ). <u>Evocation d'une UEAJ à Bourg en Bresse (16 ans).</u>
Killian 16ans>18an	« Problèmes de comportement » ("ingérable") dès la maternelle, redoublement du CP, dyslexie et dysorthographe identifiées à <b>7 ans</b> , entre en collège à l'âge de <b>11 ans</b> mais exclusion pour agression sur élèves, refait une entrée en 6ème à l'âge de <b>12 ans</b> , entrée en classe relais année suivante ( <b>à 13 ans</b> ), <b>à 16 ans prise en charge 'scolaire-musicothérapie-équithérapie' à l'UEAJ de Clermont-Fd.</b>

\*Données de juin 2019

## Chapitre 3 - De l'errance

... ou retour à la question de départ de l'ART.

### I - L'envers de l'errance : *Où sont-ils ?*

La question de l'hébergement est centrale dans les constats « d'errance » posés par les initiateurs de l'ART, tout comme elle l'est plus généralement dans la saisine d'instances ayant vocation à analyser les situations complexes « d'adolescents difficiles »<sup>44</sup>.

Etroitement associée à leurs difficultés d'affilier les jeunes suivis à des lieux de prise en charge adaptés à leurs problématiques, cette question est renvoyée dans le même temps par les co-chercheurs de l'ART à une hypothèse de difficulté voire d'impossibilité d'attachement à des lieux et à des liens de ces mêmes jeunes, qui attaquent tant les lieux que les liens. Puis qui « dans la nature » s'installent dans des actes de délinquance, transgressent les obligations du contrôle judiciaire et alimentent le risque d'incarcération. Ce cycle est le point de départ du projet de recherche. D'où cette invitation aux co-chercheurs qui leur a été faite à différents moments de l'ART de regarder l'errance par son envers : *où sont-ils ? Où habitent-ils ?*<sup>45</sup> au fil de leur parcours de vie. L'objectif étant d'ouvrir la connaissance à des sphères d'existence non exclusivement institutionnelles, et d'élargir le sens de ces discontinuités de parcours. Nous réintroduisons ici une distinction fondamentale entre parcours de vie et parcours institutionnel / parcours de prise en charge, déjà évoquée en introduction du rapport. .

Cette proposition d'entrer dans les six parcours de l'ART par cette question *où il habite* s'est accompagnée dès la première phase de l'enquête d'une proposition méthodologique. Au moment de la conception de l'outil de recueil des données du parcours (tableau calc/ Excel), nous avons introduit sous l'item "où il habite" une colonne diachronique à renseigner en repartant des informations disponibles sur la succession des lieux d'hébergement quels qu'en soient la nature et le statut. Cette

---

<sup>44</sup> Cf. travaux de Yannis Gansel pédopsychiatre et anthropologue, clinicien et chercheur : "Où il habite?" Vers une micro sociologie du trouble dans la prise en charge des adolescents « difficiles », Séminaire *Ethnographie du trouble*, Lyon, 17 octobre 2014. Gansel, Y. 2016. « Où sont-ils ? Incertitudes professionnelles dans le traitement des adolescents "difficiles" », Les cahiers de Rhizome, n° 59, mars. Yannis Gansel, *Vulnérables ou dangereux ? Une anthropologie du souci des adolescents difficiles*, ENS Editions, 2019.

<sup>45</sup> Nous empruntons à Yannis Gansel cette question *Où l'adolescent est-il ? Où il habite ?* dont il a remarqué qu'elle était la trame de toutes les situations d'adolescents amenées dans les instances pluri professionnelles d'analyse de cas complexes, en abritant les deux dimension du problème mis sur la table : la première dimension, pragmatique et immédiate, de l'inscription concrète de l'adolescent dans une organisation, quelque en soit la nature et leurs spécialisations (psychiatrique, éducative) ; l'autre dimension, plus abstraite, de l'assignation de son cas à un dispositif de traitement de la dangerosité [et / ou de la souffrance psychique, si l'on revient à notre corpus]. Les adolescents difficiles ne sont pas tant exclus qu'ils ne sont dans l'impossibilité d'être inclus (leur « dossier » est refusé sans cesse). Nous en reprenons donc la question, mais tout en en élargissant les contours au-delà des lieux d'inscription et d'assignation institutionnelles.

colonne visait à rendre compte, indépendamment des "mesures", des continuités et des discontinuités d'attachement à des lieux et à des gens... quels qu'ils soient. Ce faisant l'idée était de passer progressivement d'une écriture institutionnelle à une écriture ethnographique.

Ce prisme d'écriture des parcours a finalement peu été mobilisé dans la reconstitution des parcours, laquelle a continué de s'en tenir le plus souvent à un "parcours de mesures" (mesures civiles, mesures pénales).

Pourtant, dès lors qu'on se prête à l'exercice, le visuel renvoyé par le tableau-parcours (Calc/Excel) permet de repérer les phénomènes d'accélération de la trajectoire résidentielle. La colonne « où il habite ? » renseignée pour Valentin devient extrêmement dense à compter de ses 16 ans et à partir de l'entrée de son parcours dans le champ de la justice pénale. La quantité des informations se succédant, conséquences des discontinuités, exige de subdiviser les cellules pour enregistrer les passages d'un type hébergement à un autre, en y incluant les lieux « d'errance » inconnus.

### **Du découplage entre la trajectoire des mesures et celle de l'habiter**

Lorsque que l'on met en regard les différentes colonnes du tableau-parcours, chacune étant chargée d'en renseigner un domaine, on peut être surpris par leurs décalages voire leurs contradictions. Par exemple, en s'intéressant à Jamal, si nous parcourons la trajectoire des mesures, c'est-à-dire des décisions qui ont été prises pour lui par les autorités administratives et judiciaires, et que l'on rentre dans le détail de leur succession, force est de constater une extrême continuité dans leur reconduction, et dans celle des statuts dont a bénéficié Jamal au cours de sa vie. Lorsqu'une mesure prend fin, une autre est prononcée dans le jour qui suit. A ne regarder que cette trajectoire des mesures qui confèrent un statut à Jamal, on pourrait en déduire qu'il est toujours inscrit quelque part. S'il n'est pas dans sa famille, il est toujours quelque part où il peut se poser, et peut-être habiter. Ce qui n'est pas rien pour des jeunes qu'on a qualifiés « en errance ». Or si l'on commence à s'intéresser à là où il se trouve très concrètement et de manière effective, cela devient très différent. Deux exemples.

1/ Le tracé des décisions de la MDPH indiquant qu'il est en ITEP laisse à penser que sur une décennie Jamal a été pris en charge, scolarisé et bénéficié d'une éducation spéciale. Mais quand on regarde réellement dans la concrétude des situations, on découvre un jeune quasiment déscolarisé avant l'âge de 10 ans. Sorte de découplage entre la continuité de ses statuts d'élève soumis à l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans, et l'incurie d'instruction qui a été la sienne. Dans un contexte général de « sécurisation des parcours », il est intéressant de regarder à des endroits différents. On pourrait se rassurer d'avoir sécurisé à coup de décisions et de mesures, or Jamal ne s'en empare pas. Ou bien les acteurs qui l'accompagnent peuvent aussi ne pas pouvoir s'en emparer.

2/ Dans un autre domaine, à partir de 14 ans, les décisions de placement en Centre éducatif fermé s'imposent à lui comme une obligation relevant du contrôle judiciaire. Elles s'enchaînent dans le temps de manière à ce qu'il n'y ait jamais de discontinuité. Jamal est toujours enregistré comme étant de passage de l'un à l'autre, et ces passages d'ailleurs s'accroissent à un moment donné, le CEF de Bures sur Yvette, ensuite le CEF de Pionsat, ensuite un tuiilage avec l'EPE de Clermont. On pourrait se dire "Jamal est toujours quelque part". Or les temps des fugues font l'objet d'une comptabilité rigoureuse par les acteurs de la PJJ et l'emportent de loin sur les temps de séjour effectif en établissements. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y pas du travail qui se fait.

Dans l'espace-temps de ces fugues, il y a un ailleurs où Jamal est, pour ne pas dire « habite », qui échappe à la connaissance des professionnels qui l'ont en charge dès lors que cet ailleurs est qualifié globalement « d'errance ». Cet angle mort suscite de l'intérêt : du point de vue d'une parole des concernés, comme on l'entre-apercevra ci-après à travers Valentin ; du point de vue du travail accompli par les professionnels dans ces laps de temps du parcours qui leur échappent<sup>46</sup>.

## II - Contenir l'errance...

L'errance a des dimensions plurielles et multifactorielles parmi lesquelles le mouvement actif du jeune est central. Reconnaître ce caractère dynamique ouvre à ne pas réduire l'errance à sa seule dimension psychique et quasi psychopathologique. La manière dont Valentin revient *a posteriori* sur ses fugues lors de notre deuxième entretien exprime cette dialectique. 1/ En les présentant tantôt comme incombant à la responsabilité éducative, procédant d'une forme de critique pédagogique des foyers de l'ASE :

Valentin : Au foyer / centre de l'enfance on était 15 jeunes. Qu'est-ce que tu veux qu'ils fassent avec 15 jeunes à la fois ? Ils n'arrivaient même pas à s'occuper d'un jeune à la fois ! Il n'y avait pas assez d'éducs.

Chercheuses : La responsabilité de qui ?

Valentin : tu me laisses fuguer, je fugue. Ils auraient pu faire des choses pour qu'on n'ait pas l'envie de fuguer : des tournois de foot, des tournois de console. En prison, on a fait ça [des parties de console] quand on se faisait chier. On était 40 keks dans la même salle. Limite, j'avais plus de droits que dehors. Mais dehors j'aime la liberté. Je vois mes amis.  
(...)

Le foyer, c'est pas assez pédagogique.

---

<sup>46</sup> En repartant ici du point de vue de la trajectoire du jeune, notre observation s'inscrit dans la problématique plus générale de la non-effectivité des mesures abordée dans leur recherche par Lenzi, Milburn, Milly et Sallée (2020). Cette non-effectivité des mesures compte selon eux parmi les situations-limite qui renouvellent (en termes de « gouvernementalité ») les professionnalités éducatives du milieu ouvert de la PJJ.

... 2/ tantôt comme une impulsion personnelle que rien ne pouvait empêcher, reprenant à son compte un discours moral de responsabilisation : « *Mais ce qui compte, c'est ma motivation aussi. Si t'es pas motivé, y'a rien qui peut marcher* ».

.... 3/ tantôt comme un mouvement réactif à une décision de placement pour laquelle son avis (son refus) n'était pas entendu / entendable. Pour exemple, Valentin nous explique qu'il a été deux fois placé en famille d'accueil en pleine campagne alors qu'il ne voulait pas quitter Clermont-Fd. A propos de la seconde :

*Ça s'est passé bien pire. Y'avait une odeur de vieux quand tu rentrais chez eux. Les chiens ! Je pouvais pas cette baraque. Toujours dans ma chambre, sur mon téléphone, quand il y avait du réseau. J'ai dit à l'éducatrice [référente ASE en visite dans la famille d'accueil] en la regardant dans les yeux : « ramène-moi à Clermont. » C'était pire que les foyers, alors que je voulais ça au départ. Et là, elle me dit non. Au bout de deux jours, je suis parti, j'ai marché tout seul dans la campagne avec mon sac qui était lourd. Une voiture s'est arrêtée. « Tu vas où ? » (...) « Vas-y je te pose à la gare. »*

Comme si la demande ne pouvait s'énoncer que sous forme de passages à l'acte, le mouvement de l'adolescent, devient *de facto* un "directeur de trajectoire" au sens d'Anselm Strauss, entraînant dans son sillon l'action des professionnels et des institutions, moyennant des "contre-passages à l'acte" institutionnels répondant aux passages à l'acte du jeune.

Plus loin au cours du même entretien Valentin reviendra sur cette expérience de ne pas pouvoir être entendu :

*Chercheuse : tu ne donnes pas de détails des travailleurs sociaux que tu as connus.*

*Valentin : parce qu'ils ne te demandent pas ce que tu veux. Ils ne sont pas à l'écoute des jeunes. Ça ne peut pas marcher avec un jeune. C'est pour ça que j'aime pas en parler.*

*(...) Le problème c'est l'ASE, l'aide sociale à l'enfance. C'est des chiens. Quand ils décident pour toi de ta vie.*

Toujours à propos de Valentin, certaines de ses périodes dites « d'errance » sont analysées par son référent de milieu ouvert comme un point d'épuisement de tous les réseaux : familiaux, amicaux, institutionnels, et potentiellement alors comme une condition pour arriver à travailler avec lui à une stabilité.

## **Conclusion : Contenir les discontinuités, contrôler les trajectoires**

S'agirait-il alors de *contenir* les discontinuités des parcours institutionnels par de nouvelles articulations ? La notion de contenance est ici délibérément polysémique : elle reprend un terme familier des milieux professionnels à l'initiative de l'action recherche, tout en proposant un élargissement de sens à partir des travaux de Yannis Gansel. Ce pédopsychiatre anthropologue a observé à partir d'un réseau inter institutionnel constitué autour des cas les plus complexes que ce champ lexical est partagé par tous les professionnels par-delà la diversité de leurs ancrages institutionnels. Ce faisant il est adossé à plusieurs types d'intervention professionnelle, et regroupe une variété de mesures et de logiques en tension. Il recouvre enfin plusieurs solutions contenantantes : *par les lieux* (contenir par les murs, désignant des actions de contrôle et de coercition) *ou par les liens* (visant l'adhésion de l'adolescent, désignant une forme de participation volontaire et de consentement). Variété de sens et de registres d'action dont il dresse une typologie<sup>47</sup>. Soit une pluralité de sens qu'il s'agit de combiner dans l'action en alliant contrainte et protection, en associant care et contrainte.

Dans la partie qui suit, toujours en repartant des six parcours, nous allons voir comment les problèmes et les ressources d'articulation qui sont à l'origine de l'action recherche peuvent être relus comme des façons de prévenir ou de contenir une « errance » des jeunes, entendue comme un impossible attachement à des lieux et à des liens ; comment les nœuds interinstitutionnels sont envisagés par les co-chercheurs professionnels comme étant en partie responsables des discontinuités des parcours mises au jour dans cette première partie.

Cette intuition des initiateurs de l'*ART* rejoint l'approche holistique de la vulnérabilité du sociologue MH Soulet (rapport de l'ONED, 2014). La vulnérabilité plus que tout autre notion oblige selon ses termes à penser non pas en terme d'insuffisance d'une partie ou d'une catégorie, mais de capacité (inégalement) d'action d'un ensemble, interpellant le rôle des politiques publiques : « L'on n'est plus seulement vulnérable aux actions d'un autre violent ou humiliant, mais à tous ces autres qui ne nous viennent pas en aide » (Soulet citant Robert Goodin). « L'objet » de la vulnérabilité, ce à quoi le dit enfant est exposé et par lequel il est fragilisé se déplace pour englober jusqu'au dispositif substitutif, qui par sa non-action expose l'enfant / le jeune au risque de la non-réalisation de ses potentialités.

---

<sup>47</sup> Yannis Gansel, *Vulnérable ou dangereux ? Une anthropologie du souci des adolescents difficiles*, voir notamment chapitre 8 p. 151-176.

## Deuxième partie

# Conduite des parcours et épreuves de temporalité

### **Introduction : Temporalités et nœuds (inter) institutionnels**

Le terme de « situation » inclus dans le titre de l'action recherche n'est pas uniquement entendu au sens de la « situation du jeune », mais il intègre tous ses entours, au sens qui lui est donné dans le projet d'ART : « un objet d'étude multiple (multidimensionnel) constitué des adolescents, de leur entourage, des pratiques professionnelles et des articulations interinstitutionnelles ».

Outre cette dimension spatiale, interinstitutionnelle, cette « situation » est inscrite dans une ou plusieurs temporalités, que l'on peut restituer en indiquant quelques étapes significatives du parcours du jeune, et du parcours de sa prise en charge. Cette deuxième partie va s'attacher à croiser tout au long ces deux dimensions que sont l'espace et le temps des parcours des jeunes concernés par l'étude. La complexité des situations tient au découplage entre les temporalités biographiques, c'est à dire de la personne, de sa famille, et les temporalités institutionnelles. Mais cette désynchronisation des temporalités est aussi celle entre les organisations et les dispositifs. L'épreuve de coordination traversée par les professionnels se fait alors épreuve de re-synchronisation de l'action<sup>48</sup>, leur travail consistant en permanence à faire s'ajuster les temporalités des différentes institutions entre elles, mais aussi avec les temporalités propres à la personne et à sa famille<sup>49</sup>. Nous verrons ici que dans les situations relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, c'est le poids de la temporalité pénale qui est régulièrement mis en avant.

Le suivi de cohortes pris en charge par la PJJ via le « Panel des mineurs » procède de cette même prise en compte des temporalités interinstitutionnelles à un échelon central. L'enjeu selon la DPJJ est d'enrayer des parcours d'échec et de favoriser des parcours de désistance<sup>50</sup> à partir de meilleures

---

<sup>48</sup> C'est à Edouard Gardella que nous empruntons ici le terme de désynchronisation. Dans ses recherches sur l'urgence sociale, il a montré comment l'accès à un habitat stable pour des individus précarisés sans abri pouvait se décrire comme une série de désynchronisations en termes de durées, de rythmes et de tempos d'habitat, produisant elles-mêmes un désajustement des projections dans l'avenir : E. Gardella, Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social, Presses Universitaires de France | « Sociologie » 2016/3 Vol. 7 | pages 243 à 260. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2016-3-page-243.htm>

<sup>49</sup> Cette introduction reprend en partie notre communication introductive du Séminaire d'analyse de situations complexes tenu à Clermont-Ferrand le 14 novembre 2019 : Claire Autant Dorier, Béatrice Deries, Amélie Derobert, « Epreuves de professionnalité et épreuves de coordination. La difficile conduite des parcours ».

<sup>50</sup> Un autre terme pour parler des processus de sortie de la délinquance, en référence aux *desistance studies* : cf. Alice Gaïa et alii (2016, 2017).

articulations entre le civil et le pénal, et en retravaillant avec le mineur sur son parcours, dans ses enchaînements et articulations entre ASE, scolarité, santé<sup>51</sup>.

Nous proposons ici d'aborder le problème des « articulations » soulevé par les initiateurs de l'ART sous l'angle des temporalités en tant qu'elles sont des problèmes et des épreuves pour eux, et sans doute pour les concernés si nous avons pu recueillir leur expérience à ce propos.

Nous n'en parlerons pas en général, mais en redescendant dans les six parcours du corpus, en nous appuyant sur leurs reconstitutions factuelles (tableaux Excel) et leurs mises en récit (entretiens et focus groups).

Pour ce faire nous introduirons les grands secteurs de prise en charge de façon diachronique, la trame de la partie épousant leur ordre d'apparition majoritaire dans les parcours étudiés (chapitres 4, 5 et 6). Puis nous terminerons cette partie en nous arrêtant sur une temporalité du présent, à l'instar des pratiques qui y seront décrites (chapitre 7). Et conclurons sur les effets du passage de la minorité à la majorité tels que mis en avant dans les récits de parcours (le temps de la majorité).

---

<sup>51</sup> Cf. contribution d'Aurélie Fillod Chabaud (SERC DPJJ) au Conseil Scientifique et Technique de l'ART du 18 février 2020.

## Chapitre 4 - La bascule civil / pénal

Le premier placement au foyer de l'enfance correspond d'un point de vue temporel pour les six jeunes du corpus à un moment de bascule de leur trajectoire du civil dans le pénal. En restant au plus près de la description sans chercher à établir des relations de cause à effet, nous aborderons successivement ce moment CDEF, puis quelques considérations sur les effets de parcours du pénal recueillies au fil de la reconstitution des parcours.

### I - Le « groupe CDEF »

Caractéristique commune à leurs parcours en protection de l'enfance, ces six adolescents sont tous placés au Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), foyer d'hébergement d'urgence du Conseil départemental, entre avril 2015 et janvier 2017. Leurs accueils se recouvrent, se chevauchent ou se succèdent. Ils y font connaissance et s'y retrouveront au-delà de leurs placements. *"Des jeunes qu'on a eus tous en même temps. Pour le centre de l'enfance, c'était très difficile de distinguer les prénoms des jeunes: c'étaient des voisins de chambre."*[Responsable éducatif du foyer ados du CDEF].

Le phénomène dépasse ces six adolescents : 18 jeunes confiés sur une même temporalité (2015-2016) au foyer de l'enfance composent alors un groupe explosif pour l'institution entraînant une suspension des admissions durant 30 jours sur moratoire du directeur départemental de l'enfance. Le « groupe CDEF » marque en quelque sorte l'histoire de la protection de l'enfance locale. Il est devenu une expression d'usage au sein de l'ASE et de la PJJ clermontoise pour désigner nominativement cet ensemble d'adolescents placés dans les deux mêmes années au foyer de l'enfance, et pour qualifier un phénomène groupal, parfois dit « de bande », devenu problématique.

Ce « moment CDEF » coïncide pour les six adolescents avec leur déscolarisation (notamment par leurs renvois d'ITEP) et avec l'absence d'affiliation à un quelconque dispositif de formation. Il marque l'entrée dans des actes qualifiés de délinquance (des ados qui *"se testent pour la 1ère fois par rapport à l'extérieur"*) et l'introduction de la justice des mineurs dans le parcours. Enfin c'est autour de cette étape charnière du CDEF que débute l'établissement d'une relation éducative continue avec le milieu ouvert de la PJJ.

Comme l'indique le tableau plus haut (chapitre 2, section II), ce premier placement a été pour la plupart des jeunes suivis le début d'une longue trajectoire de placements 'civils' en établissements, lieux de

vie ou familles d'accueil. Il sera réitéré pour certains d'entre eux, en urgence, entre deux placements au pénal, le CDEF constituant une variable d'ajustement à l'échelle du parcours.

A ces placements, viennent s'ajouter les fréquentations spontanées du foyer de l'enfance par les jeunes eux-mêmes qui y retournent, y compris pour y commettre des infractions. Les frères ou sœurs y sont placés dans les mois ou les années qui suivent leur placement, ainsi de Valentin pour qui le CDEF est un lieu familial où il donne des RDV et retrouve des personnes encore aujourd'hui, comme il nous le relatera lors de notre entretien.

Ces adolescents se recroiseront à l'EPE de Clermont-Fd (foyer éducatif PJJ) au cours de leur trajectoires pénales, faisant craindre à son équipe que ne s'y reforme un « groupe CDEF ».

Ils partageront aussi des moments d'incarcération, comme nous le raconte de manière plutôt enthousiaste un Valentin à propos de Rabir (entretien novembre 2020).

Mais le « groupe CDEF » c'est avant tout une étape charnière entre un parcours en protection de l'enfance et l'entrée dans une trajectoire de délinquance.

En recoupant les tableaux transversaux présentés en première partie (parcours ASE, entrée du suivi PJJ, parcours scolaires) nous pourrions sans peine mettre en exergue la séquence CDEF au sein de l'ensemble du parcours institutionnel. Le régime de l'urgence éducative qui préside aux admissions en fait une bascule, un moment de précipitation.

Le nœud CDEF est également décrit comme un carrefour de vies vulnérables, à la période de l'adolescence. Pour Steve cette séquence s'intercale entre une suite de placements en familles d'accueil et l'entrée en scène de la PJJ. Le moment est associé à des fugues, des addictions et des délits. Mais alors, est-ce l'arrivée au CDEF qui entraîne cette succession de passages à l'acte ? Les problèmes précèdent-ils son arrivée ? Ou est-ce la cohabitation avec ce groupe de jeunes qui en est le départ ?

*Je pense parce qu'effectivement nos cas d'école, voilà ils sont tous passés par le centre de l'enfance à un moment donné et ça... comme souvent au niveau des institutions. C'est à dire qu'on a une multitude de jeunes qui étaient dans... qui ont fait groupe et qui étaient tous dans l'errance, dans les mises en danger. C'est l'occasion qui a fait le larron parce que sinon je ne pense pas que ce gamin ait le profil, s'il était resté en famille d'accueil... il n'avait pas le profil de, voilà ce n'est pas un délinquant. Il n'a jamais rien fait tout seul. Il s'est régulièrement retrouvé tout seul devant le juge parce qu'à ne pas vouloir dénoncer ceux avec qui il était, mais il n'a jamais rien fait tout seul. Donc effectivement on a eu une période très compliquée où voilà. Le CDEF était très pourvoyeur de jeunes pour la PJJ. Avec des jeunes pareils, des problématiques très compliquées, et puis je vous dis un gamin qui est sensible et qui va jouer un peu le frère. (Entretien éducatrice référente MO PJJ / Steve)*

Pour Killian, 12 ans et ½, ce ‘moment CDEF’ d’une durée exagérément longue (plus d’un an) précède de peu une première incarcération elle aussi considérée comme excessivement précoce (à 13 ans), dans la trajectoire d’un adolescent.

Premier placement de Killian, la moyenne au centre de l'enfance c'est 3 mois hein, le placement, c'est la mission. 27 aout 2014, sortie 1er septembre 2015. Bim ça veut dire que sur cette période-là il a vu 120 gamins. Voilà, c'est la moyenne de l'année. 120 gamins. Lui il est resté, il a vu 120 gamins arriver, il en a vu 120 partir. Mais lui il est là, il fracasse tout, machin et tout c'est pas... faut voir déjà le réseau, parce qu'on dit la prison sur le côté fabrication de la délinquance, mais faut voir aussi le Centre de l'enfance en terme de fabrication de réseau social. (éducatrice PJJ : oui) C'est avant la prison hein. Là il s'est forgé, le mec ... (chef de service éducatif, CDEF, focus group / Killian)

Dans le cadre de l'ART, cette étape charnière n'a pas été suffisamment approfondie pour identifier précisément pour chacun d'eux les événements (familiaux, institutionnels, scolaires, de santé) qui auraient pu participer à cette bascule, s'il en est. C'est sans doute aussi en amont qu'il nous faudrait regarder sans se focaliser sur ce qui se passe au CDEF, en partageant avec Pierrine Robin cette idée que « le parcours » s'intéresse aux interstices, à ce qui se passe entre les moments charnières, à la manière dont une personne va d'un point à l'autre, à la différence de « l'itinéraire » qui met l'accent sur les bifurcations et les moments charnières<sup>52</sup>. Ou à la manière du travail de Guillaume Teillet qui a analysé ce glissement progressif d'une carrière civile à une carrière délinquante à partir d'une dizaine de parcours<sup>53</sup>.

Généralement sur la fin des échanges en focus groups, les problèmes structureaux finissent par ressortir comme pour contextualiser la dégradation des situations des jeunes lors de leur premier passage au foyer de l'enfance. Revenant à la période du moratoire de 2015 :

Je ne sais pas ce qui a été le plus violent hein, les gamins, ou ce que les éducateurs devaient mettre en place pour eux ? Je ne sais pas. C'est la grande question... je n'ai pas la réponse. Mais quand on demande aux éducateurs de mettre en place 2002, 2007, 2008, 2012, 2016, 2017 en même... là, là, en un an, et ils ont tous les gamins là. Je ne sais pas moi, si les gamins ils avaient eu des éducateurs tels qu'ils faisaient leur travail avant, si ça produisait ça (chef de service éducatif, CDEF, Focus group / Killian)

---

<sup>52</sup>Robin P., « Le parcours, un concept polysémique ? », op. cit. p. 38.

<sup>53</sup> Teillet G., 2020, « Quand civil et pénal s'entremêlent. Des parcours judiciaires hybrides et discontinus de jeunes en France », *Tsantsa* n°25, p.105-119.

C'est ainsi que du cas 'Killian' et des difficultés rencontrées par le milieu ouvert de la PJJ pour lui trouver des hébergements adaptés, se soldant par des retours en urgence répétés au foyer de l'enfance, on en arrive aux problèmes de flux et à la variable d'ajustement que constitue le Centre départemental de l'Enfance au sein du réseau territorial de prise en charge, puis à « *un tournant plus grand que celui du Centre de l'enfance qui est aussi celui de l'ASE* » dont les transformations organisationnelles en cours risquent d'aggraver plus encore l'économie des placements et la conduite des parcours.

Killian n'est pas responsable de la décision du département d'avoir voté les 5% d'économie macroniens qui descendent de Mme Merkel au Conseil Européen (fin du focus group / Killian).

## **II – La temporalité pénale des parcours**

Les actes délinquants des adolescents du corpus ont été peu analysés, ni recoupés avec les autres domaines du parcours. Ils n'ont pas été retenus comme devant être un objet du traitement des données quand bien même ils ont été rigoureusement et finement documentés, en termes de données factuelles (cf. tableaux-parcours). Ceci étant, leur caractérisation revient régulièrement dans la présentation du jeune, pour non pas les excuser mais les relativiser et surtout les contextualiser. Il est fréquemment question de délinquance de survie ou en rapport avec des liens (éducatifs, père ou mère) et des lieux (établissement, domicile familial, école ...) que ciblent les passages à l'acte et les violences. Nous ne nous y attarderons pas davantage ici.

### **A - Accélération pénale**

Le « moment pénal » de la trajectoire nous est décrit comme un temps d'accélération et de distorsion des temporalités, judiciaires et éducatives en particulier.

Certaines questions de méthode qui se sont posées dans la conception d'un outil de recueil (cf. les mises au point méthodologiques en groupe ressource) nous ont fait toucher du doigt la complexité d'un accompagnement au pluriel, notamment les complexités liées au découplage entre les temporalités institutionnelles.

Le "par année" s'avère non pertinent pour saisir les mesures pénales, ordonnées pour des périodes de 2 à 3 mois (*a contrario* du 'milieu ouvert') tout comme est soulignée l'importance de faire apparaître les moments de déferrement à partir desquels la justice s'accélère, tout s'accélère. Les échéances pénales, de plus en plus rapprochées, font une scansion à un moment du parcours, qui ont certainement des conséquences sur l'accompagnement dans d'autres domaines : pédopsychiatrie, protection de l'enfance...

On repère à la lecture des tableaux de saisie des parcours une densification des évènements biographiques sur quelques années, au moment de l'adolescence, à partir du « tournant CDEF » (foyer de l'enfance). L'enchaînement des actes commis par le jeune, des déferrements, jugements et mesures pénales, est de plus en plus resserré. Il en est de même des changements de lieux où le jeune "habite", tout du moins là où il se trouve. S'observe ainsi visuellement (les colonnes du tableau se noircissent) une accélération des ruptures vis-à-vis des lieux.

Le découplage entre les temporalités institutionnelles se repère de deux manières. Nous commencerons par donner quelques exemples de désarticulation et de ré-articulation entre temporalités pénales et civiles et à travers elles, entre temps éducatif et temps répressif (chapitre 5).

Nous verrons ensuite comment le rapport diachronique domine la relation entre soin psychiatrique et prise en charge pénale dans les parcours étudiés. Pour le dire autrement, peu de travail ensemble dans la durée (chapitre 6).

## **B - Enjeux pénaux**

*Quand bien même [trois petites semaines de détention] c'est peu par rapport à d'autres mineurs, ça reste beaucoup parce qu'il est mineur, et que le principe de la détention pour un mineur ça devrait être absolument exceptionnel. Et opportunément ça le reste toutefois. Donc même si ça peut paraître peu par rapport à d'autres gamins dans le panel, c'est quand même des périodes de détention connues pendant la minorité, ce qui est ce à quoi on ne devrait pas s'habituer. (focus group – Valentin – mai 2019)*

La première détention intervient plus ou moins précocement selon les parcours.

De façon transversale, durant la minorité, les périodes d'incarcération sont peu nombreuses et ne durent que quelques semaines ou ne dépassent pas trois mois, mais elles ponctuent une trajectoire de placements en centres éducatifs renforcés, fermés, et EPE.

A l'entrée dans la majorité, les durées de détention s'allongent avoisinant l'année. Pour l'un des six jeunes détenu pendant 8 mois en maison d'arrêt pour majeurs, le SPIP est venu s'ajouter au réseau de prise en charge.

<b>Ado / âge Au moment de l'enquête</b>	<b>Trajectoires de détention</b>
Valentin 20ans>22ans	<u>2 incarcérations</u> : 1/ trois semaines à <b>17 ans</b> en Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs 2/ huit mois à <b>21 ans</b> en Maison d'Arrêt pour majeurs (Riom).
Steve 19ans>21ans	<u>1 incarcération</u> : 15 jours à l'âge de <b>17 ans</b> au Quartier pour Mineurs de Moulins.
Rabir 18ans>20ans	<u>3 incarcérations</u> : 1/ deux fois un mois, à <b>17 ans</b> en Quartier pour Mineurs. 2/ huit mois + cinq mois à <b>18-19ans ans</b> , en prison pour majeurs. Mise en place d'un suivi par le SPIP. 3/ une peine ferme de 27 mois (en cours au moment de l'enquête) à <b>20 ans</b> , en Maison d'arrêt pour majeurs (Riom).
Jordan 17ans>19ans	<u>2 incarcérations</u> : 1/ trois mois, à <b>15 ans et ½</b> en Quartier pour Mineurs à Limoges. 2/ trois mois à <b>16 ans</b> .
Jamal 16ans>18ans	<u>4 incarcérations</u> : un mois à <b>14 ans</b> , à EPM de Meyzieu + transfert sur le Quartier pour Mineurs de Moulins. 2/ un mois à <b>14 ans</b> (2 mois plus tard). 3/ un mois à <b>16 ans</b> . 4/ trois mois à <b>16ans</b> , toutes au Quartier pour Mineurs de Moulins.
Killian 16ans>18an	<u>3 incarcérations</u> : 1/ à 13 ans 2/ à 15 ans 3/ à 16 ans, toutes au Quartier pour Mineurs de Moulins.

*\*Données de juin 2019 (actualisées en novembre 2020 pour Rabir et Valentin).*

Le poids des "enjeux pénaux" est le corollaire d'une justice des mineurs devenue fortement probatoire. La question de la détention agit surtout à travers la situation judiciaire du jeune, en sursis, qui rend possible un retour en prison à tout moment s'il est posé un acte, ou si ne sont pas respectées les conditions de non révocation du sursis. L'idée revient sans cesse que le retour en prison « pend au nez » de ces jeunes et de leurs accompagnants, soit pour révocation du sursis, soit parce que d'anciennes affaires seraient enfin jugées. Le décalage entre temporalités de la justice et temporalités biographiques peut faire basculer d'un jour à l'autre les visions de l'avenir.

Cette absence de maîtrise de l'avenir à court terme est une problématique transversale à ces jeunes, et, de manière liée, mais différenciée, à leurs éducateurs référents, sachant que les uns et les autres n'ont pas la même emprise sur ces temporalités.

**Pour Jamal** (17 ans), l'absence de perspectives concrètes, notamment en termes de lieu, à son retour de séjour de rupture au Maroc alimente la probabilité d'une nouvelle incarcération, "l'équation pénale" s'exacerbant en effet dans ces moments de la trajectoire qui sont marqués par la désaffiliation institutionnelle. La non-maîtrise d'un avenir à court terme adossé aux échéances pénales est une donnée partagée par ces jeunes, et de manière liée, par leurs éducateurs référents.

En sont décrites les boucles interminables :

Je sais que là, il [Jamal] a 23 dossiers en attente, 23 affaires qui restent à juger, donc il va rentrer du Maroc, forcément ça va lui tomber dessus. Et on parle de faits qui sont anciens de trois voire quatre ans. Alors il y en a des plus récents hein mais ça va le rattraper. Je sais qu'à son retour il va être réincarcéré très prochainement parce qu'il y a un juge aussi qui l'attend au tournant. Et que voilà je pense que sa vie ça va être ça. Je sors, je rentre, je sors, je rentre. (...) Je gagne du temps avant sa majorité mais malheureusement je pense que vu ce qui l'attend, le nombre de dossiers qui l'attendent, voilà je pense qu'il partira en incarcération pour de nombreux mois. (éducatrice MO PJJ, focus group / Jamal)

## C - L'expérience de la détention en regard du parcours

Recueil d'un commentaire en réunion du groupe ressource : « *Des incarcérations qui du point de vue strictement pénal peuvent être lourdes d'importance, mais quant au fait de savoir si cela a été un tournant (dans la perspective de repérer des tournants, des périodes charnières), il faudrait le demander aux intéressés", ce qui nous ramène à la recherche, et à l'étape des entretiens avec les jeunes* ».

### Les leçons de la prison : Valentin

Lors du premier entretien que nous avons avec Valentin (novembre 2020) nous évoquons avec facilité le passé proche, celui de la prison. Cette expérience relativement longue cette fois de la prison, pour la première fois également une prison pour majeurs, est racontée de façon totalement dédramatisée : « *La prison, c'est pas un truc de ouf. C'est pas horrible. Il y a du sport, des promenades, des activités. (...) A Riom, là-bas, j'avais plein de potes. On rigolait. (...) Là-bas en vrai, ils laissaient faire ta vie.* » L'expérience de la prison est également présentée comme une leçon pour Valentin, à partir de laquelle il peut aujourd'hui savoir ce qu'il veut ou ne veut plus. Une expérience dont il nous dit avec ses mots ressortir plus équilibré, mieux dans sa vie. Et notre entretien semble bénéficier de cette prise de recul et de cette étape apaisée. « *Maintenant ça me passe [les bagarres où j'aime me cartonner]. En prison on a le temps de réfléchir. Sur mes fréquentations. Y'en a, ils réfléchissent pas. Ils font de l'argent dedans. Mais moi, je trouve que c'est mieux de faire de l'argent dehors* [faisant référence à son travail de livreur].

Ainsi il y a « *un avant et un après* » en lien avec plusieurs facteurs qu'il amène de lui-même : la durée d'incarcération plus longue que d'habitude, assez pour comprendre les choses : « *Le premier séjour [à l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Meyzieu], c'était un mois. C'est trop court pour comprendre les choses* » ; la conversation avec un détenu plus âgé que lui au parcours duquel il peut se comparer, et qui a du recul [on est déjà dans une forme d'échange entre pairs] : *Il y en a un plus*

*vieux que moi qui m'a dit « Regarde, moi je suis tout cassé ». « Arrête de venir en prison ». Le soir je réfléchissais. Tu réfléchis, tu penses, ça t'empêche de dormir. »*

Le regard qui est porté sur la troisième longue détention de Rabir vient en contrepoint au récit positif de Valentin, sans doute variable d'une expérience à l'autre, mais aussi du contexte de la mise en récit. L'incarcération est observée pour Rabir comme une exposition à un double risque quotidien (les altercations avec les surveillants et l'isolement au « mitard »), et donc comme vulnérabilisante.

*Même si lui ça le sécurise un peu quand même, en fait, de pas être à l'extérieur. Parce qu'il n'a pas à se demander où il va dormir, quand il a été incarcéré l'année dernière c'est la première chose qu'il m'a dite. Il m'a dit "je suis soulagé parce que j'ai pas à me demander où je vais dormir et comment je vais manger". Donc c'est quand même très préoccupant en fait. Qu'on soit/ qu'on n'ait pas pu proposer à cet enfant une structure qui ait une contenance suffisante psychologiquement hein je veux dire, pour que ce soit dans la cadre de la détention qu'il s'y retrouve. Il y a quelque chose là de l'ordre d'un non-sens pour moi en tant qu'éducatrice quoi ! (éducatrice référente MO PJJ, focus group / Rabir)*

Enfin, la détention comme première réponse pénale dès l'âge de 13 ans (Killian) ou 14 ans (Jamal) est mise en critique pour ses effets délétères sur le parcours de placement ultérieur en ne permettant plus une graduation des réponses. Entre le développement de capacités d'adaptation précoces à un milieu hostile chez le « *gamin* » et la difficulté pour les responsables des établissements éducatifs au pénal « *de le surprendre encore* » (ancien éducateur PJJ au Quartier pour Mineurs / focus group / Killian).

Nous verrons dans la section qui suit, à travers les enjeux plus ou moins réussis d'articulation avec l'ASE, puis en partie III au travers du 'travail du parcours' occasionné par l'exécution des mesures, comment ce 'moment pénal', non réduit à ces périodes de détention, est une mise en tension dynamique entre le contrôle et la reconnaissance de la personne<sup>54</sup>.

---

<sup>54</sup>Une tension constitutive de l'éducation contrainte. Cf. N. Sallée, 2016. *Éduquer sous contrainte: une sociologie de la justice des mineurs*. Paris, Éditions EHESS. Cf. sous la direction de C. Lenzi, P. Milburn, B. Milly, N. Sallée, mars 2020, *Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs. Regards croisés France-Québec. Des professionnalités aux gouvernementalités* (Rapport final de recherche).

## Chapitre 5 - De l'entremêlement des parcours civil et pénal

En observant à présent quelques modes d'articulation entre la PJJ et l'ASE enregistrés par les six parcours étudiés, nous pénétrons dans le vif des enjeux de conciliation entre ordres protectionnel et répressif fondateurs de la justice pénale des mineurs selon l'ordonnance de 1945. Ce référentiel étant unanimement partagé par les acteurs de l'action recherche clermontoise.

Alors que l'évolution du dispositif judiciaire pour l'enfance est venue renforcer leur opposition, Guillaume Teillet, à qui nous empruntons le titre de cette section<sup>55</sup>, s'est attelé à examiner « par le bas », à l'échelle des parcours judiciaires des mineur·e·s concerné·e·s, ce que produit cette dualité. Son ethnographie approfondie des articulations concrètes, à même les parcours, entre les logiques protectionnelles et répressives lui permet de conclure à un « continuum » sociopénal, mais sous une forme hybride qui n'exclut pas des principes de discontinuité. L'une des caractéristiques de ce maillage institutionnel qui encadre l'existence des jeunes est en effet de ne pas former une filière continue offrant des cadres institutionnels stables et prévisibles.

Nous pourrions reprendre au compte de notre étude, autrement plus modeste et recentrée sur une très faible poignée de parcours, à la fois la variabilité et l'imprévisibilité de cet entremêlement civil/ pénal. Nos entretiens comme les focus groups ont mis en exergue le levier que représente à cet égard le travail de coordination réalisé par les éducateurs et responsable d'unité éducative avec les magistrats. Mais ils ont aussi fait ressortir combien les épreuves d'articulation entre les deux champs, civil et pénal, se déploient dans le temps du parcours et ne sont pas qu'affaire de coopération dans un même espace de prise en charge et à un instant T. C'est par cette épreuve de temporalité que nous rentrerons dans la question de cette articulation civil /pénal.

---

<sup>55</sup> Guillaume Teillet (2020) : Quand civil et pénal s'entremêlent : Des parcours judiciaires hybrides et discontinus de jeunes en France. TSANTSA – Journal of the Swiss Anthropological Association, 25, 105-119. <https://doi.org/10.36950/tsantsa.2020.025.10>

## **I - Un rapport de successivité entre ASE et PJJ signant l'échec des premiers**

Nous avons déjà découvert dans une précédente recherche<sup>56</sup> en quoi les configurations de prise en charge d'adolescents dits "difficiles" sont peu comparables aux prises en charge qui se déploient dans une même unité de lieu en simplifiant non seulement l'observation du chercheur mais en amont celle des accompagnants. Ainsi, les intervenants « enrôlés » dans les situations complexes d'adolescent que nous étudions ne le sont pas tous au même moment de sa trajectoire, le réseau interprofessionnel se constituant dans un rapport de successivité. Ce qui fait situation commune, pour le réseau d'intervenants, n'est ni le lieu, ni même le temps de la prise en charge, mais la trajectoire interinstitutionnelle de l'adolescent. La mise en parcours permet alors le récit, et par son truchement s'opèrent des continuités narratives, qui peinent à se mettre en place par ailleurs. Cependant, cette relecture des trajectoires se fait à l'aune de la situation et des perceptions actuelles de la situation.

Voilà, mais Killian, ça active chez moi de la colère, ça active de la colère de pas avoir pu, effectivement parce que le premier placement il intervient à 8 ans, mais je pense que si on avait regardé un petit peu au plus près ce fonctionnement familial, s'il y avait eu des liaisons hospitalières à la maternité, quand elle nous dépeint les conditions dans lesquelles elle accouche, c'est bien évident qu'il faut lui retirer ce bébé, enfin, il y a des choses ... ça suggère ça. Et puis ça suggère cette espèce de violence qui vient toucher ce pourquoi moi j'ai choisi de faire ce métier. Je veux dire, j'ai envie de regarder et de percevoir dans les adolescents l'adulte qu'ils vont être demain, et c'est ça qui me guide. Et lui, je vois RIEN. (référente ASE, Focus group Killian)

La colère de l'éducatrice sur l'état actuel de ce jeune (dont l'adaptabilité surprenante au monde carcéral est assortie d'une « incapacité à revenir en arrière », à être dans la proximité avec le monde, dont il se soustrait) vient re-questionner ce qui n'a pas été fait dès sa naissance, comme si cela avait été évident qu'on pouvait (pré)voir les problèmes dès ce moment-là. Cette relecture permet d'identifier de façon critique les moments où les choix / ou non choix qui ont été faits n'ont pas été les bons. Elle met en évidence les loupés du suivi et de la protection. Mais c'est aussi parce que les professionnels se sentent impuissants à agir aujourd'hui que le parcours de Killian s'inscrit dans ce récit d'impuissance. La solution à la situation présente est pour ainsi dire renvoyée dans le passé : la séparation radicale qui aurait dû être faite avec leur mère dans le cas de Kylian ou de Valentin. Ce récit d'impuissance permet-

---

<sup>56</sup> Béatrice Deries, Roman Pétrouchine, Bertrand Ravon, Halima Zeroug Vial, *La professionnalité à l'épreuve des adolescents en grandes difficultés. Enquête sur les pratiques de soutien aux professionnels. Rapport final de recherche*, Université Lumière Lyon 2, Centre Max Weber, Centre hospitalier Le Vinatier, Orspere-Samdarra, 2016 (<https://www.orspere-samdarra.com/2016/la-professionnalite-a-lepreuve-des-adolescents-en-grande-difficulte-enquete-sur-les-pratiques-de-soutien-aux-professionnels/>)

il toutefois de retrouver de la capacité d'agir ? Telle est la question sur laquelle nous reviendrons en troisième partie en examinant de plus près la dynamique du récit déployée dans ces focus group.

L'arrivée à la PJJ dans le temps de l'adolescence est vécue et réinterprétée par tous comme l'échec des précédentes prises en charge (ASE, pédopsychiatrie...), et comme l'aboutissement d'une suite de manquements institutionnels sinon d'impuissances professionnelles.

Il faut dire que la difficulté d'accéder aux premiers intervenants du parcours ne permet pas de lever les interrogations sur le passé et laisse dans l'opacité les transitions d'une institution à l'autre, sur lesquelles le jeune concerné ne délivre pas grand-chose.

Par exemple, reconstituer l'histoire de la protection de l'enfance dans le parcours de Jamal oblige ses référents qui renseignent le tableau Excel à procéder par recoupement de sources. Mais des énigmes subsistent qui lestent encore sa prise en charge d'aujourd'hui, et que ravive la difficulté à renseigner le tableau pour les besoins de l'enquête. L'accès à son premier dossier ASE, archivé, nécessiterait de lourdes procédures. La question récurrente est celle de son placement précoce, à un an et demi ; puis pourquoi est-il resté dans sa région de naissance au moment où sa mère et ses frères aînés vont sur Clermont-Ferrand ? Et pourquoi à son arrivée en Auvergne est-il placé en établissement alors que ces derniers réintègrent la cellule familiale ? Bien que l'enfance de ce jeune soit déjà finement documentée par le milieu ouvert PJJ, cette amnésie de la trajectoire revient en boucle dans les espaces de l'action-recherche, en forme d'entrée en matière sur les épreuves de conduite du parcours. Les versions contradictoires de l'histoire de la petite enfance (paternelle *versus* maternelle) participeraient-elles à cette intrigue et faudrait-il la dénouer ?

*Le séjour de Jamal au CDEF a été extrêmement compliqué parce que nous on a eu du mal à voir les bouts à ce moment-là. C'est à dire que c'est sur le passage du foyer pré-ados au foyer garçons qu'on apprend qu'il est passé à [une MECS de Clermont-Ferrand] puisqu'on avait aucune note, aucun rapport au moment de son accueil. Mais c'est vrai qu'il nous arrive d'une manière assez particulière, puisqu'on ne savait pas qu'il revenait et c'est le taxi qui le dépose en disant "boulevard Gambetta c'est bien chez vous?", "oui oui tout à fait, Bonjour Jamal". Donc voilà, dans l'accompagnement il y a le trouble mais il y a aussi le trou. C'est à dire que nous on a eu du mal à avoir quelque chose du côté de son histoire et ce n'est pas..., enfin on s'y essayait. Parce qu'on est à je sais pas combien d'appels téléphoniques à Dijon, quoi ! On a essayé de rejoindre, de contacter les deux familles d'accueil, les référents ASE, les responsables, j'ai fait toutes les circons, j'ai fait tout le monde pour se dire : *mais qu'est ce qui s'est passé là-bas ?* Parce qu'il y a aussi dans le discours de cette maman une acuité du côté de *qu'est ce qui s'est passé à Dijon* dans le rapport qu'elle avait avec l'aide sociale à l'enfance. Du côté de *on lui a enlevé ses enfants* mais de manière extrêmement brutale sans explication, ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'explication du côté de Jamal, mais du coup nous non plus en fait, et on*

*était mais est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est pas vrai ? Comment il fonctionne? Qu'est ce qui s'est passé quoi ? Quels étaient les motifs ? Et on n'a jamais su, impossibilité d'avoir le moindre rapport éducatif de l'époque, le moindre document... impossible.... moi je trouve que ça fait trop là. Donc après on se dit Jamal qu'est-ce qu'il en comprend ? Ben quand on l'interrogeait sur les entretiens, ce n'est pas là-dessus qu'il nous délivrait énormément de choses, alors c'est vrai qu'il parle énormément de cette mère, c'est central chez lui [...]. (focus group de Jamal)*

Outre les trous dans l'histoire, ici de la protection de l'enfance, le trouble provient aussi manifestement des conditions dans lesquelles se font les transitions d'une institution à l'autre. L'absence de transmission d'information sur leur contexte est ressentie violemment comme un manque d'égards, non seulement pour le jeune mais aussi pour les professionnels chargés de l'accueillir. Cette même anecdote reviendra plusieurs fois dans les focus groups.

Pour l'ensemble des six adolescents, il sera dit collectivement, aussi bien le ressentiment d'une culpabilité collégiale, que l'impossibilité et le renoncement à réparer ce qui n'a pas été fait plus tôt ou d'être comptable de l'action des prédécesseurs. Une approche par le parcours élargit l'examen des épreuves de coordination à une temporalité du passé sur laquelle les intervenants n'ont plus de prise et à une responsabilité collective qui n'est pas seulement distribuée dans l'espace mais l'est aussi dans le temps. Se sentir ou non comptable de l'action des prédécesseurs avec l'action desquels il n'y a objectivement plus de possibilité de coordination, telle est l'épreuve d'histoire que traversent ici les professionnels de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

La succession ASE-puis-PJJ qui constitue le scénario dominant dans ces quelques trajectoires adolescentes fait alors émerger un besoin d'histoire chez leurs accompagnants, et suscite des initiatives en vue d'accéder à une connaissance des mesures civiles en amont de l'intervention de la PJJ, et à travers elle à l'histoire personnelle et familiale du jeune suivi. Nous verrons en dernière partie en quoi cette conscience du legs de la trajectoire sur le temps présent du parcours et sur le devenir du jeune est au cœur d'un micro dispositif d'évaluation intégré à son projet d'unité par une UEMO.

Enfin, l'absence de mandat est l'une des explications données à ce rapport de successivité problématique des institutions dans le parcours désaccordé de Jamal :

*Sa situation, ce qu'elle a pu emmener comme question, c'est celle des articulations entre les institutions, notamment le sentiment qu'on intervenait les unes après les autres et non pas concomitamment alors que peut être ça aurait pu être intéressant à un moment donné de pouvoir intervenir ensemble même si on n'avait pas des mandats, puisque souvent on est obligé d'intervenir avec des mandats. (RUE, focus Group Jamal)*

Ce qui déplace le propos sur les enjeux de la saisine du magistrat.

## II - Resynchroniser les trajectoires civiles et pénales

Notre entretien avec une responsable d'unité éducative à l'initiative du projet d'action recherche nous éclaire sur ce que recouvre le « hors-cadre » que cette dernière avait vocation à explorer pour sortir les parcours des mineurs accompagnés de leurs impasses. Sa première déclinaison, déjà effective dans le temps de l'enquête, consiste à s'autoriser à dépasser le périmètre de l'institution judiciaire et à diversifier les ressources institutionnelles dans l'accompagnement des jeunes placés sous-main de justice. Dans le moment historique de son recentrage « au pénal », ce hors cadre comme on dit « hors les murs » est une gageure pour la PJJ. Il s'agit de penser autrement en pensant « protection de l'enfance », de « *penser le jeune civil-pénal* ». C'est dans cette perspective qu'est demandée la réintroduction de l'assistance éducative, mais en de tout autres termes qu'elle n'était pour une majorité d'entre eux intervenue dans l'enfance au sein de leur famille.

Dans le temps pénal de la trajectoire, la double saisine du juge des enfants comporte plusieurs enjeux que notre première exploration de ces trajectoires a permis de mettre au jour.

### A - Victime - (bien que) responsable

Le parcours de Killian dans l'année de ses 16 ans constitue un exemple emblématique de cette double saisine du magistrat. A l'horizon de sa majorité, celle-ci se réitère à nouveaux frais sur la base d'une anthropologie « conjonctive » de sa personne, pourrait-on dire en suivant le propos philosophique sur la vulnérabilité d'un Jean-Louis Génard<sup>57</sup> : auteur de ses actes *et* victime de son histoire, cette relecture conjonctive de sa personne et de sa trajectoire entraînant celle de la réponse : sanction *et* protection.

C'est à l'aune de cette tension *victime - (bien que) responsable* que l'éducatrice référente de milieu ouvert PJJ introduit le récit de son parcours :

---

<sup>57</sup> Jean-Louis Génard retrace sur longue période l'évolution de notre référentiel anthropologique glissant progressivement d'une interprétation disjonctive des capacités, par laquelle les êtres se trouvent départagés entre les capables et les incapables, les malades et les bien portants, vers une interprétation conjonctive de la souffrance, de la vulnérabilité et de la fragilité, l'homme se trouvant toujours dans l'entre-deux, quelque part dans une position précaire et incertaine. Le modèle anthropologique aujourd'hui dominant placerait l'homme au cœur d'un continuum, toujours dans l'entre-deux du normal et du pathologique, toujours donc fragile, toujours vulnérable, mais aussi toujours responsable bien que toujours excusable. Il y aurait à cet égard beaucoup de choses à dire qui pourraient illustrer une homologie entre les évolutions de ces repères anthropologiques et les transformations de l'action publique. Cf. Génard JL (2009) Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance, in Thomas Périlleux et al. *Destins politiques de la souffrance* Ères | « Sociologie clinique » pages 27 à 45. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/destins-politiques-de-la-souffrance---page-27.htm>

Chercheuse : Vous avez commencé par cette mise en récit... à la première personne du singulier, mais en vous mettant à la place de Killian en disant "*je suis victime*", c'est à dire qu'en fait, disiez-vous, il s'agit de changer un petit peu le discours sur son parcours et sur lui-même, et de le repositionner comme victime. Alors, la première chose que je me demandais c'est : est-ce que c'est lui qui à un moment donné a pu dire ça : "*je suis victime*" ou n'est-ce pas vous qui vous dites ben "*il faudrait qu'on puisse changer de paire de lunettes*" ?

Educatrice PJJ : Je ne lui dis pas, je n'ai pas dit directement "*tu es victime*". Je lui ai dit "*on ne peut pas tout te mettre sur le dos. T'as fait des actes de délinquance, t'es responsable pénalement de ce que tu as fait, mais on ne peut pas tout te mettre sur le dos.*" Et je lui ai verbalisé que pour moi, la relation qu'il avait avec sa mère, ce que sa mère pouvait lui démontrer en terme de violence, ce n'était pas quelque chose d'entenable, ce n'était pas possible. Ce qui l'a fait beaucoup sourire. J'ai pu lui dire "*on est inquiet pour toi*". (...) Moi j'avais envie effectivement de le remettre dans une autre place et que maintenant "*t'es pas que le délinquant, j'aimerais aussi cette place où à un moment donné t'as une histoire compliquée, un parcours difficile et il faut peut-être trouver une autre façon de t'aider. Donc voilà on va remettre un petit peu de placement*". Et puis comme ça commence à être entendu par la justice donc il entend, il voit que le regard aussi de la juge dernièrement a changé. (...) Et donc il y a eu une audience le 11 janvier devant la juge où elle lui a expliqué "*c'est une audience au pénal donc je vais quand même te rappeler tes obligations dans le cadre du sursis*", mais ça n'a vraiment pas été la majorité de l'audience. "*Et je fais aussi une audience au civil, je ré-ouvre ton dossier au civil et je vais te placer au civil parce que tu as besoin être protégé. Donc j'abandonne le placement au pénal, je te donne ta chance, tu vas être placé au civil avec un montage particulier*".

Cette reconnaissance de sa personne plurielle lui a été signifiée par le magistrat en dédoublant son audience en deux parties, pénale puis civile : la première en présence du mineur seul, la seconde en présence de sa mère avec l'objectif de dire au premier, tout responsable de ses actes qu'il est pénalement, son besoin d'être protégé en tant que victime, victime de son histoire familiale, et à ce titre d'être confié à l'Aide sociale à l'enfance.

A partir de cette séquence, nous proposons de relire les enjeux d'articulation interinstitutionnelle par le prisme de cette conjonction enfant victime de sa trajectoire / jeune responsable de son parcours.

La demande de réouverture du dossier civil de Killian est adressée au magistrat autour du projet de son « placement familial », un placement ordonné par le magistrat et encadré par des éducateurs, au domicile de sa mère, en associant étroitement sa grand-mère qui habite non loin et qui depuis sa naissance exerce « une suppléance maternelle » auprès de sa fille et de son petit-fils. Pour un jeune qui commet encore des actes de délinquance, la juge ne s'attend pas à ce que le Milieu Ouvert PJJ lui fasse une telle proposition civile. Fondée sur le repérage de sa souffrance et de sa mise en danger

comme problématique prioritaire, cette demande de « se décaler » de l'aspect pénal vise à dissocier la réussite ou l'échec du placement chez sa mère, des enjeux pénaux de la mesure exercée par l'UEMO.

Le placement ne se faisant pas dans un cadre pénal mais dans un cadre civil, les enjeux ne sont pas les mêmes. Les fugues et autres transgressions du placement ne seront pas vécues de la même manière et ne seront pas sanctionnées. C'est un peu l'idée pour Killian par exemple qui aujourd'hui est placé dans un cadre civil. Et ça n'allait pas de soi parce qu'il a fallu renégocier avec la juge en essayant de lui dire qu'elle ne pouvait pas mettre comme une obligation d'un SME le placement chez sa mère. Parce que le placement chez sa mère pouvait ne pas tenir pour des raisons qui ne lui appartiennent pas mais qui appartiennent au positionnement de sa mère. C'est-à-dire qu'il serait amené à contrevenir à une obligation d'un SME avec un risque d'incarcération pour des agissements de sa mère. C'est un truc qui n'allait pas. Et elle a entendu, parce qu'elle a basculé, ce n'est plus une obligation du SME et il est placé dans un cadre civil. Ce n'est pas rien. (RUE, mai 2019)

C'est cette même juge des enfants qui deux ans auparavant avait pu « lui mettre de la prison ferme » et qui tiendra plusieurs semaines durant à faire de la réussite du placement familial une obligation du sursis mis à l'épreuve, refusant leur découplage, au motif que c'est son « seul levier ». L'apport d'éléments personnels et familiaux, dans le travail pluridisciplinaire d'évaluation du placement en milieu familial réalisé par l'EPE, puis dans une mesure d'investigation portée par l'UEMO, jouera un rôle dans son changement de regard.

On voit ici comment l'inscription du « placement familial » dans le champ civil permet d'opérer une démarcation entre les agissements de la mère et ceux de Killian et par là-même, ce pourrait être une hypothèse, de faire de cette hybridation civil-pénal un levier de singularisation de l'adolescent vis-vis de sa famille même si son placement familial est aussi une reconnaissance de son impossibilité à vivre en dehors d'elle. Une sorte de compromis ouvrant pratiquement des possibilités d'émancipation.

Car la mise en œuvre de ce montage PJJ – ASE qui combine placement familial le weekend et hébergement séquentiel de semaine à l'hôtel est aussi l'occasion pour l'ensemble des référents éducatifs de constater au bout de quelque temps la difficulté de l'adolescent à se détacher de la maison familiale. (*« Il revient toujours chez sa grand-mère et sa mère et il a du mal à rester sur l'hôtel »*). Sans compter que l'effectivité du montage est exposée à l'instabilité relationnelle au sein de la famille. Le montage existera toujours juridiquement mais la mère et la grand-mère feront faire une attestation par un psychiatre disant qu'elles ne peuvent plus accueillir ni fils, ni petit-fils.

En parcourant la trajectoire reconstituée de Killian, on remarque la récurrence de cette déclaration de la mère, relayée par un psychiatre ou autre médecin, de ne plus pouvoir prendre chez elle son fils au

motif qu'elle n'en a pas les forces, rendant que plus décalé et surprenant le projet qui continue d'être porté pour Killian d'un retour chez sa mère. Dans le lexique psychologique de l'ambivalence, sa mère nous est décrite dans le meilleur des cas comment ayant montré « plusieurs visages » dans sa relation avec son fils, où cohabiterait sa volonté de réparer les dégâts de ses placements précoces en CEF et sa propre fragilité psychique depuis qu'elle est adolescente la conduisant parfois à des hospitalisations en psychiatrie.

En outre il y a peu d'alternatives au placement familial présenté comme une demande du magistrat, tirant conséquence à un moment donné des échecs successifs des placements en CEF, Killian lui-même posant avec lucidité la question de leur sens : *"J'ai fait cinq CEF ça a pas marché pourquoi ça marcherait maintenant?"* ; cette juge prenant acte également que la prison ne fait plus peur à Killian. Cette situation montre toute la pertinence d'une approche globale du parcours, intégrant dans l'analyse les entours du jeune, selon une conception relationnelle de l'autonomie. Jusqu'à intégrer que le lieu refuge de Killian, c'est le domicile de sa grand-mère où il préfère dormir sur un canapé plutôt que chez sa mère où il a une chambre mais qu'il n'investit pas.

On voit bien dans cet exemple comment à peine sorti de l'équation pénale, on retombe sur une autre équation, familiale celle-ci, qui pourrait constituer l'objet à part entière des hybridations civil / pénal : reconnaître la nécessité du jeune d'habiter chez sa mère-grand-mère et valoriser la ressource d'hébergement qu'elles apportent à deux, quand ont été épuisés dans le civil comme dans le pénal les hébergements collectifs. Mais tout en composant avec leurs fragilités ; intégrer leur ressource fragile dans un maillage hétérogène en l'articulant par exemple à la ressource hôtelière : c'est bien ce qui s'est expérimenté tant bien que mal aux 16 ans de Killian.

## **B - Préserver les lieux où habiter des enjeux pénaux**

A partir du cas de Killian, nous pourrions remonter un peu en généralité en reconsidérant l'ensemble des parcours de l'ART. Par le truchement des obligations judiciaires, le moment pénal s'accompagne on l'a vu d'une complexification du 'où il habite'. Il suffit de reconstituer la trajectoire des actes (délinquants) posés par chacun de ces jeunes pour constater qu'ils sont souvent dirigés contre les lieux, et contre les personnes détentrices d'une autorité dans ces lieux. Dans leurs mises en récit des parcours, les référents PJJ nous disent cependant qu'ils ont une marge de jeu dans leur relation avec les magistrats, pour découpler les obligations pénales de la question du 'lieu où habiter', où se poser. Tel est l'enjeu premier des 'arts de faire' dans lesquels le récit du parcours adressé au magistrat acquière toute son importance. Ce que nous verrons en partie III en redescendant à nouveau dans quelques situations.

Nous avons évoqué en première partie combien la question centrale de l'hébergement (Où l'adolescent est-il ?) renvoyait aux difficultés des professionnels à affilier les jeunes suivis à des structures de prise en charge adaptées à leurs problématiques, en même temps qu'à une difficulté voire une impossibilité d'attachement à des lieux et à des liens de ces mêmes jeunes, qui une fois « dans la nature » s'installent dans des actes de délinquance, transgressent les obligations du contrôle judiciaire et alimentent le risque d'incarcération. La double saisine du juge des enfants comporte alors, pour les professionnels confrontés à cette équation pénale de la conduite des parcours, des enjeux de diversification des ressources et des cadrages institutionnels en matière de placement. En particulier en permettant d'accéder à la ressource d'hébergement que constitue le parc social hôtelier, même si celle-ci est l'objet d'appréciations contrastées variant avec la personne des hôteliers, entre la difficulté des uns à tenir face à « ces jeunes » et la capacité des autres à être acteurs atypiques de la prise en charge, indiquant ici la nécessité de descendre en singularité dans les situations.

Enfin, l'ouverture du champ civil, on le voit dans la situation de Killian, réintroduit un tiers entre deux acteurs territoriaux de la PJJ que sont le milieu ouvert socle et le milieu d'hébergement, dont les seuils d'exigence qui conditionnent le placement entrent en discordance. Cette divergence des « seuils de tolérance » entre EPE et MO est au demeurant la seule épreuve de coordination qui ait été aussi explicitement mise en avant durant tout le processus de l'action recherche. Dans une division du travail qui réserve la compétence du placement et de son accompagnement à l'EPE, le montage PJJ ASE permet de réintroduire en séquentiel un hébergement hôtelier (inexistant dans le dispositif d'hébergement diversifié (HD) de l'EPE) et de ré-envisager le placement familial (conjointement chez la mère et chez la grand-mère) qui avait été refusé par l'EPE au terme de son évaluation.

L'exclusivité d'un partenariat entre entités de la PJJ à l'échelle territoriale (milieu ouvert et établissements de placement) pour opérationnaliser le placement familial et l'hébergement, est décrit ici comme ce qui aurait pu fabriquer en propre une situation de « *jeune sans solution de prise en charge* ». Le recours à l'ASE est l'échappée trouvée à ce risque. Mais c'est en comptant sur des mobilisations interpersonnelles au sein des deux institutions.

Donc moi j'ai contacté l'ASE en amont en leur disant "voilà on est dans une situation compliquée, qu'est-ce qu'on pourrait monter ensemble ? ". Et donc on est allé les rencontrer avec [éducatrice de MO PJJ] et il n'y a pas eu de difficulté. Parce qu'en plus c'est sa référente ASE mais qui date d'il y a des années, qui ré-intervient, et qui je pense avait une... comment dire, elle est touchée par la situation de ce gamin. C'est Madame [référente ASE] qui était présente. Elle a un sentiment particulier dans cette situation-là, et l'attachée ASE a dit banco on y va, on essaye. Pour un placement à domicile, avec un séquentiel à l'hôtel et l'UEAJ. (RUE, mai 2019)

Cette situation à laquelle ASE et PJJ font face solidairement comme rarement dans les autres parcours du panel révèle aux référents PJJ toute l'importance non pas « *d'avoir la main sur quelque chose* » (on a vu combien le placement familial était fragile) mais « *d'avoir un partenaire qui tient la route avec nous... qui s'engage avec nous* » (RUE, mai 2019).

### **C - Là où il y a des défauts d'articulation, il y a des solitudes<sup>58</sup>**

L'autre question que m'amène la situation de Jamal, c'est le soutien qu'un responsable peut apporter aux professionnels d'une prise en charge aussi complexe, et du sentiment d'impuissance qu'on peut... que moi j'ai pu ressentir à un moment donné. Voilà, ne sachant plus comment le soutenir, en voyant une éducatrice en charge de la mesure qui malgré toute la volonté qu'elle pouvait y mettre peinait à trouver des lieux. Avec des réponses négatives... et ça, ça peut être compliqué de la place d'un responsable à savoir : comment à un moment donné pouvoir être soutenant et puis pouvoir aider à ce qu'il y ait des portes qui puissent s'ouvrir. (RUE, Focus group Jamal)

Le soutien corrélé au sentiment d'impuissance de cette responsable d'unité éducative, face à la solitude d'une éducatrice confrontée à des portes qui ne s'ouvrent pas, repose ici le problème de l'absence d'articulations partenariales en termes de « communauté de charge » (Esposito, 2000)<sup>59</sup>.

Tel serait un autre enjeu de la réintroduction du civil dans le parcours, du point de vue du milieu ouvert socle de la PJJ. Sortir de la solitude face à l'épreuve du placement<sup>60</sup> à laquelle il se trouve assigné par son mandat judiciaire. Le retrait de l'ASE du réseau de prise en charge dès l'entrée en scène de la justice pénale est vécue comme un abandon de la part des premiers, fondé sur la représentation d'un pénal doté d'une puissance d'agir et d'une force de frappe en matière d'hébergement que le civil n'aurait pas, *a fortiori* pour les cas complexes de jeunes qui circulent d'un domaine à l'autre.

Or c'est tout l'inverse de cette force de frappe que mettent en scène les focus group, à l'intérieur même du champ pénal :

Quand il [Jamal] est déféré et que vous passez quatre heures au téléphone à appeler tous les CEF de France, tous les CER, tous les foyers PJJ, qu'il n'y en a pas un qui vous dit oui, alors que vous savez pertinemment qu'il y a des endroits où il y a de la place, je parle de la PJJ, d'établissements habilités hein, mais qu'à la lecture, parce qu'on vous demande un dossier, dans l'urgence il faut envoyer un dossier, ils prennent le temps de lire bref, et

<sup>58</sup> Educatrice MO PJJ, Focus group Jamal.

<sup>59</sup> Esposito Roberto, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF, 2000.

<sup>60</sup> Une expression qui renvoie au titre de l'ouvrage de Perrine Robin, « *L'enfant de personne* ». *A l'épreuve du placement et de sa sortie*, Le champ Social, décembre 2020.

qu'à la lecture de ce dossier, moi je ne cache pas les choses je veux dire, je vais pas dire que c'est un ange Jamal hein. Parce que je sais que ça va être compliqué, donc autant annoncer la couleur ! Et que vous n'avez jamais de soutien et que jamais on vous dit ben on va essayer de faire quelque chose, un petit bout de quelque chose ensemble, voilà on peut, peut-être, essayer de vous le prendre, aller trois jours, quatre jours enfin je ne sais pas, mais quelque chose quoi. C'est compliqué et c'est ce soutien-là moi dont j'ai manqué, je me suis sentie très très seule dans cette mesure au niveau institutionnel parce que j'ai trouvé que ça reposait beaucoup sur mes épaules. (éducatrice PJJ MO, focus group de Jamal)

Dans l'été de ses 14 ans, le magistrat décide d'un retour de Jamal chez sa mère par défaut de solution de placement en établissement pénal. On est mi-août et les éducateurs de la Permanence Educative Au Tribunal qui font le déferrement n'ont pas trouvé de possibilité de placement en urgence, ni sur le département, ni ailleurs. Ce retour très vite devient problématique et se conclue par une éviction du domicile familial. Cette séquence de la trajectoire pénale nous est amenée pour montrer comment un défaut de collaboration civil/ pénal peut fabriquer les conditions du rejet maternel.

On est obligé de batailler, de batailler presque très fort avec l'ASE pour le coup par moment pour essayer de faire reconnaître qu'ils [ces adolescents] sont à la fois des victimes et qu'un placement... même si un gamin il est dans un cadre pénal, il peut y avoir un placement civil. Alors ça bouge. (RUE, focus group de Jamal)

Jouer sur les statuts pluriels du mineur, en rappelant que l'adolescent engagé dans des actes de délinquance est aussi une victime ayant besoin de protection, est un chemin pour sortir l'éducateur de milieu ouvert de sa solitude face à la question épineuse et envahissante du placement. Il sera dit à propos de Killian comment avoir dû plusieurs années durant lui trouver une place à tout prix aurait alimenté son errance en miroir ; à force de raisonner en places, on en a perdu le sens de son parcours, rendant, tel un cercle vicieux, de plus en plus difficile l'établissement de collaborations fructueuses avec les milieux d'hébergement. La réintroduction du civil par le biais de la saisine du juge, en redistribuant les responsabilités à l'égard de cette question du lieu, pourrait-elle permettre aux accompagnants de retrouver le sens du parcours ? Toujours est-il qu'ils en observent quelques amorces positives dans la temporalité même de l'action recherche, (« ça bouge »), analysant ces ouvertures comme l'un de ses effets collatéraux.

## **D - Ouvrir un cadre de (libre) contractualisation avec le jeune adulte**

A travers le contrat jeune majeur, l'étape de la majorité emmène à son tour à une réintroduction de l'Aide sociale à l'enfance dans la trajectoire du jeune sous-main de justice. Cette double saisine du juge des enfants ouvre des possibilités de « libre » contractualisation avec le jeune adulte que le régime probatoire du pénal refermait. « Libre », car en effet certains mineurs à l'approche de leur majorité anticipent déjà leur refus de cette perspective.

C'est l'exemple de Killian qui ne formule pas d'autre projet pour sa majorité que de retourner chez sa mère qui n'aurait alors pas d'autre choix que de l'accueillir s'il ne relève plus d'aucune institution. Tel ce dialogue qui nous est rejoué par son éducatrice PJJ : "*Alors tu te projettes dans quoi dans deux ans? T'es majeur tu te vois où?*". "*Non mais je serai chez moi*". "*C'est où chez toi?*" "*Ben chez ma mère, chez ma grand-mère, chez moi*", donnant l'impression que Killian a du temps à rattraper, celui de sa place dans cette famille qui s'est agrandie sans lui, et qu'il en fait sa priorité. La question pourrait se poser alors de la capacité de l'ASE à agréer cet horizon comme un projet d'autonomie.

Les jeunes majeurs qui à l'inverse ont accepté cette protection de l'ASE ont alors plusieurs interlocuteurs éducatifs au moment de leur transition critique vers l'âge adulte : la PJJ poursuit l'assistance éducative en Milieu Ouvert Socle, pendant que l'ASE apporte la logistique et le financement de l'hébergement (notamment à l'hôtel).

De la responsabilité pénale à la signature d'un contrat civil, le contrat jeune majeur active différemment la responsabilité du jeune. Car il peut négocier et ses éducateurs « *bidouiller* » comme ne le leur permet pas le cadre contraint des mesures pénales. C'est à condition en effet d'une mise en œuvre du contrat qui le déleste de ses exigences de contrepartie souvent inatteignables pour les concernés. Le parcours de Valentin dans l'année de ses 19 ans en est exemplaire. Le retour de l'assistance éducative dans le cadre de ce contrat jeune majeur en collaboration étroite avec l'accompagnement éducatif du MO PJJ nous est présenté comme l'allié objectif d'un accompagnement vers "l'autonomie" affranchi des objectifs d'insertion.

Le contrat jeune majeur il n'est pas judiciaire. Il est administratif et effectivement la question du « hors cadre », elle porte aussi là-dessus, c'est à dire qu'une ordonnance du juge on ne la négocie pas. Un contrat jeune majeur il est négocié, et il est négocié par Valentin... Et je pense que ça c'est important sur ce que vous évoquiez de la question du hors cadre, on peut bidouiller des trucs dans le cadre d'un contrat jeune majeur. (éducateur MO PJJ, focus group Valentin)

Et en effet Valentin semble avoir bénéficié d'une grande souplesse dans cette contractualisation, due à l'engagement singulier de sa référente éducative ASE dans son accompagnement et à la confiance

qui lui est accordée à ce titre par son institution. Ils permettent à cet accompagnement de « *sortir des chemins battus* » et, à la dernière signature du contrat, de solliciter Valentin autour d'exigences minimalistes. Cette faible conditionnalité de l'accès à une protection en tant que jeune majeur contraste avec les récits qui circulent par ailleurs d'un parcours du combattant pour les jeunes adulte sortant des protections de l'aide sociale à l'enfance et de la justice pénale de mineurs. Et c'est alors que notre approche par cas, en descendant en singularité dans l'histoire de l'accompagnement de Valentin, nous permet, en focus group, d'en comprendre les façonnements singuliers, en prenant garde d'en tirer des conclusions générales.<sup>61</sup>

Le sentiment de culpabilité individuel et collectif à l'égard des (non)agissements de la protection de l'enfance dans la toute première enfance de Valentin est mis en avant par sa référente ASE d'aujourd'hui, tel « un leg du passé avec lequel jouerait le présent » de son parcours à ASE.<sup>62</sup> Et qui oriente une certaine manière de l'accompagner qui le prend « *là où il est* » :

Il y a eu deux volets dans la façon que j'ai eu d'aborder cette situation. Le premier qui nous guide jusqu'à aujourd'hui c'est un sentiment de culpabilité. Parce qu'effectivement je pense que le dispositif de la protection de l'enfance a une responsabilité collégiale de la dégradation et de la non-prise compte des difficultés de cet enfant. Là je parle quand il était enfant, voire bébé parce que le premier placement remonte à la pouponnière et il avait 18 mois. J'étais atterrée de voir comment on n'avait... comment moi je n'arrivais pas à trouver des solutions techniques hein... ce qui fait que très rapidement ça m'a emmenée dans une dimension affective. Qui ne m'a pas quittée depuis 2015 et qui a emmené qu'effectivement toutes les choses se traitent de gré à gré dans une dimension de connivence. Je ne sais pas, [s'adressant à l'éducateur référent PJJ] tu m'arrêtes, mais il y a eu de la connivence avec le magistrat, il y a eu de la connivence avec le responsable Protection de l'enfance. Et du coup je pense que mon institution a accédé à des choses parce que moi j'avais cette dimension affective avec Valentin et que peut-être j'avais une certaine reconnaissance de mon institution sur mon engagement auprès de lui. Mais la part de culpabilité, elle est énorme, parce que je ne comprends pas comment on est passé à côté de cet enfant dans une situation de danger extrême. Donc voilà, moi ce que je peux dire de moi, de ce que la situation de Valentin m'a fait vivre. Alors ça a aussi un intérêt, c'est que ça fait sortir des chemins

---

<sup>61</sup> A l'instar de l'argument d'un dossier *d'Agora Débats Jeunesse* (2017) faisant de l'examen des parcours, dans leurs singularités, une condition pour aller vers des réponses adaptées et une justice « spécialisée » et « adaptée » : « Finalement, la diversité des situations et la variété des expériences montrent à quel point chaque parcours de jeune au contact des institutions pénales est différent. Il n'existe pas en effet une seule trajectoire de délinquance, pas un profil unique d' « enfant de justice » mais bien des parcours multiples, des itinéraires individuels façonnés à partir d'éléments de contexte géographiques, sociaux, familiaux, et qui doivent être pris en compte dans les solutions apportées et dans les dispositifs de prise en charge envisagés. » (« Expériences juvéniles de la pénalité » *Agora Jeunesse* n° 77 / 2017, coordonné par Alice Jaspard et Nicolas Sallée).

<sup>62</sup> Ce récit de l'accompagnement de Célestin procède d'une sorte de généalogie du temps présent au sens de Robert Castel (1994), qui analyse les enjeux actuels du présent à partir des legs du passé. En considérant que si le passé ne se répète pas dans le présent, le présent joue et invente à partir des legs du passé.

battus, ça permet aussi de ... j'ai jamais eu d'attente à son égard. Je l'ai toujours pris à l'endroit où il était avec vraiment des exigences très minimalistes puisque l'avant-dernier contrat jeune majeur, on ne savait pas trop comment le solliciter hein, et je lui ai dit « écoute, si tu sais pas faire je le fais à ta place ». Je lui ai dit « moi je vais remplir tes objectifs. Ta part d'engagement : si t'es d'accord tu les signes, si t'es pas d'accord tu les signes pas, il y a pas de contraintes ». Et euh... on l'a joué comme ça et dans un vrai échange. (Référente ASE, focus group Valentin)

Pour son éducateur PJJ de milieu ouvert, cette alliance avec l'ASE ré-ouvre de manière inespérée des possibilités d'agir dans le temps présent du parcours, en suspendant les injonctions à l'activation qu'il analysait comme un ressort des mises en échec des projets divers de Valentin.

La « connivence » entre éducateurs PJJ et ASE, et en certaines fois avec le responsable Protection de l'enfance et le juge des enfants, rendent possible non seulement leur accordage sur des exigences minimalistes en termes de projet, mais une certaine continuité du contrat fut-elle en pointillés. L'anecdote qui suit montre comment cette connivence, par la souplesse qu'elle autorise, résiste aux soubresauts impulsés par les actes de Valentin.

Le contrat jeune majeur [de Valentin] s'est arrêté puisqu'il a volé une Mercedes du dernier hôtelier qui l'a accueilli. Donc je... mon responsable Protection de l'enfance a changé. Je n'ai pas tout à fait la même connivence, donc je n'ai pas pu négocier le maintien du contrat jeune majeur. Donc il a pris la porte de l'ASE. Et donc deux mois après, [l'éducateur PJJ MO] m'appelle en me disant « il vient de trouver un contrat de travail, il lui faut un hébergement sur place parce qu'il ne peut pas prendre le bus », donc je reprends le bâton de pèlerin, on refait un contrat jeune majeur sur une courte durée. Il est hébergé à l'hôtel avec les repas euh... Et là je dois dire que ça tient quoi. (Référente ASE, focus group de Valentin)

## Conclusion du chapitre 5

Nous avons vu à travers l'exemple de Killian que l'intervention du pénal dans des parcours familiaux durablement encadrés par l'aide sociale à l'enfance ouvre des opportunités de différenciation jeune / famille, de façon corrélée aux enjeux de responsabilisation pénale du jeune. Et ce alors que cette pénalisation de la trajectoire coïncide avec la période de l'adolescence. Nous pourrions faire l'hypothèse que l'arrivée du tiers (ici judiciaire) vient bouleverser l'ordre paradoxal victime/sujet dans la trajectoire de ces jeunes.

Symétriquement, la ré-intervention du champ civil dans le parcours, lorsque son argumentation est entendue par le juge des enfants, donne forme à une chaîne de soutiens en cascade : la relation entre éducateur PJJ et jeune s'étaye sur le « *partage de la situation* » entre ASE et PJJ, elle-même sur le

magistrat compréhensif des enjeux de la protection civile. (« *Tu es aussi et d'abord une victime* »). Est soulignée cependant la part aléatoire de ces chaînes d'interdépendance, la position du magistrat étant en dernier ressort déterminante mais non maîtrisable.

En s'intéressant à des situations contrastées de recours à ce dispositif d'aide de l'ASE comme à ses non-recours, et en se déplaçant du côté du jeune, il pourrait être intéressant d'analyser ce que produisent du point de vue des jeunes ces réouvertures du champ civil en termes de responsabilisation et d'appréhension d'un avenir, autour des questions d'habiter, d'activité, de santé mentale, en particulier à l'étape de la majorité.

Enfin le recentrage sur ces trois séquences de parcours respectivement de Killian, Jamal et Valentin a été l'occasion pour les participants à l'action recherche de préciser plus clairement un nœud interinstitutionnel qui en était à l'origine. Soit une difficulté du Milieu Ouvert PJJ à travailler avec son allié naturel de la même institution, l'hébergement ; difficulté conjuguée à un retrait de l'ASE qui « *laisse tomber les gamins* » aussitôt la PJJ entrée en scène, la justice pénale des mineurs étant considérée comme ayant forcément « *une baguette magique* » dans la recherche de solutions. L'histoire du placement familial » de Killian met en lumière ces difficultés d'articulation internes à la PJJ sur un même territoire. Même s'il est redit que le différend qui a abouti à mettre à mal la relation éducative entre la mère et le milieu ouvert à l'occasion de l'évaluation de son placement en milieu familial, relève plutôt du couac institutionnel que d'une divergence de points de vue. « *Ces jeunes sont doués pour faire ressortir les conflits entre institutions* » sera-t-il dit lors d'une réunion du groupe ressource.

Au fur et à mesure du processus de recherche, on assiste ainsi à une déclinaison plus fine des problèmes de gouvernance à l'origine de l'ART, qui s'autorise à pointer des enjeux de transformation organisationnelle interne à la PJJ à l'échelle territoriale, amorçant même certains déplacements : « *Comment à l'interne on prend les choses en considération et comment on fait bouger nos fonctionnements à nous, notre organisation* » (RUE, mai 2019). C'est en faisant un détour par l'analyse de la collaboration avec un partenaire extérieur tel que l'ASE que ce nœud intra-institutionnel a fait surface.

# Chapitre 6 - Les temps du soin psychique

## Introduction

Une préoccupation générale de la pédopsychiatrie revient plusieurs fois dans les réflexions sur les parcours des jeunes les plus en difficulté menées dans les différents espaces de travail de l'ART (CST, séminaire d'analyse de situations, groupe-ressource). Relayé par un médecin qui y prend part assidûment, l'intérêt de ce secteur pour une approche par les parcours serait de « *voir de manière longitudinale* ». L'arrivée à la PJJ est perçue / vécue comme l'échec des précédentes prises en charge (ASE, pédopsychiatrie...), et comme l'aboutissement d'un parcours d'échecs. Comme si elles ne pouvaient coexister dans un même temps. Ce travail sur les parcours engagé avec l'ART est alors envisagé comme devant permettre que l'on pense ensemble les différentes interventions, et non plus seulement dans une alternance et une succession au sein d'un parcours. Les professionnels de la pédopsychiatrie, pour faire le travail qui leur incombe auprès du jeune, ont besoin notamment qu'il y ait aussi le pénal, qui incarne le rappel du droit.

La reconstitution des trajectoires à partir des données extraites des dossiers (cf. tableaux *Excel*) donne à voir des scénarii contrastés de ce point de vue (1/). Une reprise de ces séquences lors d'un entretien approfondi avec cette pédopsychiatre, croisée avec la relecture des focus groups et un entretien avec Hakim permet de rentrer dans les « problèmes » (1/ 2/ 3/). Sans qu'il soit possible d'en dégager une typologie rigoureuse, cette mise en perspective invite cependant à la prudence et à ne pas conclure systématiquement à l'échec des collaborations. Elle ouvre enfin une réflexion sur la prise en compte de la souffrance de ces jeunes en dehors des institutions de soin (4/).

## I - Des figures contrastées de recours à la pédopsychiatrie

Le tableau suivant, volontairement détaillé, reprend parcours par parcours et au fil des âges leurs évènements constitutifs ayant un rapport plus ou moins direct avec l'intervention de la pédopsychiatre. Il serait faux de présenter ces enchaînements diachroniques comme des « parcours de soin » sciemment construits, encore moins comme relevant d'une continuité thérapeutique.

Cette présentation transversale a le mérite de faire apparaître des modalités contrastées de recours à la pédopsychiatrie entre les six parcours, et parfois à l'intérieur d'un même parcours.

<b>Ado/âge au moment de l'enquête</b>	<b>Prises en charge pédopsychiatrique, psychiques et santé mentale*</b>
<b>Valentin</b> 20ans>22 ans	<p><b>Vers 4 ans</b>, bilan CASMP car retard global des acquisitions</p> <p><b>De 5 ans jusqu'à l'âge de 11 ans</b>, soins ambulatoires en CMPP, et constitution d'un dossier MDPH avec orientation SEGPA puis ITEP.</p> <p><b>Jusqu'à 17 ans</b>, prise en charge en ITEP (supposant indication médicale).</p> <p><b>A 18 ans</b>, orientation vers MDPH pour reprise en compte de sa situation. La faible appétence de Valentin pour être « reconnu » en situation de handicap » et l'absence de suivi médical depuis 2 ans fait échouer cette tentative.</p> <p><b>A partir de 18 ans, renouvelée à 19 ans</b>, obligation de soin sous forme de consultation psychologique ordonnée dans le cadre du SME (Sursis Mise à l'Épreuve). Consultation mise en œuvre au sein de l'UEMO par la psychologue.</p>
<b>Steve</b> 19ans>21ans	<p>Mise en danger, fugues, addictions, errance, mais absence d'évocation de soins psychiques ou d'obligation de soin ordonnées par le juge ses enfants (obligations centrées sur la scolarité et la formation professionnelle). Absence de la pédopsychiatrie dans ce parcours reconstitué.</p>
<b>Rabir</b> 18ans>20ans	<p><b>Dans l'enfance</b>, suivi en CMP, soins psy débutent par un espace de parole sans traitement, à la demande de la mère 1er temps, puis de l'ITEP 2ème temps, soutenus par le médicosocial. Médecin de l'ITEP prend le relais du médecin du CMP à son départ (<b>12 ans</b>).</p> <p><b>A 15 ans</b>, reprise des soins, où les signes sont plus du côté psychiatrique. Rupture de traitement, et augmentation des passages à l'acte.</p> <p><b>A 16 ans</b>, demandes d'OPP en établissement de santé pour des troubles du comportement graves qualifiés du côté psy / 2 hospitalisations dont une de 8 mois. Diagnostic variable et nuancé d'une hospitalisation à l'autre.</p> <p><b>Année de ses 17 ans</b>, arrêt des soins consécutifs à la première détention en quartier mineurs puis « <i>plus rien</i> ».</p> <p><b>Entre 18 et 21 ans</b>, absence de relais pris par la psychiatrie adulte, sans doute empêché par deux longues incarcérations de 12 mois et 27 mois en prison pour majeurs, faisant émerger une réflexion sur le besoin d'un espace de parole « psy » au sein de la détention.</p>
<b>Jordan</b> 17ans>19ans	<p><b>Entre 14ans et 15ans</b>, soins ambulatoires discontinus et 4 hospitalisations en OPP.</p> <p><b>A l'âge de 14 ans et 1/2</b>, dans un contexte d'agression sur éducatrice et problèmes de comportement, l'ASE demande fin à un premier placement en MECS en même temps qu'un placement en OPP dans un établissement sanitaire &gt; 1ère hospitalisation psychiatrique de 19 jours au Centre Hospitalier Sainte Marie. Autour de cette hospitalisation, le juge prononce un SME de 18 mois et 3 mois d'emprisonnement avec obligation de soin.</p> <p><b>3 mois plus tard</b>, 2<sup>ème</sup> hospitalisation séquentielle avec l'accord de la mère, pour reprise du traitement et sevrage du cannabis durant son placement à l'EPE (foyer PJJ).</p> <p><b>A 15 ans</b>, hospitalisation aux urgences de St-Etienne car crise en famille d'accueil, proposition de traitement. 6 mois plus tard, 3<sup>ème</sup> hospitalisation d'une semaine en OPP au CH Ste Marie avant départ en CEF. Projet d'hospitalisation médico-judiciaire (co-PJJ-psychiatrie) envisagé pendant cette hospitalisation qui n'aboutit pas faute de place.</p> <p><b>4 mois plus tard</b>, 4<sup>ème</sup> hospitalisation avant départ en CEF.</p> <p><b>Dans l'année de ses 17 ans</b>, plus de traitement par le CH Sainte marie car un "suivi psy" en CEF, puis « suivis psy » dans deux EPE successifs.</p>
<b>Jamal</b> 16ans>18ans	<p><b>A 10 ans</b>, hospitalisation tps plein de 5 mois au CH Sainte Marie alors qu'il est placé en MECS. Son pédopsychiatre travaille dans le service hospitalier où il sera hospitalisé. Suivi en consultation par ce psychiatre et par une psychologue jusqu'à une 2ème hospitalisation gérée par un autre pédopsychiatre.</p> <p><b>A 12ans ½</b> changement de secteur pour celui où habite sa mère. &gt;Relais entre le CH Ste Marie et le CHU alors qu'il est au CDEF (). Rencontré en consultation dans premier temps, est d'accord pour des soins mais pas d'hospitalisation, ne voulant plus être enfermé. Essai de mise en place de soins ambulatoires en hôpital de jour, mais échec en raison du côté « enfermement » du service (fermé à clé) qui lui rappelle l'hospitalisation temps-plein. N'y sera « vu » que deux fois.</p>

	<p><b>Dans l'année des 13 ans</b>, consultations « psy » lors de 'compos pénales' + obligation de soin dans la cadre du contrôle judiciaire ; hospitalisation de 15 jrs pour traitement suivie d'une « préconisation de prise en charge médicale dans un milieu cadré + prise en charge éducative ».</p> <p><b>Années 14, 15 ans</b>, « <i>perdu de vue</i> » jusqu'à ce que le médecin du CHU le revoie en consultation, sollicité pour un dossier MDPH. Y rencontre également la psychologue pour un bilan psychométrique. Puis nouvelle consultation alors qu'il est en CEF. Il est alors plutôt dans le refus de soin, « <i>même s'il peut dire que c'est difficile</i> ». Repart au CEF avec un nouveau rendez-vous « <i>où on ne l'a pas revu</i> ».</p> <p>Le même pédopsychiatre qui l'avait rencontré une première fois aux urgences pédiatriques du CH, dans un contexte de fugue d'un lieu de vie (<b>11, 12 ans</b>) avait été surpris par sa facilité de parole au cours de cette rencontre « <i>puisque'on ne le connaissait pas et qu'il arrivait là un petit peu par hasard</i> ». En l'absence de motif d'hospitalisation, était reparti avec les gens qui l'accompagnaient.</p>
<b>Killian</b> 16ans>18ans	Un traitement par psychotropes à 12 ans et une expertise psychologique à 15ans ½, mais pas de prise en charge pédopsychiatrique, ni d'obligation de soin ordonnée par le magistrat.

\*Données de juin 2019

Le cadre de ce compte-rendu de recherche ne permet pas de rentrer de manière approfondie dans les articulations entre pédopsychiatrie et justice pénale que donne à voir ce tableau. Ce premier travail de compilation des données longitudinales atteste cependant du potentiel analytique du matériau de l'ART, à condition de recouper les données renseignées respectivement depuis la PJJ et la pédopsychiatrie. Ce que nous commencerons à faire à travers deux focus. Le premier, sur le parcours de Jordan, montre le déplacement de la santé mentale depuis la psychiatrie vers les établissements et services de la PJJ après une période de forte interaction entre les deux parcours (psy et pénal) durant l'étape la plus tumultueuse de l'adolescence. Le second sur celui de Rabir montre des différences significatives dans le recours à la pédopsychiatrie entre l'enfance et l'adolescence avec le passage d'une « prise en charge » d'ordre psychosociale et familiale en CMP, à une psychiatrie de régulation des troubles de la conduite.

### **A - Jordan : A défaut d'alliance...**

Arrêtons-nous sur la première hospitalisation de Jordan, qui correspond aussi au début de sa trajectoire pénale. De manière très rapprochée s'enchaînent des passages à l'acte (violents) de sa part, notamment envers les personnels féminins > une décision d'exclusion d'une MECS en plein milieu d'un placement sanitaire en psychiatrie ordonné par le même juge > le service de pédopsychiatrie qui « *bataille avec l'ASE tout un automne* » pour que Jordan retrouve une place en foyer alors qu'il ne relève plus d'un soin psychiatrique hospitalier > son placement dans un foyer PJJ qui donne une issue à cette hospitalisation, dont il fugue deux semaines, fugue pendant laquelle il est en garde à vue pour menace à la MECS dont il a avait été exclu quelques mois plus tôt > entraînant la prononciation par le juge d'un sursis avec mise à l'épreuve et une peine d'emprisonnement avec obligation de soins. Dans

80

une telle intrication entre des événements d'ordre social, sanitaire, psychique et judiciaire, chacun d'eux peut devenir le contexte d'un autre et lui donner une nouvelle signification, en nous permettant d'en retracer la genèse. Ce serait à condition de repartir de l'expérience de chacun des protagonistes et de les faire dialoguer<sup>63</sup>.

Alors que les problématiques psychiatriques, d'hébergement éducatif et de délinquance apparaissent dès leur départ en étant liées, cette trajectoire psychiatrique de Jordan, ramassée entre 14 et 15 ans, témoigne d'articulations plutôt réussies. Le passage en revue de l'alternance entre placements pénaux et sanitaires, avec l'une des actrices du soin, a permis d'accéder au travail de construction du parcours à la frontière de la justice pénale et du soin auquel participent pleinement les décisions judiciaires. Chaque séquence d'hospitalisation peut-être rapprochée d'un motif sanitaire, où l'hôpital ne devient pas lieu de vie par défaut. Certaines OPP sont quand même discutées entre pédopsychiatre et juge des enfants comme cette quatrième hospitalisation « *avant départ en CEF* ». Jordan est alors en fugue et a arrêté son traitement. « *L'OPP en psychiatrie, c'est alors : on sait où il est, on lui remet son traitement et après il part en CEF* » (entretien pédopsychiatre). On lit que durant la deuxième hospitalisation des sorties sont organisées avec les éducateurs de l'EPE où Jordan retourne en journée, une collaboration que facilite la proximité géographique. « *Pour ce garçon cela a été très intéressant que le lieu de placement ne rompe pas complètement le lien.* ».

L'éducatrice PJJ référente de Jordan décrit de son côté un travail similaire de coordination entre établissements pénaux et milieu ouvert, qui bénéficie d'un soutien d'un juge dans les transitions tendues entre deux placements. Deux fronts d'articulation se conjuguent ainsi : entre justice des enfants et psychiatrie *et* entre juge des enfants et justice pénale. Étonnamment autour d'un garçon dont on a pu dire qu'il avait fait peur jusque dans les équipes de pédopsychiatrie, celles-là même qui étaient chargées de répondre de la gravité de ses actes qualifiés de pathologiques.

**Il ne répond pas à une alliance thérapeutique, notre action a été essentiellement médicamenteuse, il en va ainsi souvent de ces structures qui sont d'ordre sociopathique qui mettent souvent malheureusement en échec les institutions, il reste néanmoins une vraie souffrance en rapport avec son histoire de vie. (extrait dossier médical)**

---

<sup>63</sup> C'est ce que nous avons tenté en mettant la focale sur l'hospitalisation d'urgence en psychiatrie d'une adolescente exclue de son foyer éducatif : Deries, B. & Petrouchine, R. (2016). Anicroche autour d'une doudoune. De la construction des trajectoires d'adolescents aux frontières de l'éducatif et du soin. *Rhizome*, 1(1), 38-46. <https://doi.org/10.3917/rhiz.059.0038>

Ainsi se conclue la dernière hospitalisation de Jordan. L'intervention de la pédopsychiatrie a uniquement servi à des reprises de traitement, sur un mode toujours contraint, sans autre type de travail dans un cadre de soin ambulatoire entre deux hospitalisations. Après 17 ans, le relais est pris par des indications de suivi psychologique en établissement pénal, laissant penser qu'il est sorti de la période la plus explosive de son adolescence.

Son « *histoire de vie* » en revanche est une question qui n'a pu être prise en compte par la pédopsychiatrie, « *à défaut d'alliance* » de Jordan. Alors que la trajectoire pénale va mettre par nécessité cette histoire à l'étrier, comme on le verra en troisième partie, on pourrait questionner cette absence de la pédopsychiatrie d'un travail sur l'histoire, confirmant à nouveau la logique de successivité.

### **B - Jamal : Une trajectoire « psy » adossée à celle des attachements et des ruptures**

Le souvenir que son infirmière référente d'alors garde de l'hospitalisation de Jamal, 10 ans, au CH Ste Marie, sur la courte période de six mois où elle l'a connu, est celui d'un jeune « *très attachant parce qu'en quête affective majeure* ». Un jeune avec lequel, après des épisodes difficiles dans le service « *on pouvait rediscuter de ce qui s'était passé et qui pouvait faire preuve d'empathie* », et qui du fait de n'avoir de place nulle part pouvait « *s'accrocher à des rencontres* ». La quête de Jamal de retrouver « *cette maman* » est l'élément marquant de cette hospitalisation retenu par cette infirmière, et qui a été prise en compte dans le soin apporté à l'adolescent.

Et moi en fait, quand je vous écoutais, j'avais envie de parler aussi de sa maman. Sa maman qu'on a connue nous sur ce temps d'hospitalisation, où on a essayé de travailler un lien parce que Jamal était fortement demandeur de retourner chez sa maman et j'avais envie de témoigner de ça aussi. Une maman qui pouvait sur des rendez-vous donc, quand elle arrivait à honorer les rendez-vous parce qu'elle était très ambivalente, très demandeuse de voir son fils et à la fois elle pouvait ne pas se présenter au rendez-vous, validés par le juge des enfants à l'époque hein. Donc il avait été validé qu'elle puisse avoir une autorisation de visite une fois par mois, sur deux heures. Et donc c'était une maman qui pouvait se présenter très fuyante, très en retrait et presque parfois pressée de repartir voilà, donc toujours accompagnée du beau-père de Jamal à l'époque, je ne sais pas aujourd'hui, qui paraissait plus investi finalement que cette maman qui avait beaucoup de difficulté à prendre son rôle de maman. (Infirmière CH Ste Marie, focus group/Jamal)

Et cette infirmière de conclure ce souvenir en faisant de la quête maternelle de Jamal le fil conducteur des trois pôles en tension évoqués précédemment dans le focus group : victime/auteur, attachement/séparation, errance/pause.

Au moment du placement en urgence de Jamal au CDEF (12 ans), s'en suit un changement de domiciliation, de la MECS à la résidence de sa mère, entraînant un changement de sectorisation psychiatrique et le transfert de sa prise en charge d'un centre hospitalier un autre.

Le contexte de ce placement en urgence au foyer de l'enfance est mis en avant comme l'une des explications de l'absence de poursuite de soins en ambulatoire. Ce lieu de passage ne permettant pas de soutenir une demande de soin de la part de l'adolescent.

*Je trouve que ça rebondit sur les lieux, sur qu'est ce qui fait le lien. Il y a quelque chose qui fait le lien à chaque fois, au début c'est le fait d'être en MECS et que le pédopsychiatre de la MECS soit aussi à l'hôpital. Et après c'est le secteur de sa mère, c'est sa mère. (...) C'est plus la maman qui a fait qu'après, il a changé de secteur. Donc c'est intéressant de voir... enfin on parle de parcours, ce qui produit ces changements de lieux, de prise en charge. Qu'est ce qui fait le lien ou qu'est ce qui fait rupture justement. Tout ça je trouve que c'est une question... (pédopsychiatre, focus group/ Jamal)*

La présence plus consistante de la pédopsychiatrie dans l'enfance qu'à l'adolescence s'expliquerait-elle par le rôle d'appui qu'elle joue alors auprès du milieu de placement éducatif (MECS), qui impulse lui-même la demande de soins lorsque cela devient intenable ? Au tournant pénal de la trajectoire, et avec l'entrée dans l'adolescence, d'une part la géographie du placement ne permet plus cette relation, d'autre part la demande doit désormais émaner du concerné. La pédopsychiatrie n'intervient plus qu'en pointillés, et le jeune n'a plus cet appui du pôle de la santé mentale dans une étape de sa vie devenant de plus en plus compliquée pour lui.

Ce parcours psy revisité en focus group se conclue sur la formulation d'une énigme, à savoir que malgré le repérage dès l'enfance de symptômes du côté de la maladie psychique, la pédopsychiatrie n'ait pas trouvé sa place dans ce parcours...

*Donc des signes quand même aussi psychotiques, des hallucinations, des choses un peu compliquées sur le plan psychiatrique quand même. Et ça part de là : la pédopsychiatrie ne trouve pas sa place dans son parcours, moi je suis étonnée de la prison qui arrive. C'est toujours surprenant quand on a connu des enfants petits du côté psychiatrique et quelques années plus tard ce n'est plus de psychiatrie dont il est question mais de prison. Voilà, parce que pour moi ça c'est une énigme par exemple. (pédopsychiatre CH Ste Marie, focus group/ Jamal)*

... une énigme montrant tout à la fois la fragilité d'un parcours de soin à l'épreuve des attachements de l'adolescent (familiaux, pénaux), la responsabilité des transitions qui ne se font pas, et le constat amer de la substitution progressive d'une contenance par une autre, du soin psychiatrique vers la

prison, celle-ci étant arrivée plus précocement dans le parcours de Jamal que chez les autres jeunes du corpus.

### **C - Rabir : Du « suivi psy » à une psychiatrie de réduction des comportements**

Deux périodes sont envisagées dans le parcours de soins psychiatriques de Rabir, à partir de la lecture de son dossier médical [entretien pédopsychiatre].

Une première période qualifiée de « *prise en charge* » avec « *un suivi psy* » : les soins psychiatriques débutent dans l'enfance (12 ans) par un espace de parole sans traitement, dans le cadre d'un suivi en CMP « *Ça, c'était intéressant* » (entretien pédopsychiatre).

Ce suivi se met en place à la demande de la mère dans un premier temps, puis de l'ITEP, dont le médecin prendra le relais du médecin du CMP au départ de celui-ci.

Les irrégularités et les ruptures du traitement indiqué depuis qu'il a 13 ans sont à l'origine d'une augmentation des passages à l'acte et de la dangerosité : « *Rabir arrête ses traitements parce qu'il voulait montrer qu'il n'était pas fou* » (idem). Ainsi, dans le seul mois de mars de l'année de ses 15 ans, plusieurs événements se succèdent de près, faisant intervenir toujours en urgence, le pénal, la psychiatrie, et la protection de l'enfance (Rabir est encore scolarisé en ITEP) : garde à vue pour violence > accompagné par les pompiers au CHU suite à une crise de violence > pas d'hospitalisation mais un placement en urgence au foyer de l'enfance.

S'ouvre alors entre 15 et 16 ans une deuxième période « *d'hospitalisations séquentielles* », impulsées, pour la première, par la demande de Rabir dans le cadre d'un déferrement, pour la seconde, à partir du CER où il est placé depuis deux mois. Au cours de celle-ci, qui va durer 8 mois en raison de la difficulté à trouver un lieu adapté à la problématique de l'adolescent, la pédopsychiatrie est présentée comme étant fédératrice du projet (« *Il y aura beaucoup de visites de l'éducateur PJJ et pas mal de réunions* »). Des synthèses avec la PJJ sont mises en place à partir de l'hôpital.

Dans cette nouvelle configuration de l'intervention de la psychiatrie, la visée des hospitalisations est de réduire les comportements, en apportant un contenant et la recherche d'un traitement. Elle ne s'inscrit plus comme au départ dans « *un suivi psy* ».

La psychiatrie en tant qu'institutionnalisation du soin se retire globalement à partir des premières incarcérations de Rabir, la collaboration comme pour Jordan s'arrêtant avec le caractère « *bruyant* » des troubles, à la sortie progressive de l'adolescence. ...Laissant entière la question de la souffrance :

La problématique est tout autant judiciaire, éducative que psychiatrique et dans ces situations-là, quand ça passe comme ça par une OPP, on n'a pas bien le choix du mode d'intervention et que d'ailleurs, on l'a vu avec ces jeunes-là qui sont plus dans le comportement, l'accroche avec le soin ne se fait pas. On voit bien pour lui qu'il a fallu du CER, il a fallu de la prison, enfin pour le contenir... et ces symptômes psychiatriques sur la fin ne sont pas si bruyants que ça. (entretien pédopsychiatre)

L'expérience réussie de la coordination entre travailleurs sociaux appartenant aux trois secteurs de la prise en charge institutionnelle ASE, PJJ et Pédopsychiatrie durant les hospitalisations de Rabir (cf. focus group, novembre 2020) révèle en creux ou plutôt en plein, que l'endroit du problème, dans le déroulement discontinu de ce parcours, est situé ailleurs que dans les dites articulations : d'une part dans l'inadaptation des structures de placement pénales aux dispositions psychiques de ce jeune, d'autre part à l'inexistence de structure thérapeutique à même de composer avec le conflit de loyauté de Rabir vis-à-vis de sa mère par rapport à l'acceptation du soin (il lui résiste et affirme avec elle « *qu'il n'est pas fou* »).

Les différents intervenants se souviennent de la nécessité qu'ils ont eue d'engager un travail auprès de lui pour donner du sens au soin psychique dans un contexte d'hospitalisation en OPP qui était décidée par le magistrat. L'équipe pluri professionnelle de l'unité de soins psychiatriques pour adolescents, et l'éducatrice de la PJJ en milieu ouvert, se sont attelées chacune de son côté à une sorte de travail sur les identifications à partir des affiliations plurielles du parcours : pour Rabir, préférer « *être délinquant plutôt que fou* » quand Valentin a pu dire « *être taulard plutôt que clochard* » lorsque passés 21 ans, il ne lui restait plus qu'à solliciter le SIAO pour accéder à un hébergement

## **II - Troubles dans l'indication**

### **A - Rabir : controverses de diagnostic à la frontière entre délinquance et maladie psychique**

Revenons sur cette deuxième longue hospitalisation de Rabir, 16 ans ½, qui signée par sa mère est demandée à partir du CER où il a été placé deux mois auparavant. Le jeune se présente avec son directeur. Rabir fait partie d'un groupe « *compliqué* » de jeunes placés dans l'établissement, qui commettent des actes (vols, violences à l'encontre des éducateurs du CER, Dégradation de biens...). Alors qu'il vient de commettre un passage à l'acte en groupe, « *pendant que les autres ont été incarcérés, lui a été hospitalisé à Ste Marie, pendant plusieurs mois.* »

La reprise de cette séquence avec la pédopsychiatre responsable de l'unité de soins pour adolescents conclue à cette oscillation toujours possible entre deux affiliations de l'adolescent, à la délinquance ou à la maladie : « *C'est les deux en même temps. On est sur des limites un peu* ».

La lecture du dossier médical indique que le diagnostic porté sur les troubles du comportement de Rabir s'est nuancé d'une hospitalisation à l'autre, jouant un rôle dans le changement de présence de la psychiatrie dans le parcours : alors que l'on se posait la question d'une maladie psychique grave lors de la première hospitalisation, la deuxième hospitalisation impulsée à partir d'un établissement de la PJJ (CER) évoque l'organisation d'une personnalité psychique relevant du domaine judiciaire. Entre ses 15 et 16 ans, l'accent se déplace des symptômes psychiatriques à ses comportements, avec en terme de soins une évolution vers du séquentiel, corrélativement à un déplacement du centre de gravité de la prise en charge vers la justice pénale. Le registre psy de la prise en charge est renvoyé vers le secteur médico-social par la voie d'une reconnaissance du handicap par la MDPH et de la recherche d'un milieu d'éducation et d'insertion protégé. On verra un peu plus loin que si cette alternative est perçue depuis le milieu ouvert de la PJJ comme une possibilité de ré-affiliation à un lieu, Rabir, solidairement avec sa mère, résiste à cette perspective, se considérant comme n'étant pas « *un fou* ».

Le retour en focus group sur cette trajectoire à double entrée de Rabir, entre délinquance et maladie psychique, fera dire à son éducatrice PJJ comment elle s'y est « *bien retrouvée* » *a posteriori* au regard de ses interrogations au commencement de la mesure. Rabir lui apparaissait comme pouvant être « *très adapté* » et comme pouvant être « *extrêmement fragile* », le trouble dans la définition de sa personne recoupant ici les deux pôles en tension auteur / victime.

Chez Jordan également, dans l'année de ses 14 ans, la question de la nature des troubles est posée lors de sa seconde hospitalisation. Alors que la première avait été motivée par des « *troubles persécutifs* » (il s'en prenait plus particulièrement aux éducatrices femmes de la MECS), trois mois plus tard une note du pédopsychiatre au Juge des Enfants évoque avec un point d'interrogation « *un diagnostic de troubles psychiques avec doute sur origine : préexistant à son arrivée en France ou conséquences du traumatisme de son arrivée ?* ». Nous verrons plus loin, à partir de son cas, comment la catégorisation joue un rôle dans le fait de s'orienter (ou non) vers des ressources de santé mentale *ad hoc* ou sur-mesure.

## **B - Jamal : les intrications interinstitutionnelles de la définition de la personne**

Dans ce deuxième exemple, c'est aux frontières entre les institutions qui interviennent à un moment donné dans la vie de l'adolescent que se pose le trouble de l'indication s'il en est. Car les multiples qualifications des comportements de l'adolescent à première lecture ne sont pas tant contradictoires

que les deux à la fois, et cela a l'air très clair pour les scripteurs qui ont renseigné le parcours à partir du dossier socioéducatif du jeune.

Le matériau-parcours rassemblé dans les tableaux Excel est éloquent de l'impossibilité assumée à définir une bonne fois l'adolescent et à le « *mettre dans une [seule] case* ».

Ainsi, dans une même séquence du placement de Jamal au foyer de l'enfance (13 ans) renseignée par le CDEF à partir de son dossier socio-éducatif, s'enchaînent dans la même cellule du tableau (soit une unité temporelle rapprochée) dépôt de plainte et hospitalisation. Le compte-rendu entremêle les lexiques, et simultanément le jeune est successivement enregistré comme auteur et victime :

7 juin : Jamal tente de fuguer, il veut aller chez sa mère, dans sa chambre il se tape la tête contre les murs, le veilleur tente de le calmer, mais intervention des pompiers qui l'emmenent aux urgences pédiatriques. / 09 juin : Jamal est victime d'un autre jeune, se fait pousser, il tente de se défendre, mais il subit les représailles et insultes, peut-être racket, / 11 juin : Garde à vue avec un autre jeune, trouvé sur les lieux d'un vol, son ancienne école / 20 juin : Jamal donne un coup violent de talon sur une autre jeune fille, intervention des pompiers avec douleurs costales et ecchymoses sur la face ITT 1 semaine, il est dans la provocation... dégradation d'une porte, bureau des éducateurs, contention du chef de service pendant 30 min / 21 juin : urgences pédiatriques, Jamal y est suite à des agressions et dégradations au foyer de l'enfance/ 22 juin : Jamal est en conflit avec un autre jeune, échanges de coups de poings et de pied, les autres enfants sont terrorisés, Jamal vide un extincteur, et le jette, vide le papier des toilettes, puis vide un 2ième extincteur, puis coup de pied dans le mur du bureau laissant un trou, difficile de le calmer, il sort du foyer pour aller vider les containers poubelles / 27 juin : crise de Jamal, vide extincteur, casse une vitre (données CDEF).

### **C - Du problème du portage collectif de l'accès au soin ...**

L'impossibilité à s'accorder sur une définition de la personne est analysée comme à l'origine de la difficulté à travailler ensemble autour des difficultés de vie de Jamal et à l'accompagner vers une forme thérapeutique appropriée :

Et je pense que c'est ça qui est difficile à l'adolescence, c'est que le point de vue des acteurs de la santé mentale n'est pas le même que celui des gens qui l'accompagnent au quotidien. Bien sûr qu'il ne s'inscrit pas dans une pathologie typique, voilà, on ne peut pas lui mettre une étiquette, je ne sais pas si tu es d'accord avec moi [s'adressant à son confrère pédopsychiatre du CHU], ce qui est schizophrénie etc. mais quand même. ... Il y a des troubles liés à son parcours, il a des troubles liés à ses premières années de vie, enfin ce qu'on appelle les troubles de l'attachement qui ont des répercussions extrêmement graves. Mais effectivement, ça ne se voit pas quand on le rencontre mais ça nécessite un certain travail, sinon on a un enfant qui... Alors comment doit se faire ce

travail ? C'est peut-être cette réponse-là qu'on n'a pas et qui fait que c'est si difficile de travailler ensemble autour de ces enfants parce que ce travail-là, il n'est pas si simple en fait à mener. Parce qu'on est convaincu qu'il faut qu'il se fasse mais il nécessite une mobilisation de tous les acteurs, parce que l'adolescent lui-même, même s'il peut dire par certains moments qu'il ne va pas bien, ou même s'il peut reconnaître qu'il y a des choses qui sont difficiles, il ne va pas accepter... enfin il ne va pas accepter..., il ne va pas pouvoir répondre aux exigences du suivi qu'on lui propose. Et ça, si ce n'est pas porté et accompagné, c'est extrêmement difficile, mais effectivement ça fait partie de ce qui nous pose des difficultés pour harmoniser l'accompagnement des adolescents parce que bien sûr qu'au premier abord, on ne l'inscrit pas dans la pathologie, mais quand même. (...) Ce n'est peut-être parfois pas le pédopsychiatre ni le psychologue qui vont pouvoir aider le plus ce jeune, c'est pour ça que je dis que c'est extrêmement difficile. C'est comment on va pouvoir s'articuler pour aider au mieux cet enfant. (Pédopsychiatre CH Ste Marie, Focus group/Jamal)

A partir de l'exemple de Jamal est pointé l'intérêt d'une coprésence des uns et des autres au-delà du temps de l'hospitalisation, dépassant la logique de successivité déjà soulignée.

#### **D - Pour conclure sur les troubles**

Dans les conclusions d'une précédente recherche<sup>64</sup>, nous avons suggéré que le trouble de l'indication (psychiatrique, judiciaire, sociale), à travers ses assignations terminologiques contradictoires et ses embarras de la décision et de l'action, était une forme de résistance à l'irréversibilité du parcours dans une voie ou dans une autre. Dans le cas d'un adolescent au destin institutionnel sans fin, nous proposons de relire *a posteriori* la difficulté à le faire rentrer dans des cases comme la ressource positive d'une action publique plus mûre et plus assise. Le trouble des indications est consubstantiel à la singularisation de l'action publique envers ces adolescents, il en deviendrait même un opérateur de construction des trajectoires aux frontières des différents secteurs.

Cette construction du parcours aux frontières du soin, de la protection de l'enfance et de la justice pénale de la jeunesse a été peu observable dans l'ART car au-delà des données factuelles du parcours, dont rend compte le tableau ci-dessus, les récits recueillis en entretiens et en focus groups donnent encore peu d'accès aux scènes de délibération entre les trois types d'acteurs. Ce pourrait être une suite intéressante d'exploitation du matériau-parcours rassemblé.

---

<sup>64</sup> Béatrice Deries, Roman Pétrouchine, Bertrand Ravon, Halima Zeroug Vial, *La professionnalité à l'épreuve des adolescents en grandes difficultés. Enquête sur les pratiques de soutien aux professionnels. Rapport final de recherche*, Université Lumière Lyon 2, Centre Max Weber, Centre hospitalier Le Vinatier, Orspere-Samdarra, 2016 (<https://www.orspere-samdarra.com/2016/la-professionnalite-a-lepreuve-des-adolescents-en-grande-difficulte-enquete-sur-les-pratiques-de-soutien-aux-professionnels/>)

### III - De la santé mentale...

Partant d'une approche intersectionnelle, les travaux d'Arthur Vuattoux montrent le traitement sanitaire différencié des mineurs par la justice pénale selon qu'ils sont fille ou garçon. Cette approche contextuelle pourrait-elle nous aider à comprendre la disparition progressive des soins psychiques et psychiatriques des parcours institutionnels des six garçons retenus par notre étude, à leur entrée dans l'adolescence et dans la trajectoire pénale ? Encore faudrait-il être nuancé, car le soin psychique existe à un moment du parcours pour quatre d'entre eux, par la voie de l'obligation de soin, et y compris à partir d'ordonnances de placements sanitaires.

Plutôt d'ailleurs que l'hypothèse d'un « retrait » de la psychiatrie, l'analyse genrée des trajectoires à laquelle nous invite Arthur Vuattoux plaiderait plutôt en faveur d'une diminution voire d'une interruption des « orientations » de ces jeunes vers la psychiatrie, à l'approche de leur majorité, au profit d'une pénalisation des réponses à leurs comportements perturbateurs. Cet éloignement progressif de la psychiatrie soulève une question transversale à l'ensemble des parcours étudiés, qu'ils aient ou non transité par la pédopsychiatrie.

Pour exemple, on relève à la lecture du tableau-parcours de Killian, l'absence d'un quelconque soin psychique ou de collaboration avec une équipe de santé mentale. Simultanément, dans la colonne « projets envisagés » [depuis le milieu ouvert de la PJJ], on peut lire : « *travail sur la question du lien mère/fils, de la confiance* » (13 ans ½) puis « *travailler le retour en famille* » (16ans). Entre les deux, le projet de placement en milieu familial porté par l'EPE (milieu de placement PJJ) a donné lieu à une évaluation psychologique déconseillant ce retour. L'expertise n'est pas assortie d'un soin à l'endroit de cette relation. Mais le focus group consacré à Killian ouvre sur un nombre impressionnant de scènes de travail avec le jeune, enchâssées dans son contexte familial difficile, portant sur ce qu'il veut faire de sa vie, dans des cadres éducatifs aussi divers que l'ASE, le quartier mineurs de la prison ou l'UEMO.

Chercheuse : Alors moi ce que je trouve, comme ça, à en voir la dynamique de tous les échanges depuis tout à l'heure, c'est qu'il y a quand même quelque chose qui converge très fortement entre vos différentes approches de la personne. Pas forcément sur « *qu'est-ce qu'on fait ?* » mais en tout cas déjà au moins sur l'approche de la personne, qui mobilise un référentiel du côté du psy, essentiellement sur des référentiels cliniques. Or vous n'êtes pas des pys, ni des thérapeutes, vous êtes tous éducateurs, dans des lieux un peu différents, mais qui sont tous plutôt en contact avec la question juridique et pénale. Je sens que ça résonne très fort dès qu'il y a des interprétations. On a l'horizon de l'avenir du côté peut être de la psychose, on en est à se demander si on ne serait pas

déjà dans la psychopathologie quand on raconte le lien entre cette mère et ce fils, on ne peut pas penser autre chose qu'à un lien pathologique.

Participant : Je ne laisserai pas dire que la clinique c'est simplement la référence au thérapeutique !

Chercheuse : Alors ce que je voulais dire, mais c'est pas pour arriver à une conclusion (*échanges dans le fond*), c'est plutôt que vous êtes en train de constater qu'en fait lui-même il n'est pas pour l'instant accessible au soin ; il avait été évoqué qu'à un moment donné il y a eu une rencontre ponctuelle avec un psy, qu'il y avait une obligation de soin qu'il ne réalise pas. Mais en même temps on parle d'un Killian qui va d'abord très mal avant de parler d'autre chose. Il y a une convergence vers quelque chose comme ça. Alors est-ce que ça voudrait dire que finalement, dans tout ce que ce que vous êtes en train de mettre en place, dans quelque chose qui est plutôt dans l'instant, d'être auprès de lui dans le temps présent, moi je me demande s'il y a pas quand même justement un rôle clinique que vous exercez, que c'est peut-être celui-ci qui est le plus visible et le plus manifeste, les uns en lien avec les autres. Je transposerais volontiers cette situation dans le champ de la santé mentale où pour des gens qui vont très mal, on n'espère pas forcément leur transformation ou leur guérison, mais on est plutôt dans la perspective d'un « aller mieux »<sup>65</sup>, qui en passe par de petites choses. (Quelqu'un : de petites choses avec lui !), (focus group /Killian)

D'un cas à l'autre, il sera raconté plusieurs fois un échange similaire intervenu entre l'éducatrice référente PJJ et le psychiatre sur le point de recevoir pour la première fois le jeune sous-main de justice dans le cadre de son obligation de soin. L'éducatrice insiste auprès du médecin sur le travail d'approche à réaliser, pour donner au jeune l'envie d'aller au-delà d'un premier RDV. Rentrent alors en confrontation deux principes inconciliables, celui de l'obligation de soin et celui de la nécessaire demande de soin, plaçant le jeune et son éducatrice dans une injonction paradoxale.

Selon quelles modalités la ressource clinique est-elle mobilisée et mobilisable pour penser et prendre en charge la souffrance de ces adolescents liée à leur histoire familiale ? Quelles sont les diverses ressources de santé mentale qui s'inventent au sein de la protection de l'enfant et du suivi pénal, avec ou sans la pédopsychiatrie ? Les trois premiers focus groups et les ateliers d'analyse de situations complexes du 14 novembre apportent des réponses intéressantes à cette question mettant en évidence autant de tentatives fructueuses que de vécus d'impuissance. Donnons ci-après un exemple.

### **De l'écoute de la souffrance en prison**

La dernière incarcération de Rabir, en cours (une peine ferme de 27 mois) pendant l'ultime phase de l'action-recherche, est « *significative de son parcours* » (focus group, novembre 2020). La

---

<sup>65</sup> Cf. Lise Demailly, Nadia Garnoussi (dir.), *Aller mieux*. Approches sociologiques, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.

condamnation qui l'a cette fois-ci entraîné en détention vient de ce qu'il a été accusé « *d'avoir tapé sur sa mère à la sortie du confinement* », sans parler des révocations de sursis. Cette relation à sa mère qui à chaque fois l'a mis en difficulté, et mis en échec les solutions trouvées par l'ASE, est à l'origine de cette nouvelle incarcération. Laquelle signe l'impossibilité pour tous à réussir à travailler avec cette mère « *tant elle y mettait des limites elle-même* ».

Est-ce à dire que cette détention ouvre la possibilité d'un travail qui n'était pas possible jusque-là ? Non pas avec sa mère mais avec Rabir ? Il y a chez son éducatrice comme un changement de schème dans le rapport à la trajectoire qui procède de la nécessité de « *faire sans* » la mère et sans le lien maternel, en pratiques, comme dans ses entretiens avec Rabir au parloir.

Replacée dans la temporalité de la trajectoire, cette longue détention est problématisée comme un temps du présent et de la présence, coincé entre un passé marqué par une succession d'échecs et un avenir dont on prédit tous les manques. Cette perspective est aggravée par la fin imminente de la mesure éducative (MSPJ) exercée par son éducatrice à l'approche des 21 ans de Rabir. La détention est décrite comme un contexte de vulnérabilisation accrue, de par l'exposition quotidienne au risque d'altercations avec les surveillants conduisant en quartier disciplinaire et à un isolement absolu, et face aux risques exacerbés auxquels expose la sortie. Il ne reste plus que ce temps de la présence qui ouvre sur un espace de parole, une reprise du passé, et une nécessité pour cette éducatrice de transmettre son expérience à la conseillère du SPIP.

Cette dernière séquence du parcours de Rabir pointe à la fois tout l'enjeu d'un soin de santé mentale en prison et sa mise en difficulté par manque de psychologues en détention, Rabir étant « *sur liste d'attente* ». Elle ouvre sur une voie alternative à explorer du côté de la santé mentale, la référence PJJ en en constituant pragmatiquement le terrain en tant qu'intervenante de première ligne. Mais cette éducatrice ne s'en reconnaît pas la légitimité, se sentant démunie et estimant que cela relève d'une autre compétence professionnelle : « *Je lui ai proposé plein de choses puisque moi cette souffrance là je l'accueille mais au bout d'un moment je ne sais plus quoi en faire. C'est pas mon travail, je ne suis pas formée pour la transformer en fait* ».

Dans la perspective de l'entretien de recherche avec Rabir qu'il a acceptée, nous mettons en place avec son éducatrice un espace hybride et transitoire de parole, auquel elle sera associée, donnant la possibilité à Rabir de revenir librement sur son parcours. Après autorisation obtenue de l'administration pénitentiaire, nous nous rendrons ensemble au parloir de la maison d'arrêt pour honorer notre RDV avec lui. Mais au dernier moment, il décide de ne pas s'y présenter, disant au surveillant de détention qu'il souhaite rester dans sa cellule où il s'est recouché. L'épreuve d'être

amené inévitablement à parler de sa mère lors de cet entretien serait une explication possible de son recul, selon son éducatrice.

### **Contours de la professionnalité n°1 : Clinique psychosociale**

Tout autant que sur la place à prendre par la recherche-action, le focus qui précède donne à réfléchir sur les dispositifs socio-psychiques<sup>66</sup> à imaginer pour soutenir l'élargissement des contours de la professionnalité de ces intervenants de première ligne confrontés aux débordements de l'expérience sociale et judiciaire par la souffrance. Le binôme psy-éduc au sein d'une équipe d'UEMO qui permet à l'éducateur de Valentin de « *se laisser embarquer* » en est un exemple parmi d'autres (cf. partie III).

Nous ouvrons ici la première facette d'un kaléidoscope de la professionnalité (pas seulement éducative) que nous allons distribuer ici et là dans ce compte-rendu. Après avoir relevé comment ses transformations au contact des situations complexes mises à l'étude font débat au sein des équipes, il nous semble intéressant de questionner les contours de la professionnalité<sup>67</sup> comme une autre manière d'envisager le problème des « articulations » entre les domaines de prise en charge ; une autre manière aussi de documenter le « hors-cadre » appelé de leurs vœux par les initiateurs de l'ART. Il s'agit de rendre visible des compétences, des épreuves et des pépites extraites du matériau, qui donnent à voir une part sans doute encore peu visible du métier.

Le focus group consacré à Killian est l'occasion de réaffirmer un travail éducatif, qui pour s'inscrire dans cet espace intermédiaire de médiation vers le soin, ne devrait pas avoir besoin d'une requalification. Tout au contraire, il y a l'intime conviction que parce que ce travail éducatif n'a pas été mené suffisamment loin en tant que tel, durant le parcours de Killian, il n'a pas pu étayer une démarche vers du thérapeutique pour lui :

*Je pense que c'est bien qu'on fasse de l'éducatif en ayant conscience des enjeux qu'il peut y avoir, de sa structure psychique. Sans se substituer à une démarche de soin. Quand je dis « je voudrais qu'il [Killian] rentre en relation », ça veut dire qu'il va considérer l'autre, ça veut dire qu'il va se considérer lui, et qu'il va avoir envie de se faire du bien et que peut être là, je pourrai lui proposer une orientation vers du*

<sup>66</sup> Des dispositifs extérieurs ou aux frontières des institutions de soin psychique, mobilisant des ressources disciplinaires et professionnelles à la fois sociales et cliniques, tels que décrits dans l'ouvrage collectif coordonné par Jacques Ion et al. (2005) *Travail social et souffrance psychique*, Dunod.

<sup>67</sup> En la distinguant de la profession et du professionnalisme : ainsi, la professionnalité ne renvoie pas à la qualification mais à l'art et à la part créative du travail. Elle porte sur l'action et est porteuse de coopération et d'expérimentation avec d'autres (C. Laval et C. Louzoun, Edito du dossier « Prendre soin de la professionnalité », *Rhizome* n°33, 2008). L'accent mis sur la professionnalité plutôt que sur la profession permet d'insister sur le contenu du travail en situation et sur l'exposition personnelle des agents plus que sur la qualification, centrale dans la définition de la profession (Bertrand Ravon et Pierre Vidal-Naquet (2016) Introduction au dossier « Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité », *SociologieS* [En ligne], <http://journals.openedition.org/sociologies/536>)

thérapeutique. Moi j'ai pas besoin que mon travail soit requalifié, moi j'ai vraiment le sentiment que je fais du boulot d'éduc, c'est à dire que quand moi il me casse les pieds, que je lui dis " je me désintéresse de toi, tu sors de mon bureau", je ne suis pas dans une démarche thérapeutique, je suis dans une démarche éducative et effectivement à ce moment-là il me gonfle. Et je pense que peut-être qu'on va arriver à faire ce travail là suffisamment avancé pour après lui dire : "ben peut être que là c'est le moment que t'aïlles prendre soin de toi, si toi tu dois prendre soin de toi c'est pas avec des éducateurs c'est avec des thérapeutes". (Educatrice référente ASE, focus group/Killian)

Ceci dit, on pourrait interroger le fait que d'avoir pointé la mobilisation incessante de leurs compétences en psychologie (voir *supra*) ait provoqué en focus group la revendication d'une pratique éducative propre qui en serait détachée/ indépendante. Les éducateurs (ne) peuvent faire (que) de la clinique sans faire du thérapeutique.

La recherche généalogique menée par Bertrand Ravon et Christian Laval sur 30 ans de dispositifs d'aide aux adolescents vulnérables<sup>68</sup> montre comment l'extension de la clinique à partir de la catégorie clinique « d'adolescent difficile », ou « clinique du lien défait », structure les dispositifs à la croisée du travail social et de la pédopsychiatrie dans le cours des années 2000. Il s'agit de territoires « borderline » situés en dehors des institutions de soin, structurés par des savoirs cliniques dont les psys n'ont plus le monopole. En ce sens, la clinique n'est pas médicalisation ni psychiatrisation même si les professionnels du soin, dans leurs relations avec les autres professions, jouent un rôle essentiel dans cette extension. A leur suite, les travaux de Yannis Gansel découvriront en quoi ce souci clinique, ou « politique de l'attention » « permet de résoudre le dilemme entre vulnérabilité et dangerosité, entre autonomie et protection, entre soin et contrôle. En quoi ce souci clinique redéfinit en tâche noble le sale boulot de traiter un résidu.» Il en est découvert à la fois la critique politique et la créativité<sup>69</sup>.

<sup>68</sup> Bertrand Ravon et Christian Laval, *L'aide aux « adolescents difficiles »*. *Chroniques d'un problème public*, op.cit.

<sup>69</sup> Yannis Gansel, *Vulnérable ou dangereux ?*, op.cit. p.201 et suivantes.

## Chapitre 7 - Le temps de la présence

A partir de la détention de Rabir la temporalité du présent est venue faire effraction dans des univers professionnels marqués par la nécessité de retourner sans cesse sur la trajectoire, et sous-tendus par la logique du parcours. Nous avons repéré l'importance donnée à cette temporalité dans les divers ateliers d'analyse de situations complexes ouverts par l'ART (focus groups et séminaire du 14 novembre 2019). Alors que les objectifs affichés de l'ART dans les notes d'opportunité étaient d'arrêter « *de courir après* » les adolescents et de recréer les conditions de l'anticipation, ce qui ressort de manière inattendue est la perspective de *l'aller vers* : de suivre la personne là où elle est. Il est fait appel au recentrage sur l'ici et le maintenant et à la suspension du projet, lequel est l'objet de crispations interinstitutionnelles. C'est en grande partie sur la question du projet que se cristallisent en effet les dites « difficultés d'articulation ». Nous débuterons par là.

Puis nous restituerons des formes de présence sociale dégagées des récits de parcours ; formes de présence au jeune, inscrites dans cette temporalité du présent en suspendant le projet d'insertion, le projet tout court. Elles se déploient selon le principe du bas seuil (sans se qualifier comme tel) : bas seuil d'exigence ou haut seuil d'accessibilité.

### I – Malentendus autour du projet

Des projets trop construits sont-ils voués à l'échec ?

De la difficulté de construire un projet avec un jeune, lui-même étant en transformation permanente parce que c'est un jeune.

Le projet, c'est intéressant car c'est ce qui nous met dedans à chaque fois ; ce qui achoppe à chaque fois.

Il y a certains adolescents pour qui le projet, c'est avoir un toit et de quoi manger. Or on a une commande judiciaire qui nous demande d'aller vers l'insertion.

Pour Killian et Jamal qui sont majeurs bientôt, l'ASE nous demande des choses impossibles. (Groupe Ressource du 7 juillet 2020)

Les professionnels mobilisés dans l'ART toutes institutions confondues s'accordent sur ce fait que la dimension du projet à laquelle ils sont tous assignés abrite plein de nœuds d'action et cristallise les quelques controverses interinstitutionnelles mises au jour. Les divergences recourent l'opposition entre deux conceptions de l'autonomie, condition *versus* horizon : faire ou non du projet la condition du maintien dans la prise en charge, au risque que le jeune ne puisse tenir sa place dans la structure qui l'héberge.

*Ces gamins ils ont envie de rien, il n'y a pas nécessairement d'envies, en tous les cas elles ne sont pas verbalisées. C'est dormir, pour nous en tous les cas c'est qu'ils aient un lieu. Et qu'à partir de ce lieu-là, ils puissent se poser un petit peu, essayer d'accrocher avec un, deux éducateurs, enfin qu'il y ait une rencontre qui puisse se passer voilà. Et peut-être alors qu'un projet pourrait émerger. (RUE, mai 2019)*

Cette reconsidération du projet s'apparente à la philosophie du 'chez soi d'abord'. Sorte de conciliation entre l'injonction judiciaire à trouver un lieu où identifier le jeune, sans prendre le risque qu'il devienne le projet de l'éducateur, et la prise en considération de l'impossibilité pour le jeune – qui ne sait dire de quoi il a envie - de se projeter. Encore faut-il pouvoir trouver des lieux qui suspendent la temporalité du projet et se concentrent sur la présence.

A l'opposé, les seuils d'exigence des établissements de placement éducatif PJJ, celui du territoire clermontois en particulier, sont au cœur de la critique des services de suivi en milieu ouvert. Il leur est reproché « *d'oublier qui est le public qu'ils doivent accueillir* », et de ne pas prendre en considération leur histoire, tels sont les termes de la controverse déployés dans nos entretiens. Est donné en exemple un camp organisé par l'EPE dont avait été exclu Jamal au motif qu'il ne pourrait tenir car ce camp était organisé sur une île non-fumeur. L'alternative opposée aurait été de construire un autre camp qui aurait permis d'être ouvert à tous, fumeurs et non-fumeurs, et de ne pas en exclure un jeune qui plus est abandonnique.

Faut-il adapter les seuils d'exigence institutionnels à cette histoire abandonnique qui revient sans cesse ? Telle est une question qui semble faire discorde. Et qui actualise la tension entre la trajectoire, qui ramène à ses conditions initiales à l'endroit de l'abandon, et le parcours, sous-tendu par l'idéal de la capacitation<sup>70</sup>.

Un jeune comme Valentin préoccupé par l'envie d'habiter chez lui sans ne pouvoir jamais tenir un projet s'est heurté à cette condition du projet en vigueur dans les lieux de placement pénal. Le paradoxe veut qu'à sa majorité il accède enfin à des dispositifs qui acceptent de l'héberger de manière plus inconditionnelle, comme ceux pour personnes sans-abri mais dont Valentin ne voudra pas.

---

<sup>70</sup> L'intervention introductive de Claire Autant Dorier à la journée-séminaire de novembre 2019 resituait ces attentes de mobilisation, d'activation, d'adhésion à l'égard des personnes comme une conséquence sociale, publique, du modèle du parcours, soit un mouvement collectif dépassant les seules volontés institutionnelles à l'échelle d'un établissement. Sans pour autant refermer toute possibilité de lui opposer une critique sociale. Car elle en relevait tout à la fois d'une part le versant positif puisqu'il s'agit de considérer les personnes comme ayant des ressources et pas seulement des problèmes et des freins. Et d'autre part les risques de non-recours quand ces mêmes personnes ne sont pas en mesure de s'inscrire dans cet horizon capacitaire. (Ne pas les faire accéder à certaines aides ou formes de dispositifs car on sait « qu'elles ne vont pas tenir »).

Un vrai paradoxe parce que c'est précisément en grandissant et en murissant que peut-être il va commencer à se projeter. Toute son adolescence on a eu tout le temps cette hauteur d'exigence. Moi je n'étais pas autorisé à formuler des projets d'hébergement quels qu'ils soient si je n'associais pas en même temps un projet d'insertion. Pour faire des demandes pour aller dans tel établissement ... y compris pour payer le camping pendant un mois il a fallu que ce soit dans la perspective d'un projet de ceci ou de cela. (Entretien Educateur référent PJJ)

Le projet à travers ses épreuves de réalité auxquelles sont confrontés les référents éducatifs conduit à sa critique, ainsi cette conclusion de l'exposé du parcours « *vertigineux* » d'une jeune femme faisant partie du corpus initial de l'action recherche :

*Face à tant de ruptures institutionnelles et relationnelles, j'ai compté 17 lieux différents, sans jamais pouvoir me poser pour penser un projet. Comment continuer, sinon en allant vers la personne ; à un moment, en laissant aller la personne là où elle veut aller. (éducatrice ASE, séminaire d'analyse de situations complexes de novembre 2019)*

La première (ré) articulation à réussir serait ainsi celle avec la personne, à la condition de renoncer à toute projection. Mais aussi à toute localisation. Un tel scénario se rapproche des dispositifs dit d'hébergement en milieu naturel consistant pour l'ASE à exécuter un placement sans que le jeune ne soit dans un lieu déterminé, qui substitue à la contenance par les lieux celle par les liens<sup>71</sup>. Les micro-dispositifs à bas seuils d'exigence, plus ou moins formels, que rendent visibles les récits de parcours de l'ART, en donnent quelques exemples.

## **II - Accueil et bas-seuils dans un univers à haut-seuil d'exigence**

Les professionnels participant aux entretiens et focus groups donnent accès par leurs récits à des processus d'expérimentation continue dans un cadre extrêmement contraint, donnant forme à des relations d'accompagnement parfois improbables, qui reposent sur leur implication dans le temps présent.

Nous proposons d'importer la notion de « bas seuil »<sup>72</sup> pour caractériser ces micro dispositifs pragmatiques qui jalonnent les parcours, et reconstruisent des bouts de continuité dans l'ici et le

---

<sup>71</sup> Cf. « Contenir par les lieux ou par les liens », in Yannis Gansel, *Vulnérable ou dangereux ? Op.cit.* p.156-157.

<sup>72</sup> Le principe du bas seuil s'exigence, ou moins péjorativement du haut-seuil d'accessibilité, vient du champ de la réduction des risques liés aux usages de drogues dures et dans la cadre d'une nouvelle appréhension des phénomènes de toxicomanie : cette modalité de présence dans la ville naît au milieu des années 1980 d'une mobilisation professionnelle face à un impératif, celui de dégager des accès aux soins élémentaires pour des populations toxicomanes exposées au risque du sida, sur lesquelles les structures classiques n'ont pas de prise. La notion de bas seuil a caractérisé également des dispositifs de santé mentale tels que des lieux d'écoute en pied de tour ou en pieds d'immeubles pour des jeunes marginalisés, sans pour

maintenant où le jeune choisit ou accepte de se poser. S'ils sont précaires et jamais pérennes, ils desserrent la contrainte et ouvrent des "bas seuils" à l'intérieur d'un cadre d'intervention à haut seuil d'exigence, car structuré (dans le cadre de la justice pénale des mineurs) autour de la probation ; haut seuil d'exigence qui constitue le socle de la PJJ en même temps qu'il met en difficulté voire crée des impasses dans certains parcours reconstitués et mis en récits dans *l'ART*.

Le 'bas seuil' n'a rien d'un renoncement à une exigence de la pensée, du projet ou de la relation. Il (ré) ouvre des possibles. L'idée est d'épaissir ces moments du présent pour construire de l'avenir et ouvrir des potentialités fussent-elles encore improbables.

Nous nous intéresserons à une pluralité de figures sans les hiérarchiser ni ériger certaines en modèles. Force est de reconnaître leur existence à l'intérieur même du cadre le plus contraint de la PJJ. Ici pas d'invention de nouveaux dispositifs *ad hoc* ni de nouvelles filières mais une logique d'hospitalité explorée sur un mode infra institutionnel, dans l'interstice des pratiques officielles, en débordant parfois du cadre et du métier.<sup>73</sup>.

## **A - L'UEAJ de Clermont-Fd : un accueil inconditionnel au cœur de la PJJ ?**

*Avec l'UEAJ par contre on arrive à travailler. L'UEAJ arrive à jouer le jeu en disant « bon ok c'est des jeunes particuliers, il va falloir adapter un peu la manière de travailler. » (RUE, mai 2019)*

La pratique d'accueil et d'accompagnement de l'UEAJ clermontoise qui nous est rapportée par l'un de ses éducateurs incarne une première figure de bas-seuil. Les éducateurs-trices de milieu ouvert lui proposent des mineurs pour lesquels le contrôle judiciaire a ordonné une obligation de formation ou de scolarité, dans l'optique que celle-ci soit « remplie » par l'unité d'activités de jour. Il s'en suit une forme de contractualisation avec l'intéressé sans communication directe avec le magistrat. C'est à l'éducateur de milieu ouvert que l'UEAJ adresse un rapport tous les deux à trois mois, dont il « communique ce qu'il veut au magistrat ».

---

autant psychiatriser ni médicaliser le « malheur intime ». Enfin cette notion de structure à bas seuil recouvre les pratiques d'aller vers ou d'accueil inconditionnel et anonyme de personnes vivant à la rue.

<sup>73</sup> Lors de sa conférence introductive déjà citée, Claire Autant Dorier évoquait le risque que cette invention continue de dispositifs *ad hoc* avec leurs catégories connexes complexifie plus encore les parcours, les accès, et les files d'attente, incitant alors à explorer cette logique de bas seuil, d'hospitalité et de convivialité ; soit « un hors cadre où l'humain déborde le professionnel ».

La spécificité de cette unité éducative ainsi présentée<sup>74</sup> pourrait se résumer comme suit : son immersion dans l'univers pénal sans en adopter le cadrage « d'éducation contrainte », mais tout en étant étroitement relié à ceux des professionnels de la PJJ qui de par leur mandat travaillent à partir de ce cadre. « *Tout contre* » le pénal, en quelque sorte, une spécificité à laquelle contribue la mixité des publics « *en insertion* » accueillis par l'UEAJ, pas tous ancrés dans des problématiques de délinquance.

Il faut que ce soit un espace... pas hors du temps, mais un peu hors de son parcours judiciaire. Voilà. Après si le jeune veut nous en parler il n'y a pas de soucis hein moi je suis éducateur PJJ, ça fait 15 ans que je suis éducateur, je connais le fonctionnement. S'il veut nous parler de ses soucis, s'il veut nous parler de ses démêlés judiciaires, il aura de l'écoute, il n'y a pas de problème. Mais avant tout, voilà, la première question qu'on se pose c'est : *est-ce qu'on peut t'aider dans le cadre de ton insertion sociale, professionnelle ?* Et du coup je trouve que pour le jeune ça permet de poser les choses et de se détendre un peu de cette pression judiciaire parce qu'à 15, 16 ans pour un gamin, lui dire ben que tu dois trouver du travail, que tu dois être en formation, tu dois savoir ce que tu dois faire, ce que tu veux faire... ben c'est quand même pas évident. (entretien éducateur UEAJ)

### **Hakim<sup>75</sup> : suivre ses vœux, et ne pas l'empêcher d'avoir des rêves**

Hakim a un parcours atypique au sein du panel de l'ART et plus largement du public de l'UEAJ, en cela qu'il n'a pas connu de déscolarisation et a même entamé un cursus d'enseignement supérieur à l'université. Encore qu'avait été encouragée pour lui, en forme d'injonction posée par une autre équipe de la PJJ territoriale, une scolarisation en lycée professionnel s'il n'y avait pas lui-même résisté avec l'aide de l'UEAJ. Ses vœux à lui : intégrer un lycée hôtelier d'excellence et suivre une filière Bac général et technologique. Le suivre dans ses vœux d'orientation scolaire sans présumer de son incapacité, et l'aider à les défendre, telle fut la posture d'accompagnement de cette UEAJ, au cœur d'une mésentente entre milieu de l'hébergement et milieu ouvert. De ce positionnement institutionnel, l'équipe de l'UEAJ tire une assez grande fierté quelques années après, au vu du succès du parcours scolaire d'Hakim. Ce sera l'objet de notre entretien avec l'éducateur de l'unité, puis avec Hakim lui-même (voir partie III).

---

<sup>74</sup> A travers la présentation de son projet et de son fonctionnement généraux puis en descendant en singularité dans quatre parcours contrastés au regard de ce que l'UEAJ a pu faire ou ne pas faire avec chacun de ces jeunes : Célestin, Rodolphe, Kilian, Hakim. (Entretien avec éducateur UEAJ, mai 2019).

<sup>75</sup> Hakim faisait partie du corpus initial des 15 parcours retenus par le groupe-projet de l'ART. N'ayant pas été maintenu au moment du resserrage de l'échantillon, nous n'avons pas de matériau le concernant hormis l'entretien que nous avons réalisé avec lui à l'automne 2020, ainsi qu'un entretien au printemps 2019 avec un éducateur de l'UEAJ qui s'étant beaucoup investi dans son accueil à l'unité.

Mais qui on est pour savoir ce qui est bon pour lui ? Je lui avais dit « *j'ai des doutes, je ne sais pas si c'est vraiment adapté, mais un je vais te faire confiance, et puis deux c'était tes vœux, je ne peux pas t'empêcher d'avoir tes rêves, je ne peux pas t'empêcher d'avoir tes vœux et personne ne peut t'interdire de signer tes vœux, parce que ne pas signer ses vœux ça veut dire t'as pas le droit d'avoir des rêves* ». On y est arrivé, on s'est battu, on a fait intervenir la direction, les vœux ont été signés.... Et la preuve c'est qu'il y est arrivé ce jeune. Quand on en parle entre nous, enfin Hakim sur Clermont à un moment personne n'en voulait quoi. Personne ne voulait l'accueillir, c'était... et là ben il est en passe de réussir donc ! (entretien éducateur UEAJ)

La position prise par l'UEAJ de soutenir moralement et pratiquement en termes de démarches les vœux d'Hakim acquière toute sa portée au regard de la problématique centrale de ce jeune, révélée ultérieurement par son propre récit de parcours : résister à un destin familial et social de disqualification sociale sur plusieurs générations. « *Il doit y en avoir beaucoup des Hakim qui ont des histoires comme la mienne* » nous dira-t-il en conclusion de notre entretien.

Par son ajustement au plus près du jeune, L'UEAJ est présentée par ses collaborateurs de l'UEMO comme l'acteur ayant permis au milieu ouvert de « *rattraper le coup* » après que les divergences interinstitutionnelles sur ce qu'il convenait de faire avaient littéralement créé pour Hakim « *une situation complexe* ».

Par des attentions mineures, saisir le jeune dans son temps présent et non dans son passé, et regarder vers l'avenir.

**Valentin :** *Il est là avant l'ouverture, et parfois d'ailleurs, on vient plus tôt parce qu'on sait qu'il va être là.*

Lorsque Valentin est proposé à l'UEAJ par son éducateur de milieu ouvert, il est dans une période d'errance, dormant dans le hall de l'immeuble où habite son père. Celui-ci l'a mis dehors après que son fils lui ait piqué sa carte bleue. Valentin est placé à l'EPE mais l'approche de ses 18 ans entraîne prochainement, de manière corrélée, la fin de son hébergement en foyer collectif.

Au démarrage de sa prise en charge à l'UEAJ, l'éducateur l'appelle tous les vendredis pour lui donner son planning, comme il le fait avec les autres jeunes.

Il ne répondait pas et il disait à son éduc [de milieu ouvert] "*mais qui c'est cet éduc qui m'appelle tous les vendredis pour me donner mon planning, je le connais pas.*" Mais bon, on a continué à le faire, en lui disant "*t'es sur le planning, j'espère que tu vas bien, on voit que t'es pas venu, j'espère qu'il y pas de souci*". Et puis un jour, de souvenir c'est mi-octobre, ben il a débarqué à l'UEAJ. Il est arrivé un lundi matin. Parce que nous, le

lundi matin, on met en place ce qu'on appelle le petit dej' presse. (Entretien éducateur UEAJ)

L'équipe de l'UEAJ accepte de jour en jour de mettre de côté « *ses objectifs d'insertion professionnelle* » qui conditionnent son accueil contractualisé. Elle fait à Valentin un emploi du temps, mais qu'il ne respectera pas en venant sur des temps où il n'est pas attendu. Après réflexion d'équipe, celle-ci décale son fonctionnement. Les raisons en sont d'avoir compris que Valentin n'a pas identifié les divers professionnels qui y travaillent comme un 'service d'insertion' mais comme un lieu-repère dans son parcours d'errance, un lieu où il peut se poser. Il vient prendre le petit déjeuner, trouver un peu de lien social. Il est là avant l'ouverture, il attend depuis une heure, et parfois d'ailleurs, on vient plus tôt parce qu'on sait qu'il va être là. Et il dévore parce qu'il n'a rien mangé du weekend. (Focus group /Valentin)

## **B - La porte de la cellule laissée entrouverte**

"*Bienvenue, mets-toi nu et on te fait déjà une fouille au corps*". C'est comme cela que l'éducateur PJJ du quartier-mineurs de la prison de Moulins commente l'accueil réservé à Jamal lors de sa première détention.

Quand un gamin de 14 ans, on lui demande de se mettre nu, et il y a une fouille qui lui est faite sur les parties intimes. Moi j'ai encore ce souvenir, si vous voulez, à son arrivée, de ce surveillant hein du coup ben qui refuse de faire la fouille parce que voilà la gamin il est à peine pubère. (entretien éducateur PJJ Quartier Mineurs)

Cette scène raconte le paradoxe du coupable encore enfant, pas encore pubère et quelque part victime vulnérable. Elle pose le cadre de ce qui va suivre où l'enjeu va être de « *travailler par la mise en confiance* » en donnant une approche sur mesure de l'entretien pour « *un gamin abandonnique* ».

Une deuxième figure du bas seuil en milieu extrêmement contraint nous est donnée par ce travail *d'entrée en relation avec tact* lors des toutes premières incarcérations de Jamal (14 ans). Cet éducateur demande au surveillant de l'administration pénitentiaire de laisser entrebâillée la porte de sa cellule où Jamal après en avoir calfeutré la fenêtre avec des couvertures s'enferme nuit et jour dans le noir, sous ses draps, demandant qu'on l'y laisse tranquille ; face à ce repli, faire le choix de le voir tous les jours quand même, en lui donnant la possibilité de s'en saisir grâce à cette porte entrebâillée. « *Et du coup qu'est ce qui s'est passé petit à petit ? C'est que c'est lui qui est venu en fait* ».

La mise en place de cet espace éducatif atypique en détention, consistant en des entretiens journaliers, en passait par la négociation d'un soutien, d'une autorisation de la directrice de la maison d'arrêt, présentée comme une précieuse partenaire, réceptive au travail éducatif.

## C - Une continuité en pointillés

La relation tissée dans les pointillés tracés par leurs nombreuses fugues, entre des jeunes en errance et le pôle remobilisation de l'EPE (foyer éducatif PJJ), documente une troisième figure du bas seuil. L'errance est appréhendée durant cet entretien avec l'éducatrice en charge de cette mission comme « *le fait de ne pouvoir jamais s'accrocher à quelque chose* » entraînant à répétition des distanciations du lien. La souplesse de l'accompagnement individualisé au sein de ce pôle contraste avec les exigences de l'hébergement collectif auquel il est adossé.

La complexité du cadre pénal, qui se fait progressivement jour dans les entretiens, résiderait en ce qu'il offre à ces adolescents sous-main de justice un support d'attachement à l'endroit des personnes (en l'occurrence celles des éducateurs-trices en structure d'accueil et de suivi de jour), mais qu'il crée les conditions d'une impossibilité à rester dans les lieux d'hébergement et à s'y attacher. Les premières faisant preuve de souplesse et d'ajustement en continu quand les seconds sont dans des enjeux de cohésion d'un collectif et s'en tiennent à une interprétation rigoureuse et uniforme du mandat judiciaire<sup>76</sup>.

Une autre éducatrice PJJ assurant depuis l'UEMO le suivi de Jamal confirme cette disparité des conditions de la relation :

*Je suis le seul lien depuis des années, quoi, je suis le seul fil rouge, je suis celle qui a toujours tenu, je suis celle qui a toujours proposé des solutions, et je pense que ça, il n'y a jamais eu de rupture de lien depuis 2015. Je suis toujours présente. Et ça, il me l'a dit il n'y pas longtemps, il m'a dit : « Ma mère n'est jamais là. Tu es toujours là, tu es la seule à être toujours avec moi. Depuis ce temps-là, tu es toujours avec moi ». Donc je n'ai pas la même relation qu'avec sa mère, je n'ai pas la même relation qu'avec les institutions de placement, je lui ai dit : « tu sais on vivrait au jour le jour dans un foyer, tous les jours, cela exploserait je pense de la même façon ». (focus group / Jamal)*

*« Votre lien est relativement préservé de toute la segmentation du temps, de toute la segmentation administrative ! ». C'est la remarque qu'a suscité le récit des péripéties de la référence éducative de Jordan au gré de ses changements de statut (migratoire entre autres) et de leurs imbroglios judicioro-administratifs (entretien éducatrice référente).*

Cette continuité de la relation éducative s'ajuste à la fragmentation du temps du parcours et en est par ce fait préservée. Ceci étant, cela peut mettre en difficulté la personne de l'éducatrice elle-même et être source d'usure. Toujours est-il que la relation avec le jeune ne semble quant à elle pas mise en

---

<sup>76</sup> Non, pas tout à fait, observe le sociologue Nicolas Sallée à partir d'une enquête sur la fonction régulatrice des fugues en Centres éducatifs fermés, nous incitant à dépasser une approche simpliste et binaire de la contrainte.

péril : elle est *ce qui reste* au bout du compte, tout en étant exposée à l'échéance de son interruption à la fin de la mesure judiciaire.

Le paradoxe de la continuité de ce lien éducatif est qu'elle tient par la répétition des actes de délinquance :

Chercheuse : Il n'y a pas de menace que vous soyez... il n'y a pas de remise en cause de votre présence à ses côtés ?

Educatrice: Pas tout de suite en tout cas, parce que là du coup les actes suivants vont donner lieu encore à d'autres jugements qui vont donner lieu à d'autres peines donc... (entretien éducatrice référente / Jordan)

Dans la même veine, une autre éducatrice, en charge depuis plus de trois ans des mesures éducatives (MSPJ) confiées au milieu ouvert pour Steve, observe qu'en errance il disparaît de la relation pendant de longues périodes, et que les audiences rétablissent le contact.

### III - Improbables habiter-s

En tous les cas qu'on offre un endroit pour qu'ils se posent, parce que je ne sais pas s'ils ont envie de se poser. Mais qu'on leur offre cet espace là et qu'on leur permette ces allers-retours. Et ça par contre il n'y en a pas vraiment. (RUE, mai 2019)

La nécessité d'habiter quelque part, ou pour le moins de pouvoir s'y projeter, revient dans tous les récits de parcours des éducateur/trices référent-e-s.

Pour Jordan, à la majorité, gagner sa vie et louer un appartement pour y accueillir sa mère et son petit-frère et y vivre en famille.

Pour Valentin, habiter « *chez lui sans éducs* ».

Moi je le connais depuis qu'il a 16 ans c'est... ce qu'il veut depuis qu'il a 16 ans. Il veut son appartement, il le dit constamment... constamment. '*Des éducs j'en ai assez, j'en ai eu, j'ai eu des foyers, j'en ai vu tout le temps à la maison machin, je veux mon appartement je veux être seul.*' (entretien éducateur référent)

C'est ce que Valentin nous dira presque en les mêmes termes lors de l'entretien que nous aurons avec lui.

'Habiter quelque part' est un fil conducteur de tous les récits de son parcours, y compris du sien. Cela participe à faire de sa vie une vie « normale » :

J'suis pas en galère, en vrai [sourire]. Je dors chez mon père. Je dors chez mes potes. Sinon je suis à peu près bien dans ma vie de tous les jours. (Deuxième entretien avec Valentin)

Recentrons-nous sur ce parcours d'expériences improbables de l'habiter.

### **A - Habiter au tribunal**

Après son accueil à l'UEAJ (voir *supra*), voilà que la fréquentation du Tribunal par Valentin à son entrée dans la majorité renseigne une nouvelle figure du bas-seuil. C'est au tribunal, où le destin de Valentin et de sa famille a été encadré depuis vingt ans par de nombreuses audiences, qu'il trouve à habiter, en entreposant dans la durée ses affaires - un sac avec ses habits - dans un coin du bureau de son éducateur (le bureau de de la Permanence Educative au Tribunal). Dans ce tribunal où il a établi sa domiciliation depuis sa majorité et où il vient passer une partie de ses journées quand il n'est pas dehors. Ce détournement par l'usage d'une institution de la justice, forme de "hors cadre" ou détournement du cadre si l'on peut dire, se fait grâce à lui, grâce à son propre mouvement, mais aussi en appui sur la relation avec un éducateur de la PJJ, qui lui-même s'étaye sur un binôme 'psy-éduc' à l'intérieur d'une l'Unité Educative de Milieu Ouvert. Cette chaîne d'interdépendances constitue la dernière figure, improbable, de l'habiter dans le parcours de Valentin, qui acquiert sa légitimité et sa reconnaissance dans cette collaboration interprofessionnelle.

### **B - La prison, telle une colocation**

Dès notre premier entretien avec Valentin, il nous apprend de sa/la vie en prison. Il en retrace des sociabilités avec des pairs codétenus, mais n'évoque que peu de professionnels si ce n'est les surveillants (sous un jour équivoque) ou du personnel périphérique tels que des agents d'entretien avec lesquels il établit une complicité, s'identifiant à ce type de travail / de métier exercé pour prendre soin des maisons.

Cette expérience relativement longue de la prison, pour la première fois également une prison pour majeurs, est racontée comme un lieu où il habite, où il apprend à se débrouiller en cuisine et à faire plaisir à d'autres en partageant ce qu'il cuisine ; où il prend déjà de (mauvaises) habitudes domestiques avec un équipement ménager qui rend paresseux (robinets qui s'arrêtent de couler tout seuls, plaque électrique) nous parlant aussi de la cellule qu'il a occupée tout seul une partie de sa détention.

Donc une description plutôt improbable d'un lieu de vie, mais sans l'idéaliser pour autant, retraçant les relations qui s'y nouent dans leur violence autant que dans leur complicité. En tout cas un lieu pas

complètement inhumain, et qui oblige à cultiver la débrouillardise, dans laquelle il se montre exceller, et n'être pas une victime.

La dimension d'habiter en prison se repère aussi dans l'hospitalité qu'il a eu l'occasion de montrer (Valentin aime bien accueillir, il nous le racontera à travers plusieurs situations) :

Le personnel de maintenance venait réparer la cellule. Régler l'eau chaude de ma cellule. Je payais un café au gars de la maintenance. « Ah ça c'est du bon café, ça me change ! » (...)

Il y a quatre étages en prison. J'étais au 3<sup>ème</sup>, lui au 4<sup>ème</sup>, il y avait juste un filet [en barbelé] qui nous séparait, on se parlait à travers le filet. On pouvait se faire passer des trucs : des tacos... On se faisait à manger dans la partie cuisine. C'était pas la même que la cuisine de Loïc. Je faisais des gâteaux, j'aimais bien me faire à manger. (entretien Valentin)

Ce sujet de l'accueil peut être à double face pour Valentin : accueillir peut virer à l'envahissement (par des stups, par des potes) rendant le lieu de vie invivable (« *pas tranquille* »). Se laisser envahir a empêché à certains moments la possibilité d'habiter quelque part et d'y conserver sa place. Valentin nous en parle avec tranquillité et recul à propos de la chambre qu'il a occupée quelques années auparavant dans un Foyer de Jeunes travailleurs et dont il avait fini par être exclu.

### C – « Etre tranquille »

C'est l'expression qui revient chaque fois que Valentin nous raconte un endroit où il a aimé être, passer, rester un temps, enfant ou adulte. « *Chez mes grands-parents, c'était bien. J'avais 10 ans. J'allais souvent là-bas. C'était le seul moyen d'être tranquille* » ; ou encore chez certains « *potes où on fait nos trucs de jeunes* » ; sa cellule en détention ; le quartier « *tranquille* » où il a trouvé un garage pour son scooter et aimerait rechercher un petit appartement, pas une maison ... Pouvoir y être tranquille, est une qualité et un critère qu'il associe à la possibilité d'habiter un lieu. Elle vient en contraste avec l'évocation des « *foyers* », ceux de l'ASE, où « *on dort avec 15 pélots. Et où on a des prises de tête tout le temps avec les éducateurs* ». Ou encore avec le CEF, présenté comme un endroit de défiance, de suspicion généralisée, et où il est gênant de parler et de se confier.

Aussi évident que cela soit, mais cela ne l'est jamais en pratique, l'accès de Valentin à un lieu personnel où pouvoir habiter représente pour l'éducateur un moyen de l'aider dans son émancipation vis-à-vis de sa famille :

A chaque fois il va retenter vers sa famille. Et à chaque fois il va constater que ce n'est pas possible... Un de nos axes de travail ça a été celui-là au début. Ça été quand même de l'accompagner dans la mise à distance de la famille. Et donc ça voulait dire notamment l'accompagner en termes d'hébergement autant que faire ce pouvait. Et ne pas le laisser en situation de devoir retourner vers sa famille pour une nouvelle fois constater que ça va mal se passer et qu'il va se faire foutre dehors. (entretien éducateur référent MO)

En même temps, l'exemple du camping qui suit, remis en perspective par ce même éducateur avec un cycle sans fin de répétitions, déploie toutes les tensions paradoxales autour de l'habiter : une nécessité pour se distancier du lien de la famille et en même temps une expérience mise à l'épreuve indirectement par ce même lien.

Après j'ai deux, trois souvenirs des petits moments effectivement où là on se dit 'putain merde c'est quand même incroyable'. J'en ai un, je vais le livrer, qui me vient à l'esprit quand on l'installe ... au camping, juillet 2017. C'est quand même pas royal quoi. On l'installe au camping, voilà c'est comme je disais une prise en charge collective, c'est tel collègue qui a emmené son camping-gaz, tel autre collègue qui a emmené le duvet parce que l'administration n'avait quand même pas grand-chose à mettre sur la table. Et puis un autre la tente etc. Bon. Voilà donc premier jour il arrive au camping, on monte la tente. Il n'avait jamais fait de camping évidemment tralala tralala. On monte la tente, je l'aide à monter sa tente et puis je le laisse... Je sais pas, il devait être 18h/18h30 le soir, il va passer sa première nuit au camping et il me dit '[prénom éducateur référent] tu sais que c'est la première fois que j'ai un chez moi'. C'est juste hallucinant d'entendre ça, il a quand même 18 ans, on lui monte une tente il dit 'c'est la première fois que j'ai un chez moi'. Tu te dis non mais ... C'est quoi ce pays quoi ! C'est hallucinant quoi ! Voilà et pour aller jusqu'au bout, le camping ça aurait dû durer deux mois, ça va durer cinq semaines parce qu'il va s'enfuir direct, parce qu'il va foutre le bazar, je vous passe les détails ! Mais voilà. Là aussi ça n'aura pas duré. Et comme partout où il est passé, il va s'en faire virer après avoir tissé de très très bonnes relations avec les patrons du camping, avec les voisins, s'être fait invité à la table du voisin parce qu'il rentre en relation facilement et que c'est un espèce d'emballleur dans la relation, donc hop hop hop. Et il était copain avec tout le monde tralala, même ... il s'est mis à la colle avec la fille d'un campeur etc etc. Parfait parfait parfait ! Et puis ... et puis boum. Un soir il a pétié tout dans les sanitaires, cassé toutes les poignées et le lendemain il était viré. Alors qu'il avait une espèce de ... il avait gagné une place dans ce camping, de un peu mascotte de tout le monde. (Entretien Educateur MO)

*« Il n'y a pas un élément déclencheur. Il y a des éléments déclencheurs de crise », « trop de choses rentreraient en ligne de compte »* pour pouvoir repérer, par une descente en profondeur dans cette scène, les conditions de sa félicité puis de son dénouement malheureux. Autrement dit pour identifier

ce qui permettrait à certaines conditions réunies (organisationnelles, institutionnelles, professionnelles comme dans cet exemple du camping) de faire bouger les lignes un peu plus durablement.

Il n'empêche, ces échecs de « l'habiter » et leurs conséquences ouvrent des opportunités pour les éducateurs, par le prisme de la contrainte pénale, d'en faire un objet de travail qui met en tension passé de la trajectoire et projection du parcours, comme nous le verrons en partie III.

Les exemples amenés précédemment autour de Valentin illustrent comment certains jeunes peuvent commencer à habiter, précisément dans des espaces à bas seuil ouverts à l'intérieur du cadre contraint de la protection judiciaire. Cependant l'analyse des parcours ne nous permet pas encore d'identifier comment, au-delà du bas seuil, peuvent s'ouvrir à eux une ou des possibilités d'habiter.

La question de l'habiter et de sa nécessité abrite des points qui font discussion entre les partenaires et convoque ainsi la question de leurs désaccords. Parmi lesquels les insatisfactions autour de l'hébergement en hôtel s'agissant de grands mineurs.

Une ambiguïté ressort de son évaluation lors des focus groups, à la fois jugé indispensable et en cela manquant de moyens logistiques et financiers et *in fine* de reconnaissances institutionnelles (s'ouvre ici une critique à l'endroit de l'institution sans que le nœud institutionnel ne soit précisément décrit), et moralement inacceptable. Cette critique prend son départ dans un parcours singulier, mais monte très vite en généralité dans le focus group relatif à Valentin.

#### **Contours de la professionnalité n°2 : *Comment je m'organise pour me laisser embarquer.***

Dès les premières visites de son nouvel éducateur référent PJJ au centre éducatif fermé où il est placé, dans l'année de ses 17 ans, Valentin installe avec lui une relation très forte et prenante, qui peut happer, et qui est sujet à plein d'interrogations de sa part :

Autant je le laisse venir dans cette relation très... je ne sais pas comment la qualifier, voilà, une relation qui s'installe, je la laisse venir, je ne mets pas trop de distance, autant j'essaie moi de diluer ce truc-là beaucoup avec mes collègues et avec la psycho du service. En en parlant beaucoup..., ça va faire chier peut-être même mes collègues parce que je leur en ai beaucoup parlé. Mais c'était aussi un moyen pour moi de me protéger un petit peu, de ne pas porter seul tout ce truc-là. De vérifier si je n'étais pas en train de me faire embarquer effectivement dans une relation exclusivement en tête à tête, où je perdrais un petit peu le sens commun, où je perdrai le professionnalisme nécessaire. Donc, très vite ces règles-là s'imposent [dès le démarrage de la référence éducative]. A la fois l'aspect relationnel très fort, et la façon dont moi je m'organise pour me laisser embarquer, mais sans que cela devienne dangereux entre guillemets, ni humainement, ni professionnellement.

Trois ans de prise en charge, c'est aussi une proximité qui s'installe de fait. Parce que trois [quatre] ans de prise en charge, parfois, à certains moments je le voyais deux fois par jour, trois fois par jour, hein ? Donc humainement on se connaît. Et c'est vraiment *on se connaît*, ce n'est pas seulement *moi* qui ai un regard aiguisé sur celui qu'il est lui, sur sa personnalité ... ça vaut à rebours. *Il* me connaît, il sait à quel moment je m'énerve, il sait pourquoi je m'énerve, il sait, bon... De toutes façons c'est une de ses grandes qualités, c'est d'assez vite comprendre ce que ses interlocuteurs attendent de lui, et il a une propension assez grande, quand il va bien, à s'y conformer très vite pour faire plaisir, justement, à ses interlocuteurs. (Éducateur référent de Valentin)

L'institution et l'éducateur sont conjointement embarqués, telle est la condition de possibilité de la présence au jeune et de son « *investissement humain* » dans « *une posture suffisamment professionnelle* ». Pas la moindre tension institutionnelle ne ressort à son sujet. Faisant écho aux conditions de l'investissement sur mesure que nous décrit l'éducatrice assurant en milieu ouvert le suivi pénal de Rabir, alors qu'il approche de sa fin aux 21 ans du jeune-homme. Un suivi rendu possible « *parce qu'elle a son équipe derrière et des APP* ».

Les contours et la limite de la relation professionnelle restent pour autant une question sensible que l'on aborde avec des pincettes dans ce contexte spécifique de la justice pénale où est valorisé paradoxalement un « *investissement humain* » symétrique d'un fort engagement relationnel sollicité par les jeunes. Si cet investissement et l'intensité de cette présence à l'autre sont valorisés chez les éducateur-trices en charge des mesures des jeunes du panel, c'est toujours moyennant de multiples précautions qui se veulent rassurer sur le maintien du statut professionnel de la relation.

Lorsqu'il est parlé d'engagement professionnel, on voit dans cet exemple qu'il s'agit d'un engagement composite : celui du professionnel engage ou *embarque* à son tour une équipe, et trouve sa légitimité dans l'engagement de son institution, voire dans celui de moyens logistiques dont l'absence est ici décriée. Les contours de la professionnalité intègrent ces supports collectifs. Jusqu'à la débrouille d'un réseau de collègues pour aider à l'installation de Valentin au camping. Ce sont des conditions institutionnelles, encore que peu mises au jour dans les situations rapportées<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup> L'importance de ces appuis institutionnels, dans le soutien aux professionnalités des éducateurs de milieu ouvert, est soulignée par les auteurs du rapport de recherche «Le travail éducatif contraint dans la prise en charge pénale des mineurs » (Lenzi et alii, *op. cit.*).

## Conclusion de la seconde partie : le temps de la majorité

La majorité est une donnée temporelle qui interfère avec l'ensemble des temporalités institutionnelles abordées dans cette partie. Le corpus de l'*ART* est riche de données factuelles et qualitatives relatives à cette transition. S'il n'est pas question d'en faire ici un chapitre supplémentaire, il semble important de l'évoquer en conclusion de partie en tant que l'une des temporalités agissantes des parcours.

L'étape de la majorité intensifie l'obligation à travailler en réseau. Notamment, les relations des équipes de milieu ouvert avec le juge des enfants sont particulièrement documentées dans cette transition, pour souligner tantôt l'importance « *d'avoir pu être entendu par le magistrat* », tantôt la surprise et la déception d'une décision judiciaire de fin d'assistance éducative alors que la collaboration entre référents ASE et PJJ était appréciée des deux côtés (Steve).

Le risque de la discontinuité est cependant moins prégnant dans le cadre des mesures confiées à la PJJ qui a la possibilité d'aller au-delà de la majorité, jusqu'aux 21 ans du jeune. Les fins de mesures pénales l'emportent sur le critère de la majorité dans l'arrêt des prises en charge. En particulier pour les jeunes du corpus de l'*ART* qui représentent les situations les plus complexes au sein de la PJJ auvergnate.

Dans les parcours étudiés, deux étapes biographiques ressortent comme constitutives de cette transition, tout en se distinguant dans leurs conséquences : 18 et 21 ans.

A 18 ans, la protection assortie de conditionnalité du contrat jeune majeur renforce la pression de l'activation pour des jeunes qui on l'a vu ne s'inscrivent pas dans le projet ; hormis un projet minimaliste comme celui du dernier contrat jeune majeur signé par Valentin, favorisé par la détermination de sa référente ASE et son alliance éducative avec l'éducateur PJJ.

21 ans marque la sortie des dispositifs ASE et PJJ et ouvre à l'univers du droit commun. Alors que l'éducateur de Valentin pointe le paradoxe d'un allègement de la contrepartie aux aides accordées à un âge plus mature et donc plus propice à se projeter, Valentin résiste à s'inscrire dans les dispositifs d'accès au logement pour personnes précaires et sans abri tel que le SIAO. « *Plutôt être taulard que clochard* » dira-t-il à son éducateur.

Il nous confirmera en entretien qu'il préfère se débrouiller seul, ou à la rigueur avec l'aide de son beau-frère et de sa sœur. Il s'en fait même un point d'honneur, lui qui a passé sa jeunesse dans les foyers.

Chercheuses : tu te débrouilles seul pour ça [recherche de logement] ? Tu n'as pas envie d'aller voir des travailleurs sociaux ?

Valentin : Non. Plus. Depuis que j'ai quatre ans, j'ai eu des éducateurs civils, puis les éduc ça s'est arrêté l'année dernière. Ça me bouffe. Je laisse ça un peu. J'ai deux à trois potes bien, d'autres je peux pas trop, sinon ils vont se foutre de ma gueule.

Durant ce même entretien, Valentin porte un regard positif sur certains accompagnements éducatifs de sa minorité, principalement au sein de la PJJ. S'ouvre une possibilité d'en faire une expérience positive *a posteriori* même si dans le temps actif de la mesure éducative il dit ne pas s'être emparé de la relation.

Demande à [éducateur PJJ] comment j'étais quand je l'ai vu pour la première fois. En fait il m'aidait bien. Alors que je pensais qu'il était plus là pour m'emmerder que pour m'aider. Je lui ai dit « *Casse-toi de là, t'es un éduc !* » Alors que si je l'avais écouté, ça irait mieux. Chaque fois qu'il mettait un truc en place, je le niquais. Aujourd'hui, je me dis que j'aurais dû l'écouter avant.

Chercheuse : c'est trop tard ?

Valentin : non c'est jamais trop tard. Tu peux toujours progresser.

(...)

Aujourd'hui, ce que les gens me disaient de faire, je le fais tout seul. Or c'est plus difficile tout seul.

Par contraste, l'éducatrice de Rabir aborde non sans inquiétude l'échéance de ses 21 ans en plein milieu d'une longue détention en maison d'arrêt pour majeurs, et avec ce terme la fin de sa référence éducative. Car si le SPIP prend le relais de la PJJ, c'est en opérant une rupture avec la mesure éducative qu'elle exerce dans le cadre de la justice pénale des mineurs.

Chez Steve, la problématique de l'autonomisation à l'âge adulte semble se cristalliser dans ce passage d'une justice des mineurs à une justice des majeurs, d'autant que celle-ci « *n'a pas la même bienveillance* ». En guise d'exemple, sa référente éducatrice PJJ cite sa conseillère du SPIP : « *nous avec Vigipirate, nous on fait rentrer aucun accompagnement [au sein des bureaux du SPIP]* ».

Le couple en tension autonomie-protection était au cœur de la relation éducative auprès des mineurs au pénal, qui intègre on l'a vu la vulnérabilité des adolescents. Il s'estompe ensuite dans le passage de relais du SPIP, où l'autonomie comme condition et l'obligation d'insertion deviennent des injonctions probatoires. Les récits de parcours de Steve et de Rabir en sont exemplaires.

Chez Jordan, la majorité légale constitue un enchevêtrement d'échéances exacerbé en introduisant un paramètre de complexité supplémentaire à travers la procédure d'obtention d'un titre de séjour, que le manque de coopération de sa mère vient obérer. Dans ce parcours qui entrecroise les problématiques migratoire (droit au séjour en tant qu'étranger), familiale (instabilité de la coopération de la mère), protectionnelle (fin du contrat jeune majeur) et pénale (risque d'incarcération), l'intervalle 18-21 ans est une zone temporelle de grande incertitude où sont suspendues les projections d'avenir pour Jordan, et intensifiées les coordinations pour son éducatrice.

Pour certains des jeunes du corpus, la majorité est une étape biographique paradoxale : à la fois source d'inquiétudes, fin des supports de première nécessité (Valentin), mais levier d'autonomisation par rapport au lien familial... tout dépendant de quels jeunes, avec quelles aspirations et quelles capacités de leur part. La majorité comme levier d'émancipation familiale est une réalité tangible pour certains, et un espoir éducatif porté par nos interlocuteurs-trices.

Comme le font entrevoir les fragments d'entretien avec Valentin, l'expérience d'adulte est au centre du propos du dernier volet de l'*ART* qui s'est ouvert au récit de deux jeunes, respectivement de 20 et 22 ans.

## Troisième partie

### Mises en récit des parcours et épreuves du devenir

Après une entrée par les *temporalités*, cette partie rentre dans les parcours étudiés par celle de la *narration*, deux dimensions indissociables que nous avons distinguées pour les besoins de l'analyse. Après avoir envisagé la conduite des parcours à travers la distribution des acteurs institutionnels au gré des âges du parcours, nous nous intéressons à présent au parcours en tant que travail et matière réflexive dans les relations interprofessionnelles ou dans la relation avec le concerné lui-même.

On se décentrera par là-même de la dimension performative de la notion de parcours et de ses injonctions institutionnelles à "l'organisation réussie de la continuité" (Pierrine Robin, 2016), le plus souvent en décalage avec les déclinaisons concrètes du parcours faites d'échecs, d'incohérences et de discontinuités. Pour nous intéresser au *travail du parcours* dans sa double dimension réflexive et interactive (au sein d'une relation d'accompagnement, de suivi, de prise en charge... fût-elle encadrée par la contrainte), et à ses effets de continuité par la mise en récit.

Dans un premier temps, toujours en repartant des situations et des parcours retenus dans notre étude, nous regarderons comment un *travail sur les parcours* ainsi redéfini est plus ou moins à l'œuvre, avec plus ou moins de difficultés, dans les pratiques institutionnelles et professionnelles rapportées durant l'enquête. Puis dans les deux derniers volets de cette partie, comment les espaces hybrides de reprise de l'expérience biographique ouverts par l'action recherche (focus groups interprofessionnels et entretiens avec les jeunes) participent à instaurer ce travail sur les parcours, y compris nos tous derniers entretiens avec Hakim et Valentin.

## Chapitre 8 - Du contrôle continu de la trajectoire

Chercheuse : Ma toute première question, c'était de nous présenter mutuellement, et c'était que vous puissiez me dire en fait qui vous étiez par rapport à Killian et par rapport à son parcours.

Educatrice : Killian est suivi par la PJJ depuis un petit moment mais il y a eu d'autres intervenants que moi. Rien que dans le service ici il a été suivi par deux autres collègues et moi en fait j'arrive après une période où les mesures avaient transité par Lyon, puisque la maman avait déménagé à Lyon. Et là, la maman revenant à Clermont, donc je ré-interviens dans la vie de Killian à partir du printemps 2017, voilà. Avec, à ce moment-là déjà, j'ai entendu beaucoup parler de lui puisqu'il a marqué, il est rentré dans la délinquance de façon brutale et puis très intensive je dirais, très jeune. Avec l'idée des fois, entre guillemets, comme on peut se le dire entre nous, de la patate chaude. Donc je vous avoue que je rentre dans cette situation pas très ... pas forcément très à l'aise avec tout ce que j'ai entendu. Tout en me disant que ça peut être aussi un nouveau départ, que moi je vais, sans parler de table rase de ce qui s'est passé avant en tout cas, avec lui je vais être celle qui : On redémarre aujourd'hui et maintenant, et puis on avance, on voit où ça nous mène plutôt que de le remettre un petit peu dans son trajet antérieur. C'était l'idée. (entretien éducatrice MO PJJ / Killian)

L'accompagnement de jeunes en grandes difficultés de toutes sortes, et sur longue période, actualise en permanence la tension entre passé, présent et avenir. Ses acteurs/trices sont amené-e-s à les remettre en perspective à chaque fois différemment, comme l'illustre cet extrait d'entretien.

Nous avons déjà souligné à partir de constats généraux combien le lexique du parcours était devenu omniprésent pour décrire l'activité, mot valise mobilisé dès qu'intervient une dimension de temporalité dans la situation travaillée. Or il arrive que lorsque les professionnels disent travailler sur des parcours, et pensent parcours (au sens du projet, du cheminement permettant de se construire comme auteur de sa vie : *là où ça nous mène* dirait l'éducatrice de Killian), en fait ils raisonnent trajectoire (au sens balistique du terme), en revenant sans cesse à ses conditions initiales à l'endroit des nœuds familiaux (*le trajet antérieur* pour la citer à nouveau). Mais cette équation entre passé présent et futur est complexe ; un retour sur le passé peut avoir pour objectif d'enrayer sa répétition et n'est donc pas incompatible avec la perspective du parcours et du projet. Parfois enfin, il y a suspension du temps et du projet par un recentrage pragmatique sur le temps présent du jeune, là où il en est, y compris dans le cadre probatoire et contraint de la justice pénale, comme on l'a vu en fin de seconde partie.

Dans la ligne du « pas de côté analytique » que nous avons précisé en introduction générale, nous faisons l'hypothèse que la mise en récit et l'écriture du parcours telles que pratiquées de manière plus

ou moins formelle au cœur des suivis pénaux s'apparentent à un « contrôle continu de la trajectoire », la trajectoire biographique de l'adolescent.

Ce chapitre décrira différentes circonstances de ce travail biographique réalisé dans les espaces-temps de la justice pénale des mineurs auxquels nous avons eu accès<sup>78</sup> : la *relation éducative* au fil de l'eau, et dans un cadre contraint (Nicolas Sallée), un dispositif *ad hoc* dédié à un tel travail, ou encore des *relations interprofessionnelles et interinstitutionnelles* incitant à cette reprise de la trajectoire. Nous prêterons attention aux schèmes mobilisés, dans la tension entre trajectoire et parcours.

Quelles que soient les variations observées, d'un jeune à l'autre, d'un moment de son accompagnement à l'autre, d'une configuration partenariale à l'autre, nous verrons comment elles résultent toujours de la « conjonction » (dans la perspective de l'anthropologie conjonctive développée par Jean-Louis Génard) entre la potentialité constitutive de la vulnérabilité, et un passé qui sans arrêt refait surface (les conditions initiales de la trajectoire, à l'endroit des nœuds familiaux).

## **I - « Prêter une oreille » (au récit biographique)**

Les entretiens et focus groups mettent en évidence la diversité des circonstances du recueil d'un *parcours* compris dans sa dimension biographique. A commencer par les temps informels, au fil de l'eau de l'accompagnement éducatif. Par exemple, dans la voiture durant le trajet qui mène au CEF situé à l'autre bout de la France au soir d'une audience qui en a ordonné le placement (Jamal) ; ou autre exemple, à l'occasion des démarches qui visent à subvenir aux besoins primaires du jeune (une part substantielle de l'activité du milieu ouvert socle).

### **A - Valentin**

« *Prêter son oreille* » est ainsi l'une des postures discrètes et minimalistes par lesquelles on passe la prise en compte de l'histoire familiale, au creux de la mesure éducative. Comme ce jour, par exemple, où prêter son oreille aux expériences d'humiliation et de violence de Valentin, pour son éducateur PJJ qui l'accompagne faire des achats de première nécessité, c'est l'entendre lui raconter entre deux rayons de supermarché qu'enfant ses deux parents crachaient dans son assiette puis lui demandaient de manger ce qu'il y avait dedans.

---

<sup>78</sup> On a vu en deuxième partie comment la mise au travail de cette histoire familiale avait pu dans l'enfance être l'objet d'un suivi ambulatoire en pédopsychiatrie. Il est hors de notre propos de montrer que les espace-temps de l'intervention judiciaire porteraient désormais pour les jeunes concernés la responsabilité exclusive d'un tel travail, même si ce chapitre s'y recentre. On pourra cependant interroger l'extension des frontières d'un tel travail au-delà du territoire de la pédopsychiatrie à l'instar de « l'extension de la clinique » analysée par Yanis Gansel (2019) à partir de son ethnographie d'un réseau interprofessionnel d'aide aux adolescents difficiles.

Un jeune comme Valentin s’empare de la relation éducative pour parler de lui.

*On est tous des cons, qui l'emmerdent..., et pour autant quand on le voit, l'entretien va durer longtemps, il va parler de plein de choses, il va beaucoup parler de lui, et puis il va falloir mettre fin formellement à l'entretien au bout d'une heure et demi, et on va lui dire "Ben maintenant on arrête, parce qu'on a d'autres jeunes à s'occuper ». (Educateur PJJ MO)*

Mais au-delà de quelques souvenirs très précis de petit enfant, d’humiliations du quotidien subies de la part de son père et de sa mère sur lesquels il a livré une part intime de lui-même, son éducateur observe plutôt une mise à distance de cette histoire familiale, dont il est certes prisonnier mais dont il prétend pouvoir s’émanciper et ne pas devoir s’inquiéter plus. Donc s’il parle beaucoup, se livre-t-il vraiment ?

Alors qu’est exprimé plus ouvertement par Valentin un « besoin d’histoire », l’idée qui est travaillée avec lui dans l’année de ses 19 ans par l’éducateur et la psychologue de l’UEMO est de soutenir une démarche d’accès à son dossier d’assistance éducative (AE) et aux éléments de l’histoire familiale qu’il contient. Un cap est franchi, on ne se contente plus de seulement de « prêter une oreille » aux fragments de récit biographique lorsqu’ils surviennent et affleurent au milieu de l’accompagnement. Ils obtiennent l’accord de leurs collègues de l’Aide Sociale à l’Enfance.

*Valentin pour avoir subi la présence des services éducatifs et sociaux dans sa vie depuis tout petit sait qu'on est des gens qui écrivons, il sait qu'il y a un dossier, et que le dossier n'est pas figé, parce qu'il concerne toute la famille et qu'il y a encore des frères et sœurs et qu'il y a toujours eu des difficultés.*

*(...)*

*C'est à sa demande qu'on l'accompagne là-dedans. C'est des choses dont il me parle de temps en temps. Des moments ça revient : " Il faudra bien que je sache, il faudra bien que j'aie vu mon dossier". Et puis voilà, précisément à cette période, peut-être a-t-il un peu plus travaillé avec la psychologue, peut-être a-t-il été un peu plus réceptif au travail avec elle, et la demande se formalise un petit peu et se construit, donc il fait une demande écrite au président du tribunal. Donc il écrit sa demande, il a eu même une réponse du juge. Et puis ben il n'est pas allé le consulter (rire). (Educateur PJJ MO)*

Cet accompagnement de la consultation du dossier d’Assistance Educative de Valentin atteste de l’existence d’un dispositif d’accès à l’histoire familiale, qui n’a pas vocation à se systématiser mais dont il est possible (pour le majeur concerné) de se saisir. Il souligne en même temps les pas en avant

/ les pas en arrière, et a le mérite d'introduire du doute et du questionnement sur la manière de faire place au passé et d'investiguer la trajectoire.

Jusque dans la relation d'enquête elle-même, car notre réflexion sur la posture d'entretien à adopter avec Valentin (voir dernier chapitre) intégrera cette liberté de résistance à l'introspection. Notre interlocuteur optera pour qu'il n'y ait pas d'enregistrement des deux entretiens que nous aurons avec lui, son vœu étant réitéré d'une fois sur l'autre. « *Non, ça pourra aller comme ça ?* » [sourire]

## **B - Jamal**

La propension à parler de son histoire varie d'un jeune à un autre, avec le contexte institutionnel, la forme de la rencontre et l'âge du parcours. D'où la nécessité de rentrer singulièrement dans les situations. Alors que pendant ses placements d'urgence au CDEF (12 ans et 15 ans), il était difficile pour les éducateurs du foyer-ados d'aborder au cours de leurs entretiens avec Jamal un passé dont ils n'avaient pas de repères, l'éducatrice du foyer PJJ (EPE) raconte un trajet à pieds entre l'UEAJ et le foyer qu'elle a fait avec lui, après que Jamal (16 ans) ait voulu interrompre avant la fin une activité de graphe. C'est alors que de lui-même il lui parle de sa mère et lui raconte des bribes de son enfance dans sa ville de naissance. C'était la première fois qu'elle le rencontrait.

Mais au-delà de prêter une oreille dans ces moments de conversation informelle, les éducateurs-trices évoquent une difficulté à ouvrir plus en profondeur cette boîte noire.

## **C - Jordan**

Jordan en donne une illustration assez extrême, opposant un veto à toute introspection sur son enfance au Gabon, avant qu'il n'émigre en France avec sa mère à ses 13 ans: « *De quel droit vous vous permettez de faire des commentaires, ou parler de ma vie ? Bon sauf vous Madame parce que vous me connaissez bien* ». Une réserve dont son éducatrice se dit très respectueuse, avançant avec tact. De ce projet migratoire, sa mère ne lui aurait jamais parlé et le silence qui entoure son enfance en Afrique pèse dans son accompagnement éducatif. Son impossibilité à mettre en réflexion son parcours de vie est présumée liée à l'impossibilité de la mère d'en parler, et celle-ci liée à leur parcours d'exil depuis l'Afrique. L'hypothèse du psycho-traumatisme subi par Jordan, qui mettrait en difficulté le parcours en même temps que tout travail sur lui, est énoncée depuis la pédopsychiatre. La singularité de ce cas au sein du corpus de l'ART, par ses problématiques liées à la migration, aurait pu faire appel à des ressources spécifiques d'écoute et de compréhension de l'histoire familiale (comment prêter une oreille). Pourtant, c'est toujours bien le même référentiel psychologique recentré sur la relation instable

avec cette mère qui se trouve mobilisé pour analyser ses difficultés (un parcours de placement et de délinquance à peine arrivé en France).

Une conviction est partagée par nos interlocuteurs qu'il est nécessaire d'accéder à l'histoire de l'enfance et de la petite enfance pour aider à mettre en mots le cycle des répétitions et à en sortir. En même temps que la conscience qu'il s'agit là d'un travail fastidieux et illusoire puisqu'aucune synthèse de ces éléments n'existe nulle part. Pour autant le trouble de l'attachement précoce n'est jamais bien loin.

Pourquoi donc dans le cadre d'un mandat de suivi de peines prononcées par un magistrat faudrait-il prêter l'oreille à cette histoire, voire s'enquérir plus systématiquement de ce passé comme on le verra plus loin ? A cet étonnement, il nous sera répondu que si ces nœuds familiaux et leurs répercussions biographiques intéressent ou obligent nos interlocuteurs de la PJJ à s'y intéresser, c'est de par leur environnement d'infractions pénales régulières, qui expose le mineur à des sanctions pénales. Nombre d'interventions en focus groups mettent en scène un tel retour des nœuds familiaux par la fenêtre de l'exécution des mesures ou par celle du contrat jeune majeur dans leur quotidienneté la plus terre à terre, comme nous allons le voir ci-après.

## **II - Une pragmatique du récit des attachements familiaux en situation**

Les focus groups comme le 'séminaire d'analyse de situations' du 14 novembre 2020 ré-incluent *de facto* les mères (et les parents plus largement) dans le pool partenarial, en problématisant implicitement les rapports aux parents sous un angle non plus seulement psychologique (psychanalytique), mais aussi sociojuridique : des familles présentées alternativement comme ressources et comme épreuves ; des parents « s'imposant » de fait comme acteurs juridiquement incontournables, dans un contexte de progression des droits des usagers ; les disparitions-réapparitions des parents lors des audiences qui orientent les décisions judiciaires (Rabir) ; la fin d'une prise en charge pédopsychiatrique ambulatoire consécutive au déménagement d'une mère qui pourtant ne reçoit plus son fils chez elle (Jamal) ; ou encore l'étape charnière de la majorité pour Valentin qui petit à petit le libère de l'attachement exclusif à sa mère : la majorité comme nouveau départ personnel, et non seulement comme la fin des protections administrative et judiciaire ; à l'inverse pour Killian et Jordan, le statut administratif et/ ou juridique de la majorité ré-ouvrant l'espoir personnel de la cohabitation familiale dont ils ont été éloignés tant qu'ils étaient confiés à l'ASE ou à la PJJ.

Ces micro-événements judiciaires qui jalonnent la mise en œuvre des mesures ouvrent des scènes pour parler ou faire parler les attachements familiaux précisément parce qu'ils achoppent à cet endroit-là. Telle cette audience de Jordan à laquelle sa mère ne se présente pas et où il essaie vainement de la

joindre par téléphone, ou encore cette interdiction faite à Rabir dans le cadre de son contrôle judiciaire « de paraître dans la ville où réside sa mère ».

Par leurs conséquences sur les mobilités géographiques et institutionnelles de l'adolescent (notamment les fugues et retours incessants dans la ville du domicile familial), les attachements familiaux acquièrent une réalité concrète et objective, qui fait agir dans le temps présent.

C'est sur la recherche de lieux de placement que se fait l'entrée en relation de Rabir avec sa nouvelle éducatrice de milieu ouvert, à l'approche de ses 18 ans. Celle-ci découvre que l'échec des projets d'hébergement institutionnel antérieurs est toujours rapporté à sa tentative de retourner chez sa mère, occasionnant de nombreuses fugues. Dans les intervalles entre ses placements, il commet des délits, ce qui alourdit son dossier pénal. La relation de Rabir avec sa mère va sous-tendre la réflexion sur cette recherche de placement : faut-il tourner une page avec elle, ou préserver quelque chose dans sa ville dans une idée peut-être illusoire de recréer du lien ?

Les nombreuses reprises de cette relation du jeune à ses parents, au sein même de l'accompagnement éducatif attestent que cette histoire qui a commencé il y a longtemps est travaillée comme une donnée du présent de l'action, la désenclavant d'une lecture exclusivement psychiste même si celle-ci continue d'être un argument dans les démarches effectuées.

Dans les deux exemples qui suivent, c'est avec le père qu'il est ambitionné de renouer des liens en articulant le projet à la recherche de lieux de placement ou de lieux de vie qui incombe aux éducateurs de milieu ouvert PJJ.

### **A - Jamal**

*Et donc parallèlement, j'avais essayé de retrouver son papa sur [ville de naissance]. Ça c'était au mois de mai [Jamal va sur ses 14 ans] où j'avais essayé de retravailler une reprise de contact avec son fils. Ils ne s'étaient pas vus depuis 10 ans, donc Jamal avait 3 ans à l'époque. Jamal n'avait aucun souvenir de son papa. Donc en août, je l'ai monté à [ville de naissance] pour rencontrer son papa. Donc on a passé une journée, chez ce monsieur, il nous a fort bien accueillis, et petit à petit a émergé l'idée d'un rapprochement de Jamal de chez son père. Alors alors moi je disais au papa *Allons-y doucement, il semble que ce rapprochement doit se faire dans une institution, vous ne connaissez pas votre enfant, et il ne vous connaît pas, il faut travailler ce projet, faut pas aller trop vite et il faut voilà, préparer ça.* Donc je trouve une place au foyer de la ville de B. qui est à 45 mn de train de [ville de naissance]. (éducatrice PJJ MO)*

Refaire avec Jamal (en voiture) l'itinéraire de ses lieux d'accueil et de vie, pour remonter la trajectoire de l'enfance, est une médiation plusieurs fois mobilisée par cette éducatrice qui assure sa référence

depuis cinq ans au moment de l'action-recherche. Cette expérience racontée en focus group conduit le responsable éducatif du foyer de l'enfance (CDEF) à évoquer une idée similaire cogitée avec son équipe durant l'un des placements de l'adolescent.

Le trajet à faire avec lui était envisagé cette fois de manière prospective, dans un parcours tourné vers le devant, en travaillant à un projet de lieu de vie qui intègre la mobilité géographique de sa mère au moment où elle annonçait vouloir retourner sur [ville de naissance]. Faire de ce projet de lieu de vie une carte où seraient tracés des trajets entre Clermont -Fd et [ville de naissance], « *pour faire que l'errance de Jamal devienne une trajectoire avec des allers-retours et garder des liens avec lui* ».

## **B - Jordan**

Le père de Jordan vit au Gabon, Lui et sa mère se sont séparés dans sa petite enfance mais le lien n'avait pas été rompu lorsque l'enfant vivait encore dans son pays. Puis dans l'été de ses 15 ans, un contact téléphonique est établi avec lui par les éducateurs-trices PJJ et ASE, suivi deux mois plus tard d'une lettre de la mère donnant son accord pour que Jordan soit accueilli par son père au Gabon. L'amorce de relation se fait alors qu'il est placé. Son père donne son accord d'accueillir son fils et devra envoyer un courrier à la Juge des Enfants. Mais ce projet n'aboutira pas. Le temps passant, le père voyant le fils s'enfoncer dans la délinquance « *aurait très vite fuit ses responsabilités* ».

La souffrance familiale de cet adolescent est supposée se jouer dans la relation avec ce père absent, et l'absence de référence paternelle être un frein à sa construction. Cette analyse est intégrée dans les stratégies de placement, en l'absence de référence parentale en France, la mère étant peu mobilisable. Jordan est très impliqué dans ce projet, insistant pour activer des démarches avec le Gabon lorsque son père ne répondra plus aux appels. « *Est ce que t'as eu mon père? Est-ce que t'as des nouvelles? Est-ce que t'as son nouveau numéro ?"(...) T'as regardé sur Facebook ? Voilà moi j'ai regardé j'ai un oncle...* »

Depuis le milieu ouvert socle de la PJJ, un important travail d'intermédiation familiale est réalisé en mobilisant différentes institutions y compris diplomatiques en Afrique, pour aider Jordan à renouer avec son père, en prenant en considération un état de la relation avec l'autre parent, ici la mère en France.

Deux ans et demi plus tard, Jordan allant sur ses 18 ans, lors de notre entretien cette éducatrice amorce le récit de son parcours par une anecdote chargée de faire parler le lien qu'elle a construit avec lui, à partir d'une difficile entrée en relation, jusqu'à ce qu'il en devienne le « *point d'attache* » de Jordan (entretien RUE).

Chercheuse : Donc la toute première question c'était : quel est le rapport que vous avez avec Jordan enfin... en quoi vous êtes concernée par Jordan, par son parcours ? A quel moment, à partir d'où, de quelle fonction, quel... ? .

Educatrice : Oui après on a effectivement... on n'a pas trop le choix sur l'attribution des mesures, donc c'est j'allais dire au fil du temps que le lien il se construit, que la confiance elle est là. Et du coup... je vais commencer peut être par la fin parce qu'en fait je l'ai vu hier lors d'une audience au tribunal dans le cadre d'un aménagement de peine. Et vous raconter une anecdote qui m'a un peu touchée hier parce que lors de l'audience ... Donc je ne suis pas seule sur la situation. Il y a Mr D qui m'accompagne également, mais enfin c'est... Il est plus là en... j'allais dire en soutien, en doublon, parce qu'on avait souhaité aussi qu'il y ait une mixité dans le couple éducatif. Voilà, aussi par rapport à ses repères, et puis aussi par rapport aux difficultés que ce garçon posait au départ hein, notamment à la violence notamment à l'égard des femmes. Donc c'était aussi pour palier un petit peu à tout ça et me mettre aussi entre guillemets en sécurité. C'était une décision aussi de ma hiérarchie.

Voilà. Et donc hier, donc ça fait quand même... il n'a de cesse de le dire à chaque fois, à chaque audience "*Madame ça fait quatre ans qu'on se connaît, monsieur ça fait quatre ans qu'on se connaît*", du coup il faisait la différence hier en disant "*Mais finalement vous êtes les deux seuls qui interviennent depuis tout ce temps-là dans ma vie avec lesquels du coup les choses se sont faites et j'ai des repères*". Et quand on s'est quitté hier il me dit, ... Alors ça m'a fait rire et en même temps ça m'a touchée parce qu'il me dit "*Madame [nom de l'éducatrice], je peux vous faire la bise maintenant ça fait longtemps qu'on se connaît ?*". Je lui dis "*beuh...*". Il me dit "*Vous êtes un peu comme ma mère !*". Ben je lui dis "*Non pas tout à fait Jordan !*". Donc... "*Ah ben si quand même vous êtes un peu comme ma mère !*" Donc voilà c'est... c'est anecdotique mais... (Amorce de l'entretien avec Educatrice / MO PJJ de Jordan)

### **Les contours de la professionnalité n° 3 : *Vous êtes un peu comme ma mère !***

Chercheuse : Et puis parce que je vois que c'est bientôt l'heure, c'est une question que j'aimerais vous poser, à moins que vous vous ayez envie de rajouter des choses : quelle est la vision de l'avenir que vous avez concernant Steve?

Educatrice : Ben je pense qu'il peut s'en sortir ce gamin. A condition qu'il y ait un étayage, je crois que tout seul... c'est un gamin, je ne suis pas à l'abri de... je me dis que *je ne suis pas à l'abri que ce soit un gamin qui finisse à la rue*. Si effectivement il y a encore un rejet de ce père, si il n'y a pas un étayage d'une personne un peu de référence et bénéfique, c'est un gamin que je peux imaginer rester marginal dans la rue. Il n'est pas à l'abri de ça ! (Entretien éducatrice MO PJJ / Steve)

Cette équivoque contenue dans ce «je» de l'éducatrice (*ne suis pas à l'abri qu'il finisse à la rue*) pour répondre à une question concernant l'avenir de Steve traduit avec éloquence une épreuve partagée, voire intriquée, celle du devenir, à l'image de cette œuvre « qui reste à

faire » envisagée par Etienne Souriau, et dont les professionnels peuvent se considérer comme responsables<sup>79</sup>. On pourrait faire l'hypothèse que pour s'embarquer professionnellement dans un travail sur les liens familiaux tel qu'on l'a rapidement esquissé plus haut, il faut être animé de cette sorte de concernement.

La responsable d'UEMO observe et soutient cette implication en lui reconnaissant en d'autres termes une dimension affective. En même temps qu'elle prend soin d'insister sur le cadre professionnel de cette relation : « *Je ne sens pas d'ambiguïté, le cadre est posé mais il y a de l'épaisseur.* » Cette épaisseur est donnée par une forme de présence, qui acquière certainement sa légitimité professionnelle dans ce regard posé par une responsable.

Si on le met à distance cet affectif-là, trop à distance, c'est cuit. Et ils le sentent, ils le savent. Ils savent sur qui ils s'accrochent. Je vois bien sur l'Unité, là où ça prend et là où ça ne prend pas. Et là où ça prend c'est parce qu'il y a un regard, une vraie attention, il y a une vraie bienveillance, il y a une vraie mise à disposition de soi. C'est le cœur de leur métier. (entretien RUE)

« Mise à disposition de soi » et concernement, à la manière d'un parent, mais sans l'être non plus ... c'est ainsi que Jordan reconnaît sa relation avec sa référente PJJ.

Cette manière de se sentir concerné peut emmener à faire reculer les limites de l'intervention éducative, non sans questionnement. "*Peut-être que je déconne, peut-être que finalement ce gamin je suis trop investie, j'ai pas assez de distance professionnelle et que je délire quoi*". C'est par cette entrée en matière que l'éducatrice référente de Jamal prend la parole en focus group pour contextualiser le projet de séjour de rupture au Maroc qu'elle a fait aboutir après un considérable travail de montage juridique, avec le concours de la responsable d'Unité. La question des limites de la relation éducative demeure une question sensible qui fait débat au sein des équipes et que l'on prend avec des pincettes jusque dans les espaces de l'action-recherche. Elle requiert de la part des protagonistes de toujours nous la resituer dans un cadre légitime validé par l'institution.

---

<sup>79</sup> Partant de l'inachèvement existentiel de toute chose, le philosophe pragmatiste Etienne Souriau conçoit l'existence accomplie non pas seulement comme un espoir, mais comme répondant aussi à un pouvoir, qui exige un faire, une « action instauratrice ». La dualité de l'œuvre qui est dans les limbes et de l'œuvre qui est déjà plus ou moins sculptée, écrite, tracée sous les yeux ou dans les âmes des hommes, est essentielle à la problématique de l'instauration. L'épreuve du devenir s'agissant des adolescents auxquels nous nous sommes intéressés par cette action-recherche ressemblerait à cette sorte de drame à trois personnages esquissée par Étienne Souriau ; un drame dans lequel la dualité de l'œuvre, celle à faire, encore virtuelle et dans les limbes, et celle qui est déjà plus ou moins sculptée, tracée, écrite, est essentielle à l'action instauratrice. Le troisième personnage de cette dramaturgie étant « l'homme qui a la responsabilité de tout cela, qui, par ses actes, tente de réaliser la mystérieuse éclosion de l'être dont il a pris la responsabilité » (Souriau, 1956, p. 205).

### III – Arrimer le projet à l’histoire

Pouvoir signifier aussi au jeune qu'il n'arrive pas de nulle part. Il ne naît pas quand il arrive à la PJJ. Il a quand même une histoire, alors c'est celle qu'il peut raconter mais peu importe, on ne va pas aller chercher si c'est vrai si c'est faux. C'est plus de le remettre dans un contexte. (RUE, mai 2019)

Rien n'interdit d'aller travailler l'histoire du mineur au pénal, nous explique cette RUE qui de manière expérimentale en a fait un élément de son projet d'UEMO. Dans les référentiels-mesures du milieu ouvert est indiqué un temps dit « d'évaluation » pour faire le point de la situation avec le jeune.

Le projet d'UEMO s'empare ainsi de cette séquence obligée du travail en milieu ouvert pour systématiser une forme d'enquête collective sur l'histoire du jeune au démarrage de toute nouvelle mesure pénale relevant du DIPC<sup>80</sup>. Cette évaluation pluridisciplinaire réalisée avec le concours central de la psychologue de l'unité, consiste en un « retour sur le passé » et en une tentative d'accès à la trajectoire institutionnelle et familiale du jeune qui avec sa famille est associé à la démarche. Cette connaissance de l'histoire familiale permettant, entre autres motivations, la contextualisation des actes posés par le jeune.

La nouvelle démarche DIPC nous est déroulée de manière à montrer comment, en l'espace de deux mois, se trouvent reliés de facto, d'une part l'introduction d'une connaissance sur « l'histoire » (non précisée laquelle), et d'autre part l'écriture d'un projet éducatif individuel par le jeune. Ce processus au démarrage de la mesure relie ainsi passé, présent et avenir, l'histoire et le projet, sous la coordination de cette RUE qui reconnaît que « *c'est compliqué pour les jeunes mais que ça commence à prendre sens* ».

Cette évolution du projet d'Unité est affichée comme un effet du travail sur les parcours auquel la démarche de l'ART depuis ses prémisses a sensibilisé ses participants.

Quelques éducatrices de l'UEMO le sont depuis longtemps d'ailleurs, et leur investissement dans notre enquête sur les parcours s'en ressent, comme le montre cet extrait de notre entretien avec l'éducatrice référente de Killian à partir de son maniement de l'outil de recueil des données de la trajectoire conçu pour l'action-recherche :

Chercheuse : comment vous aimeriez parler autrement que par la mise en cases, la mise en cellules, de Killian et de son parcours en fait ?

Educatrice : Euh... après peut-être parce que du coup je trouve que les cases morcellent aussi, accentuent ce côté morcelé du parcours. Moi j'aimerais peut-être essayer de faire plus de linéaire avec les éléments de compréhension de son histoire qui sont apparus au travers de la mesure d'investigation. Et qui donnent des éléments d'éclairage de pourquoi

---

<sup>80</sup> Document Individuel de Prise en Charge instauré par la Loi 2002-2, les mesures dites « parquet » n'en relevant pas.

effectivement, peut-être à un moment donné, il a eu aussi ce parcours compliqué. Mais qu'effectivement ces éléments d'éclairage peuvent justement expliquer, et faire des choses plus linéaires que ne faire que constater les dents de scie de son histoire. (entretien éducatrice MO PJJ / Killian)

Produire un récit de l'histoire du jeune pour ne pas se contenter d'en constater les dents de scie, c'est ce qui selon cette éducatrice peut permettre d'espérer le « nouveau départ » évoqué en début d'entretien, et d'extraire l'adolescent du cycle de la « patate chaude » dans lequel il est pris. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'arrimage du projet à la connaissance de l'histoire n'est pas « remettre [le jeune] dans son trajet antérieur », mais est envisagé par les actrices de cette UEMO comme un moyen d'échapper justement aux déterminismes de la trajectoire.

Hormis dans les mesures civiles d'investigation éducative (MJIE) dont c'est le principe, et dont elle a l'expérience avec Killian, ce temps d'évaluation était jusqu'alors absent de l'exécution des mesures pénales. Il est alors proposé de réfléchir à une grille commune, qui serait partagée par le cadre civil de la MJIE et celui pénal de l'ordonnance de 45.

Cette tentative de systématisation de la connaissance de l'histoire du mineur sans attendre que le besoin s'en fasse ressentir par les échecs - « *ce n'est pas quand on n'y arrive pas qu'il faut qu'on aille voir, c'est au début* » - exige des éducateurs un changement de posture. Car en effet, le cadre pénal, s'il ne l'interdit pas, ne les oblige pas à aller voir s'il y a eu un dossier au civil ni à le consulter ; à compiler et à s'enquérir des mesures précédentes. Démarrer une LSP peut se faire à partir de l'ici et du maintenant de la scolarité, de la santé, de l'hébergement... sans s'enquérir d'un avant, de ce qui s'est passé dans la vie du mineur, de « qui il est ». Cela reste à la discrétion de l'éducateur, certains prenant le temps de faire ce « *retour en arrière* » avec le jeune et sa famille, quand d'autres optent pour « *prendre le jeune aujourd'hui* ».

Ce sont les jeunes mis au centre de l'action-recherche qui auraient emmené les professionnels « *à aller au-delà et à tracer leur histoire* ».

Dès lors, récolter des éléments de l'histoire d'un adolescent dans le cadre d'une mesure de contrôle judiciaire (hors MJIE) reste une démarche sensible qui exige l'accord et l'initiative des éducateurs, une démarche que cette responsable d'Unité ne se voit pas leur imposer : « *C'est eux [l'équipe] qui ont réussi à dire qu'il fallait qu'on aille gratter un peu plus tôt. Moi je n'irai pas comme ça avec mes gros sabots parce que je pense que ça ne peut pas être entendu.* » Il serait intéressant de questionner cette réserve de certains éducateurs : partageraient-ils une crainte devant les risques d'une approche déterministe de l'histoire de ces jeunes léguée par leurs prédécesseurs ou leurs partenaires ?

## Quelles mémoires familiales ?

Plusieurs modèles « biographiques » seraient en effet susceptibles de se croiser, voire de se confronter et faire débat dans la réalisation de ce dispositif d'évaluation, plusieurs façons de relier passé, présent et devenir que l'action recherche permet déjà d'entrevoir.

Dans le transfert d'expérience de la MJIE tel qu'il est envisagé, le modèle de l'équipe pluridisciplinaire autour de la profession du psychologue est la référence implicite allant de soi, comme si la compréhension de l'histoire familiale ne pouvait se faire en dehors du référentiel psychologique, voire psychanalytique. La connaissance de la petite enfance, des « conditions initiales de la trajectoire » est dans tous les récits de cas considérée comme déterminante pour comprendre « *qui ce jeune est et pourquoi et comment* ». C'est ce schème de la trajectoire en tant que référée à ses conditions *princeps*, à l'endroit des troubles de l'attachement précoce, qui sous-tend l'intérêt renouvelé pour les parcours. En même temps que dans le projet ici décrit, et qui pourrait en faire une source de complexité dynamique, il se conjugue au modèle de la participation en s'inscrivant dans la démarche du DIPC de la Loi 2002-2.

On peut supposer que cette participation des différents protagonistes de « l'histoire » finira forcément par effriter le monopole du schème du trouble de l'attachement précoce en pluralisant les points de vue. Pour l'heure sur la base d'un scénario classique de réunion pluridisciplinaire, la participation des concernés est envisagée à travers des médiations imaginées pour pallier aux difficultés pressenties<sup>81</sup>. Revient plusieurs fois (entretiens, focus group) l'exemple de Killian qui avec son éducatrice de MO PJJ s'est volontiers prêté à la réalisation d'une frise. Constituée de pleins et de vides là où on ne les attendait pas, cette frise soulevait des tas de questions qui ont été pour l'éducatrice une base intéressante de discussion avec l'adolescent.

[Son éducatrice] je me souviens était assez embêtée par rapport à Killian, elle disait « *mais il ne parle pas* ». Je lui dis « *ben essaye peut-être de lui faire faire lui, qu'il te parle de son parcours* ». Et effectivement il a fait une frise avec elle. Elle était assez surprise, bon il y a des choses qu'il ne nommait pas, donc elle l'a aidé. Mais voilà, d'être un peu imaginatif aussi quand on a des gamins qui causent pas, et qui sont plus dans l'agir, c'est-à-dire comment on peut avec eux être plus sur du faire avec des choses de cet ordre-là. (Entretien RUE, mai 2019)

---

<sup>81</sup> La référence à la conférence des familles sert d'inspiration dans le travail précoce engagé par cette RUE avec des parents de mineurs. Une démarche qui tranche cependant avec la manière dont sont convoqués les parents dans les situations étudiées dans l'ART. Ailleurs il sera fait référence par une pédopsychiatre très impliquée dans l'ART à la Clinique de la Concertation, mais qui dans les situations ramenées dans les focus groups ne trouvera pas de perspective d'application.

L'idée qu'il y aurait plusieurs mémoires familiales potentiellement divergentes surgit au milieu d'un récit d'accompagnement : « *Comment il [le jeune en question] se débrouille du décalage entre sa propre mémoire, le roman familial - qui appartient à sa famille - et par ailleurs l'histoire familiale écrite par les services - c'est toujours les services qui écrivent les histoires, les familles n'écrivent jamais leurs propres histoires.* » Cette confrontation des mémoires serait-elle une manière encore de fragiliser le schème du trouble de l'attachement précoce ?<sup>82</sup>

Non qu'il faille s'en débarrasser, mais l'enjeu est d'ouvrir une problématisation qui dans l'impuissance de tous face à la répétition tend à essentialiser les défaillances familiales. La relativisation du modèle permettrait d'accéder aux « angles morts » de la situation. Dans l'étude historiographique qu'il a réalisée sur les conceptions de la violence juvénile, Yannis Gansel explique leurs angles morts par la manière dont elles disqualifient la relativité sociale et culturelle (ici de l'expérience de la violence) et par leur non prise en compte des interactions sociales<sup>83</sup>.

C'est la réflexion qu'inspire une relecture sociologique des échanges qui ont lieu dans le focus group consacré à Killian. Alors que les théories psychologiques constituent habituellement une ressource pour donner du sens et guider l'action qui ne fonctionne pas, on voit bien comment tous les acteurs sont démunis, et par la suite la seule solution / explication est celle du caractère irrécupérable de la mère et de la séparation radicale qui aurait dû être faite. Il n'y a toutefois aucun échange sur ses difficultés (hormis sa souffrance psychique). Autant les professionnels présents espèrent encore faire quelque chose pour le fils, autant la mère est figée dans son incapacité (irrécupérable). Le contexte social des protagonistes se trouve neutralisé, pas tant dans les actions à leur égard (qui ne sont pas mises au centre des discussions) que dans l'analyse qui est faite de la situation.

---

<sup>82</sup> L'expression « roman familial » nous renvoie aux travaux de Vincent de Gaulejac *et alii*. Dans la tradition de la sociologie clinique dont ils sont les précurseurs, ces sociologues et psychosociologues ont mis sur pied des groupes de mise en récit collective des trajectoires de vie (familiales, professionnelles) prenant le parti de croiser les lectures psychanalytique et sociopolitique. Cf. Vincent de Gaulejac, *L'histoire en héritage. Roman familial et trajectoire sociale*, Payot, 2012.

<sup>83</sup> Yannis Gansel, *Vulnérables ou dangereux ? Une anthropologie du souci des adolescents difficiles*, ENS Editions 2019, p. 87.

## Quelle version de l'histoire ?

A son tour, le parcours migratoire de Jordan soulève la question de la prise en compte des dimensions sociopolitique et interculturelle des parcours, et du risque de leur éviction au profit d'une lecture psychologique des attachements familiaux.

Arrivé d'Afrique à l'âge de 13 ans avec sa mère, il n'en demeure pas moins un mineur relativement « isolé » tant la mobilisation de sa mère va devenir de plus en plus aléatoire au fur et à mesure qu'il s'enlise dans la délinquance et la psychopathologie. Revient maintes fois dans le déroulé de sa trajectoire le grand besoin de stabilité et de sécurité de ce jeune, que met à mal la discontinuité produite par les logiques de placement. Détail qui attire l'attention, il n'est pas dans la répétition des fugues comme les cinq autres jeunes du corpus. Son « projet » : s'installer avec sa mère et son petit-frère dans un appartement qu'il trouverait lui-même : refaire famille à partir de l'habiter. Si cette limitation de l'horizon est également partagée par un Rabir ou un Killian, n'y aurait-il pas pour Jordan une corrélation à faire avec une problématique d'exil ?

A partir de la métaphore du mineur non accompagné qui ne peut pas relever des attributs de cette catégorie administrative, du fait de sa relation avec sa mère (par sa distance elle le place ni dedans ni dehors), on pourrait suggérer que Jordan est victime des effets de catégorie par défaut de prise en compte de la donnée sociale et politique de son parcours migratoire. Le parcours ASE et le parcours pénal écrasent et excluent le parcours migratoire et ses ressources associées en termes de réseau spécialisé et de santé mentale. Dans l'entretien de recherche, ces aspects sont pourtant bien évoqués, mais le sont-ils en étude de cas collective ? Qu'en est-il fait en termes de portage interinstitutionnel du parcours ?

## L'expérience des « pairs »

Un autre modèle de travail sur le parcours, celui des « pairs » et du concernement partagé, a été introduit dans le processus de l'ART avec la chercheuse Pierrine Robin pour servir d'inspiration aux entretiens qui allaient être réalisés auprès des jeunes mis à l'étude.<sup>84</sup> La question de les faire advenir comme « sujets » dans l'enquête a été débattue à partir de l'expérience des éducateurs PJJ et ASE dans leur relation d'accompagnement des jeunes qu'ils ont en référence, laissant entrevoir des similitudes mais aussi des déplacements. Car pour le jeune, s'engager avec sa subjectivité dans le récit de son parcours, demanderait à celui qui le sollicite (le professionnel, le chercheur) de s'y mouiller lui

---

<sup>84</sup> Voir en annexe : Projet d'enquête avec / auprès des jeunes - Conclusions du séminaire du 29 septembre 2020 avec Pierrine Robin. Compte-rendu de Béatrice Deries – 14 octobre 2020.

aussi en tant que sujet. A l'instar de l'enquête menée avec et par les pairs où les jeunes enquêteurs se racontent beaucoup pour faire émerger la subjectivité des jeunes enquêtés.

Ce modèle des pairs pourrait-il venir hybrider le socle encore imposant des mesures d'investigation de la protection de l'enfance ? Tout n'est encore que questions au terme de cette action-recherche et il serait intéressant de tirer des enseignements de ce qui pourrait être considéré ici comme une expérimentation.

#### **IV – Les correspondances judiciaires entre trajectoire et parcours**

L'activité narrative se loge au cœur des articulations entre professionnels et entre institutions, celles-là même qui par leur caractère problématique étaient à l'origine du projet de recherche. Les écritures sur le public constituent une partie importante des écrits professionnels et institutionnels par lesquels les institutions fondent leurs interventions sur lui, et exercent leur pouvoir sur les individus<sup>85</sup>. Il n'est donc pas surprenant que dès la première rencontre inaugurale avec le groupe pluri-professionnel porteur de l'action recherche, le problème d'écriture sur les jeunes se mêle aux motifs d'épuisement exposés dans le tour de table et soit mis en avant comme le supposé responsable des impasses de parcours.

J'ai le sentiment qu'on n'est pas entendu. On aurait pu avoir des placements bien avant.  
(...)

Comment on écrit ? Quand les équipes en face reçoivent notre écrit, ils disent non. Cela renvoie à l'équipe : fait-on mal notre travail ? Du coup on est sur l'émotionnel, parce qu'il n'y a plus de réponses, sinon des réponses négatives. (...) On nous dit d'écrire, mais même si on s'y met, cela ne fonctionne pas. (Réunion Groupe Ressource ART, mars 2018)

Rien d'étonnant alors que lors d'un focus group il nous soit présentée comme un contre-exemple ou une situation atypique cette réponse d'une responsable de lieu de vie à la demande écrite d'admission de Jamal adressée par son éducatrice ; un accusé de réception produisant gratitude et effet de réassurance alors qu'elle « commençait à désespérer » et à mettre en doute son propre engagement professionnel auprès du jeune homme :

Quand [responsable lieu de vie] m'a appelée - on s'entend bien parce que je pense qu'on est assez brutes de décoffrage l'une et l'autre - sa réflexion ça a été « Madame [éducatrice], ben vous êtes pas une bonne vendeuse hein, c'est pas la peine de vous jeter

---

<sup>85</sup> Fabien Deshayes et Jean François Laé, Ecrire, agir le droit pas à pas. Quand les usagers écrivent dans leur dossier, Delcambre P., Matuszak C. (dir.). (2016). *Écrire au magistrat : nouvelles normes, nouvelles contraintes*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

*dans le commerce vous êtes nulle ». Donc ... « oui qui vous êtes ? » Et elle me dit " Je suis [responsable lieu de vie], je vous appelle par rapport à votre demande". Et elle me dit « A la lecture de votre rapport, mais vous faites pas envie hein. A la lecture de votre rapport c'est un gamin qui est très complexe mais il y a des choses qui peuvent essayer de se tenter avec lui, il en vaut la peine ». (éducatrice PJJ MO, focus group de Jamal)*

Cet enjeu des écritures étant posé, recentrons nous maintenant sur celles rédigées à l'attention des juges des enfants dont le sujet a affleuré de lui-même au cours des entretiens, corrélé à celui de la reconstitution des parcours étudiés.

Deux figures de mise en écriture du matériau biographique se dégagent, légèrement contrastées dans leur manière de mobiliser les éléments de la trajectoire. La première figure se ressaisit de la trajectoire pour fonder une approche compréhensive des troubles de la conduite du mineur. La seconde retravaille à même le parcours, en refaçonnant le proche passé pour faire advenir un futur acceptable. Mais l'une et l'autre figures sont sous-tendues par une même préoccupation de l'avenir, animées par un même engagement à l'extraire des logiques déterministes. Alors que l'enquête visait à identifier des nœuds susceptibles de gripper les relations partenariales, et de mettre en impasse des parcours, le matériau ici recueilli nous conduit plutôt à rendre visibles des compétences et des arts de faire dans la mise en récit.

### **1<sup>ère</sup> figure : la trajectoire comme argument pour déjouer les ruptures et la prison**

Le temps éducatif est long, fait de mise en confiance, de création du lien, et de connaissance pendant que le temps judiciaire s'accélère est-il observé dans les rencontres du groupe ressource de l'ART, comme dans les récits de parcours. Ce décalage temporel conduit l'action éducative en milieu ouvert à œuvrer simultanément sur deux plans : se mettre en recherche du placement demandé par le magistrat, à partir duquel s'exercera le contrôle judiciaire, et dans le même temps entreprendre un travail d'explication et d'argumentation de ce pourquoi on pense que cette solution n'est pas une bonne chose pour le jeune. Réconcilier les temps éducatif et judiciaire en passe ainsi par un travail de mise en écriture du parcours adressée aux juges des enfants. Cette réflexion prolonge celle sur l'évaluation déjà évoquée, en faisant de la connaissance de l'histoire une condition d'exercice de la mesure. Il s'agit de trouver dans la biographie du jeune les arguments d'une proposition alternative à la décision de placement du magistrat lorsqu'on sait à l'avance que l'adolescent ne pourra la respecter et qu'elle le conduira vers de nouvelles ruptures, celles-ci l'exposant au risque d'incarcération. Dans cette perspective, mettre en récit des éléments de la trajectoire, vise à le protéger :

Je me souviens pour David, il est dans « la liste » [corpus initial de l'ART], c'est un gamin dont j'ai repris le parcours, avec comme objectif, parce que la juge voulait un CEF, de lui dire non ce n'est pas un CEF, c'était un fugueur ce gamin, poly-toxicomane, enfin bon. Moi ça me triturait les tripes qu'on puisse envoyer ce gamin-là en CEF parce que je savais qu'on l'envoyait tout droit en taule. Or franchement on voyait bien que c'était un gamin qui avait dû être surdoué, il n'avait pas été nécessairement testé mais il y avait quelque chose de cet ordre-là, il y avait quelque chose qui fait qu'il s'était fait chier à l'école et qu'il avait dérapé. Enfin bon voilà je sentais quelque chose comme ça. Donc j'avais repris toute la littérature qui avait été faite, faible hein mais quand même, j'ai tout repris de manière chronologique, ça m'avait pris un temps infini pour lui dire que, au vu de ce qui était dit avant, le CEF n'était pas judicieux. Et on avait fait une proposition de CER, et le CER acceptait d'externaliser la prise en charge à domicile. On avait super bien travaillé avec le CER. Mais après coup, parce que je n'ai jamais vraiment pu débriefer sur cette situation, mon moteur ça a été la colère de la commande judiciaire qui n'était pas cohérente quoi. Alors ça, la question du cadre / du hors cadre et de comment on s'oppose à un juge... Et je suis allée au bout, j'étais RUE. L'éduc a fait un rapport, moi j'ai fait un rapport mais qui reprenait plus de manière institutionnelle. Et j'avais essayé de négocier avec le CER s'il était d'accord pour externaliser. Et il a été d'accord. Et la juge a été d'accord, parce qu'on lui apportait tout en main quoi. (RUE, mai 2019)

(...) Alors on fait aussi des fois avec la personnalité des juges. Là aussi il y a un élément quand même, il y a cet élément-là qui peut rentrer en ligne de compte. Des fois on sait que bon voilà, avec ce juge il faut aller chercher la solution et en même temps lui en proposer une autre. Et puis avec d'autres, on peut prendre le téléphone et dire « *bon ben voilà est ce que ce ne serait pas possible de* ». Mais il faut toujours partir du principe que c'est le juge qui décide. C'est lui qui a l'opportunité, c'est lui qui a la décision. Il faut trouver la stratégie pour lui emmener peut-être une autre possibilité. Et je me rends compte que l'argumentaire est important, vraiment. (idem)

## **2<sup>ème</sup> figure : écrire le parcours en enrayant le cycle des répétitions**

La visite des objets de Valentin entreposés dans le bureau du tribunal où travaille son éducateur référent est une entrée en matière sur son parcours lors de l'entretien qui lui est consacré. Son dossier judiciaire, un énorme dossier jaune qui nécessite d'être rangé dans un emplacement *ad hoc* tellement il est volumineux, est le point de départ d'une longue séquence d'entretien qui va nous immerger dans la fabrique de ce que l'on pourrait appeler une carrière documentaire. Celle-ci est mise en comparaison avec le récit de son histoire occasionné par l'action recherche, un récit *a posteriori*, celui en train de se faire, qui s'attache à être le plus fidèle possible à l'expérience de l'accompagnement de Valentin ; et d'autre part le récit de son parcours construit étape après étape, celles de la trajectoire pénale, et consigné dans ce dossier. On découvre que ce récit du parcours, matérialisé par la succession des rapports adressés aux juges des enfants, a une dimension performative. Son écriture intègre l'analyse des enjeux pénaux et est orientée par son éventuel impact dans la décision du magistrat. Ecrire le

parcours de Valentin c'est faire en sorte de ne pas lui être trop nuisible, que cela ne soit pas trop à charge quand il n'y a rien qui évolue. C'est faire de ce parcours une matière vivante en en bougeant un peu les lignes, en la mettant en perspective différemment d'une audience à l'autre, d'autant plus si la trajectoire est marquée par des cycles de répétition et par de trop infimes évolutions. C'est une écriture tournée vers l'avenir, soucieuse de participer au cheminement du parcours lui-même.

Alors le problème avec Valentin, c'est qu'on est tout le temps dans cette alternance, entre une période où il y a plutôt de sa part une position dynamique où on a le sentiment qu'il est *en train de*. Soit on est au moment où il va tout laisser tomber, refaire une grosse connerie, se faire virer d'ici, retourner habiter à la rue etc. Alors écrire au juge en continuant de rester crédible, quand on essaie de positiver le peu qu'il y a à positiver, alors que ça fait des mois, des années maintenant qu'il n'y a pas grand-chose qui avance en terme de stabilité durable, voilà c'est compliqué, et ça oblige effectivement au fur et à mesure qu'on réécrit, qu'on écrit et qu'on réécrit, ben à tordre un petit peu, oui. C'est-à-dire une note de synthèse sur laquelle je vais reprendre tout son parcours, en juin par exemple, parce que c'est un nouveau juge qui ne le connaît pas, c'est un nouvel assesseur qui ne le connaît pas, donc il faut tout reprendre. Bon je reprends tout. Et bien, si j'écris six mois plus tard, je ne vais pas faire simplement un copié collé que je vais actualiser avec les six mois qui suivent. Je vais nécessairement rebouger les choses, parce qu'il y a voilà des points que je vais mettre en perspective comme des points d'évolution importants et .... Et puis finalement tout se casse la gueule, donc je minore un petit peu l'importance que je donnais à ces points-là quelques mois plus tôt. (Educateur référent, MO PJJ)

Valentin est de ces « *gosses* » qui s'entendent dire au tribunal "*Les services ont tout fait pour toi, et tu n'y arrives quand même pas* », et qui peuvent être un peu plus punis du fait de cet investissement des services éducatifs à leur endroit. Dans la façon d'écrire, il s'agit alors, selon son éducateur, de prendre garde de distinguer « son parcours à lui » de la réalité de ce que les services éducatifs n'ont pas su lui proposer. Pour qu'il ne soit pas le seul comptable des limites voire de l'échec de leurs interventions. On peut imaginer la gageure en même temps que la fécondité d'une telle entreprise tant les deux parcours, celui de Valentin et celui de son accompagnement, sont interdépendants au point de se confondre.

## **V - Des récits de réhabilitation (en tant que victime)**

La réintroduction du champ civil par la double saisine du juge des enfants repose (on l'a vu en deuxième partie) sur la reconnaissance du mineur comme n'étant pas seulement un auteur d'infractions mais aussi comme une victime, à protéger. Nous nous intéressons alors aux effets recherchés dans la décision judiciaire elle-même, et dans les articulations entre professionnels des deux champs. Nous

allons voir à présent que le récit du parcours lui-même est endossé par les acteurs de la PJJ comme ayant potentiellement des effets biographiques pour le jeune accompagné. « *Par ce récit, je voudrais réhabiliter Killian comme victime de son parcours* », c'est ainsi que son éducatrice en milieu ouvert introduisait le début de notre entretien à propos de cet adolescent. Nous voudrions ici orienter l'analyse du matériau sur le pouvoir réhabilitant du récit<sup>86</sup>, celui d'un récit de parcours qui met en intrigue l'expérience de l'injustice subie par le mineur.

## A - Steve

Suite à trois déferrements en une semaine d'intervalle, Steve, 17 ans et ½ connaît quinze jours d'incarcération dans l'attente d'un jugement sur présentation immédiate. Son éducatrice PJJ repère dans cet épisode le début de son adhésion à son intervention. Elle va le voir en détention. Il n'en dit pas grand-chose et est assez isolé dans le groupe de jeunes et n'attend que sa sortie. L'incarcération se passe d'autant plus mal qu'il est révélé qu'il aurait été violé par un autre jeune codétenu. La version *off* met à charge la Pénitencière qui au lieu de le mettre en cellule individuelle comme il se doit pour les mineurs, lui a fait partager celle d'un gamin repéré pour ses troubles psychiques. Les faits sont rapportés par les autres jeunes aux éducateurs de détention, lesquels font une note et saisissent le parquet. Mais Steve refusera de porter plainte, il sait que tout le monde sait, comme si cela suffisait : "*Oui mais moi je le croise dans la rue, je lui défonce la tête, ça sert à rien de porter plainte*" [son éducatrice mimant la voix de Steve]. L'affaire sera étouffée dans l'œuf, même si lorsqu'il est jugé quinze jours après, le tribunal est au courant de ce qui s'est passé, tout le monde sait...

Steve à partir de ce viol attend une relation de protection de la part de ses parents. « *Oui mais mes parents vont porter plainte pour moi* » dira-t-il ensuite à son éducatrice. Ces mêmes parents dont il a fallu que la protection de l'enfance le protège des agissements... : est en effet mentionné dans la reconstitution de sa trajectoire un second placement à l'ASE quand il approche des 15 ans, suite à sa dénonciation de violences venant de son père, réfutées par ce dernier.

Cet événement du viol en prison, qui ferait de lui la victime d'un tiers extérieur à sa famille (la Pénitencière via le codétenu) pourrait-il rebattre les cartes à tous les niveaux ? Mais il manquera pour cela un récit juridique l'instaurant comme victime, du seul fait qu'il ne dépose pas plainte à temps, ce rendez-vous manqué, aux dires de son éducatrice, pesant encore sur Steve au moment de notre entretien.

---

<sup>86</sup> Le « pouvoir du récit » est pris au sérieux par les sociologues qui s'inscrivent dans le courant de la sociologie narrative. *Le pouvoir du récit* sous la direction de Jean-François Laé, Annick Madec et Numa Murard. Dossier de la revue *Sociologie et sociétés* vol. XLVIII, no 2, automne 2016.

A la fin de celui-ci, en forme de retour global sur l'accompagnement, c'est encore cette épreuve majeure de Steve que son éducatrice place au cœur de ses propres épreuves dans ce parcours singulier : son défaut de reconnaissance par l'institution de la justice, en tant que victime, réitéré à deux moments de sa vie : de la part de son père dans son enfance, puis de celle de l'institution pénitentiaire, pour des faits pourtant sus et reconnus de tous.

Chercheuse : Et s'il fallait un peu caractériser les problèmes du point de vue de votre accompagnement, quelles pourraient être les épreuves d'accompagnement ? Il n'y en a peut-être pas hein ? (*rires*)

Educatrice : Des difficultés vous voulez dire ?

Chercheuse : Oui oui oui.

Educatrice : Ben je pense que c'est un gamin par rapport à l'estime de soi, le fait qu'il ait pu être victime... enfin voilà cette incarcération, moi le fait qu'il n'y ait rien eu derrière moi ça me... Parce que j'avais eu la procureure à un moment donné, on sait bien que même s'il n'y a pas de dépôt de plainte, on peut faire des poursuites. Il y a des gamins qu'on a signalés. Mais j'ai l'impression qu'à un moment donné, on veut protéger la Pénitencière aussi. Alors je ne sais pas comment il l'aurait vécu hein, d'être reconnu, mais c'est un gamin qui n'a jamais été reconnu victime, voilà ! (entretien éducatrice MO PJJ / Steve)

Cet extrait d'entretien révèle une symétrisation de l'expérience du parcours entre le mineur et son éducatrice (et sans doute au-delà, son service) autour du vécu d'injustice. D'autant que celui-ci met en cause la valeur de l'adolescent (*qu'est-ce qu'il vaut ?*).

On pourrait expliquer l'importance donnée à cette thématisation victimaire dans les mises en récit du parcours par ce que Yannis Gansel appelle une « symétrie de vulnérabilité » entre adolescent et professionnel, dont il retrace l'apport et la valorisation dans le champ professionnel depuis la catégorie « d'adolescents difficiles ». Dans cette perspective, la vulnérabilité du professionnel est à la fois un moteur (pour partie inconscient) du travail auprès de ces adolescents et une condition du lien avec eux-ci<sup>87</sup>.

Mais ce qui ressort de manière tout aussi évidente de ces récits de réhabilitation (en tant que victime), est qu'ils portent une critique de l'institution, des institutions.

Cette imbrication d'expérience de la vulnérabilité et de propos critique sur l'institution (au sens générique du terme) se retrouve de manière exemplaire dans une séquence du parcours de Jamal retracée lors du focus group qui lui est dédié.

---

<sup>87</sup> Yannis Gansel, *Vulnérables ou dangereux ?* Op. cit. p. 68.

## **B - Jamal**

Il est fait allusion à son altercation avec un éducateur du foyer PJJ (EPE), où il est placé alors qu'il a 16 ans. De cette confrontation interindividuelle, prise dans un « chamboulement de violences » beaucoup plus large, il ressort avec le statut « d'auteur » lors d'une audience avec le magistrat, la victime reconnue étant l'éducateur. Cette controverse sur auteur/ victime, parce qu'elle engage des responsabilités éducatives, a alimenté une discorde encore vive entre le milieu ouvert et l'établissement de placement. Mais elle nous est aussi présentée comme très « *complexe à décrire* » selon l'éducatrice qui tente de raconter, de l'intérieur du foyer, comment Jamal « *s'est mis dans une situation de tout en étant auteur, d'en être victime* ».

Le focus group est l'occasion de donner une forme de publicité à des « *fractures* » (éducatrice EPE) que l'on n'a pas vu arriver et sur lesquelles on n'a plus prise aujourd'hui. Fractures entre un jeune et un lieu de placement qui avait tenté des choses avec lui ; au sein d'une équipe éducative de foyer, et entre milieu ouvert et hébergement Ce début de récit collectif en focus group est à mi-mot présenté comme tenant lieu et place d'un débrief qui n'a pas eu lieu donnant un gout d'inachevé.

Ce faisant, on voit comment la mise en récit croisée de ce « *parcours de fractures* » raconte un ensemble de vulnérabilités articulées dans lesquelles chaque protagoniste se trouve à un moment donné victime (l'insécurité de Jamal, le collectif de jeunes hébergés qui « *prend le pouvoir sur l'EPE* », l'équipe en sous-effectif en plein été missionnée pour que cela tienne). Se mettent en place de fil et en aiguille les conditions pour que cela clache.

Par l'alternance des points de vue, cette mise en récit d'un fragment du parcours de Jamal véhicule aussi une expérience vive de l'injustice. D'abord la sienne (que rend manifeste la scène de l'audience), et celle de ses référents éducatifs qui n'ont pas pu être autorisés à faire valoir son point de vue. Au travers de descriptions qui ne laissent pas insensible, ce pan du récit vient en quelque sorte réhabiliter la personne de Jamal, en même temps qu'il relaie une critique de la gouvernance institutionnelle.

## Conclusion du chapitre 8

### **Le moment pénal : responsabilisation, singularisation, individuation ?**

Au fil de l'action recherche et de ses entretiens informels, nos interlocuteurs de la protection judiciaire de la jeunesse nous disent avoir observé à partir d'une longue cumulation d'expériences et en appui sur des lectures que l'intervention du pénal à l'adolescence met au jour la part irréductible de responsabilité du jeune quand bien même il est victime d'un parcours de maltraitance familiale. La responsabilité pénale du mineur se conjugue avec la solidarité de responsabilisation devenue dans l'action sociale de droit commun la condition d'accès et la contrepartie des diverses allocations. La justice pénale réintègre celle-ci en obligations diverses du contrôle judiciaire (se former, se soigner, être domicilié quelque part). La responsabilité de solidarité vient en quelque sorte au côté de la responsabilité pénale alimenter le régime probatoire, comme nous l'avons vu en deuxième partie à travers les exigences de projet à se former, à s'insérer...

Ce « moment pénal » (d'autant plus qu'il coïncide avec celui de l'adolescence) comporte des enjeux, et ouvre des opportunités de différenciation adolescent / famille, de façon corrélée à ces enjeux de responsabilisation du jeune, comme nous l'avons déjà suggéré à partir de la situation de placement en milieu familial de Killian. Pour exemples quelques anecdotes sont données où lorsque les magistrats et les rapports d'enquête (socio-éducatifs, judiciaires) mettent en avant les carences de la famille – dans un objectif de contextualiser un parcours de vulnérabilité -, il arrive souvent que le jeune auteur d'infractions en soit mal à l'aise. S'il veut bien endosser lui-même une critique de sa famille, il ne supporte pas de la voir portée par des tiers.

Ce point semble particulièrement intéressant : comme nous le proposons plus haut, l'arrivée du tiers (judiciaire) viendrait bouleverser l'ordre paradoxal victime/sujet, les enjeux variant sans doute d'une situation à l'autre. Dans le cas d'Hakim par exemple, l'enjeu d'individuation est lié à un sentiment de honte de sa famille qu'il exprime explicitement en entretien comme s'il craignait d'être amalgamé aux carences de sa famille. Nous y reviendrons en dernier chapitre.

A travers les diverses occasions de reprise de l'expérience avec le jeune, ouvertes par l'exécution des mesures de contrôle judiciaire, l'étape du pénal se révèle de manière inattendue (à la chercheuse extérieure) comme un moment de singularisation et d'émancipation du jeune adolescent par rapport à sa famille, participant de sa reconnaissance en tant que sujet. Pour autant, ce travail est décrit comme une épreuve, intervenant en aval des échecs (pour réparer les pots cassés du projet de placement ou d'insertion). Qui plus est, une épreuve partagée par tous les protagonistes, jeunes suivis et professionnels en charge des mesures.

#### **Contours de la professionnalité n° 4 : Une expérience humaine.**

Symétriquement, s'ouvre aux professionnels qui font avec les jeunes ce travail de reprise de leur histoire au fil de l'eau, au fil de l'exécution des mesures, tout un champ d'expérience humaine.

Chercheuse : Je me demandais si dans ce parcours [de Valentin], ... puisqu'il y a de la répétition, des cycles etc. : est-ce que il y a eu des moments de petites lueurs, des moments de 'félicité' ... ?

Educateur MO : Les moments de félicité c'est la gratification qu'on a quand on a dans la durée une relation avec un môme qui... c'est pas notre gosse rien, c'est juste pour le boulot. Et pour autant il y a une relation humaine qui s'installe, qui est riche, et qui n'est pas contradictoire avec une relation professionnelle de travail. Ça moi c'est la félicité, mais dans ce travail, d'une manière générique. C'est pour ça qu'à mon âge je continue à faire ce travail. Parce que je rencontre des êtres et que je rencontre des êtres qui continuent à me faire chier, à me surprendre, parfois à m'apprendre des choses etc. Voilà ! Donc dans des relations fortes et riches, comme ça, avec des gamins dans la durée... voilà la félicité entre guillemets, c'est tout le temps, parce que c'est ça ... Moi c'est mon ressort professionnel, d'une manière générique. C'est de rencontrer des êtres et de nouer avec eux, y compris par le prisme de la contrainte pénale, de nouer avec eux une relation... ben qui ... on va tenter de faire en sorte qu'elle leur soit profitable.

Le travail biographique n'amène-t-il pas à cela ? Nourrissant cette thèse, Isabelle Astier et Nicolas Duvoux, au moyen de l'expression "société biographique", décrivent comment le processus d'individuation repose sur l'investissement des biographies individuelles, jusques et y compris dans l'inscription des personnes dans un nombre croissant d'institutions<sup>88</sup>. Cet investissement en appelle à une forme de présence de part et d'autre de la relation (les professionnels *comme* leur public), en tant qu'individus concrets saisis dans leur être et leurs entours, se distinguant en cela des individus « hors du monde » des institutions républicaines, appréhendés uniquement à partir de leurs statuts .

Après nous être intéressé aux mises en récit du parcours pratiquées au sein même du travail de la justice pénale des mineurs, nous nous déplaçons à présent dans les espaces hybrides ouverts par l'action recherche. Nous continuerons d'y suivre le fil rouge du récit de parcours en perspective de l'épreuve du devenir que se coltinent jeunes et accompagnants professionnels.

---

<sup>88</sup>À partir d'une diversité d'enquêtes, dans un ouvrage collectif qu'ils ont codirigé : Isabelle Astier et Nicolas Duvoux, « L'institution de la dignité dans la société contemporaine : réflexions à partir du cas français », in I. Astier et N. Duvoux (dir.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, 2006, p. 16.

Hybrides ces espaces le sont par leurs inscriptions dans une recherche en même temps que situés au bord, et même tout contre l'institution ; hybrides également par leur proximité d'avec les espaces d'analyse de pratiques et de situations déjà existants dans les univers professionnels des participants (chapitre 7) ou leur proximité d'avec les pratiques d'entretien avec les jeunes suivis (chapitre 8). Ces espaces sont hybrides par leur intention justement de se démarquer des cadres professionnels et institutionnels de mise en récit de l'expérience<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> Cf. extrait du Document de cadrage des Focus groups – *ART* – mai 2019 : « Les focus groups ne devraient être ni réunions de synthèses, ni groupes d'analyse de la pratique (même s'ils ne devront pas craindre d'être des groupes « d'analyse de pratiques » au pluriel), ni commissions de cas complexes. Pas de visée opérationnelle ni décisionnelle, ils devraient être guidés d'abord par un 'comment comprendre avant que le 'comment faire' ne domine les échanges. Ce qui n'exclue pas que dans leur motivation à renouveler ensemble une compréhension des situations retenues, les personnes impliquées dans l'*ART* aspirent aussi à contribuer à l'émergence de solutions et à la mise en œuvre de changements. »

## Chapitre 9 – Rétablir des continuités narratives

Les récits sur les adolescents et sur leurs parcours varient d'un secteur de prise en charge à un autre (en pédopsychiatrie, à la PJJ, à l'ASE...). Quand on passe de la santé mentale à la justice, ce n'est pas le même récit de la personne qui est proposé, on change le récit par le contexte qu'on lui donne. Telle est la réflexion partagée régulièrement par Sabine Turbé, pédopsychiatre, à différents moments de l'ART (notamment au Conseil scientifique et technique), ouvrant à une interrogation tournée vers le devenir : et si cette recherche collaborative nous permettait de changer de récit, pour en quelque sorte élargir le champ des possibles ?

La dynamique des échanges en focus groups (Valentin, Jamal, Killian) est significative de cette tension. A travers leurs mises en récit de la prise en charge du jeune, les participants cherchent à s'accorder sur une définition de sa personne, et cela en passe d'abord par une valse remarquable de définitions. Nous pourrions expliquer cette indécidabilité à la diversité des mondes représentés autour de la table. S'accorder sur « qui il est » a occupé une grande partie des prises de paroles en focus group. Commençons par là.

### I - Qui sont-ils ?

Autant qu'une problématique d'indication et d'affiliation institutionnelle (on l'a vu à propos de l'évolution du parcours de soin psychiatrique de Rabir) le matériau-parcours rassemblé, notamment dans les tableaux Excel, donne à voir des intrications interinstitutionnelles.

Les qualifications des comportements de l'adolescent à première lecture ne sont pas tant contradictoires que les deux à la fois, et cela a l'air très clair pour les scripteurs qui ont renseigné le tableau à partir du dossier socioéducatif du jeune.

Nous avons déjà relevé à propos de Jamal comment dans une même séquence resserrée de sa trajectoire institutionnelle (foyer de l'enfance, 13 ans), son comportement pouvait être enregistré sous des qualifications en tension (en souffrance, victime, auteur d'actes violents), et donner lieu à des assignations institutionnelles paradoxales (dépôt de plainte, hospitalisation).

Dans le tour de parole du focus group qui lui est consacré, les qualifications se confrontent et se comparent et au travers elles les locuteurs prennent intérêt à mettre en exergue leurs points de vue situés, qu'ils admettent comme forcément distincts les uns des autres.

Jamal est tour à tour « *un jeune qui fait pas malade* » [coordinateurs séjour de rupture], « *un jeune qui doit payer de ses actes* », « *il n'a pas la tête d'un délinquant* », « *un psychotique* »... Au milieu de

quoi, il est regretté la discontinuité du soin psychique à son adolescence, la contenance n'étant alors plus exercée que par la prison :

*C'est toujours surprenant quand on a connu des enfants petits du côté psychiatrique et quelques années plus tard c'est plus de psychiatrie dont il est question mais de prison. Voilà, parce que pour moi ça c'est une énigme par exemple. (Pédopsychiatre intervenue dans l'enfance).*

Ces différences de perception de la personnalité du jeune deviennent matière à réflexion. Cela n'est pas qu'affaire d'espaces de points de vue mais, comme on vient de le voir, de temporalité, renvoyant à la trajectoire biographique du jeune.

La clinique des attachements vient également en explication des perceptions divergentes de la souffrance du jeune :

*Des troubles qui ne se voient pas au premier abord et sur lesquels on ne peut pas mettre une étiquette nosographique et qui sont référés aux « troubles de l'attachement » liées aux premières années de vie. (idem)*

L'adolescence est également conviée pour expliquer ce caractère insaisissable et troublant : « *Et je pense que c'est ça qui est difficile à l'adolescence, c'est que le point de vue des acteurs de la santé mentale n'est pas le même que celui des gens qui l'accompagnent au quotidien* » (idem)

Plus tard les participants joueront sur les mots pour faire dialoguer leurs cadrages institutionnels respectifs, là où ils pourraient être objets de discorde. La fugue, qui scande le parcours reconstitué de Jamal, donne un bel exemple de cette démarche consistant à « tourner autour de l'objet en multipliant les points de vue » que nous envisagions pour ces focus groups :

-La première incarcération elle est due à ça, elle n'est pas due à ses actes de délinquance. C'est parce qu'il est placé en CEF et quand on est en fugue d'un CEF on est évadé donc...

-Ça c'est... enfin c'est les mots qui comptent, c'est comment on dit les choses à ce moment-là. Ce n'est plus une fugue c'est une évasion.

-Ce n'est pas une errance pathologique ?

-Ça reste quand même un rapport à la loi. Je veux dire après c'est quand même bien précisé ce genre de choses. Donc ça veut dire comment il conceptualise lui-même la loi, qu'est-ce qu'il s'en fait de la loi. Pour l'avoir vu au centre, il en faisait ce qu'il voulait à des moments, clairement.

(...)

-Alors c'est vrai qu'il parle énormément de cette mère, c'est central chez lui, c'est pas des fugues, il allait voir sa mère. On savait où il était, quand on a pu avoir l'adresse.

En dernière partie du focus group recentré sur le parcours de Valentin, l'accent est mis alternativement sur ses capacités et ses incapacités.

Valentin est « *dans la séduction* » [auprès de ses éducateurs-trices du CDEF et de la PJJ comme auprès de ses employeurs potentiels] et en même temps « *se présente* [à la psychologue de l'UEMO] *avec tout ce qu'il y a de mauvais en lui* ».

Il est « *Angélique attachant et insaisissable* ».

On finira par le raconter comme un jeune qui a été capable de se trouver un CDI et qui est capable de le tenir plus de trois mois : "*Personne ne l'aurait parié*".

« *Des jeunes difficiles à mettre dans des cases* », est l'une des raisons de l'engagement des professionnels dans le processus de l'ART (Première réunion du groupe ressource, juillet 2018). Mais si cette *incapacité* fait épreuve pour les intervenants, les focus groups vont bientôt nous apprendre que c'est au travers de l'injonction qui leur est adressée de la contrer en devant coûte que coûte trouver une place à laquelle assigner le jeune dont ils ont la responsabilité. Or cette difficulté à faire rentrer dans des cases n'est pas considérée nécessairement comme négative du point de vue de ces derniers. Convergeant sur une même posture critique, leurs éducateurs référents y résisteraient au contraire. Sortir des assignations de place, tel est l'enjeu du changement de récit sur les adolescents qui circulent entre leurs institutions.

En nous appuyant à nouveau sur le travail anthropologique de Jean-Louis Génard (2009), on pourrait relire ce trouble de l'affiliation et le tâtonnement de l'action collective qui en est la conséquence à la lumière d'une nouvelle anthropologie capacitaire qui ne tranche pas *a priori*, et qui renonce au partage net des êtres entre individus « capables » et « incapables », pour penser l'homme comme toujours fragile mais jamais non plus sans ressources et sans « capacités » ; capacités qu'il s'agit alors d'éveiller et d'équiper ; l'homme comme se situant non plus à l'un ou l'autre des extrêmes, mais au contraire toujours dans l'entre-deux.

A l'issue de la présente recherche, et en nous situant du point de vue des jeunes et de leurs accompagnants, nous pourrions reposer cette question de la définition de la personne en termes d'épreuve du devenir, une épreuve qui relie les participants.

A partir de la dynamique du focus group consacré au cas de Valentin, mise en regard avec celui focalisé sur le cas de Jamal, regardons à présent comment la mise en récit collective d'un parcours singulier rétablit des continuités dans l'expérience, celle des intervenants comme celle du jeune. « *Alors que les informations le concernant sont morcelées, l'intérêt d'être autour d'une table, c'est pouvoir lui témoigner un parcours de vie* », se projette une éducatrice à propos du Jamal dont elle a la référence, à l'approche du focus group qui lui est dédié.

Mais si ces continuités qui adviennent dans la co-recherche participent à l'institutionnalisation du parcours, c'est en résistant à toute injonction à "l'organisation réussie de la continuité", comme à toute injonction biographique, en empruntant ici à l'analyse que font Pierrine Robin et Nadège Séverac "des biographies sous injonction" de la Protection de l'enfance<sup>90</sup>. Ouvrir des espaces où se remaillent des continuités de l'expérience tout en s'émancipant d'une institutionnalisation normative du parcours, telle a été la posture ethnographique impulsée par le cadre méthodologique des focus groups (cf. annexe). Car le parcours, *via* sa mise en récit, ne serait-il pas, au contraire de cette organisation réussie de la continuité, le lieu où se régule le "hors cadre" invoqué dans cette action recherche, tant celui des actes posés par les jeunes accompagnés - des conduites sanctionnées par le cadre pénal - que l'invention en continu d'un faire autrement chez les professionnels ?

L'épreuve de coordination que nous traquons et cherchons à documenter consiste ici à se mettre d'accord sur un récit stable et cohérent du parcours du jeune, fut-il on le verra par la suite un parcours calamiteux. Le récit collectif du parcours dans ces lieux de reprise de l'expérience focalisée sur un cas singulier pourrait ainsi participer à coordonner l'action en opérant des articulations qui peinent à se mettre en place par ailleurs. C'est ce que les focus groups mais aussi le séminaire d'analyse croisée de situations complexes<sup>91</sup> ont commencé à montrer.

## **II - Réécriture du parcours et épreuve du devenir : Valentin grandiose**

Le principe de composition du focus group répond au souci de rassembler l'ensemble des protagonistes de la situation, intervenant ou étant intervenus dans le parcours de Valentin et intéressés à participer à ce temps de co-enquête. La focale en est ici Valentin, son parcours, ou plutôt l'expérience de son parcours à partir de quelques situations dans lesquelles ont été impliqués les participants et qui ont jalonné ce parcours. Des fragments d'expérience du parcours amenés les uns après les autres à la première personne du singulier, le collectif rassemblé recomposant ainsi, situation après situation, un puzzle du parcours de l'adolescent. Telle est la consigne préparée en amont, le recentrage sur des "situations" répondant à la préoccupation ethnographique de cette recherche ; escomptant aussi qu'à travers ces situations présentées à la première personne (au *je*) seront documentées les épreuves de coordination, intra ou interinstitutionnelles qui ont participé des ruptures du parcours.

Une quinzaine de personnes se retrouve autour de la table, trois intervenants aux rôles et backgrounds différents (une sociologue, un pédopsychiatre à orientation psychanalytique, une formatrice en travail

---

<sup>90</sup> Pierrine Robin et Nadège Séverac, « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales* 2013/1 n°10, p. 91-102.

<sup>91</sup> Séminaire organisé par la Direction Territoriale PJJ Auvergne en synergie avec l'action-recherche, rassemblant des professionnels en provenance de ses différentes institutions partenaires (ASE, CDEF, Pédopsychiatrie, PJJ).

social en position de recueil ethnographique) pour donner une coloration socio-clinique à la modération des échanges ; une douzaine de professionnels de différentes institutions et professions. Ce jour-là, seules deux personnes ayant une fonction d'encadrement sont présentes. La majorité partage une expérience avant tout éducative ou clinique auprès de Valentin.

Plutôt que la mise au jour des épreuves de coordination, et sans que celles-ci soient déniées, c'est d'autre chose que ce premier focus group témoigne, un autre enjeu, plus consensuel, de fabrication d'une continuité par le récit, d'une continuité narrative : dans la dynamique du tour de table telle qu'elle s'instaure, chacun rebondit sur l'expérience exposée en forme de témoignage par le précédent, en reprend le thème tout en l'augmentant ou le déplaçant, ce tour de parole construisant de proche en proche et *in fine* une vision assez partagée des difficultés, des ressorts, et des enjeux de la prise en charge du jeune. On s'éloigne fort du projet de reconstruire le parcours par un travail d'articulation de quelques situations finement ethnographiées où se logeraient les tensions. Prendre soin du collectif en recherche, à ce moment-là, c'est laisser faire, laisser la distribution de la parole prendre la forme que lui donne, en situation, ce collectif de concernement.

Ce premier focus group – tout comme celui qui suivra autour du parcours de Jamal - dans leur dynamique consensuelle se révèlent être des moments de mise en continuité narrative d'une expérience de la discontinuité, celle du parcours de prise en charge. Les difficultés d'accordage entre institutions sont renvoyées à l'extérieur du focus group, à l'endroit des responsabilités institutionnelles, les intervenants réunis partageant d'abord un terrain commun, celui de la relation de proximité avec Valentin.

*L'épreuve du devenir*, celui de Valentin, sous-tend la dynamique des échanges lors du focus group consacré à son parcours. Par cette expression, nous entendons que ce n'est pas seulement le passé qui pèse (souvent présenté comme « lourd) sur le présent du parcours, mais bien autant aussi la question de son devenir en lien avec celui de ses accompagnements, une épreuve soumise à un ensemble de paramètres institutionnels (« *un gamin qui a épuisé toutes les institutions et dont personne ne veut plus* », mettant en grande solitude l'éducateur référent), judiciaires (des temporalités sur lesquelles on n'a pas de prise), personnels et familiaux.

Ces visions obstruées de l'avenir affectent les engagements du présent. *A contrario*, changer le récit et ouvrir le parcours, c'est ce à quoi nous assistons avec surprise lors de ce focus group. Une mise en récit collective qui se doit d'être replacée dans le contexte du moment de ce parcours.

D'une prise de parole à l'autre, il y a comme la montée en puissance d'un Valentin que l'on trouve "*grandiose*" qui procure à divers professionnels le sentiment de "*faire le plus beau métier du monde*".

Les terminologies au départ hésitantes pour parler de lui : *séduisant, sale, dans la survie psychique, dont le corps est en souffrance*, laissent place à l'évocation d'évènements et de situations anecdotiques qui témoignent de ses compétences, *2 mn pour emballer un employeur, il s'est trouvé un CDI, personne n'aurait parié qu'il aurait tenu un travail trois mois*. "Grandiose" serait Valentin, jusques et y compris lorsqu'il se sort de justesse et par lui-même d'une situation dans laquelle il a transgressé la Loi. Les co-enquêteurs réunis s'émancipent du récit institutionnel en se risquant à une approche alternative des capacités - ici alternative au référentiel pénal.

Ce Valentin présenté comme "grandiose" pour continuer de filer la métaphore, c'est aussi celui qui va bientôt avoir 21 ans et se rapproche de sa sortie des dispositifs de protection, administrative et judiciaire, et alors que l'attend une série d'échéances pénales dont les enjeux de détention s'annoncent élevés.

Ce point d'orgue de la mise en récit du parcours, qui soutient le pôle fort de ce jeune adulte au moment où il va être "lâché dans la nature", est comme une marque de reconnaissance du travail accompli par les uns et les autres, parfois ensemble, et comme la vision partagée d'un avenir ouvert, malgré la situation pénale du jeune. Pour reprendre une expression, « *Valentin est un gamin qui potentiellement rassemble* », et c'est cette expérience commune que ce récit de son parcours a privilégié.

### **III - « *Il va falloir écouter Moctar, prendre le temps que la graine elle pousse* », ou comment échapper au récit collectif d'impuissance**

La composition du focus group recentré sur le cas de Jamal met en présence une diversité de prises sur son parcours, à la fois dans le temps (deux équipes de pédopsychiatrie, l'une intervenue dans l'enfance de Jamal alors qu'il était en MECS, l'autre ayant pris le relais à son adolescence suite au déménagement de la mère et au changement de secteur, correspondant à la période de ses premiers actes délictueux et à l'entrée de la PJJ dans son parcours) ; mais aussi dans l'espace des prises en charge, à travers la participation d'un couple responsable d'une association gestionnaire de lieux de vie et de séjours de rupture (ici au Maroc), aux côtés des habituels que sont les acteurs territoriaux de la PJJ (Milieu ouvert et hébergement), l'ASE et le foyer de l'enfance.

Au fil du déroulement de ce focus group, le consensus procède d'une dynamique inversée à celle que nous avons décrite à partir du précédent. Les prises de parole successives montent en généralité les déficits, les carences, parfois ré-encodées dans un registre psychopathologique (« *il est psychotique* ») d'un adolescent confié depuis les premiers mois de sa vie à l'Aide sociale à l'enfance, et embarqué plus précocement que le premier, dès l'âge de 12 ans, dans des actes qualifiés de délinquance, ayant épuisé à peu près toutes les ressources institutionnelles d'hébergement de la protection judiciaire de la

jeunesse. *Qui va nous le prendre à son retour de son séjour de rupture ? On est tout seul. Personne n'en veut.*

Cette absence de perspectives concrètes est ici mise en avant comme ce qui alimente la probabilité d'une prochaine incarcération, sous le poids des « enjeux pénaux » que nous avons caractérisés en deuxième partie.

L'impuissance, le pessimisme assumé et le renoncement sont portées à l'écoute des autres qui en sont fait témoins : « *Voilà, je pense que sa vie ça va être ça : Je sors, je rentre, je sors, je rentre* »... mais sans pour autant se désengager : « *Je m'accroche, je crois parce que je n'ai pas le choix, mais aussi je suis contrainte. Je suis contrainte par un juge qui me dit "Vous vous occupez de ce jeune"* ». Cette constance dans la mission est peut-être ce qui nécessairement conduira plus loin vers une inflexion positive du récit collectif.

Dans cette équation entre passé/ présent /devenir, le retournement sur le passé est finalement ce qui reste à l'accompagnement lorsque l'avenir est bouché, même s'il sera dit en conclusion que *Ça n'a pas fonctionné* :

Alors moi mon travail, mon accompagnement c'est de se retourner sur son passé. J'ai essayé de travailler là-dessus, parce qu'au moins ça m'avait apporté ça. Je me suis accrochée à ça. Je me suis dit bon, on va essayer, donc on a retrouvé une ancienne famille d'accueil, on est monté à [ville de naissance], j'ai essayé de retourner avec lui sur des lieux qui avaient été importants dans sa vie. Son père, une famille d'accueil, [ville de naissance], la mère. On a essayé de refaire le parcours comme ça. Parce que je me disais peut être que ça l'aidera davantage. (éducatrice MO PJJ, focus group Jamal)

## **Entre le verre à moitié vide et le verre à moitié plein**

C'est d'ailleurs précisément en « *se remettant dans la temporalité* » que le discours porté sur cet adolescent finira par s'infléchir à la faveur d'un déplacement du regard, ailleurs que dans les seuls rouages interinstitutionnels et interprofessionnels de la protection de l'enfance. Une inflexion qui bénéficiera de l'interpellation un peu étonnée d'un responsable de séjours de rupture au Maroc extérieur à ce monde : quand on parle « d'impuissance » dans une prise en charge où ont été continuellement sollicités des dispositifs exceptionnels [un nombre impressionnant de lieux de vie depuis les tout premiers placements civils de Jamal], « *comme si cela n'avait pas d'effets, cela donne à penser quand même* » dira-t-il au dernier tiers de la réunion.

En effet, si l'on se réfère par ailleurs à la trajectoire reconstituée de Jamal (tableau Excel et entretiens), force est de remarquer l'important patrimoine expérientiel à l'actif de son réseau de prise en charge : recherche continue et inventive de nouveaux lieux, sinon de nouveaux maillages entre les lieux (CEF, EPE...) : on ne peut pas dire que ses référents se sont assis sur ce qui existait. Le montage complexe

du séjour de rupture au Maroc en est un nouvel exemple que son éducatrice référente a présenté en démarrage de focus group comme « *une aventure à tenter dont Jamal allait peut-être retenir certaines choses* », un moyen trouvé de ré-affiliation de Jamal par un séjour dans le pays de son père. Alors pourquoi si peu de mise en exergue de cette créativité professionnelle et institutionnelle dans le récit du parcours qui va suivre ? La préoccupation pour un avenir à court et moyen terme embolisé par les échéances pénales de l'adolescent produit un effet d'écrasement sur les accompagnants de première ligne (les échanges en focus group ne nous permettront pas de savoir ce qu'il en est pour le jeune lui-même). Elle en arrive à faire douter de la pertinence d'un parcours 'sur mesure' de longue haleine qui était destiné à sauvegarder le lien avec Jamal.

C'est depuis le séjour de rupture, en la personne de son responsable, que sont reformulés les termes de la controverse :

*C'est vrai qu'on voit bien dans le parcours de Jamal que sans arrêt ça pousse à trouver des solutions particulières ou spéciales, comme pour nous on l'accueille mais sur un dispositif bien particulier dans le cadre de notre séjour au Maroc. La question c'est : on voit bien que c'est pour essayer de sauvegarder un lien avec ce jeune quoi. Et que parce que ça ne tient nulle part, s'il y a une réponse un peu de ce côté-là. Et je ne crois pas qu'on puisse faire autrement. La crainte souvent, c'est ce que j'entendais chez le collègue du foyer de l'enfance, c'est à dire qu'on sort du cadre quoi, du cadre habituel qu'on pose pour un jeune. Et du coup c'est : est-ce qu'on lui rend service vraiment de le mettre en situation un peu exceptionnelle, un peu particulière ? Par rapport aux autres quand on est dans un établissement avec un groupe d'enfants, c'est une réponse très individualisée, très particulière pour un gamin. C'est compliqué à tenir, c'est compliqué à tenir pour les autres. C'est aussi pour cette raison que Jamal il a tenu nulle part dans aucun établissement visiblement. (...) Mais voilà je pense qu'effectivement, je pense que c'est des jeunes, ces gamins, qui sont dans des pathologies du lien extrêmement importantes, il faut leur apporter des réponses différentes que les institutions actuelles ne peuvent pas leur apporter. (Coordinateur séjour de rupture, focus group Jamal)*

Après de longues considérations sur le fait que Jamal comme d'autres jeunes du corpus ne décide jamais pour sa vie, cette étape du séjour de rupture au Maroc est présentée comme ayant reposé sur sa décision, et en cela 'faisant rupture'. Le récit sur sa personne s'infléchit alors, de victime blessée il devient auteur de sa vie.

*« Il faut aussi se mettre dans la temporalité. Il va falloir écouter Moctar, prendre le temps que la graine elle pousse, parce que moi je dis... ne pas constater les effets ça veut pas dire qu'il n'y en a pas »* rebondira plus loin un responsable de foyer ados (CDEF). Moctar, cultivateur du Maroc, disciple de Pierre Rabi pratiquant la permaculture, est l'accueillant non professionnel dans la ferme duquel séjourne Jamal pendant que se réunit le focus group.

Chercheuse : Mais vous n'avez pas beaucoup parlé de Moctar ?

Coordinatrice du séjour de rupture : Ben Moctar il n'y a rien à en dire hein c'est ... c'est quelqu'un qui regarde pousser, qui plante, et qui explique... Qu'il faut du temps, qu'il y a des mauvaises herbes, que ça fait partie du jardin. Il dit de Jamal « *c'est un bon petit* ». Je pense que Jamal lui mène un peu la vie des fois de temps en temps mais il tient le choc sans problème, il a toujours la banane Moctar, il a toujours le sourire. Il y a de la sérénité quand même parce que bon il y pas de cris, il y a pas... c'est plutôt genre tranquille quoi. Il vit dans... c'est vraiment le silence, il vit dans le lieu. (...) Donc il est dans un endroit quand même où vraiment il n'y pas de bruit quoi, c'est la pleine cambrousse et puis ça c'est une plaine, il n'y pas de montagne et puis il y a le désert et puis il fait des semis, il met dans un trou, ça pousse. (Focus group Jamal)

Du côté du Maroc apparaissent des prises pour rêver, notamment sur la possibilité d'une ré-affiliation de ce jeune homme à des choses positives, quelque chose de son histoire, l'histoire de son père. A travers le séjour de rupture, s'ouvre un récit qui le ré-affilie positivement, rompant avec celui postcolonial et mélancolique d'un père immigré venu du Maroc, tout détruit et finissant en prison au moment de la naissance de Jamal.

Ou comment le verre à moitié vide devient à moitié plein, le parcours de Jamal finissant par se stabiliser sur une version acceptable.

#### **Contours de la professionnalité n° 5 : professionnalités hors normes.**

A travers cette description du lieu de séjour de rupture au Maroc, une figure de l'hospitalité qui n'est pas adossée à des compétences professionnelles se trouve valorisée en regard de sa réception positive par Jamal.

La figure du lieu de vie, décrite à certains égards comme une structure à haut seuil d'accessibilité, introduit dans le focus group un regard tiers qui participe à l'inflexion du discours sans espoir porté sur le jeune. Associée à cette figure du lieu de vie, et par bribes au gré des échanges, vient à être mise en récit une professionnalité plutôt 'hors cadre', en terme de posture de prise de risque / réduction des risques, dans un temps extrêmement présent du parcours.

Donc on a pris l'avion tous les deux, on a été ... on est resté longtemps coincé au poste de police tous les deux, on a partagé cette galère et puis ... mais il était quand même assez confiant, assez tranquille voilà et on est arrivé à Marrakech et direction Moctar en arrivant. Alors j'ai fait un truc que je pensais jamais pouvoir faire, c'est que j'ai demandé où est-ce qu'on pouvait trouver du cannabis, un truc ... après je me disais « *mais je suis complètement folle* ». J'avais tellement peur que ce gamin soit en manque et que tout à coup il pète un câble et qu'on soit obligé d'hospitaliser, j'en sais ce que j'ai ... et donc bon je connaissais un petit peu quelques jeunes par-là, et puis j'ai demandé à Moctar. J'ai dit « *tu sais où on pourrait...* » Il me dit « *écoute, va voir là-*

*bas ceux qui travaillent sur la ferme, je pense qu'ils doivent avoir ça* ». Et donc voilà parce qu'il n'en avait pas apporté sur lui, c'était quand même exceptionnel parce que les autres en apportent tous sur eux, lui il n'en avait pas. Et donc il m'a dit « *mais j'en ai pas* ». Et donc voilà, après je l'ai laissé se débrouiller hein. Alors il a beaucoup dit « *je veux partir, je veux partir, je resterai pas, je resterai pas* » de façon ... un caprice quoi ! « *Je resterai pas, je resterai pas, je préfère aller en prison.* » (Coordinatrice séjour de rupture, Focus group Jamal)

Ce contre-récit sur la professionnalité a manifestement contribué à la sortie d'un récit d'impuissance. Tirons à partir de lui le fil de ces figures, extra professionnelles pour les unes, professionnalités hybrides pour les autres.

Progressivement, dans ce collectif rassemblé ponctuellement autour du parcours de Jamal, on assiste à un déplacement de la pensée collective. Des associations se font avec d'autres histoires telle cette jeune fille qui à sa majorité décide de retourner vivre dans sa famille, où enfant elle a été maltraitée et agressée sexuellement avant que d'être placée et soignée. « On était effaré parce que c'était l'enfer. Et elle, elle disait *c'est pas possible de vivre qu'avec des professionnels !* »

« *On est trop professionnel* », ce sera aussi la réaction d'un participant au récit d'impuissance consensuel qui a pris forme au fil du focus group centré sur Killian.

Un accord se fait sur l'intérêt de mobiliser les ressources de la société civile telles que les « partenaires accueillants bénévoles » qui travaillent avec le pôle Hébergement Diversifié de l'EPE, ou encore certains hôteliers.

Et pourtant l'on voit en quoi cet élargissement des contours de la professionnalité est une question sensible et encore trouble dans les univers professionnels en présence. Du hors cadre au hors la loi, il peut n'y avoir qu'un pas. Le besoin maintes fois affirmé en focus group d'être reconnu par sa hiérarchie ne vient-il pas reconnaître une exposition commune à un risque, celui d'être aspiré dans des zones hors la loi lorsque l'inventivité et les bricolages de la relation éducative font déborder des contours habituels de la professionnalité. Quelques échanges en focus group tournent en dérision et disqualifient des professionnalités « *borderline* » incarnées par des éducateur-trice avec lesquels Jamal a noué des relations de proximité et même d'intimité, sans en interroger à aucun moment les effets biographiques.

Sans en interroger non plus la part qui lui est ressemblante, en quelque sorte 'le pair' trouvé par le jeune en ces professionnels situés « *aux frontières* » de la loi « *et qui ont pris soin de lui* », « *quelque chose d'un peu porteur qui nous échappe et qui aide à se construire comme auteur* », pour reprendre les termes de la discussion collective menée en focus group.

Une forme d'affiliation serait possible avec les pairs, s'extrayant de l'emprise et de la normalité institutionnelles, cet échappement étant la condition de leur possibilité. C'est à partir d'une déconstruction de « l'errance » de cet adolescent que le focus group s'est ouvert à cette exploration des figures d'attachement. Qu'il s'est ouvert à un autre récit sur Jamal, auteur en propre de ses liens, des liens construits dans l'espace-temps du parcours qui ne sont pas renseignés par les dossiers institutionnels.

Pour soutenir plus avant le déplacement de la pensée collective amorcé timidement autour de son parcours, des liens pourraient se faire avec certaines études sur la désistance qui ont analysé l'incidence, sur les processus de sortie de délinquance, de ces rencontres nouées en dehors des fonctionnements institutionnels et des pratiques professionnelles<sup>92</sup>

## Conclusion du chapitre 9

L'épreuve du devenir, là de Valentin, ici de Jamal, qui relie les participants du focus group (en incluant la chercheuse et les modérateurs) participe à la mise en intrigue du parcours, autant que les legs du passé pour reprendre la formule de Robert Castel. Par comparaison, la position du focus group dans la temporalité de chacun de ces deux parcours de prise en charge semble avoir été déterminante (sortie imminente des dispositifs PJJ et ASE pour le premier, au milieu de son parcours PJJ et challenge de la réintroduction de l'ASE pour le second). Si bien qu'il nous faut prendre garde de toujours considérer le caractère situé de ces mises en récit qu'elles soient individuelles ou collectives.

Dans l'une et l'autre, pas de vérité du parcours ni d'égarement du groupe (les données biographiques mises en avant ont toujours une base factuelle) tant les parcours d'accompagnement étudiés sont traversés de couples en tension : auteur ou victime ? errance ou émancipation ? fugue ou non-recours ? Tant ils sont également traversés de cette énigme : comment Valentin, ou Jamal... se construit-il comme auteur de sa vie sur l'expérience intense de la vulnérabilité ? Bien que pessimisme et envie de renoncer trouvent un espace de publicité au sein du focus group, la question du devenir n'y est pas figée dans le marbre.

On pourrait considérer qu'il ne s'agit pas là de dilemme ni de contradiction, mais d'une indétermination collectivement assumée. Le retournement des perspectives est toujours possible, qu'il soit positif ou négatif. L'interchangeabilité des visions de l'avenir assortie d'une prudence partagée

---

<sup>92</sup> Cf. Valerian Benazeth, Xavier de Larminat, Alice Gaïa, "Changements biographiques et transformation d'un mode de vie : l'apport des recherches sur les sorties de la délinquance", *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* p. 342.

sous-tend l'expérience collective de ces trajectoires. Les professionnels entretiennent plusieurs hypothèses à leur sujet ; ils font des allers-retours entre elles, adoptant cette posture du "vacillement" qui chez Vinciane Despret consiste à filer plusieurs amorces explicatives en même temps, afin de tenir bon, malgré les tensions inhérentes à la rencontre entre plusieurs versions<sup>93</sup>. Ici le vacillement protège la réversibilité de la trajectoire.

En Conseil scientifique de l'ART (janvier 2020), le désintérêt des focus groups pour les problèmes d'articulations entre participants était reconsidéré positivement comme une capacité à se soigner mutuellement en régime diplomatique, un trait qui se retrouve plus largement dans les plateformes interinstitutionnelles de gestion des situations complexes. La période historique de l'action sanitaire et sociale est celle de la prise en charge partagée, amenant avec elle une nouvelle culture, celle du verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide. En régime diplomatique, les interlocuteurs se confrontent les uns aux autres avec d'emblée l'idée qu'ils auront des points de vue inconciliables, mais au final ils font tout pour s'accorder.

Le protocole de l'enquête, requalifié ici de « recherche collaborative » n'y échappe pas. Les chercheurs sont dans la mêlée, pris dans la même épistémè. Il y a une continuité évidente entre le travail d'accordage des chercheurs et celui des professionnels.

Pour prendre encore du recul, nous pourrions replacer cette identité narrative qui redonne prioritairement consistance au jeune, dans le contexte historique du recentrage de la PJJ sur la question pénale. Lequel recentrage a pu se faire au détriment d'un travail sur les entours du mineur, et d'un travail sur son histoire. Observons à cet égard que les quelques focus groups réunis dans l'ART, lorsqu'ils se focalisent sur la personne du jeune, finissent toujours par la désenclaver d'un récit exclusivement pénal. On pourrait même dire que les continuités narratives se fabriquent sur une résistance commune au désintérêt récent de la justice pénale pour l'histoire, s'il en est.

Pour autant, on l'a vu, les participants ont conscience que des pans de l'existence du jeune sont laissées dans l'ombre par leur récit consensuel. La préoccupation de donner consistance, par le récit, à une autre histoire que celle de sa prise en charge revient ici et là dans les temps de l'enquête, articulée précisément à la question du devenir.

---

<sup>93</sup> Cf. Vinciane Despret, *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*, La Découverte, 2016, p. 135-152.

L'espoir entre guillemets [d'une stabilité pour Valentin], l'hypothèse qui reste à un moment est que ce gamin arrive à savoir ce qu'il veut faire, ce qu'il a envie de devenir et comment va-t-il s'y prendre, et qu'est-ce qu'il va déployer pour ça, et je pense que pour l'instant il ne sait toujours pas. Il navigue au jour le jour, à la semaine la semaine. Et chaque fois qu'il a navigué à des délais à deux mois ou à six mois dans la tête, c'étaient des délais des éducateurs et non les siens. (Éducateur référent, MO PJJ, janvier 2019)

Cet extrait d'entretien envisage l'épreuve du devenir comme une possibilité de se départir de l'obsession de faire plaisir à ses éducateurs, quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Elle est renvoyée à des capacités de mobilisation personnelle, tout en laissant entrevoir la relation éducative comme un instrument indémêlable de cette projection.

Quelques mois plus tôt ce même éducateur écrivait en conclusion d'une première reconstitution du parcours de Valentin qu'il aspirait à une autre forme d'écriture de son histoire qui permette davantage qu'il ne l'avait fait d'accéder à un être, à ses ressorts, à des événements biographiques importants pour Valentin, à une trajectoire de vie. Restituer une trajectoire de vie et non plus seulement une trajectoire de prise en charge, cette aspiration résonnera plus tard lors de cet entretien avec l'idée que finalement les ressorts de ce jeune homme seraient plutôt les ressorts de la prise en charge, adossés aux temporalités de l'institution et des professionnels, jamais les siennes à lui.

Construire quelque chose pour lui : voilà un des résultats qui pouvait être attendu d'une participation de Valentin à l'action-recherche, une finalité commune à l'accompagnement éducatif mais dans des cadres et par des médiations différents.

La dernière partie de ce compte rendu de recherche explorera ci-après les enseignements d'un volet d'enquête auprès des concernés, en l'occurrence Valentin et Hakim, une dernière étape de l'ART modeste dans son nombre de participants mais décisive dans ses déplacements de perspective.

# Quatrième partie : Instaurer des jeunes auteurs de leurs récits<sup>94</sup>

## Avant-propos

Ce chapitre s'inscrit dans l'économie générale de la troisième partie, elle en poursuit l'argumentaire qu'annonçait son titre : « Mise en récits du parcours et épreuves du devenir ».

Il ne s'agit donc pas d'un compte-rendu exhaustif ni même d'une synthèse de nos entretiens. Pour rappel, seuls deux jeunes ont été interviewés dans le cadre de ce dernier volet de l'action-recherche. Certains éléments des entretiens avec Valentin ont été reversés dans les développements des chapitres précédents. Au risque de quelques répétitions, nous les remobiliserons à d'autres fins dans cette dernière partie. L'entretien avec Hakim n'y a pas encore trouvé place, ce jeune n'ayant pas été retenu dans le corpus réduit de l'ART.

Dans cette dernière partie du rapport, nous entendons leur donner prioritairement la parole, à partir de la transcription de l'enregistrement de notre entretien avec Hakim, et de la transcription des notes prises au cours nos deux entretiens avec Célestin.

## Introduction

La philosophie générale et les modalités pratiques de ce volet d'enquête auprès des jeunes ont été esquissées par étapes, en CST tout d'abord puis travaillées avec la chercheuse Pierrine Robin lors d'un workshop réunissant les acteurs professionnels de l'ART<sup>95</sup>.

L'enjeu de ces entretiens, après ceux réalisés avec les professionnels et les focus groupes, était de recueillir auprès de quelques jeunes concernés un récit sur eux-mêmes par eux-mêmes à partir d'une libre auto présentation d'eux-mêmes : « Ce qui nous intéresse, c'est ta version de ton histoire, en choisissant toi-même ce dont tu veux nous parler. Ce qui nous motive à te rencontrer, c'est cette idée de chercher ensemble ». La plus-value attendue de ces récits d'expérience était de repérer, et peut-être dépasser, les 'angles morts' de l'expérience professionnelle et interprofessionnelle, d'accéder à ce qui lui échappe - si tant est qu'on puisse y prétendre un jour. De façon indissociable, la valorisation de nos interlocuteurs au travers de leur participation à la production de connaissances socialement utiles était

---

<sup>94</sup> Pour rappel, la conception, la réalisation et l'analyse de l'enquête dont rend compte cette dernière partie du rapport ont été articulées à la recherche universitaire de Marion Gros-Duez (Master Anacis). Elles ont bénéficié de sa précieuse contribution.

<sup>95</sup> Cf. Annexes V et VI du volume des annexes au rapport final de l'ART.

appréhendée comme un levier indispensable d'empowerment. L'ensemble de ces cartes devrait être mis sur la table au démarrage de nos entretiens.

Mais comment allait-on pouvoir à nouveau, et différemment, solliciter l'expérience de ces jeunes adultes déjà aguerris à la pratique d'entretien dans les diverses institutions qui les avaient pris en charge depuis leur enfance ? Comment en faire ressortir de nouvelles perspectives et qu'ils soient simultanément constructifs pour ceux qui avaient accepté d'y participer ? Comment faire en sorte que ces échanges ne viennent pas ouvrir sans filet des boîtes de Pandore<sup>96</sup> chez de jeunes adultes tout récemment sortis des protections administrative et judiciaire de la PJJ et de l'ASE ? *Vulnérabilité et participation* ont été les deux questions enchevêtrées de ce projet d'enquête par entretiens.

### **Expérimenter un dispositif de conversation sur mesure**

En appui sur le collectif de recherche, nous avons décidé de donner à ces rencontres le format de la « conversation », en référence à « l'enquête par conversation » dont l'enjeu principal, selon ses auteurs, est de recueillir une parole inaudible et non libre, de rendre crédible et audible la parole de personnes prises dans des configurations qui les affaiblissent<sup>97</sup>.

S'entretenir et « converser », plutôt que « recueillir la parole » des jeunes ... la journée-séminaire préparatoire à nos entretiens nous avait amenés collectivement à revenir sur cette formule utilisée dans le projet méthodologique initial. Cette expression de sens commun instaurait d'emblée une dissymétrie, à l'encontre des enjeux de l'enquête. En lui préférant « la conversation » au sens de la sociologie des acteurs faibles<sup>98</sup> nous nous orientons vers une forme d'entretien laissant derrière le *travail-sur* pour nous engager dans un *travail-avec*. Où l'acteur (ici notre jeune interlocuteur) contribuerait à la création en apportant de la connaissance au chercheur à partir de son expérience plurielle, au-delà de la catégorisation, en questionnant les catégories sociales elles-mêmes (par exemple celle de « jeune des foyers », quitte à ce qu'il l'introduise lui-même dans la discussion pour mieux s'en distancier). En ce sens, *chercher avec* ne devait pas produire que de la connaissance, mais transformer aussi l'expérience des individus, et du chercheur par la même occasion (*ibid*).

Toujours en suivant cette épistémologie fondée sur la reconnaissance des « voix faibles » (*ibid*), nous souhaitons nous engager dans les entretiens en acceptant de *donner un peu de soi pour apprendre de*, montrer à l'enquêté que nous étions prêtes, nous aussi, à entrer personnellement et sensiblement dans l'échange... A cet égard, la conception puis la mise en œuvre concrète de cette enquête a été partagée

---

<sup>96</sup> Réunion du Conseil scientifique et technique (CST) de l'ART, 18 février 2020.

<sup>97</sup> Jean Paul Payet, (2020). Les voix faibles. Pour une enquête par conversation. CollectiF. B. *Parler de soi. Méthodes biographiques en sciences sociales*. Editions EHESS.

<sup>98</sup> *Ibid*.

avec Marion Gros Duez. Elle s’y est engagée en tant que co-chercheuse *et* comme « paire de jeunesse », cette combinaison de qualités biographiques donnant une coloration au dispositif et à la dynamique des entretiens. Nous avons essayé d’en tirer parti à la phase du traitement des données.

Autre aspect de la démarche : nous intégrions l’enjeu de dédramatiser la situation d’entretien, de ne pas trop la négocier, jusqu’à accepter que de conversation il puisse s’agir essentiellement de *petits bouts de conversation*. Dès lors, il nous fallait *créer des dispositions* qui ouvrent des possibilités, sans injonction. Nous assumions d’entrée de jeu une tension entre, d’un côté le besoin de cibler des thèmes particuliers, voire des séquences du parcours, et de l’autre un intérêt à laisser le récit très ouvert. Cette tension allait pouvoir se résoudre dans un libre va et vient entre plusieurs niveaux de conversation : en étant attentif aux micro-récits, nous laisser emmener et surprendre par des situations, des événements, des lieux, des rencontres... auxquels nous n’aurions pas pensé - « *des bouts de situation qui ont du sens pour eux* »<sup>99</sup>. Puis sans abandonner cette posture inductive, repartir de ces événements et situations pour faire potentiellement des liens avec des séquences ayant posé question aux professionnels ; circonscrire l’échange en ramenant nos interlocuteurs sur les sujets de préoccupation à l’origine de l’ART.

Plusieurs supports et conditions ont été envisagés pour favoriser cette conversation côte à côte, depuis la possibilité de refuser l’enregistrement de l’entretien, en passant par l’échange informel en marchant, ou en roulant en voiture<sup>100</sup>, jusqu’à la possibilité offerte de venir accompagné-e d’une personne de son choix, personne de confiance. Nous n’excluons pas qu’il puisse s’agir de l’éducateur de milieu ouvert PJJ si c’était notre interlocuteur qui le demandait. La conception et la concrétisation d’un tel dispositif « sur mesure » devait se faire jeune par jeune, en concertation avec l’éducateur référent, à qui reviendrait la mise en relation.

Le contexte sanitaire épidémique a eu raison de ce projet de diversification des temps et des lieux de rencontre, nous obligeant, nous le verrons dans un premier chapitre, à revenir à une topographie classique de l’entretien, et dans un temps lui aussi contraint.

---

<sup>99</sup> Proposition émise par les participants lors du séminaire en région Auvergne avec Pierrine Robin. Cf. Annexe VI.

<sup>100</sup> Une idée inspirée par la pratique de l’éducatrice référente de Jamal ayant fait de longs trajets en voiture avec lui (accompagnements en CEF à l’autre bout de la France par exemple), trajets durant lesquels Jamal est revenu avec une relative aisance sur des fragments de son histoire.

## Chapitre 10 - Parler de soi, au bord de l'institution

### Introduction : la proposition faite à Hakim et à Valentin

Chercheuse 1 : Oui donc moi je suis [Prénom Nom], j'habite à Lyon depuis que je suis née. Et je... je suis personnellement la maman de deux jeunes, enfin j'ai eu des enfants qui ont plutôt 30 ans donc c'est... c'est des vieux par rapport aux jeunes de la PJJ, enfin les jeunes qu'on rencontre dans cette recherche. Voilà. Je le dis parce que du coup notre tutoiement pourrait sembler un peu bizarre mais bon, ... c'est dans le cadre de cette relation qu'on essaye de faire un peu plus horizontale. Je suis sociologue, je fais de la recherche mais je fais aussi de la formation, mon employeur c'est une école de travail social qui est à Lyon. Dans les formations, il y a des assistants sociaux, des éducateurs, donc si tu veux... l'intérêt des recherches c'est aussi de pouvoir faire évoluer les métiers et les formations à partir de l'expérience, à partir des enseignements qu'on tire de toutes ces expériences. Et puis je travaille avec l'université en fac de socio, où là aussi je suis en contact avec des étudiants qui reprennent des études parfois après avoir bossé dans le domaine large du social voilà.

Hakim : D'accord.

Chercheuse 1 : Et en fait, c'est la deuxième recherche que je fais à ce sujet tu vois, sur des parcours de jeunes personnes. Moi ce qui m'intéresse, c'est ... au-delà des parcours de jeunes qui ont vécu des choses difficiles,... ce qui m'intéresse c'est cette idée de jeunesse, ça m'intéresse de manière un peu transversale et vraiment, c'est le cœur de ce qui m'intéresse dans ces recherches. Voilà.

Hakim : Ok !

Chercheuse 2 : Moi je m'appelle [Prénom]. J'habite à Marseille maintenant, j'ai grandi à la campagne et maintenant je suis à Marseille. Et je fais... donc je fais un master de sociologie, c'est de là que je connais [chercheuse 1] à Lyon. Donc je vais un peu à Lyon de temps en temps et voilà. Je fais des études de socio, et je fais des stages un peu à côté et là du coup je fais partie de cette recherche avec [chercheuse 1] en ce moment.

Hakim : D'accord.

Educateur UEAJ : Nous on se connaît un peu ! [Prénom], éducateur à l'UEAJ depuis le début. 2015. Educateur dans un foyer pendant près de 9 ans, et puis avant dans l'éducation nationale comme prof d'EPS.

Hakim : J'apprends un truc tu vois !

Educateur UEAJ : Comment ?

Hakim : J'ai appris que... je l'apprends ça.

Chercheuse 1 : Ça sert à ça ! Ça sert à ça de se rencontrer...

Chercheuse 2 : De choisir comment on se présente !

Educateur UEAJ : ... dans l'éducation nationale et puis prof d'EPS sur les deux dernières années. Puis j'ai passé le concours d'éducateur PJJ. Bon voilà.

Hakim : Ben moi du coup c'est Hakim, voilà j'ai 20 ans, ben là je fais des études d'histoire. Moi donc je suis un jeune avec un parcours un peu... voilà. Difficile on va dire. Mais bon...

je fais du sport, un peu de tennis, voilà des choses comme ça. Donc voilà pour la présentation.

A partir de ce tour de table qui a ouvert notre entretien avec Hakim (nous avons procédé de même avec Valentin), déployons à présent ce « bord de l'institution » sur lequel nous nous sommes entretenues avec ces deux jeunes : affichage d'une envie de symétrie relationnelle par mise en résonance des expériences biographiques (générationnelles, universitaires, professionnelles) / Nous identifier comme n'étant pas des psy ni des éducatrices, ni des magistrats / Reconnaissance de la valeur de leurs expériences pour une politique du travail social et du soin / Configuration relationnelle variable de l'entretien : ici en la présence active de l'éducateur, ce qui en sera décidé tout autrement pour Valentin / Notre intérêt pour la vulnérabilité en tant qu'expérience commune pour ne pas dire universelle (la jeunesse). Et nous verrons dans ce qui suit que cette dualité nous a bien été restituée par Hakim comme par Valentin.

Le « bord de l'institution » est également affaire de temporalité, si l'on considère que nos entretiens ont eu lieu peu après la fin des mesures pénales les concernant. En cela, ils ne pouvaient qu'être appréhendés par ces jeunes comme dénués de conséquence sur leur accompagnement. Cette extériorité vis-à-vis de la prise en charge était doublée d'une proximité d'avec les institutions commanditaires de l'ART (PJJ, ASE, psychiatrie) que nous avons pris soin de décliner à chacune de nos présentations. La relation entre la recherche et le monde des institutions, en particulier la PJJ d'Auvergne, s'est matérialisée pour nos interlocuteurs dans la mise en œuvre de l'enquête (participation éducative, mise à disposition de locaux, attentes de résultats à l'égard de ces entretiens).

Nous profiterons de n'avoir réalisé que deux séries d'entretiens pour les comparer et jouer sur leurs contrastes<sup>101</sup>. Les deux participants se distinguent en effet par leurs parcours institutionnels. L'un (Valentin) a été déscolarisé dès avant 16 ans après une scolarisation en ITEP. L'autre (Hakim) est inscrit dans un cursus post baccalauréat. Le premier est ou a été plus ancré que le second dans des actes délictueux et a fait plusieurs séjours en prison quand pour le second la justice pénale des mineurs est intervenue davantage dans la régulation des rapports intrafamiliaux et des dégradations en foyers « civils », au croisement d'une trajectoire de placements socio-éducatifs et d'hospitalisations psychiatriques.

---

<sup>101</sup> En suivant Howard Becker, on soutiendra ici que raisonner d'une situation à l'autre, en apparence très différente, ne veut pas dire les opposer mais plutôt essayer de comprendre en elles un processus qui leur est commun. En cela comparer des cas peut être fécond. Cf. Becker Howard S., (2016), *La bonne focale. De l'utilité des cas particuliers sciences sociales*, La découverte, p.58.

Dans le droit fil de la troisième partie consacrée aux mises en récit du parcours, nous nous attacherons à mettre en regard deux dispositifs *ad hoc* sensiblement différents, bien qu'ils aient en commun leur position temporelle en fin de mesures pénales et leur ancrage dans des lieux d'intervention de la PJJ significatifs du parcours de chacun des concernés.

Notre proposition de participation à l'action recherche a été relayée auprès de Valentin et d'Hakim par les éducateurs les plus investis dans leur accompagnement au sein de la PJJ. Une fois leur accord obtenu, c'est également en concertation avec ces éducateurs qu'ont été définies les modalités concrètes de la rencontre en fonction de l'intérêt qu'Hakim et Valentin allaient pouvoir retirer d'un format plutôt que d'un autre. La vulnérabilité liée aux fins de mesures et les enjeux de sortie des prises en charge, sensiblement différents pour Hakim et pour Valentin, ont orienté la configuration relationnelle de ces entretiens (avec ou sans la participation de l'éducateur). De façon transversale, la topographie sociale de ces entretiens (le choix des lieux où ils se sont déroulés) s'est révélée être un élément dynamique. Abordons maintenant plus précisément, jeune après jeune, ces configurations d'entretien et les trames narratives qui s'y sont déployées. Celles-ci sont également contrastées, en particulier dans la manière de faire travailler la question centrale de l'*ART*.

Comment *in situ* ils s'emparent de la consigne du parcours dans le cadre d'une recherche à laquelle ils ont accepté de participer : quelle est *leur* version de l'histoire, celle qui nous intéresse et que nous leur avons annoncée comme telle ? On peut penser que les configurations relationnelles de l'entretien, avec ou sans éducateur, ne sont pas étrangères aux tours différents que va prendre notre entretien avec l'un et l'autre.

### ***I - On est des personnes qui veulent s'en sortir mais bon pour l'instant on est dans la merde (Hakim)***

C'est un éducateur de l'UEAJ qui a contacté Hakim pour lui proposer de nous rencontrer dans les locaux de la structure. Il s'est occupé de planifier la rencontre et a proposé à Hakim d'être accompagné pendant l'entretien s'il le souhaitait. Ce à quoi il a répondu positivement à son égard. Cet éducateur a participé avec intérêt à cet entretien de recherche, supposant que ce recueil de l'expérience d'Hakim, outre le bénéfice qu'il en tirerait pour lui-même, pourrait préfigurer un témoignage auprès de ses pairs de l'UEAJ : témoigner d'un parcours réussi.

Pendant l'entretien, nous avons réalisé qu'Hakim n'était pas revenu au sein de la structure depuis plusieurs années et qu'y revenir lui permettait de se souvenir de ce temps-là et du chemin qu'il avait fait depuis. Il a décrit ce lieu comme un espace ressource, « *C'est quand même ici, l'UEAJ, aussi qu'on m'a aidé à voilà, chercher et tout essayer !* »

« *Tout s'est passé ici en bas.* »

Mais surtout, l'UEAJ est reconsidérée par Hakim comme là où a eu lieu « *le déclic* » par rapport à l'école et aux études, et par rapport à l'envie de s'en sortir, dans une situation où plus personne ne voulait de lui. « *Donc là je me suis dit bon, donc soit tu continues comme ça, et tu rates ta vie et tu vas finir je sais pas où, ou alors soit tu réfléchis et... et tu vas en cours. Et t'essayes de t'en sortir !* »

« *Le déclic* » est cette réunion de synthèse qui s'est déroulée trois ans et demi auparavant dans les locaux de l'UEAJ, « *en bas* », et qui a décidé de l'hospitalisation psychiatrique d'Hakim.

*C'est quand plus personne voulait de moi et là ils ont trouvé la solution de me foutre en hôpital psychiatrique pendant deux semaines [deux semaines renouvelées, quatre semaines en tout nous précisera Hakim]. C'est là où je me suis dit « Là par contre ! » Quand ils m'ont fait ça, je me souviens ici, j'ai pété un câble ! Quand ils m'ont fait ça et tout, là, j'ai fait... « Alors là, mais ils vont voir, ils vont tous se tromper, je vais réussir ma vie, et je vais... je vais m'en sortir, je vais tout faire pour m'en sortir et plus jamais... et là comme ça ils vont tous changer et ils l'auront tous où je pense ! » Et à la fin ben... voilà. C'est ça le déclic clairement. Si je suis honnête.*

Le déclic provoqué par cette hospitalisation psychiatrique est associé durant cet entretien au fait d'être alors accompagné par l'UEAJ. Ce lieu de passage relativement court pour Hakim, où certes il s'est montré au plus bas, est un lieu qui a été préservé des clashes et qui a su le soutenir « dans ses vœux et dans ses rêves », comme on l'a vu en deuxième partie de ce rapport.

L'évènement biographique du déclic s'ancre dans une localisation très concrète. Et cette mémoire concrète et spatiale de l'évènement est actualisée par le lieu-même de notre entretien. Elle l'est aussi par la participation à cet entretien de recherche de l'éducateur de la structure, témoin du parcours de prise en charge, et témoin de cet évènement présenté comme traumatique qui a fait déclic. Sa participation à l'entretien permet de mobiliser une mémoire éducative, la sienne et celle de toute une équipe dont il se fait le relais.

Un dialogue à quatre, que conclura lui-même Hakim, opère comme un processus d'empowerment par la reconnaissance partagée par les interlocuteurs de sa capacité à rebondir après avoir touché le fond :

Educateur UEAJ : *C'est ce que tu disais au début en fait. T'as besoin de toucher le fond pour après...*

Chercheuse 1 : *Oui*

Chercheuse 2 : *Exactement*

Chercheuse 1 : *T'es quelqu'un qui rebondis.*

Educateur UEAJ : *... T'es remonté en surface quoi. C'est ce que tu as fait là !*

Hakim : *Ouais. Ben oui clairement c'est ça hein.*

Indissociablement s'exprime la reconnaissance de l'UEAJ comme support de tels processus.

Cet entretien de recherche est l'occasion pour l'éducateur de réaffirmer une spécificité d'intervention et de posture éducatives, divergentes de celles rencontrées dans d'autres dispositifs territoriaux par Hakim, une spécificité dont l'adolescent s'est pleinement saisi dans un moment critique de sa vie. Notre entretien ouvre une opportunité pour y revenir pour la première fois, et faire du parcours d'Hakim un témoin du bienfondé de cette spécificité éducative au sein d'un univers d'éducation contrainte.

Chercheuse 1 [à Hakim] : et donc tu vois, dans cette recherche, ton partage d'expérience ça peut venir aussi faire évoluer les choses, parce que ça sera reconnu. L'idée c'est que ça va même aller plus loin que l'UEAJ parce que c'est des choses qui seront analysées et portées ailleurs.

Hakim : Ça c'est sûr que ça renforce les gens, ils vont dire « ouais il y a ce jeune qui est passé là, un jeune comme ça », enfin même tu vois s'il y a des réunions, je ne sais pas comment expliquer mais je veux dire... ça doit renforcer l'idée de dire « ouais ben ici c'est une structure qui marche et voilà ! Faut pas que ça soit enlevé, faut que ça reste tu vois ! »

Pour conclure sur la trame de cette « conversation » à quatre, Hakim de bout en bout aura mis en réflexion un 'parcours difficile' au travers de ses retournements positifs mais aussi au travers de ses échecs dont il ne se déresponsabilise pas. *S'en sortir* est le thème conducteur de cet entretien, surgissant d'une multiplicité de scènes ancrées dans des univers contrastés, depuis la famille maternelle à l'université en passant par l'hôtel où il vit. Comme cette possible identification aux jeunes mineurs étrangers isolés qui y sont hébergés, et en lesquels il se reconnaît dans l'absence de famille et dans une même épreuve du devenir. Des jeunes qui comme lui « *sont dans la merde mais qui veulent s'en sortir* ».

Quelques séquences de la trajectoire interinstitutionnelle prennent place dans ce parcours de vie revisité. Elles sont reconstituées de façon partielle et non linéaire, avec la mémoire de l'éducateur en soutien, et de temps à autres des interventions des chercheuses préoccupées de rétablir des bouts de chronologie.

## II - [Revenir sur les lieux du passé ?] *Vite fait. ... C'est la routine. (Valentin)*

C'est l'ancien référent PJJ de Valentin qui s'est occupé de prendre contact avec lui pour lui proposer de participer à cette enquête. Après qu'il ait accepté et donné ses disponibilités, ils ont convenu ensemble d'une date de rencontre avec les chercheuses dans l'un des bureaux de la Permanence Educative Au Tribunal.

Après nous y avoir réservé un accueil délicat (croissants achetés et cafés préparés), l'éducateur nous a laissées avec Valentin en lui glissant « *tu sais comment fonctionne la machine à café !* ». En effet, lors des deux entretiens que nous aurons avec lui, il se montrera très à l'aise dans cet environnement et nous proposera lui-même de nous faire des cafés à plusieurs reprises comme signe d'hospitalité.

Valentin (souriant) : Je vous fais un café ?

Chercheuse 1 (un peu moqueuse) : Tu sais te servir de la machine ?

Valentin (sourire moqueur) : Bien sûr...

Chercheuse 1 (souriant) à chercheuse 2 : il est ici chez lui.

[On se met à parler du tribunal.]

Chercheuse 2 : Tu connais les bureaux ?

Valentin : C'est plus les éducateurs qui me connaissent. Mais je suis pas connu dans le bon sens [sur un ton discrètement humoristique].

Cet humour et cette légèreté adoptés d'un commun accord avec Valentin pour parler du lieu où se déroule cet entretien de recherche vient délibérément détoner avec la charge symbolique de ce Tribunal pour Enfants dans son histoire personnelle et familiale. Mais on l'a vu précédemment, cet endroit a aussi été pour lui un lieu ressource, de domiciliation, où entreposer ses affaires, et où passer une partie de ses journées lorsqu'il vivait « dehors ».

Lors de sa mise en place en amont, nous optons avec son éducateur pour un entretien sans tiers de manière à ne pas mettre Valentin en situation d'être tenté de faire allégeance et pour lui offrir le plus de chances de pouvoir s'exprimer en son nom propre. Pour autant les deux entretiens que nous aurons avec lui seront très entourés par cet éducateur, qui fera l'intermédiaire avec lui pour les planifier en tenant compte à chaque fois de son contexte de vie, et avec le Tribunal pour réserver un bureau, puis qui se retirera. Nos quelques échanges informels avec ce professionnel, dans les interstices entre les entretiens, en prenant garde de ne jamais faire effraction dans leurs contenus, a été sa manière toute en délicatesse de s'associer à l'enquête, par ses entours. Être là sans ne plus y être. Cet espace de parole ouvert par la recherche, dans un moment de transition – de vide - pour Valentin (sortie d'une longue détention, fins de mesures pénales et civiles, non relayées par d'autres soutiens institutionnels), est alors pressenti comme pouvant lui être utile personnellement.

Il viendra volontiers et toujours à l'avance à nos rendez-vous. Deux entretiens seront nécessaires pour entrer un peu en profondeur dans le sujet, proposition qu'il acceptera à chaque fois sans ambiguïté. A la fin de la seconde, une troisième rencontre est planifiée d'un commun accord avec Valentin, assortie de la proposition de travailler ensemble à une forme de restitution, reconnaissant ce qu'il nous a rapporté comme ayant un intérêt pour autrui.

Son absence à cette énième rencontre, excusée par messages WhatsApp une fois que nous étions installées dans le bureau de la PEAT, pourrait être lue *a posteriori* comme une opportunité d'acter sa séparation d'avec la PJJ. Valentin a ici exercé sa pleine liberté d'en décider lui-même, hors de toute contrainte pénale notamment. Il nous a expliqué son retard, puis acté son absence à ce rendez-vous, par un imbroglio technique dans la gestion d'une commande d'Uber Eats... Quoi de plus significatif au regard de son récit de parcours des derniers mois, dans lequel ce point d'attache occupait toute ou presque la scène.

Cet évènement est remis en perspective avec la problématique de départ de la recherche. Il était question de jeunes qui échappent (aux lieux, aux liens) et de professionnels qui n'arrivent pas à être en lien avec eux. La temporalité longue de l'ART a permis de donner à voir des manières de terminer une prise en charge et de clore le lien<sup>102</sup>.

### **La dynamique de nos entretiens avec Valentin**

A partir de son auto-présentation (lors du tour de table dont il a joué pleinement le jeu), notre premier entretien avec Valentin s'en est allé là où il voulait, soutenu en ce sens par les questions de la plus jeune chercheuse d'entre nous, paire de génération, qui l'incitaient à compléter et à approfondir les anecdotes. Mini fragments du parcours plutôt que tracé d'un parcours qu'il soit familial, professionnel ou institutionnel. Nous en avons 'chopé' des éléments qui répondaient à certaines de nos préoccupations, relatives à la question de l'habiter et aux relations avec les pairs, à sa famille et à l'horizon d'une vie normale ; des éléments insoupçonnés auxquels aurait fait écran un recentrage immédiat sur les préoccupations des commanditaires de la recherche.

Quelques lieux institutionnels arrivent spontanément dans le propos mais en étant effleurés seulement, quitte à y revenir deux fois, de façon non chronologique : le foyer de l'ANEF et un psychologue, la vie à l'hôtel (sans évocation des personnes qui y ont été croisées), le foyer de l'ASE (sans mention des professionnels mais seulement des jeunes avec lesquels il a fugué) ; et sur la fin, le CEF de Valence

---

<sup>102</sup>Telle est l'hypothèse avancée lors du dernier CST de l'ART (30 novembre 2021) à partir de cet évènement.

pour revenir sur une expérience de formation en métier du bâtiment qui lui a plu, mais sans introduire de professionnels, ni toutes autres personnes ayant participé à cette séquence.

Il nous paraissait intéressant de ne pas en rester là, à la fois pour les fins de cette recherche, et pour donner à Valentin la possibilité d'y contribuer en nous apportant des éléments de compréhension sur des questions que nous nous posions : ne pas le priver de cette opportunité d'être une ressource. Lors d'un deuxième entretien, nous avons donc cherché à privilégier une conversation qui ne se préoccupe pas uniquement de le valoriser et d'épouser son mouvement dans une intention d'empowerment, qui s'autorise à l'emmener sur d'autres sujets que ceux amenés spontanément par lui. Nous lui avons tendu des perches pour revenir sur des lieux institutionnels et des liens avec des professionnels de son enfance ou de son adolescence qui avaient affleuré ici et là dans son tout premier récit.

Il y a résisté, ce qui ne l'aura pas empêché de nous donner de temps à autre - « vite fait » comme il nous l'avait annoncé – un peu de son regard critique ; d'en faire une expérience critique, au demeurant nuancée. Revenir sur sa vie passée en foyers « *c'est la routine* » nous avait-il prévenues au premier entretien, parce qu'on en parle toujours en ressassant les mêmes choses ; c'est la routine des jeunes confiés depuis leur première enfance aux institutions de protection sociale.

On ne pouvait faire l'économie de cet accueil du présent de Valentin qui lui a fait éprouver la possibilité de s'entretenir avec des professionnels (ici de la recherche) à partir d'une autre posture que celle du jeune suivi ou accompagné.

## **Conclusion : des trames narratives contrastées**

Mettons en regard le contenu déployé ici et là par les deux interviewés. Pour Hakim, l'entretien de recherche nous fait accéder aisément à une expérience institutionnelle du parcours, en tant qu'épreuves traversées personnellement à partir desquelles il entend avec détermination formuler une critique des prises en charge. Mais aussi parce que la manière dont il conduit sa vie pour « s'en sortir » a trouvé clairement des appuis sur quelques-unes de ces institutions, que sont l'UEAJ, l'école et l'université.

Valentin quant à lui nous emmène résolument dans les domaines extra-institutionnels de sa vie tout en privilégiant le temps présent du parcours. Ce faisant, nous verrons qu'il nous apporte une autre perspective sur son « errance », une qualification qui au demeurant n'émerge à aucun moment de son discours. Comme si la priorité de sa prise de parole se trouvait là.

Ces deux récits se démarquent dans leurs temporalités, celle du présent pour Valentin, rétrospective pour Hakim ; également dans leurs territoires explorés, qui intègrent plus ou moins l'expérience des institutions de socialisation et de protection sociale.

Mais au-delà des différences de contenus, cette rencontre est pour ces deux jeunes de 22 et 20 ans une même occasion de dire et de mettre en réflexion ce qui a bougé dans leurs formes de vie, et ce qu'ils aimeraient devenir, témoignant de leur implication dans l'entretien.

Ils se racontent l'un et l'autre avec beaucoup de nuances comme des êtres contrastés et en mouvement, pouvant être fort en tennis mais manquer terriblement de confiance en soi (Hakim), ayant fait des erreurs mais capables de les reconnaître et donc de progresser, ayant une morale et des repères moraux, tout en reconnaissant s'en écarter encore parfois (Valentin). Le regard qu'ils nous restituent d'eux-mêmes participe de cette anthropologie capacitaire conjonctive déjà soulignée à propos des focus groups, les trames narratives, ici des entretiens, précédemment des focus groups convergeant en ce point.

# Chapitre 11 - Attachements et points d'attache<sup>103</sup>

## Introduction

Hakim : Par quoi je commence ?

Chercheuse 1 : tu peux commencer par ... sachant que c'est toi qui sélectionnes ce que tu as envie de nous dire... par les lieux, les endroits, qui ont compté pour toi... tu vois dans ton histoire en fait hein.

Hakim : Ben je peux parler d'ici genre déjà [*ici, c'est-à-dire l'UEAJ*]. Pour moi c'est ici quand même en très grande partie, parce que tous les foyers que j'ai faits, ça s'est toujours mal passé... voilà j'étais à l'hôtel et j'y suis toujours en fait. Parce que là, j'ai pas de logement du coup j'ai encore ma chambre là-bas. Mais... donc ici et l'hôtel à [ville proche de Clermont-Fd] c'étaient deux endroits pour moi très importants. Ils croyaient en moi, ils voulaient que je m'en sorte. Bon je dis pas qu'en foyer ils voulaient pas, ils croyaient pas en moi, mais il y avait toujours des problèmes et tout. [...] Après avec ma famille ben je ne suis plus avec ma mère ça fait longtemps hein. On s'entend pas, mon père c'est pareil. Je ne le connais pas depuis que je suis petit donc, enfin je l'ai connu voilà mais bon. C'est pas un personnage que je veux retenir dans ma tête. Après j'ai ma grand-mère ici aussi qui est importante, qui est importante dans ma vie. Du côté de mon père, je ne parle à personne et j'ai pas envie. Donc comme je l'ai dit voilà, j'ai fait beaucoup de foyers dans Clermont Ferrand, je crois que je les ai quasiment tous faits. Ça s'est toujours mal passé, voilà. Et voilà hein... je suis quelqu'un qui... qui est on va dire, en vrai je suis solide quand même. Toujours quand je suis au plus bas après j'arrive à me relever.

Par cette auto-présentation qui débute notre entretien, Hakim se positionne dans l'hétérogénéité de ses points d'attache qui s'enchaînent au long de son parcours : des relations malheureuses ou manquées (la mère, la famille paternelle), des lieux avec des personnes qui ont compté positivement (l'hôtel, le domicile de sa grand-mère, l'UEAJ), mais aussi des activités (le tennis). Ce même mélange hétérogène d'attachements nourrit le récit que fait de lui-même Valentin, même s'il y réservera moins de place aux institutions. Le tennis qui était un leitmotiv du parcours d'Hakim sera remplacé par le scooter à travers lequel Valentin nous fait circuler d'un ancrage à un autre, souvent de manière anecdotique. Ces

---

<sup>103</sup> Les échanges du dernier CST de l'ART (30 novembre 2021) ont reconnu la capacité descriptive de cette notion d'attachement à condition d'en faire un usage pluridisciplinaire et d'en élargir les territoires : attachement aux lieux, aux personnes, aux animaux, aux objets, aux travailleurs sociaux. Ainsi reconsidérées, les topiques de l'attachement documentent la problématique de la permanence du lien.

objets/activités ont en commun d'inscrire résolument le récit qu'ils font d'eux-mêmes dans une forme de vitalité. Ils tirent le récit vers le pôle fort de la vulnérabilité, celui de son registre actanciel. Ce n'est pour rien que ces attachements, non humains dans leur première essence, constituent l'un des fils de la trame narrative.

### ***Le tennis d'Hakim***

Ben avec ma mère. Elle habitait à [petite ville proche de Clermont-Fd] à l'époque. Et quand j'étais à l'EPE, je lui ai dit "steuplais et tout reprends moi et tout, là-bas c'est n'importe quoi et tout". Bon elle m'a repris, ça a duré un mois. Et après on s'est engueulés parce que ma mère en fait elle ramène n'importe qui à la maison, moi je pétais des câbles et tout. Et après on s'engueulait tout le temps, Avant j'étais addict aux jeux, aux jeux vidéo. Donc je jouais tout le temps, H24. Toute la journée ! Je me levais j'allais direct jouer. Donc bon... là c'est sûr que c'était pas bien ! Je sortais jamais, je faisais pas de sport, pas de tennis. Le tennis en fait j'ai découvert ça en foyer. Et heureusement que j'ai ça hein ! Parce que sans ça ce serait dur aussi !

Le tennis découvert dans un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'âge de 15 ans est déjà pour Hakim une longue histoire. Il l'introduit lui-même comme un aspect positif de sa vie en foyer éducatif en regard de sa vie chez sa mère. Les éducateurs de l'UEAJ se sont approprié cette histoire en faisant du tennis un loisir partagé avec Hakim. Il sera le fil conducteur et médiateur de leur relation, y compris pendant son hospitalisation psychiatrique où ils se sont engagés à aller le voir sur toute sa durée. Hakim se souvient : « *Ouais c'était bien on faisait du tennis !* » Puis ils le ramenaient à l'hôpital.

A travers le tennis, sont rappelés avec légèreté de bons moments de vie en institution, et la relation d'accompagnement est narrée comme une relation de jeu où peuvent s'inverser les places de perdant et de gagnant :

Chercheuse 1 : T'as appris tout seul ? Ou alors avec [prénom de l'éducateur UEAJ] ?

Hakim : Voilà en vrai j'avais des cours mais je trouve que ça n'sert à rien les cours. Ah si, [éducateur UEAJ] il joue bien ! Je me souviens il me battait à l'époque, bon maintenant je pense que si on rejoue, je ne pense pas qu'il me batte mais à l'époque tu me battais donc voilà ! [rire].

Hakim aime bien le tennis, car lui qui s'énerve et qui s'est beaucoup embrouillé dans sa vie passée, là au moins il sait comment parler aux gens et comment les aider parce qu'il y sait qui il est et comment il est dans ce sport :

Sur un terrain je suis quelqu'un qui sait... J'ai les mots ! C'est pour ça que je veux faire entraîneur. Parce que je saurai comment faire.

Cette pratique sportive assidue d'Hakim, se substituant dans le récit à une addiction aux jeux vidéo, revient en boucle tel un marqueur de son 'rétablissement'. Elle est le domaine exemplaire de son engagement et de sa progression, fut-elle laborieuse, qu'il explique par sa motivation ; c'est l'expérience personnelle dont il se verrait parler à des plus jeunes pour témoigner du fait qu'il s'en est sorti. Le tennis est aussi ce qui donne un horizon à ce qu'il aimerait devenir. « *j'aimerais faire prof.* » quitte à s'en amuser à la toute fin de notre entretien : « *Attendez 5 à 6 ans pour que je commence à écrire le livre sur ma vie, le temps de devenir entraîneur d'un joueur professionnel* ».

## *Le scooter de Valentin*

Je travaille à Uber Eats pour payer mon appartement.  
Je travaille en scooter ; je travaille tous les jours.

A travers son scooter, Valentin nous balade dans l'agglomération clermontoise avec une grande précision des lieux. La géographie des quartiers (Jaude, Chamalières, Beaumont, La Gauthière, Saint-Jacques, ...) occupe une place importante dans ce qu'il nous raconte de sa vie, de son travail, de ses amis, de sa famille, faisant de son récit une sorte de road movie.<sup>104</sup>

Son attachement à l'engin à deux roues nous fait accéder à ses attachements territoriaux.

Par sa connaissance de l'agglomération il n'a pas besoin de GPS. Ce scooter sur lequel il accroche son téléphone lui permet de surmonter la concurrence chez Uber Eats et d'exécuter avec aisance son travail de livreur malgré sa rudesse (« *C'est bien, je suis pas fatigué, je suis sur mon scooter* ») ; la gestion des commandes, la distance géographique entre clients, la pizza à livrer qui a le temps de refroidir « *Toi tu m'appelles cinq fois car je vais pas assez vite ! (...) Je lui ai foutu son carton de pizza sur la gueule* ». C'est pour ce scooter garé dans la cave de son père « *au moins je suis sûr que ça ne bouge pas* », qu'il est en possession du badge du bâtiment ; mais aussi à propos de ce 'scoot' que sa mère « *a fait un scandale* » parce qu'il l'avait garé en bas de chez elle trop près de sa voiture. « *Elle a fini par appeler les flics.* » ; ce scooter encore dont l'enjeu de mise à l'abri lui a fait finalement trouver un garage « *dans un petit quartier tranquille* » où il aimerait bien louer un jour un appartement, garage dans lequel il a proposé à son beau-frère de garer sa voiture ; ce même beau-frère chez qui ponctuellement il se fait héberger. C'est ce scooter qui est objet de convoitise et de mise à l'épreuve des repères moraux, comme à propos de ce gamin qui s'en approchait trop près : « *Tu fais quoi avec mon scooter ?* » [Valentin se levant et se déplaçant dans le bureau pour mimer la scène.] « *J'étais avec un pote. C'est mon pote qui l'a frappé. Moi j'peux pas faire ça, c'est pas bien.* » Ce scooter dont il est tombé deux fois en un mois et demi, mais en lequel « *en vrai [il] a quand même confiance* », est aussi une entrée en matière pour nous parler de son absence de couverture médicale faute de savoir-faire administratif : « *Je me suis fait mal à la cheville. Mais j'peux pas aller voir le médecin. J'ai pas d'assurance maladie. Or c'est le truc primordial dans la vie* ».

A travers ce motif répété du scooter, Valentin nous donne une version nuancée et acceptable de lui-même.

---

<sup>104</sup> Dans la perspective d'une restitution de ce volet de l'ART, qui serait partagée avec Valentin, nous avons imaginé qu'elle pourrait prendre cette forme du *road movie* projetant des images de quartiers reliées par une voix *off* au récit qu'il voudrait nous donner de son parcours.

## I - La famille au premier plan

Durant nos entretiens Valentin et Hakim font prioritairement exister leurs familles sans que nous n'en introduisions le thème. Ils leur donnent consistance à travers leurs failles comme à travers leurs présences, à travers la famille qu'ils projettent ou encore en donnant à celle-ci des frontières extensives incluant les copains.

C'est ainsi que Valentin rebondit sur la restitution que nous lui faisons de la « carte des lieux » dessinée au fur et à mesure de notre première rencontre. Alors que pour ce deuxième entretien, nous ambitionnons de retourner avec lui sur quelques points d'ancrage institutionnels auxquels il a trop rapidement fait allusion à la première rencontre, c'est sans cesse vers sa famille qu'il nous ramène, en en faisant, avec détachement, un portrait composite et nuancé comme déjà évoqué en première partie du rapport. A sa différence, le tableau familial composé par Hakim est plus uniformément sombre et dramatique. Sur cette toile de fond, le parcours d'un jeune qui est en train de s'en sortir, malgré tout, n'en est que mieux mis en relief.

On pourrait faire l'hypothèse que pour l'un et l'autre, leur capacité de jugement exercée à l'égard de leurs familles, dans un échange destiné à être socialisé par une recherche, les réhabilite en tant que 'jeunes comme les autres'.

### A - Mettre à distance, choisir ses relations

Hakim : Après avec ma famille, ben je ne suis plus avec ma mère, ça fait longtemps. On ne s'entend pas, mon père c'est pareil. Je ne le connais pas depuis que je suis petit donc, enfin je l'ai connu, voilà mais bon. Ce n'est pas un personnage que je veux retenir dans ma tête. Parce que c'était quand même quelqu'un de violent. Bon après ma mère... il y a des périodes ... après c'est sûr que j'étais pas le jeune le plus sympa et facile. Mais bon, on essaye d'avoir des relations maintenant, de se parler.

(...)

Du côté de ma mère, enfin du côté de ma grand-mère, voilà on s'entend, on s'est toujours super bien entendu, il y a pas eu de problème. Je suis tellement... en vrai c'est peut-être dur ce que je vais dire mais je préfère même ma grand-mère à ma mère. Mais bon, j'ai jamais manqué de respect à ma grand-mère alors qu'à ma mère oui. Je lui manquais un peu de respect, beaucoup.

Chercheuse 2 : C'est ta grand-mère maternelle ou paternelle ?

Hakim : Oui maternelle. Du côté de mon père je parle à personne et j'ai pas envie.

Les éléments rapportés ici par Hakim, plus tard par Valentin (« Avec ma mère, c'est mort ») rejoignent les reconstitutions de parcours réalisées avec la contribution des professionnels, il en est ainsi de la

rancœur à l'égard des mères ou de la gratitude envers les grands-parents, en particulier les grand-mères.

### ***Avec ma mère, c'est mort (Valentin)***

Le jugement sévère porté sur sa mère est un point partagé avec Valentin. Hakim en tire une réflexion sur les difficultés relationnelles qu'il a connues à l'endroit des « *personnes féminines* » au sein de l'encadrement éducatif des foyers de l'ASE.

(...) Après on va dire qu'à l'époque aussi j'avais... une mauvaise relation on va dire avec les personnes féminines ou genre, je ne sais pas, j'aimais pas. Parce que je m'étais... Mon père on va dire je m'en fous parce que je ne le connais pas, du coup ça va. Enfin bon il n'a pas été sympa le peu de fois où je l'ai vu. Mais je sais pas, avec les femmes, j'arrivais pas à l'époque, je m'embrouillais tout le temps. Je voyais ... elles voulaient se prendre supérieures, me donner des leçons. Peut-être un peu en rapport avec ma mère, je ne sais pas. C'est possible, dans ma tête c'est comme si c'était ma mère qui me dit ça, et du coup comme avec ma mère on s'engueulait tout le temps, avec les éducs filles je sais pas, ça allait pas.

Dans cette séquence d'entretien portant sur son parcours institutionnel, voilà qu'Hakim réintroduit son père et sa mère pour donner à comprendre l'un des aspects les plus problématiques de ses placements en foyers pour adolescents. L'aisance pour en parler et en faire un sujet dans le cadre de cette contribution à l'action-recherche, en quelque sorte cette compétence narrative, serait-elle favorisée par le cadre de cet entretien, ou serait-elle plus largement une qualité commune aux « jeunes de la PJJ », ainsi que nous en ont témoigné leurs référents éducatifs ?

### ***Du côté de ma grand-mère, on s'est toujours super bien entendu (Hakim)***

Chercheuse 1 : il y a un lieu du passé qui a compté pour toi ?

Valentin : chez mes grands-parents, c'était bien. J'avais 10 ans. J'allais souvent là-bas. C'était le seul moyen d'être tranquille.

Chercheuse 2 : tes grands-parents paternels ou maternels ?

Valentin : paternels. Ils sont tous les deux décédés.

Chercheuse 2 : à quels moments tu y allais ?

Valentin : des moments dans la journée, des moments je dormais là-bas.

Là-bas on ne me gueulait pas dessus. On ne me faisait pas des trucs pas de mon âge que j'avais pas à faire. (...) Ma grand-mère, j'étais bien avec elle.

Pouvoir « *être tranquille* », cette condition qui fait qu'un lieu est habitable et qu'il s'y sent bien, est une qualité que Valentin attribue à la maison de ses grands-parents. Sans aller jusqu'à établir une relation de causalité, Valentin rapprochera plus tard par le récit deux évènements, la mort de sa grand-mère et le début de son parcours de placement. « *A 14 ans, il y a eu le décès de ma grand-mère, puis après je suis allé dans les foyers.* », suggérant ainsi que cette grand-mère ait pu être une personne qui a compté dans son équilibre antérieur.

La tranquillité de cette maison des grands-parents est associée à leur attitude d'adulte envers l'enfant ou l'adolescent qu'il a été : « *On ne me faisait pas des trucs pas de mon âge* ». Précédemment Valentin nous a parlé de ses parents « *qui lui faisaient faire des trucs pas de son âge* ». Plus loin, c'est sur le CEF où il a été placé à l'âge de 17 ans, qu'à propos de ses fugues il portera rétrospectivement un regard critique : « *Ils me faisaient faire des trucs de gamin. Il y a toujours quelque part des failles. Tu donnes à quelqu'un l'envie de sortir.* » Durant nos deux entretiens Valentin montre ainsi une capacité et s'octroie une liberté à exercer un jugement sur l'accompagnement éducatif dont il a bénéficié de la part des adultes quels qu'ils soient, où qu'ils soient, en les trouvant – avec le recul d'aujourd'hui - non ajustés à son âge (d'abord petit enfant, puis adolescent).

Dans le même temps, il sait reconnaître l'évolution positive de certains liens, en de petits détails, comme avec cette tante paternelle qui l'a accueilli à sa sortie de longue détention (« *J'ai habité plein de fois chez elle. Elle m'a mis plein de fois dehors. A la sortie de la prison, elle m'a dit « Viens à la maison ». Cette fois j'y suis resté un mois. J'étais étonné.* ») ; également avec son père dont le domicile et le garage sont des points d'attache alors qu'il est encore sans logement, ce dont il fait l'indice d'une évolution positive à l'endroit de sa relation paternelle ; enfin, avec sa sœur aînée dont le passé familial commun est le support d'une entraide fraternelle, mais sans idéalisation (« *On est proche. C'est ma sœur, car on avait galéré de ouf. Mais quand elle prend la tête, je me casse.* [Il en parle avec le sourire]. *On rentre facilement dans le conflit* »).

En faisant exister leur famille dans le cadre d'une recherche qui s'intéresse à leur parcours, Hakim et Valentin témoignent d'une prise de recul sur leurs attachements familiaux et d'une capacité à l'âge adulte à reconnaître et à choisir parmi eux les bons attachements, sans s'exonérer de toute responsabilité, en tant qu'enfant ou adolescent, dans l'histoire des conflits.

## **B - Donner un écho à l'expression des choses blessantes et offensantes**

On a vu dans les chapitres précédents que la relation éducative « sous contrainte » était possiblement un lieu où faire entendre des souffrances d'enfant liées à des vécus familiaux douloureux. Comme cette possibilité que s'est octroyée Valentin de revenir sur des maltraitances subies, petit enfant, de la part de ses parents, à un éducateur qui savait leur « prêter son oreille ».

Ce thème affleure également dans le cours de nos entretiens de recherche. Force est de constater cette facilité partagée par Valentin et Hakim à relater des vécus d'injustice au sein de leurs familles respectives, malgré toute la violence perceptible. Comme si, à travers cette participation à une recherche plus ou moins comprise, s'ouvrait à ces deux jeunes une arène publique où rapporter dans *leurs* propres versions de telles incuries. L'arène en question emprunte des configurations bien différentes d'un jeune à l'autre : dépourvue « d'oreille » éducative dans le cas de Valentin, et alors même que vient de prendre fin pour lui toute mesure d'accompagnement civile et pénale ; en bénéficiant de la participation active d'un éducateur dans le cas d'Hakim, comme on le verra plus loin. Arrivant au milieu d'autres sujets, dans un propos non linéaire, Valentin nous explique les circonstances dans lesquelles il s'est arrêté d'aller chez ses grands-parents paternels à ses quatorze ans. Il y a d'abord eu le décès de sa grand-mère, auquel a succédé l'interdiction familiale qui lui a été faite en bloc, de continuer d'aller chez son grand-père malgré les demandes de celui-ci de voir son petit-fils. Juste après que cette maison des grands-parents nous a été racontée comme un îlot protecteur et de répit au milieu de la brutalité familiale, cette donnée du parcours n'en acquière que plus de portée :

Mon père me disait que j'allais voler mon grand-père. Il disait à son père que j'étais dans le sud de la France, que j'avais pas de vacances. [Et répondant à nos demandes d'explications :] J'avais pas de contact direct avec lui. Mes oncles, mes tantes, mon père ne voulaient pas que j'aille chez mon grand-père. Je ne l'ai revu qu'à l'église quand il est mort.

C'est sur le manque de protection de sa mère à son égard qu'insiste Hakim. Il se souvient, à une époque où il vivait en foyer, d'avoir sans prévenir pénétré les abords de la maison maternelle pour nettoyer au robinet d'eau ses baskets sales, au sortir d'un footing. D'avoir cherché à dire bonjour à sa mère mais sans intention de rentrer dans sa maison, d'avoir toqué à la porte, et voyant que personne ne répondait alors qu' [il] « *savait qu'ils étaient là* », d'avoir dit « *ouvre !* ». Puis sortant de la maison pour repartir, d'avoir vu « *les flics débarquer* », appelés par sa mère, et d'en avoir été choqué. « *Comment une mère elle peut faire ça, même si on lui fait des trucs, imaginons des dingeries, des trucs de malade, même une mère elle ferait pas ça je suis sûr.* »

En résonance avec cette scène, Valentin nous explique lors de notre deuxième entretien qu'allant voir sa petite sœur chez sa mère, elle a fini par « *appeler les flics* » parce que cela se passait mal. Ces fragments de récit font écho à bien d'autres situations rapportées par les professionnels au cours de cette action-recherche, dans lesquelles des mères sont conduites à participer à la pénalisation de la trajectoire de leurs fils.

L'intervention de l'éducateur, à ce moment précis de notre entretien avec Hakim, est remarquable par son rôle tout à la fois d'explicitation (et en cela participant à la compréhension des choses) et de soutien de la parole du jeune, amplifiant le potentiel de renforcement que nous souhaitons donner à ce dispositif de recherche. Son propos contextualise et légitime (en la désingularisant) la rancœur d'Hakim vis-à-vis de sa mère, tout en invitant à la relire comme une épreuve constructive du parcours :

Educateur UEAJ : *C'est un sentiment que j'ai souvent entendu chez les jeunes et à juste titre parce que les jeunes, très tôt, peuvent être emmenés à être placés sur des foyers. (...) Le sentiment pour l'enfant de payer pour les manquements du père ou de la mère ou des deux, est très important et c'est très régulier qu'il y ait ce sentiment. « C'est eux qui font des erreurs dans mon éducation et c'est moi qui paye, c'est moi qui suis retiré à la famille. »*

Hakim : *Dans le fond j'ai pas été gentil, mais je veux pas me trouver d'excuse, mais c'est parce que j'ai pas été bien éduqué. Et c'est sûr que tous ces passages, tout ça, ça m'a éduqué on va dire.*

## **C - Projeter une famille qu'on n'a pas eue**

### ***Avoir un jour des enfants et une famille, et bien les éduquer. Ne pas rater (Hakim)***

Hakim : *Moi ma mère, elle a une sœur, ils ont tous mal terminé. Ma sœur elle est... enfin ma tante, donc la sœur de ma mère, elle est droguée et tout. Je raconte ma vie là ! Elle est droguée donc elle va dans des hôpitaux, des choses comme ça, voilà, elle sort de temps en temps, bref ça va pas. Ma mère bon elle est à Nice, elle est seule, tout ça se passe pas bien non plus, voilà. Elle vit dans... [nom d'un quartier], la cité là, elle vit là-bas. Donc elle n'a pas d'argent, pas beaucoup d'argent, c'est compliqué. Alors... qu'elle a été élevée par ma grand-mère. Mon grand-père, il est mort dans des circonstances tristes. Euh chez lui. Voilà... donc tout ça alors que de base, ils ont été bien élevés jusqu'à 18 ans, 19 ans. Parce que le drame après est arrivé à cet âge-là, et c'est là où ça a commencé à partir un peu en live pour elles [à la mort de leur père]. (...) Elles ont bien été éduquées, elles avaient de l'argent, enfin le grand-père il avait une boîte de photographie, donc ils avaient de l'argent. Ils étaient super bien, ils étaient riches et tout, et là... enfin riches, ils étaient bien en tout cas. Et là maintenant ben ils se retrouvent, la sœur je sais pas où, la mère dans un... HLM nul. Et la pauvre grand-mère ben... toute seule à [banlieue de Clermont-Fd].*

Ces entretiens avec deux « jeunes de la PJJ » détiennent une texture autobiographique assez étonnante. Ce n'est pas tant le déterminisme social que la vulnérabilité qui domine cette reconstitution de trajectoire familiale. Celle-ci débute dans une relative aisance puis s'infléchit à partir d'un drame, la mort du grand-père dans des circonstances sur lesquelles ne s'étend pas tout de suite Hakim. Ce drame en entraînera d'autres, aux générations suivantes, jusqu'à la précarité et la pauvreté générales. Le récit s'ouvrira plus loin dans l'entretien en précisant les drames, tout en reversant la douleur qui leur est associée dans une expérience universelle, participant ainsi à une déstigmatisation de l'histoire familiale.

Même ma grand-mère, elle a perdu son père, il s'est suicidé. Un an après son mari se suicide. Donc voilà tout le monde a de la tristesse dans sa vie. Et je pense que beaucoup de gens ont des drames comme ça ou même autres !

Une sorte de déclin familial engendré par des conflits internes, c'est aussi ce que raconte Valentin à travers la disparition de la maison de ses grands-parents. *« Ils l'ont vendue. Ils n'ont plus d'argent aujourd'hui. C'est bidon. Ils auraient pu la garder. »*. Une maison que juste avant il nous a décrite sur un ton enjoué avec *« un grand salon, une terrasse, un jardin, deux salles de bain en haut, quatre chambres. Trop bien. Tu peux pas faire ça ! »*

Tel est le « roman familial » de nos deux interlocuteurs, pour le dire dans les termes de la sociologie clinique, qui compose la trame de fond d'un récit de soi qui se veut tout sauf fataliste, voire qui entend rompre avec le déterminisme, un récit tendu vers une aspiration explicite à en sortir personnellement.

Parmi les projections d'avenir d'Hakim, il y a en effet la famille qu'il compte un jour avoir, et en perspective de laquelle il ne peut envisager de s'associer à une compagne qui aurait subi les mêmes carences familiales :

Mais après bon, on ne m'a pas mis les bonnes bases. C'est pour ça que quand j'aurai des enfants, parce que je veux des enfants, une famille, je sais que je m'en occuperai bien, ça c'est sûr. Ça c'est un truc aussi que je me mets dans la tête, de ne pas rater. Voilà. (...) Ben quand tu te présentes, quand t'as une copine et qu'elle te présente ses parents et que toi tu lui dis "moi je te présente ma grand-mère", c'est sûr si elle t'aime elle s'en fout de ça, mais c'est juste moi j'aime pas. C'est pour ça moi je veux quelqu'un qui ait de la famille et pour moi la famille c'est important. Plus que tout ! (...) Moi je trouve ça triste pas de famille. Vivre comme ça comme des ours, là. Non mais c'est vrai, faire la vie à deux comme ça, sans famille sans rien ? C'est triste quoi ! Moi je ne veux pas ça. Voilà !

## **Dans le miroir de la famille d'accueil d'une copine**

Valentin relate une expérience de placement en famille d'accueil toute différente de la sienne, celle d'« *une pote* » qu'il a connue devant le foyer de l'enfance alors qu'elle allait visiter un copain. Cette jeune fille a vécu depuis l'âge de six ans dans la même famille après avoir perdu ses parents. Le langage de Valentin oscille entre « famille d'accueil » et « parents adoptifs ».

Valentin : c'est un peu comme ses parents. Elle y retourne. Elle fait sa vie. Elle les appelle Papa et Maman.

Chercheuse 1 : quelle différence avec la famille de [petite ville du Puy de Dôme] ?

Valentin : D'abord sa famille d'accueil, elle est à Clermont. J'ai déjà vu ses parents adoptifs. Quand je les ai vus, je lui ai dit « t'as de la chance. Que t'aies pas vu de famille d'accueil comme moi j'ai vu. Que t'aies pas galéré dans des foyers comme moi. » J'aimerais savoir pourquoi, comment. (...) Si c'était ma meuf, je lui dirais « viens on en parle un peu de ton passé ». Mais là, je peux pas, c'est pas ma meuf. Elle, elle voulait en parler. Mais moi, je lui ai dit : « c'est ta vie comment tes parents sont morts ». Sinon, j'aurais pu parler avec elle de comment t'as pas galéré avant.

Chercheuse 1 : qu'est-ce qu'il y avait de particulier dans sa famille d'accueil ?

Valentin : tu sens que c'est chaleureux, c'est pas tendu.

Cette séquence d'entretien arrive un peu par hasard au fil d'une série d'associations. Il semble qu'à travers l'expérience d'autrui Valentin ait parlé un peu de lui-même, de ses regrets ou peut-être de ses aspirations à faire famille. La lueur d'espoir que cette séquence entrouvre tient dans cette idée, quand bien même aussitôt écartée, que cela peut faire du bien de partager avec un-e pair-e des expériences de vie voisines mais contrastées, pour mieux les comprendre. Un horizon des pairs que nous allons creuser davantage ci-après.

## **II - L'enjeu des pairs**

### **A - Valentin - *Mes potes c'est un peu la famille***

Qu'on se rappelle l'un des objectifs de ces entretiens avec quelques jeunes : à partir de leur propre version de leur parcours, nous allons tenter de reconstruire avec eux des lieux, des personnes et des ressources où ils avaient pu trouver refuge pendant les moments de fugue et d'errance, dans l'optique de reconsidérer celle-ci par son envers : *où sont-ils ? Où habitent-ils ?*

On peut dire que de ce point de vue, Valentin aura joué le jeu en nous emmenant résolument dans des sphères de sociabilité extra institutionnelles. Quelques zones d'ombre du parcours, non comprises dans le récit institutionnel sinon dans le langage unifié de l'errance, sont retournées positivement par

Valentin qui nous les raconte comme des moments d'abondance relationnelle, parfois comme des moments forts en adrénaline.

Chercheuse 1 : t'aimes bien quand c'est chaleureux ? Tu en connais des lieux comme ça [comme la famille d'accueil de sa copine], aujourd'hui ?

Valentin : chez mon pote, à [un quartier de Clermont-Fd].

Chercheuse 1 : c'est quoi chaleureux ?

Valentin : il fait ce que moi je fais : la musique, on fume, on boit des bières, on rigole, c'est calme, on rigole, on se pose tranquillement. On se parle de nos problèmes. De boulot [sourire].

« Mes potes c'est un peu ma famille », nous dira-t-il. Ajoutant : « Ils sont pas tous tranquilles. Moi j'ai trois vrais potes. Les autres, c'est plus des connaissances. »

Et Valentin de décliner cette famille élective au travers des relations d'entraide entre pairs, certes triées mais toujours inscrites dans une culture de la débrouille, parfois à la limite de la civilité, en continuité avec les sociabilités de l'adolescence.

L'autre jour, j'étais bloqué vers Riom, en panne d'essence à Saint-Bonnet. J'ai appelé mes potes. Ils m'ont dit « J'arrive ». Ils ont rentré le scooter dans la voiture et m'ont ramené à Clermont. (...) L'autre jour... [Et Valentin de raconter que l'un d'eux est venu une autre fois lui demander un service :] J'ai d'abord pensé qu'il voulait aller niquer. Mais en fait il avait besoin d'argent. Je suis allé au distributeur, et lui ai donné 360 euros. C'est ça des potes. Une fois dans un sens, une fois dans l'autre. [Et cette autre scène d'entraide encore, où] il a fallu niquer un gamin qui s'approchait de mon scooter. « Tu fais quoi avec mon scooter ? » (Valentin se lève et se déplace dans le bureau de la PEAT pour mimer la scène.) J'étais avec un pote. C'est mon pote qui l'a frappé. Moi j'peux pas faire ça. C'est pas bien.

Ces vrais potes sont ceux chez lesquels Valentin peut habiter, avoir une chambre, parler de sa vie, se permettre de parler de sa mère « *mal, pas comme il faudrait* », parler de son travail, faire la fête, écouter les mêmes musiques, être dépanné, qu'il dépanne à son tour. Des garçons plutôt que des filles d'ailleurs, chez qui il peut être « *tranquille* ».

Dans cet espace de parole situé 'au bord de l'institution' ainsi que défini plus haut, nous voilà en relation avec un Valentin qui ne se dépeint pas comme le jeune isolé et marginalisé que mettaient en avant les reconstitutions de parcours de ses référents, problématisées à travers l'épineuse question de la transition de la majorité. Nous conversons avec un Valentin rassurant, équipé de repères moraux, même s'il reconnaît lui-même les transgresser. Qu'on pense à cette distinction qu'il établit entre les potes qui sont des amis et les autres qui sont des connaissances. Il semble qu'avec le temps les potes du quartier avec lesquels il a fait du petit business, ou a fugué, avec lesquels « *il s'est déchiré* » dans

des bagarres en faisant monter l'adrénaline, dont il nous décrira certaines avec sourire et force détails, ne fassent pas partie du cercle proche de cette famille.

C'est avec les premiers et non les seconds qu'il se débrouille actuellement dans certaines paperasseries administratives, qu'il bricole pour pouvoir se passer des travailleurs sociaux qu'il veut mettre en pause dans sa vie (tout en ayant conscience de l'insuffisance de ce système d'aide). « *J'ai deux à trois potes bien, d'autres j'peux pas trop, sinon ils vont se foutre de ma gueule.* »

## **B - La « solitude » d'Hakim**

Il n'y aurait la présence de cet hôtelier qui compte parmi ses points d'attache significatifs, ce n'est pas à l'hôtel qu'Hakim trouve un environnement en lequel s'identifier. Il marque au contraire une distance d'avec les jeunes qui y sont placés et dont la présence fait de l'hôtel un pseudo foyer : « *Moi je pense que ce qu'il faut qui change dans cet hôtel, c'est les jeunes. Faut pas prendre n'importe quel jeune quoi, il y a toujours un problème, il y a toujours des trucs pétés, il y a toujours des trucs qui partent en couille, il y a toujours des embrouilles, des insultes, des trucs comme ça.* »

Les jeunes hébergés à l'hôtel dont il pourrait envisager de se rapprocher « *ne sont pas des jeunes de foyer* ». Il s'agit, exceptionnellement seulement, de ce jeune venu à Clermont-Ferrand pour faire du foot, ou bien des jeunes mineurs exilés déjà évoqués.

En revanche, Hakim nous dira « *se sentir bien* », « *se sentir dans son élément* » avec ses collègues étudiants de la fac, « *des gens civilisés et intelligents j'aime bien !* »

Pourtant, auprès de ces jeunes il ne peut pas tout raconter de lui, et il s'oblige à masquer la partie honteuse de son histoire, son histoire familiale.

Hakim : Par exemple quand je dis que je suis à l'hôtel, je n'aime pas trop le dire [à ses collègues de fac]. Même des fois je suis obligé d'un peu mentir. C'est pas bien de dire "oui j'ai mon truc, j'ai mon appart", alors que c'est pas vrai. Je suis dans un hôtel, je ne devrais pas avoir honte, mais moi j'ai... j'ai un peu honte. C'est justement la confiance en soi je pense qui joue là-dedans, mais c'est que je n'aime pas. Je trouve ça un peu honteux mais... pas honteux genre dans le truc ..., mais c'est moi qui vois ça comme de la honte. (...) Mes collègues de fac quand ils me disent "oui et tout, t'es où toi ?", ben je dis " ben moi j'ai un petit truc vers [nomme la commune où se trouve l'hôtel]", le gros mytho quoi ! (...) Pour vous dire mon expérience, une fois avec une fille, genre, je lui ai menti, et elle l'a su et après elle ne m'a plus parlé. Parce qu'elle a découvert que j'étais à l'hôtel, alors maintenant...

Educateur UEAJ : Elle a découvert que tu étais à l'hôtel ou bien que tu lui avais menti ?

Hakim : Oui voilà, ben que je lui ai menti sur ma situation. Et du coup elle m'a dit Ouais si tu mens sur ça et tout, c'est pas bien, faut pas faire des trucs comme ça !

Educateur UEAJ : A t'entendre, ce qui l'a peut-être gênée c'est le fait que tu lui mentes...

Chercheuse 2 : ... c'est pas l'histoire de l'hôtel

Hakim : Donc faut pas mentir, en vrai c'est pas bien.

Chercheuse 2 : Ben, en tout cas, surtout si t'as l'air d'être bien

Hakim : Je ne suis pas un menteur mais sur ça je mens, sur ma situation je mens. J'aime pas la dévoiler.

Chercheuse 1 : En fait t'as une image encore négative de ton histoire ?

Hakim : Oui

Chercheuse 2 : C'est quoi que t'aimerais pouvoir dire en fait, qui serait pour toi le truc facile ? Enfin..., parce que tu t'imagines que les autres du coup en face de toi ils ont tous une histoire un peu simple ?

Hakim : Le truc facile pour moi ce serait de dire "oui je suis avec ma mère, si tu veux viens après chez moi nanani ! ", j'aimerais bien moi faire ça. De dire "oui viens et tout chez moi, on va jouer aux jeux et tout", des trucs comme ça. "Oui je te présente mon père, ma mère". Par exemple si j'ai une copine, elle va me présenter ses parents ! Ça je me le dis souvent dans ma tête. Si elle me dit "oui et toi ?", moi je vais dire quoi ? Je vais dire "ben... euh... ben j'ai personne à part ma grand-mère si tu veux".

Deux thèmes s'entrelacent alors : les « copines » que recherche plus ou moins Hakim, et le fait d'avoir une histoire difficile. Une notion que nous avons suggérée dans les chapitres précédents refait à nouveau surface, celle *d'épreuve d'histoire familiale*. Porter en soi une histoire de famille déchirée dont on ne peut dire du bien ni se faire une quelconque image positive fabriquerait en quelque sorte une situation de handicap dans des milieux considérés *a priori* sans histoire.

En cela, et à la suite des résultats des recherches entre pairs déjà évoquées, pourrait-on parler de « la solitude » d'Hakim. Non l'absence objective de liens et de relations, mais le sentiment de solitude associé au fait de n'avoir pas de témoin à son existence, son expérience vécue n'étant pas partageable car pouvant créer un sentiment d'inconfort et d'incompréhension chez l'interlocuteur<sup>105</sup>.

La solitude d'Hakim pour continuer de filer la métaphore, résulterait de cette « double distance » (Robin *et alii*, 2015, p. 85), celle entretenue avec « les jeunes de foyer », en l'occurrence les résidents de l'hôtel, et celle d'avec les pairs de même génération, étudiants de l'université, au milieu desquels il se projette mais sans pouvoir se dévoiler complètement.

---

<sup>105</sup> Tel est le sentiment qui traverse les entretiens réalisés par des jeunes anciennement confiés à l'ASE auprès de leurs pairs. Cf. Pierrine Robin, Marie-Pierre Mackiewicz, Bénédicte Goussault, Sylvie Delcroix et les chercheurs pairs, « La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs », in « Permettre la jeunesse » *Vie Sociale* - Nouvelle série - n°12, 2015.

## C - Partager son expérience - L'horizon des pair-e-s

Parler des difficultés de sa vie et en parler à qui, telle est une interrogation commune à Valentin et Hakim, à laquelle nous nous sommes efforcées de donner une place significative dans nos discussions.

En tant que chercheuses engagées dans une démarche d'action-recherche, nous avons à cœur de réintroduire dans cet effort pour parler de soi, et dans ces mouvements d'auto-empowerment, la dimension des pairs d'expérience, quand celle-ci n'était pas spontanément amenée par Valentin et Hakim eux-mêmes. Faire que ce parcours au sens réflexif du terme ait une portée pour autrui.

Dans la suite du séminaire préparatoire à cet ultime volet de *l'ART*, en présence de Pierrine Robin, nous nous réapproprions cette intuition à l'origine des recherches menées « avec et entre pairs » selon laquelle « parler à quelqu'un qui a vécu la même chose et qui sait de quoi il parle, facilite la possibilité de se raconter »<sup>106</sup>.

Pourtant, cette perspective est loin d'être une évidence pour nos deux interlocuteurs qui au premier abord ont plutôt eu tendance à écarter l'idée qu'ils puissent se confier à des personnes ayant une proximité d'expérience, sauf à certaines conditions, celle d'être intimement lié pour Valentin, celle de ne pas se connaître et d'être placé dans un cadre et dans des conditions qui permettent de se faire comprendre, à l'instar de l'entretien de recherche, pour Hakim.

### Valentin

« *Je vais jamais chez ma mère. C'est une pute... ça se fait pas de parler comme ça de sa mère !* »

Sauf nous dira ensuite Valentin, d'en parler avec un copain qui a vécu les mêmes galères avec sa propre mère, et avec lequel on peut s'en parler dans le même langage grossier.

Nous glanerons au fil de nos entretiens avec lui quelques situations, modestes mais concrètes, relevant d'un échange entre pairs d'expérience (sans jamais en prononcer le terme), amenées *a minima* en forme de questionnement : ce pote chez qui Valentin habite parfois ; cette jeune fille placée en famille d'accueil, mais tout en résistant à la confiance avec elle du fait d'une relation manquant d'intimité ; sa sœur avec laquelle ils ont partagé les mêmes épreuves familiales dans leur très jeune âge, *communauté de charge* sur laquelle malgré les disputes ils ont forgé une solidarité, étendue jusqu'au

---

<sup>106</sup> En outre, les « approches par les pairs » et entre pairs, des parcours en protection de l'enfance, ont montré que « cette double condition d'appartenir à la même classe d'âge et d'avoir vécu la même situation, participe à éviter que les enquêtés, ayant eu à subir durant leur prise en charge une injonction à se raconter, « servent » un discours mille fois répété ou édulcoré pour les 'psy' » ou les 'éduc's' : cf. Pierrine Robin, « Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs », Sociétés et jeunesse en difficulté [En ligne], 19 | Automne 2017, mis en ligne le 15 janvier 2018, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8517>)

beau-frère ; son codétenu plus âgé, l'ayant engagé à prendre soin de sa jeunesse en arrêtant de revenir en prison, un discours de désistance auquel Valentin a été sensible au point nous dira-t-il de marquer pour lui un avant et un après.

A quoi s'ajoute une sensibilité manifestée par Valentin aux co-recherches dont nous lui avons parlé, et que nous avons fait exister dans nos rencontres.

Parions que cet horizon des pairs soit venu dé-singulariser ce qu'il nous a rapporté, le décentrer de sa seule personne, pour en faire une connaissance digne d'intérêt pour autrui.

## **Hakim**

Hakim : Même à mon meilleur pote j'arriverais même pas à lui dire ce que je viens de dire là.

[Plus tard Hakim ajoutera] Mais bon pour expliquer tout ça il faut du temps. (...) Et puis même si je vais le dire aux gens, si par exemple je n'avais pas honte de moi et que je voudrais le dire à tout le monde, ça prendrait du temps. Comme là, ça prend du temps [faisant référence à notre entretien].

Se raconter demande du temps pour être compris, et Hakim de donner l'exemple de cet entretien de recherche, ne supposant pas que cela puisse être précisément facilité dans le cadre d'un entretien avec quelqu'un ayant vécu des épreuves similaires. Sa lucidité sur la complexité de ce qu'est se raconter, de ce qu'est retracer son parcours de vie, lui fait plusieurs fois prendre de la distance à l'égard de nos retours encourageants (« *c'est pas encore fait !* »).

Prendre le temps du récit, sinon on ne comprend pas : Hakim nous a donné ici une leçon de sociologie narrative, en rappelant que seules la narration et ses conditions de déploiement aident à éviter le jugement.

Revenons à l'horizon des pairs : c'est à plusieurs occasions que nous le mettrons en perspective durant notre entretien avec Hakim. A commencer par une scène d'entraide à l'hôtel dont il fut l'un des protagonistes, que nous qualifierons comme telle après qu'il nous l'ait longuement racontée. Comment Hakim a fait de sa propre vulnérabilité une ressource pour aider d'autres jeunes, ici à l'hôtel où il réside, comme à d'autres moments sur le terrain de tennis.

Ben quand ça s'embrouille, par exemple à l'hôtel, la dernière fois je me souviens ça s'embrouillait, le veilleur c'est un nouveau, il est jeune, il a 25 ans donc ça fait pas beaucoup de différence entre des jeunes de 17 ans et c'est sûr pour se faire respecter c'est un peu chaud. Et je me souviens il [le veilleur] avait pris son casque [au jeune de 17 ans], j'étais là, j'étais témoin de la scène. Parce qu'en fait... Il avait un chignon le veilleur comme ça là. Et il [le jeune de 17 ans] a essayé de le tirer une fois (petit rire), et moi ça

m'a fait rigoler franchement. Parce que je me dis comment on peut faire ça dans sa tête, quoi ? Il lui a tiré une deuxième fois, il lui a enlevé le truc comme ça. Et après le veilleur il lui a pris le casque qu'il avait autour du coup, il l'a mis dans le tiroir. Et du coup pendant 15 minutes, le gars... en fait le jeune je pense qu'il avait un petit souci parce qu'il prenait des médocs, des trucs comme ça, des petits cachets pour le calmer. Et pendant 15 minutes il faisait "ouais tu vas me rendre mon casque, tu vas me rendre mon casque nanani nanana" en boucle et tout. Et... du coup ça me faisait marrer, bon ! Parce qu'à une époque je pouvais m'énerver, bon peut-être pas comme ça, mais je pouvais m'énerver comme ça un peu, et j'arrivais à voir et du coup je sais utiliser les mots. Et donc bon il s'est énervé, j'ai essayé de voir comment ça se passait, s'il allait se calmer. Bon je voyais qu'il se calmait pas. Moi je regardais comme ça et j'étais assis. Et... donc à un moment je vois limite, voilà il s'approchait, c'était... il essayait de récupérer. Et le mec il a aucune expérience en face. Du coup il sait pas gérer le truc, il sait même pas... il arrive même pas à être violent, parce que lui à mon avis il doit avoir peur des conflits, il a pas envie de faire ça... il est pas à l'aise quoi. Il sait pas comment réagir, c'est pas comme vous les éduc's, vous êtes prêts s'il y a un jeune qui fait ça, vous le repoussez des trucs comme ça. Lui il est un peu mal à l'aise, il sait pas comment faire. Et du coup pour pas que ça parte en *live*... bon même si je pense que le jeune aurait pas eu le dessus... Pour éviter que ça parte en *live*, je lui ai dit "écoute ton casque il va te le rendre, il t'a dit à 5 heures, t'as fait une connerie, donc voilà. Faut que tu sois intelligent". Je lui ai parlé calmement et après ça l'a fait réfléchir, il a dit "ouais t'as raison et tout", il s'est calmé. Bon là j'essaye de raccourcir mais ça s'est passé comme ça.

S'en suivra tout un dialogue entre Hakim et les deux chercheuses, sorte d'entreprise de qualification de ces embryons d'entraide entre jeunes, dont Hakim prendra la mesure au fil de l'entretien. S'il avait été à la place de ce jeune de 17 ans, aurait-il écouté un Hakim venu lui parler ? Il reconnaîtra l'avoir été par cet adolescent, l'avoir calmé et avoir évité « *qu'il dégage et aille je ne sais où* », « *avoir évité quelque chose* » en tous cas, sans doute du côté de la violence, et peut-être même « *avoir planté une graine* ».

Chercheuse 1 : C'est pas forcément par les discours en disant "je vais te raconter ma vie puis ça ira mieux", c'est des situations comme t'as fait !

Hakim : Ça, ça marche pas hein !

Chercheuse 1 : C'est des... comme tu dis c'est des graines.

Dans cet exemple de l'hôtel spontanément raconté par Hakim, la mobilisation de l'expérience s'est opérée *in situ* et dans l'ombre, ne bénéficiant d'aucun régime de publicité, si ce n'est par notre entretien *a posteriori*.

Ce même dispositif d'entretien, dans le jeu d'interactions à quatre, a ouvert bien d'autres scènes de reconnaissance de l'expérience d'Hakim, faisant de son « parcours compliqué » un parcours

exemplaire. Comme indissociable de cet *empowerment*, l'entretien est une opportunité de gratification mutuelle entre un jeune anciennement pris en charge et toute une équipe représentée par l'éducateur en présence :

Educateur UEAJ : Moi je sais que personnellement ça m'a renforcé aussi dans l'idée de dire « ben faut peut-être encore plus y croire et accompagner le jeune », et franchement depuis que t'es passé là, il y en a eu d'autres qui ont renforcé ce sentiment-là. Ici c'est propre à l'équipe de dire « on va l'accompagner même si ça nous semble impossible, on va l'accompagner dans ce projet ».

Hakim : Ben c'est bien franchement.

Educateur UEAJ : Et tu fais partie de ceux qui ont renforcé ce positionnement de l'équipe auprès des jeunes qui ont pourtant des parcours qui sont compliqués, et ce parcours compliqué ça doit être une force chez toi Hakim.

Je te fais passer aussi le message de collègues qui ne sont plus forcément là, de [Responsable d'Unité]... voilà, qui te remercient aussi pour le parcours que tu as fait, et ta réussite c'est une façon de nous remercier. On n'est pas plus fiers quand un jeune revient.

Hakim : Ça me fait plaisir tu vois !

Hakim et Valentin ont introduit dans leurs récits des bribes d'expérience de soutien entre semblables : de génération / de galère / de culture..., sur lesquelles nous avons rebondi et que nous avons valorisées comme telles en faisant exister dans nos entretiens d'autres récits de personnes, comme eux « forgées par l'épreuve »<sup>107</sup>, qui ont eu la possibilité d'expérimenter le *pouvoir du récit* dans un cadre sociologique et de co recherche<sup>108</sup>. Avec Hakim, les possibilités de réflexion dynamique sur lui-même semblent en avoir été démultipliées, au fur et à mesure de nos échanges. Pour nos deux interlocuteurs, chacune de ces évocations semble avoir entrouvert une nouvelle perspective. Le visage de Valentin s'éclairant, ou bien l'idée d'écrire un livre sur sa vie émergeant de notre conversation avec Hakim. Mais au-delà du soutien entre pairs, le dernier dialogue rapporté donne à voir une remarquable symétrisation des enjeux entre professionnels et personnes accompagnées, montrant que l'épreuve du devenir est une épreuve partagée, comme déjà vu dans les précédents chapitres.

---

<sup>107</sup> En empruntant cette expression à la sociologie de l'individuation de Danilo Martucelli. (2006). *Forgé par l'épreuve*, Paris, Colin.

<sup>108</sup> C'est sur le pouvoir du récit en tant que tel que repose le déploiement de la sociologie narrative. Voir le dossier déjà cité de Laé, J.F., Madec, A., Murard, N. (2016). Le pouvoir du récit. *Sociologie et sociétés* vol. XLVIII, no 2, automne 2016.

### III - *Comment vous me voyez, je suis un jeune normal avec vous ?*

Chercheuse 2 : Tu dirais quoi comme traits de caractère forgés à travers les épreuves ?  
Tu te qualifies comment ?

Valentin : Comme un homme normal. Comment vous me voyez ? Je suis normal avec vous [nous acquiesçons d'un signe de tête]. Tant qu'on est tranquille avec moi, je suis tranquille. J'essaie d'être tranquille le temps qu'il faut.

La famille, le travail et le projet d'habiter chez lui sont au centre de nos deux entretiens avec Valentin : « *Mon objectif n°1 c'est mon appartement* ». Quoi de différent de ce à quoi aspire un jeune normal !

Leurs parcours retracés par Valentin et Hakim nous conduisent dans des univers déspecialisés symbolisant, sinon la réussite en tous cas l'insertion dans des mondes de jeunes lambda. Uber Eats chez Valentin, l'université chez Hakim sont les points d'attache autour desquels s'articulent les autres domaines de leur existence. En cela, le récit du parcours soutenu par ces quelques entretiens ordinarisent l'expérience vécue, et c'est en ce premier sens que l'on pourrait comprendre la normalisation évoquée par Valentin. Les heurts et les malheurs, introduits spontanément par nos interlocuteurs n'en sont pas pour autant passés sous silence.

Le *avec vous* de l'interpellation de Valentin : *Je suis un jeune normal avec vous ?* inviterait-il à considérer le caractère performatif du récit par lequel advient l'ordinarisation ? Car n'oublions pas que nous avons introduit ces entretiens auprès de nos jeunes interlocuteurs en les situant dans la perspective d'une sociologie de la jeunesse valorisant la production de connaissances de leur part en tant que « pairs de jeunesse », fussent-ils de la PJJ : reversant en quelque sorte cette spécificité dans une expérience élargie, conférant une identité particulière à nos échanges.

Cette spécificité du parcours de jeune de foyer, et passé par la prison pour l'un deux, donne une coloration à ces points d'attache ordinaires que sont Uber Eats pour l'un, l'université pour l'autre. Les modalités d'appropriation qui transparaissent de ces courts récits semblent complexes, mêlant identification et différenciation<sup>109</sup>.

---

<sup>109</sup> A l'instar des « modalités complexes par lesquelles les jeunes de la protection de l'enfance se fraient une place en se définissant par identification et différenciation au sein d'un espace contraint avec et contre les autres ». Cf. Pierrine Robin, Marie-Pierre Mackiewicz, Bénédicte Goussault, Sylvie Delcroix et les chercheurs pairs, « La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs » article déjà cité.

## A - Valentin chez Uber Eats

Moi j'habite Clermont-Ferrand. Je sors de prison. (...) Je travaille à Uber Eats pour payer mon appartement. Je travaille en scooter ; je travaille tous les jours.

C'est ainsi que s'est présenté Valentin dans le tour de table introductif à notre premier entretien. Dans la première longue partie de notre conversation, il nous apporte un récit vivant et documenté du fonctionnement d'Uber Eats, dont il mime certaines scènes en utilisant l'espace du bureau de la Permanence Educative au Tribunal.

Je n'ai pas de contrat, je suis autoentrepreneur, je suis en train de monter un cabis. Je n'ai aucun compte à rendre à Uber Eats.

Valentin nous raconte avec animation cette forme d'uberisation qui repose sur l'autonomie et l'autoévaluation réciproque entre livreurs et clients, sur la débrouille et l'entraide, une entraide qu'il sait solliciter chez d'autres livreurs.

Une fois, ils m'ont bloqué mon compte car je me suis embrouillé avec un client. Je suis allé voir Marek « T'inquiète Valentin, je vais te faire ça bien ! » Il me rappelle le soir [après avoir lui-même passé plusieurs appels, dont avec la patronne] : « Qu'est-ce qui s'est passé avec le client ? »

Le rapport social, plus horizontal, y est très différent de celui des foyers sur lesquels Valentin résiste à revenir avec nous malgré toutes nos tentatives. En dépit de sa dureté (« *Les clients sont chiants. (...)* Il y a une file d'attente de livreurs à la Place Jaude »), il tient sa place, est compétent et gagne bien sa vie.

En général, quand je fais 100 euros, ou quand j'ai 50% de batterie [de téléphone], je rentre. (...)

Je lui donne [à ma tante] 100 euros pour des courses. L'argent, je peux en avoir comme je veux. Elle croit que je suis en galère. Mais je dors tous les jours, je mange tous les jours.

En comparaison avec Uber Eats viennent en pointillés d'autres expériences de travail que Valentin n'a pas pu tenir parce qu'il ne supporte pas longtemps d'avoir un chef au-dessus de lui, malgré sa capacité à séduire et à se faire embaucher (en quelque sorte il est quelqu'un qui ne craint pas le chômage). A peine sorti d'un Travail d'Intérêt Général dont il aimerait venir complètement à bout pour se rendre disponible à son travail de livreur, Uber Eats vient concrétiser la transition vers une manière moralement responsable de gagner sa vie.

En prison on a le temps de réfléchir. Sur mes fréquentations. Y'en a, ils réfléchissent pas. Ils font de l'argent dedans. Mais moi, je trouve que c'est mieux de faire de l'argent dehors.

## **B - Hakim à l'Université**

Chercheuse 2 : A quel moment t'as senti que les études ça allait être là-dedans que tu allais pouvoir t'en sortir ?

Hakim présente son cursus scolaire puis universitaire comme issu d'un déclic, celui de la nécessité impérieusement ressentie de prouver aux autres qu'il peut réussir sa vie :

Le déclic le plus... ce qui m'a..., là je me suis dit « putain les gens c'est vraiment des enf... », Excusez-moi du terme mais c'est des enfoirés ! Voilà, là je suis calme je le dis calmement... C'est quand plus personne voulait de moi et là ils ont trouvé la solution de me foutre en hôpital psychiatrique pendant deux semaines. C'est là où je me suis dit « là par contre ! » quand ils m'ont fait ça, je me souviens ici j'ai pété un câble ! Quand ils m'ont fait ça et tout, là j'ai fait... « Alors là, mais ils vont voir, ils vont tous se tromper, je vais réussir ma vie, et je vais... je vais m'en sortir, je vais tout faire pour m'en sortir et plus jamais... et là comme ça ils vont tous changer et ils l'auront tous où je pense ! » Et à la fin ben... voilà. C'est ça le déclic clairement. Si je suis honnête...

Le regard rétrospectif que porte Hakim sur son propre cursus est bienveillant mais tout en le complexifiant, faisant preuve d'une constante réflexivité. Ainsi, il est en première année de licence d'histoire après un parcours scolaire que son éducateur qualifie de « réussite scalaire ». A cela Hakim va apporter une autoévaluation plus nuancée : il s'agit d'un bac technologique et non général, ce qu'il resitue comme ayant été une option de facilité de sa part, qu'il dit aujourd'hui regretter. Car il entend aussi se démarquer du destin scolaire propre à son milieu (familial, jeunes dans la galère) dans lequel les institutions sociales et pénales l'avaient assigné s'il n'y avait pas résisté avec l'aide de l'UEAJ. Pour cela il met en avant ses capacités : « *Moi je pense que comme les profs le disaient, j'aurais pu faire franchement un BAC littéraire* ».

Educateur UEAJ : Donc t'as un BAC techno, t'as 20 ans, t'es en fac d'histoire. Enfin t'es... t'es dans les clous !

Hakim : Oui en vrai oui. Franchement je suis quand même content, ça pourrait être bien pire. Non mais c'est vrai ! Je suis quand même là, à la fac je m'en sors pas trop mal. Pour l'instant bon, on n'a eu qu'une note, c'est une note qui compte pour le semestre en géo là. J'ai eu 11,1. C'est pas mal ! Et j'ai eu plus que certains, j'ai un pote qui a redoublé, j'ai eu plus que lui et un autre pote à moi, je pense qu'il est intelligent et j'ai eu mieux que lui. J'étais choqué de ma note, franchement je pensais que j'allais avoir 3, 4.

*Être dans les clous. Être quelqu'un de normal.* Tout comme chez Valentin, la problématique de la normalité sous-tend le récit de soi, un récit réaliste et nuancé (« *ça pourrait être bien pire* »), ici accompagné et soutenu par l'éducateur.

On l'a vu précédemment, cette normalisation est pour Hakim une épreuve composant avec la honte et l'invisibilisation volontaire de son expérience familiale dans le milieu étudiant. Cela contraste avec Valentin qui donne à voir une trajectoire inscrite dans une certaine continuité sociologique.

Pourtant à la fin de notre entretien, on assiste comme à une déconstruction de l'idée selon laquelle, sans famille normale on ne pourrait être normal ; selon laquelle la réussite personnelle serait déterminée par les parents qu'on a eus ou qu'on n'a pas eus. L'entretien de recherche semble avoir procuré un espace où venir tester voire valider cette déconstruction en cours. L'anecdote d'un sportif comme sortie de son chapeau au moment de nous séparer vient témoigner de ce cheminement de pensée. Hakim nous glissera qu'il vient d'apprendre que Marc Perrin, coureur promis aux JO 2024, passé à la télévision dans *C'est mon choix*, un coureur « *très fort, courant très vite* », éducateur sportif de métier, n'avait pas de parents.

J'étais choqué. Je me suis fait "putain !". Il venait du Brésil je ne sais pas d'où ! J'étais choqué ! Le mec je croyais qu'il avait des parents et tout. Et le mec non... ben si, il est adopté quoi !

Dans une association d'idées impulsée par les chercheuses, l'entretien prend fin sur la note du tennis, histoire de refermer la conversation et d'engager la séparation sur le point fort d'Hakim.

Chercheuse 1: Je trouve que tu as de la chance d'avoir une passion. C'est pas donné à tout le monde !

Hakim : J'ai fait plein de sport et j'ai jamais autant aimé que le tennis. C'est la première fois que j'aime autant le sport. Je suis fou de ça !

Chercheuse 2 : C'est trop bien !

Chercheuse 1 : Bon ben on va arrêter le magnéto.

Chercheuse 2 : Merci en tout cas.

Chercheuse 1 : Oui merci Hakim.

Hakim : Ben je suis content, ça me...

## Chapitre 12 - L'expérience critique des institutions

### Introduction

#### Une expérience polarisée entre milieu ouvert et établissements

Dans notre tour de table introductif, Hakim a fait figurer l'UEAJ au même plan que l'hôtelier dans l'énumération des points d'attache significatifs à travers laquelle il s'est présenté. Valentin sur la fin de notre deuxième entretien nous a dit avoir des regrets de ne pas avoir suivi les conseils de son éducateur PJJ de milieu ouvert. Nous lui avons remarqué sa prise de recul : « *Si tu en parles comme ça, c'est que ça t'a servi quand même ?* ». Dans sa réponse, Valentin a pris sa part de responsabilité dans le fait de ne pas avoir su écouter ce qu'il analyse aujourd'hui comme ce dont il aurait eu besoin : « *On est deux dans l'histoire. On a tous les deux des responsabilités. J'aurais dû l'écouter.* » Ces regrets, dans son propre récit, viennent attester d'une reconnaissance envers cet éducateur-là en particulier, qu'il distingue de ceux « *des foyers* » par lesquels il ne s'est pas senti écouté et vis-à-vis desquels il dit n'avoir aucun regret.

A travers la personne de ces éducateurs, le milieu ouvert de la PJJ (élargi à l'UEAJ) est gardé en mémoire comme un support important de construction personnelle, en particulier dans le tumulte des confrontations personnelles avec les diverses institutions. De ce fait cette présence éducative échappe à la critique des institutions de prise en charge qui affleure dans ces deux entretiens. Celle-ci polarise et joue de l'opposition entre foyers et accompagnement en milieu ouvert. En même temps que le regard porté sur les expériences de placement se complexifie au gré des entretiens en intégrant un discours de responsabilisation personnelle. Hakim dans l'autoanalyse qu'il fait de la pénalisation de sa trajectoire se met à la place du magistrat :

Chercheuse 1 : T'étais à l'EPE à ce moment-là ?

Hakim : Oui. Voilà. L'EPE de Clermont Ferrand parce que j'ai fait des conneries en foyer, des dégradations, des trucs comme ça. Et je me souviens en fait le foyer il avait porté plainte, et j'étais allé devant le juge et le juge il m'avait dit, j'm'en rap', il a dit "tu veux aller en EPE c'est ça?". Et là je lui ai mal répondu, je lui ai dit "j'm'en bats les couilles et tout, mets moi y j'm'en fous !". Et du coup il a fait " ok très bien". Comme ça il m'y a mis. [...]

Oui ben je pense qu'il... voilà il s'est dit « voilà il en a rien à faire, on va voir, on va le foutre là-dedans [à l'EPE] et on va voir ».

Allant en ce sens, on pourrait rappeler ici une remarque de Valentin sur l'interaction complexe entre l'adhésion des adolescents placés et la réponse éducative : « *Mais tant que nous on veut pas, il n'y a rien qui peut marcher* ».

## **I - De la présence éducative dans les foyers**

Le retour critique d'Hakim sur son expérience de l'intervention éducative en institution intègre et prend acte de la complexité du travail en équipe :

Hakim : Il y a toujours un ou deux éducateurs avec qui on s'entend bien. (...) Il y a un foyer où je me souviens il y avait aucun éducateur que j'aimais sauf un remplaçant. Il y a un remplaçant qui venait tous les week-ends et tout, trop sympa lui. Mais sinon après, tous les autres, là dans ce foyer, c'était pas... Après j'étais toujours en foyer avec un éducateur bien. (...) Une personne au moins. Ben elle peut rien faire.

Chercheuse 1 : elle n'a pas beaucoup de possibilités de t'aider ?

Hakim : Elle peut pas me défendre devant dix éducateurs dans une réunion. Elle est obligée de dire comme tout le monde. Elle peut pas dire « oui c'est vrai qu'il est bien, il a des bons fonds » si tous les éducateurs ils disent « non nanani nanana ». En vrai c'est ça, cette personne-là elle peut rien faire.

Dans un autre dialogue, que nous restituons ci-après, toujours à propos des prises en charge alliant hébergement et accompagnement éducatif, Hakim regrettera la conditionnalité de l'aide à l'obligation de parole et d'implication personnelle dans le lien éducatif alors même que celui-ci ne peut pas s'établir avec la même aisance avec tous les éducateurs<sup>110</sup>.

Ce reproche entrera en dissonance avec sa propre implication quelque années plus tard, dans le présent entretien de recherche, celle d'une personne non réticente à la prise de parole.

Hakim : Le dernier entre guillemets foyer, parce que ce n'était pas vraiment un foyer, c'était une structure aussi où ça s'appelait le SAD, c'était une structure en gros ben pareil avec des apparts, et il y avait une quinzaine de jeunes dans un appart et une cinquantaine de jeunes en tout, et c'est là que ça s'est mal passé, voilà. Pour eux en fait c'est pas que ça se passait mal, c'est que pour eux je venais chercher juste l'argent. Et

---

<sup>110</sup> Sur la critique de cette injonction à se raconter, on peut se reporter à certains dialogues entre chercheurs pairs et enquêtés tous anciens jeunes confiés à l'ASE : « -Nous on est tous d'accord sur une chose, c'est que nous quand on était placé, parler à un éducateur, au directeur, à la psychologue ou quoi, c'est pas facile. - T'as même pas envie en fait. - Ouais, bah oui et que du coup, t'avais un truc tout fait et tout prêt, tu vois, que tu réchauffais à chaque fois. - Voilà on est tous d'accord là-dessus. - C'est vrai que c'est plus facile de parler quand quelqu'un peut te comprendre, plus facilement. » Cf. P. Robin « Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs », *op.cit.*, p.5.

... et replacer historiquement cette « injonction biographique » dans l'avènement au long cours d'une « société biographique » jusque dans le fonctionnement des institutions sociales et l'accès à leurs protections. Voir l'ouvrage déjà cité d'I. Astier et N. Duvoux, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*.

en vrai c'est pas faux, j'avais pas envie de parler avec eux. Ils venaient nous donner de l'argent par semaine. Et je travaillais un peu, je faisais Uber Eats aussi à côté donc j'avais de l'argent, mais moi je voulais juste qu'ils me donnent ce qu'ils ont à me donner et le reste je m'en fous. Je ne parle pas avec eux.

Chercheuse 2 : Et ça, ça leur allait pas ?

Hakim : Parce que dès que je parle avec eux... voilà, ça leur a pas plus, ça m'énervait, j'avais pas envie. Leur ton, comment ils veulent tout savoir, non ! J'avais pas envie de parler avec eux et voilà ! Il y avait une éducatrice, comme je dis, avec qui je pouvais avoir la même discussion parce que voilà elle savait comment me parler et tout.

Chercheuse 2 : C'était quoi qui était différent, elle dans la manière ...

Hakim : Ben elle avait pas/ c'était pas madame je sais tout, c'était pas... je veux tout savoir, enfin voilà. Elle, elle m'écoutait, elle prenait le temps, elle réfléchissait un peu, voilà ! Elle faisait des choses

Avec Valentin l'échange à ce sujet est moins dynamique qu'à propos d'Uber Eats ou de ses « potes », et il n'y montre que peu d'intérêt répondant plus à nos questions qu'il n'en amène spontanément le thème. Celui-ci sera introduit à partir de l'évocation d'une séquence du parcours institutionnel. L'établissement est présenté comme un endroit de défiance et de suspicion généralisées, loin de la « tranquillité » attribuée par Valentin à d'autres lieux (chez ses grands-parents, chez ses vrais potes) et où il n'est pas toujours aisé de parler avec les éducateurs, en dehors d'une relation plus confidentielle et personnalisée.

Chercheuse 1 : Sinon c'est quoi que tu aimais au CEF ?

Valentin : Ce qui était dehors. On faisait deux trois sorties en ville avec les éducateurs. Je les aimais bien, mais je pouvais pas parler de beaucoup de choses avec eux : « T'as vu ci ? T'as vu ça ? » Or je pouvais pas leur dire. J'suis pas une balance. Je parlais de ma vie qu'avec mon éducatrice référente. C'est elle qui voyait mes parents [nous donne le nom et le prénom de cette éducatrice].

Donc Hakim et Célestin nous disent à peu près la même chose de la conditionnalité de l'hébergement à l'engagement personnel dans un échange, qu'ils ont vécue comme une injonction pesante. Paradoxalement, ils regrettent aussi le peu de disponibilité des éducateurs à l'écoute en général, et en particulier leur manque d'écoute de leurs avis sur les lieux où ils souhaitent vivre et habiter, comme on a déjà pu le développer à propos du placement en famille d'accueil à la campagne de Valentin. Et comme on le verra à propos des alternatives en matière d'hébergement d'Hakim dans le cadre du Contrat Jeune Majeur.

*« J'en ai 40, des jeunes comme toi »*

Hakim : Moi ce qui m'énerve dans le discours dans les foyers c'est... c'est jamais de leur faute, euh... ils sont toujours "oui mais on a 40 jeunes avec qui on doit s'occuper", moi des fois j'ai envie de leur dire "mais avec déjà rien qu'avec moi, si à moi vous me dites ça, vous dites ça à tout le monde et comme ça on se fait tous avoir quoi". 'fin !

Chercheuse 2 : Parce qu'ils te disent ça et du coup il y a personne avec qui il y a un vrai temps ?

Hakim : Ouais voilà, il y a rien. Ils disent "ouais on a 40 jeunes nanani, nanana". Je me dis "ouais mais ça se trouve vous dites ça à tout le monde et moi je le sais même pas".

Partant de là et reprenant à son compte une critique médiatique des foyers de l'ASE qu'il a entendue dans un documentaire, la question de comment s'en sortir et réussir sa vie est présentée (vécue ?) comme une gageure au regard de l'expérience dominante de la déshérence parmi les jeunes des foyers de l'ASE :

Hakim : Si mentalement t'es pas fort là-bas, ben même si t'es bien, tu vas pas réussir. C'est pour ça que la plupart des clochards ils sortent de l'ASE. (...) Moi j'espère, moi j'ai envie de réussir ma vie. Mais de réussir vraiment ! Pas d'être simplement un gars lambda qui travaille, moi je veux être au-dessus. Enfin il y a pas de personne au-dessus..., mais j'ai envie de faire un truc, voilà, reconnu quoi, pas un truc simple.

L'entretien est aussi l'occasion pour l'éducateur de l'UEAJ de réaffirmer une spécificité d'intervention éducative et une posture d'écoute toute différente de celles qu'Hakim a rencontrées dans certains foyers. Et d'en faire le témoin.

Educateur UEAJ : Tu l'as très bien dit à un moment donné « on me faisait la morale tout ça ». Ici une des premières phrases qu'on dit au jeune c'est « Qui on est pour savoir ce qui bon pour toi ? ». Alors moi c'est une phrase que je répète souvent. « Qui je suis moi pour savoir ce qui est bon pour toi ? Je n'ai pas ton parcours », et l'éduc qui arrive qui dit « faut faire ci, faut faire ça ? » ...

L'intervention dans le dialogue, de cet éducateur partie prenante du réseau interinstitutionnel, permet à Hakim d'affiner son regard évaluatif sur l'accompagnement différencié dont il a bénéficié ici et là. Sur quoi cette posture d'écoute et cette disponibilité relationnelle reposent-elle ? Sur du temps, et donc pas trop de jeunes ? Ou bien sur l'affranchissement d'une politique du chiffre qui s'impose à toutes les institutions, en milieu ouvert compris ? Sur la possibilité de dire à un jeune : si tu n'es pas d'accord, tu n'es pas obligé de venir, comme le pratique l'UEAJ ? Sur une manière variable de poser le cadre comme le révèle l'expérience des appartements éducatifs de l'ASE ? Dans cet entretien de

recherche, le retour sur le parcours ne s'en tient pas au récit de soi mais intègre l'espace des points de vue.

## II - De la présence sociale à l'hôtel

Pour Hakim, on a vu que le dispositif hôtelier figure parmi les points d'attache qui comptent, au même plan que l'UEAJ et sa grand-mère. Son entente avec l'hôtelier y est pour quelque chose : « *Oui et puis comme il y a le patron de l'hôtel aussi quand même je m'entends bien avec, du coup je reste là-bas, il est bien et tout. Et j'essaye de faire abstraction des jeunes mais bon* ». Un patron d'hôtel qui compte pour lui, bien qu'il lui en ait voulu d'avoir été impliqué dans la demande d'hospitalisation psychiatrique quelques années plus tôt. Telles qu'Hakim la retrace, son expérience n'est jamais tranchée. Il lui apporte toujours une nuance dans laquelle il prend sa part de responsabilité.

A sa différence, l'hôtel n'est pas un lieu que Valentin a investi relationnellement. C'est d'ailleurs ce qui fait pour lui l'intérêt de cet hébergement en comparaison avec les foyers qu'il critique précisément pour leur injonction à se raconter, déjà évoquée. En creux, l'hôtel nous est rapporté ici comme un lieu de tranquillité dont Valentin n'a pas eu besoin de fuguer, dépourvu de consistance relationnelle, envers les personnes accueillies comme envers l'encadrement éducatif, *a contrario* des foyers :

*L'ASE, ils me payaient l'hôtel, j'aimais bien : je rentre quand je veux, le collectif j'aime pas. (...) Dans tous les foyers que j'ai faits avec l'ASE, ils parlent de leurs problèmes. Je partais tous les jours en fugue.*

Cette façon détachée de restituer son passage par l'hôtel en dit long sur la priorité de Valentin d'avoir, avant toute chose, un toit à lui, et sur l'enjeu d'habiter chez soi au terme d'un parcours de placement haché et présenté comme subi.

Cette hétérogénéité d'expériences hôtelières dissuade de broser un tableau et d'effectuer un bilan trop homogènes de l'hébergement des mineurs et jeunes majeurs à l'hôtel. Ces deux récits croisés mettent en effet en évidence le paramètre évident des personnalités des jeunes accueillis, que l'on songe à un Hakim ou à un Valentin. Mais le contraste semble tenir aussi au type de présence sociale trouvée à l'hôtel, même si Valentin ne s'est que peu livré sur cet aspect.

Nous appuyant sur d'autres enquêtes s'étant intéressées aux hôtels bas de gamme reconvertis en hébergement social, nous pourrions considérer avec elles que le caractère habitable des lieux est

indissociable du statut des relations qui y sont établies avec leurs gérants, lui-même variable selon la figure de l'hôtelier<sup>111</sup>.

### III - Vécus d'injustice dans les transitions interinstitutionnelles

C'est Hakim qui de lui-même est venu répondre en la documentant plusieurs fois de son expérience à une attente des initiateurs de l'action recherche : celle de pouvoir appréhender les parcours des jeunes interviewés, non seulement comme une succession de lieux et de passages de l'un à l'autre, mais plutôt à travers la manière dont se sont réalisés ces passages, dont ils sont arrivés et repartis des lieux et ont vécu les articulations entre professionnels et institutions<sup>112</sup>.

#### A - L'hospitalisation, l'ultime solution quand plus personne ne veut de vous

Le passage entre lieux de placement éducatifs et psychiatrie est le plus emblématique de ces transitions interinstitutionnelles dont il faudrait mieux prendre soin, ou au moins différemment. Elle constitue l'expérience marquante du parcours d'Hakim en ce qu'elle a eu des effets proprement biographiques. Dans l'expérience rapportée par lui, la pédopsychiatrie lui a été présentée comme l'ultime solution quand plus personne ne voulait de lui, plaçant à l'arrière-plan la perspective d'un lieu de soin. La responsable de l'EPE d'alors lui a présenté les choses [son hospitalisation en psychiatrie] en lui disant « *Bon plus personne veut de toi, il n'y a plus de solutions. Donc tu vas être hospitalisé !* ». « *Plus personne ne veut de moi* » : tel est le leitmotiv du récit de parcours venant expliquer ses moments charnières.

Lors de cette hospitalisation sous contrainte actée au cours d'une réunion à l'UEAJ, le partenariat entre les différents acteurs de l'hébergement, en l'occurrence l'hôtel et l'EPE dans le cadre de l'Hébergement Diversifié, a été vécu par Hakim comme une alliance *contre* lui: « *Du coup ils se sont mis d'accord pour me foutre là-bas deux semaines. Comme plus personne, lui [l'hôtelier] il voulait plus de moi.* »

Il découle de cette expérience une perception de l'hospitalisation psychiatrique comme étant une solution à la discrétion des éducateurs au sens générique du terme, et à la discrétion des lieux

---

<sup>111</sup>Il est fait ici référence à une expérience comparable en certains points avec celle des jeunes relevant de la justice pénale des mineurs, celle des demandeurs d'asile en attente de régularisation hébergés dans des « hôtels-budgets » reconvertis pour cette mission ; une expérience de « l'habiter en attendant » recueillie et observée par Jean-François Laé et Laetitia Overney : Laé, JF et Overney, L., (2021) *Exilés, ce qu'habiter à l'hôtel veut dire*, PUCA (Plan Urbanisme Construction et Architecture).

<sup>112</sup> Cf. Annexe VI in volume des Annexes, Rapport final de l'ART : « *Projet d'enquête avec / auprès des jeunes* Conclusions du séminaire du 29 septembre 2020 avec Pierrine Robin ».

d'hébergement qui auraient ainsi le pouvoir de faire hospitaliser dès qu'ils ne veulent plus d'un jeune placé. Cette perception négative de la psychiatrie est corrélée, dans ce récit, à la manière dont la transition a été accompagnée, par la parole, par les intervenants. Et c'est aussi par la parole que l'éducateur de l'UEAJ participant à l'entretien de recherche essaiera d'enrayer cette (mé) compréhension des rouages en rebondissant sur le récit de l'épisode. («*Je te rassure il n'avait aucun pouvoir là-dessus* » |à propos de l'hôtelier])

## **B - Les logiques de placement vécues comme responsables des ruptures de l'habiter**

L'hospitalisation en psychiatrie à la demande d'un tiers institutionnel est emblématique d'un placement contraint pour lequel Hakim n'a pas eu son mot à dire. Sa violence, telle que rapportée par lui, est décuplée par la définition de sa personne qui lui est alors renvoyée, dans le registre de la maladie psychique.

Au-delà et peut-être partant de cette expérience particulièrement marquante, Hakim nous rapporte la plupart de ses changements de lieu d'hébergement comme des déplacements<sup>113</sup> imposés, et vécus par lui comme une punition « *pour [le] faire chier* » au moment même où il éprouvait le sentiment de s'y sentir bien.

Parmi quelques exemples, il y a cette décision, réglée dans le cadre de son Contrat Jeune Majeur dans l'année qui précède notre entretien, d'un retour d'Hakim à l'hôtel qu'il avait quitté pour intégrer un appartement éducatif. La décision est motivée par ses retards quotidiens à ses cours qu'il explique lui-même par son travail chez Uber Eats. Bien que reconnaissant « *sa faute* », cet empêchement de vivre dans un appartement où « *il était bien* » parce que pouvant « *faire ce qu'il voulait* » est réinterprété dans le registre de la réaction punitive (« *Bon on va le faire chier hein, on va lui enlever l'appart*".)

Mais cette analyse des ruptures de lieu de vie va se complexifier. En remontant plus en amont dans le parcours, Hakim partage également sa compréhension des ressorts gestionnaires des déplacements d'un lieu à un autre qui rendent impuissant, jusqu'aux éducateurs.

Après voilà toujours quand j'étais bien dans les foyers ou quoi on a toujours trouvé une solution pour me dégager. Parce que j'étais suivi à un moment par [prénom éducateur], un autre que toi [même prénom] je sais pas si tu connais, et ben là ça se passait super bien. Franchement j'étais dans un appart et je suis resté plus d'un an et demi quoi. Et normalement c'était un an quoi je crois qu'on peut rester. Il y a eu une date limite et on pouvait pas... ça se passait nickel et tout, il y avait aucun problème, j'étais super bien et

---

<sup>113</sup> C'est nous qui employons cette expression en l'empruntant à Emilie Potin (2014) : *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Éditions Èrès.

ils m'ont dit "ben ouais c'est malheureux mais tu peux pas rester quoi c'est la règle, déjà t'es resté plus que tu ne devais rester". Et j'ai remarqué que dans les foyers c'est ... après c'est pas de leur faute, moi j'en veux pas à eux, c'est au-dessus, je sais pas à qui. Dès qu'on est bien, dès qu'on est tranquille ils nous remettent toujours dans la merde.

Ce séjour d'Hakim dans un appartement en semi-autonomie de l'ASE succédait de près à son passage par le CDEF et a pris fin à sa majorité de par le statut règlementaire du lieu. Son évocation dans le récit des épreuves du parcours vient témoigner du décalage intimement vécu entre temporalité institutionnelle (organisée par des balises administratives) et temporalité biographique. Sans qu'il ne les explicite lui-même, on peut supposer les difficultés personnelles de projection dans l'avenir engendrées par ce vécu de « désynchronisation » et de « fractionnement social »<sup>114</sup>.

De façon implicite, l'expérience de ces transitions interinstitutionnelles en étant mise en récit se fait critique de l'accompagnement des institutions et de leurs modalités d'articulation autour de sa personne, précisément dans ces moments charnières. Et c'est en cela qu'on pourrait parler d'une expérience critique des institutions. La reconstruction de sens, par le récit, de ces passages brutaux d'un lieu de prise en charge à un autre redonne à Hakim une certaine maîtrise sur ces épisodes de sa vie passée. Qu'il s'agisse d'une critique du pouvoir discrétionnaire des acteurs de sa prise en charge - qui l'a fait réagir et a fait déclic, insistera-t-il :

*Chercheuse 2 : Donc tu dis que ce moment en même temps, ça été... enfin ça à l'air d'avoir été hyper violent, enfin ça t'a vraiment énervé et en même temps c'est ça qui a déclenché le fait que tu t'es dit "ok là vraiment enfin, je laisse plus personne me dire des trucs comme ça ».*

Ou qu'il s'agisse d'une critique des dates butoir participant à son tour à documenter la difficulté de ces jeunes à se sentir habiter quelque part dans la période de transition vers l'âge adulte.

---

<sup>114</sup> C'est à Edouard Gardella, déjà cité en introduction de deuxième partie à partir de ses recherches sur le sans-abrisme, que nous reprenons les termes de désynchronisation et de fractionnement. Cf. E. Gardella, *Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social*, *op. cit.*

## Conclusion de la quatrième partie - Epreuve du devenir et engagement dans l'entretien

### Prendre soin du *en devenir*

Au moment de conclure, commençons par rappeler, au côté de sa finalité cognitive, l'un des enjeux de cette enquête auprès de quelques jeunes concernés par les interrogations de l'ART. Le regard sur le passé auquel nous les invitions, et la question de leur devenir, n'étaient pas dissociables ; nous attarder sur leur expérience était adossé à notre intérêt pour leurs aspirations pour leur vie et pour eux-mêmes, un centre d'intérêt qui leur était présenté comme structurant de l'ensemble de nos recherches. Cette question du « qu'est-ce que tu as envie pour ta vie », du *en devenir* en tant que temporalité de la vulnérabilité tournée vers le futur, devait pouvoir être posée et entendue dans ces entretiens.

En cela, pourrait-on à la suite d'Etienne Souriau concevoir la pratique du récit elle aussi comme une action instauratrice, une action pour laquelle « la dualité de l'œuvre, celle à faire, encore virtuelle et dans les limbes, et celle qui est déjà plus ou moins sculptée, tracée, écrite, est essentielle »<sup>115</sup>.

### *De la capacité à rêver comme ouverture du récit ?*

Le rêve a eu droit de cité dans les deux récits de parcours de Valentin et d'Hakim. Serait-ce un indice de leur potentiel de désistance, si l'on s'en tient au registre pénal de la trajectoire, ou plus largement de leur détermination à changer de récit, à ouvrir le récit biographique ? Tous deux ont formulé quelques rêves, non d'ailleurs sans une pointe d'humour prouvant leur distance et leur ancrage dans le réel présent.

Les métiers du bâtiment sont ainsi venus et revenus dans les propos de Valentin en des termes valorisés. Celui de maçon en particulier : « Maçon », « c'est beau », « ça fait plaisir aux gens », « il y en aura toujours besoin »...

Chercheuse 2 : tu as une expérience en maçonnerie ? Tu nous as dit que tu aimerais t'y former ?

Valentin : juste pour faire ma baraque. C'est un horizon au loin [il le visualise en portant sa main au-devant]. Pour l'instant, j'suis bien dans Uber.

---

<sup>115</sup> Voir Etienne Souriau (1956), p. 205, déjà mobilisé en deuxième partie du rapport / Chapitre 8.

... un horizon, reposant certes sur des aspects concrets du métier, mais sans la texture d'un projet d'évolution personnelle vers un métier. Une sorte d'imaginaire associé (dans l'entretien) à la projection d'habiter enfin chez soi.

Lorsqu'Hakim envisageait d'écrire d'ici cinq à six ans un livre sur sa vie, ou de devenir à plus long terme un entraîneur de tennis, de telles projections résonnaient comme une alternative à la menace de la répétition, constitutive elle aussi de son épreuve du devenir comme le raconte si bien cette séquence du récit de son hospitalisation psychiatrique :

Hakim : Même à la fin je m'en souviens, il m'a dit "c'est sûr tu reviendras". Il me l'a dit comme ça, un éduc [de l'hôpital psychiatrique].

Chercheuse 1 : Je suis sûr que ?

Hakim: "Que tu reviendras là dans pas longtemps". Je suis jamais revenu et j'y reviendrai jamais là-bas. Quand il m'a dit ça je me suis dit "on verra t'inquiètes".

Au contraire, déjouer les déterminismes (familial, social), réussir dans ses études, aspirer à avoir des enfants et une famille, et à bien les éduquer nous est raconté comme un défi personnel, celui de changer de récit.

### **Forgés par l'épreuve : le parcours comme démarche réflexive**

Par-delà les différences de contenus et de trames narratives, ce dispositif d'enquête a été accepté par chacun des jeunes comme une occasion de réfléchir à son parcours. En témoigne, en plus du fait de s'être rendu présent, leur engagement dans la conversation, engagement parfois corporel comme on l'a vu avec Valentin utilisant tout l'espace du bureau de la PEAT pour décrire certaines situations. Nos jeunes interlocuteurs s'en sont saisi pour témoigner chacun à sa façon de la dimension conjonctive de leur vulnérabilité : je suis certes un jeune des foyers (et j'en suis fier nous a dit Valentin), mais un jeune normal quoi ! ... et en tout cas qui aspire à le devenir.

C'est ce chemin non linéaire allant d'un pôle à l'autre, que Valentin comme Hakim, ont accepté de documenter dans nos rencontres, de façon plus ou moins explicitée, imagée ou métaphorisée. C'est par maints détails concrets, retracés en partie dans cette dernière partie du rapport, que l'un et l'autre ont témoigné d'un recul sur leur vie passée et sur ce qu'ils étaient en train de devenir, sans embellissement. On pourrait récapituler les séquences d'entretien où ils nous ont dit avoir changé sinon ne plus être tout à fait les mêmes, ou relaté des événements les ayant amenés à changer, ou à décider de changer. Les moments où leur regard s'est fait rétrospectif sur certains accompagnements éducatifs dont ils

reconnaissaient ne pas avoir retenu les conseils, tout en admettant que seul leur recul d'aujourd'hui leur permettait d'en avoir des regrets.

Car parmi les changements personnels pointés par nos interlocuteurs, il y a de toute évidence le fait de pouvoir parler de soi avec une certaine distance et plus de sérénité :

Hakim : J'aurais pas pu parler comme ça et tout. Avant je parlais pas comme ça de ma situation.

Chercheuse 1 : Parler de toi ?

Hakim : Ah j'arrivais pas je te jure ! Peut-être à l'époque de l'UEAJ ça allait encore, mais j'avais un peu de mal quand même. Alors tu m'as pas connu au CDEF !

(...) C'est vrai que dans le fond quand on réfléchit je regrette, c'est pas bien, j'aimerais bien revenir en arrière mais on peut pas. Au moins j'ai appris des choses.

Valentin : Demande à [prénom éducateur de milieu ouvert] comment j'étais quand je l'ai vu pour la première fois. En fait il m'aidait bien. Alors que je pensais qu'il était plus là pour m'emmerder que pour m'aider. Je lui ai dit « Casse-toi de là, t'es un éduc ! » Alors que si je l'avais écouté, ça irait mieux. Chaque fois qu'il mettait un truc en place, je le niquais. Aujourd'hui, je me dis que j'aurais dû l'écouter avant.

### **Des espaces de recherche impurs**

Comment espaces de recherche et d'intervention se sont-ils reliés, sinon ont-ils été envisagés comme pouvant se relier au cours de ce volet de l'ART ?

Le montage que nous avons conçu pour Valentin visait une étanchéité entre l'espace de la recherche et celui des prises en charge, en reconnaissant celle-ci comme nécessairement relative. Car le lien d'accompagnement éducatif était bien présent en amont de nos rendez-vous comme en arrière-plan, en témoigne le café que Valentin nous a servi avec familiarité. Ces entretiens seuls à seul avec lui, sans présence éducative, avait toute leur importance dans une étape d'autonomisation (sinon de lâchage) vis-à-vis des institutions d'assistance et de protection. Sa ponctualité à nos deux premiers entretiens, sa présence vivante et la teneur de son expérience rapportée ont attesté qu'il « allait bien » dans cette transition biographique à distance des accompagnements socio-judiciaires.

Tout différemment, la participation d'un éducateur témoin d'une séquence charnière de son parcours a eu pour ressort d'amplifier le pouvoir du récit d'Hakim, pour lui-même et à l'adresse de tiers hypothétiques à venir, pairs et/ou institutions. Le parcours comme activité réflexive et productrice de cohérence à l'endroit des ruptures et des ratés de l'existence a joué à plein. Et simultanément il est venu frapper et interpeller la question institutionnelle de l'ART.

Nous pourrions donner pour troisième exemple la préparation de la rencontre avec Rabir. La recherche était suffisamment installée sur le territoire pour qu'émerge cette idée de réaliser un entretien au parloir

de la maison d'arrêt, en présence de son éducatrice référente de milieu ouvert, dans un moment de transition entre passé présent et à venir, et à l'approche de la fin de mesure PJJ, pour ne faire que rappeler ici le micro-dispositif que nous avons évoqué en deuxième partie du rapport. Envisagée tout d'abord comme une présence discrète et facilitatrice, rien ne devait empêcher à la contribution de cette éducatrice d'évoluer *in situ* vers un soutien actif de la prise de parole de Rabir à propos de son expérience.

Construire des potentialités narratives chez ceux présumés les plus vulnérables de ce point de vue, et ne pas affaiblir, ont été les enjeux de ces articulations entre action et recherche. Nous avons signifié à nos interlocuteurs que regarder le passé allait nous permettre de repérer non seulement ses facettes éprouvantes mais aussi des « pépites » ça et là ; repérer comment on pouvait en ressortir avec des ressources pour l'avenir ; et comment cela permettait de « savoir ce qu'on aimerait pour sa vie ». Il semble que ce volet d'enquête mené auprès de ceux des jeunes qui en ont eu la disponibilité a permis que s'y déploient tout à la fois leur expérience de la vulnérabilité et leurs compétences narratives. Comment comprendre à cet égard l'absence de Jamal et de Rabir qui se sont désistés au dernier moment : avaient-ils auto évalué leur fragilité narrative dans le moment et dans le contexte précis de nos entretiens ?

Cette mise en regard de plusieurs conversations de recherche engagées dans les bords de l'institution pénale nous fait dire en conclusion qu'il n'y a pas de modèle qui vaille pour tous, le « sur mesure » s'étant confirmé être une voie féconde en la matière.

# Conclusion générale

## La temporalité de la recherche

Cette action-recherche, programmée par convention sur deux années, en aura duré trois (été 2018 > été 2021). Le contexte des mobilisations sociales nationales et locales de 2019 puis celui de la crise sanitaire mondiale de 2020 auront eu raison des délais de réalisation. Telle la marque d'une recherche vivante, s'affirmant dès le départ comme n'étant pas hors du monde mais prise dans le pétrin des parcours et insérée dans les engagements professionnels et sociaux de ses protagonistes. Le tout replacé dans le cadre d'une action recherche à très faibles moyens ne disposant pas de la force de frappe d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche, mais dépendant de la capacité d'enrôlement d'un réseau et de la disponibilité d'un binôme constitué d'une chercheuse et d'une conseillère technique territoriale.

Trois années ont passé depuis les premiers recueils des données auprès des professionnels clermontois<sup>116</sup>. Faut-il conclure à leur obsolescence ?

D'une part les jeunes mis à l'étude ont grandi, et sont sortis ou en voie de sortir des dispositifs étudiés. Le souci des équipes s'est déplacé sur d'autres mineurs, plus récemment arrivés et plus jeunes. D'autre part, les professionnels ayant initié le projet d'ART et s'y étant investis ont pour partie quitté leur service ou sont sur le départ. Enfin le contexte général de la justice pénale des mineurs amène ses acteurs à de nouvelles préoccupations avec l'entrée en vigueur à l'automne 2021 du nouveau Code des mineurs.

Cet ensemble de mouvements individuels et institutionnels nous incite à nous dégager d'une conception opérationnelle des résultats, au service de l'action en train de se faire ; en même temps qu'il est difficile de tirer des enseignements généraux d'un corpus retenu à partir d'une préoccupation du terrain, en fonction des épreuves et des attentes des professionnels qui étaient là au départ du projet de recherche.

Si elles ne répondaient pas à des critères scientifiques, pourtant force est de constater que les données longitudinales rassemblées par les acteurs professionnels de l'ART sont d'une grande précision et potentialité heuristique, inexploitable en un seul rapport. Il s'agirait de continuer de les valoriser dans un après-ART, à définir.

---

<sup>116</sup> Le dernier focus group s'est réuni en novembre 2020 ; le volet d'enquête auprès des jeunes a été réalisé dans l'hiver 2020-2021.

L'arrivée à maturité des jeunes concernés pourrait également ouvrir des possibilités de s'entretenir avec eux. L'expérience de l'enquête et nos rendez-vous manqués avec des jeunes qui avaient accepté de participer à des entretiens donnent à penser qu'il leur est plus facile de se rendre disponibles quand ils ne sont plus « dedans ».

En conclusion de cette première restitution de recherche, revenons sur deux types de résultats attendus, les uns à l'endroit de la recherche, les autres de l'action, si tant est qu'on puisse les séparer.

## **L'ordre conjonctif de la vulnérabilité**

La vulnérabilité des jeunes revisitée à travers la triade : victime / auteur/ responsable, et à travers la polysémie du terme d'auteur (auteur d'actes délictueux *versus* comment se construisent-ils comme auteurs de leur vie sur un parcours de vulnérabilité ?) nous a permis de regarder sous un nouveau jour les articulations entre institutions et professionnels qui étaient au départ l'objet de toute l'attention des commanditaires de l'action-recherche. Cette triade nous a permis aussi d'exploiter le thème récurrent de l'histoire abandonnique, en en faisant l'objet d'une réflexion sur la mise en récit des parcours, dans les pratiques observées, et dans les espaces ouverts par la recherche.

Nous pourrions resituer cette relecture conjonctive de la vulnérabilité dans le cadre de la justice pénale des mineurs et de ses collaborations avec l'ASE et avec la santé mentale. Elle renvoie à deux périodes de l'histoire de la PJJ. La première, celle de l'Ordonnance de 1945, visait à minimiser l'acte délinquant en tant qu'acte de minorité, tout en prenant en compte le défaut de protection du mineur délinquant. Ce paradoxe contenu dans la Loi est réactualisé dans une seconde période, grâce à la question devenue centrale du parcours, et au travers de sa coordination et des mises en récit par lesquelles en passe cette coordination. La trajectoire y resurgit en mettant en avant, au centre de l'advenue du sujet, le lien défait et l'enfant souffrant. La prise en compte de la vulnérabilité repose sur un régime de temporalité qui s'attache à regarder la teneur de l'exposition aux risques. Et par là-même, à regarder ce que le passé peut devenir lorsque les traumatismes initiaux [la trajectoire] sont considérés comme trop forts pour que l'enfant devienne un sujet [de son parcours].

Cet ordre conjonctif de la vulnérabilité se repère également dans l'évolution générale de la protection de l'enfant. Il n'est qu'à se référer au changement de schèmes des rapports successifs de l'ONED, passant du prisme de la souffrance et de la maltraitance (« Une souffrance maltraitée », 2008) à celui de la vulnérabilité (« Protection de l'enfance et vulnérabilité, quels apports ? », 2014). La vulnérabilité, repensée avec Marc Henry Soulet en conclusion du deuxième rapport, et à travers ce que nous enseignent les six parcours de l'ART, est un opérateur conjonctif qui permet de tenir ensemble une

fragilité et une potentialité, quand le parcours et ses injonctions à l'autonomie essaient d'effacer la détermination.

## **L'enchevêtrement des temporalités de la trajectoire et du parcours**

Le parcours est une lutte qui permet la reconnaissance du jeune comme auteur et responsable, mais qui revient toujours sur le temps du lien défait, celui de la trajectoire. Il se fait enchevêtrement de ces temporalités du passé et de l'avenir, dans le temps présent de l'accompagnement, et dans celui de la présence sociale, y compris celle offerte, comme on ne pouvait s'y attendre, par la pénalisation de la trajectoire.

Accepter cet enchevêtrement des temporalités, celle de la trajectoire et celle du parcours, est une alternative au conflit de temporalité.

À l'issue de cette enquête, on pourrait relire en effet les conflits inter et intra institutionnels comme un conflit entre ces temporalités du passé, du présent et du futur. Les crispations autour du projet qui conditionne l'admission dans un lieu d'hébergement en sont un premier exemple, en mettant en tension les acteurs territoriaux de la PJJ, selon qu'ils interviennent depuis le milieu de placement ou depuis le milieu ouvert socle ; mettant également en tension ce dernier et l'ASE lorsque ses interlocuteurs lui opposent des conditions impossibles à rassembler par le jeune pour accéder au contrat jeune majeur.

Dans cette épreuve partagée du devenir du jeune, il semble que les pratiques du milieu ouvert de la justice pénale, au gré de ses articulations avec ses partenaires, oscillent voire composent entre deux écoles, celle du *care*<sup>117</sup> et celle de l'activation. Cette alternative actualise le couple protection – sanction qui en est fondateur. Et c'est encore elle qui attise voire structure les tensions interinstitutionnelles.

Des compromis acceptables, mis au compte du processus de l'action recherche, commencent à voir le jour pour un ou plusieurs adolescents mis à l'étude.

---

<sup>117</sup> A partir d'une focale centrée sur les identités professionnelles, le rapport de recherche de Lenzi, Milburn, Milly et Sallée (op.cit. p.213), conclue à une gouvernementalité du « *care* » (protection-éducation-réaffiliation) au sein la prise en charge des mineurs en milieu ouvert. Le *care* s'accomplit aux marges de celle du « *cure* » (thérapeutique) et du « *blame* » (sanction-punition-détention). Selon les auteurs, ces deux dernières formes ne sont pas totalement absentes, et surgissent à travers les dispositions telles que les obligations de soin (thérapeutique) et les possibilités d'enfermement (punitif), mais qui sont constamment réappropriées par la dynamique de la protection et de l'éducation.

## **Du problème des « préconisations »**

L'injonction à déboucher sur des pistes de renouvellement de l'action, adressée par les commanditaires de l'ART aux chercheurs, serait comparable à celle faite aux professionnels de l'accompagnement de faire progresser les jeunes dans des parcours impossibles. Cette quadrature du cercle est la mission qui leur est confiée et qu'ils s'imposent eux-mêmes dans leur envie de bien travailler.

Et que peut-être aussi en miroir de ça [l'injonction à ce que le jeune-homme progresse, Jamal en l'occurrence], sur la question de la recherche action, sur quelle forme de résultat elle pourrait déboucher, du coup est-ce que ce n'est pas le moment-même de la rencontre [avec le jeune] qui est en soi une forme de résultat ? Vous voyez ce que je veux dire ? C'est à dire que dans cette mission impossible qui nous serait dévolue et notamment à [la chercheuse] de trouver quelque chose, quelle horreur ! C'est exactement la même chose que pour vous ! Vous voyez ce que je veux dire ? (Modérateur, focus group Jamal)

Dans une homologie entre les parcours étudiés et le parcours de l'action-recherche, l'injonction à l'impossible se trouverait déplacée et redistribuée. Il serait alors tout aussi impératif pour la chercheuse d'y résister. Quoi de mieux que cette interpellation du modérateur des focus-groups (Roman Pétrouchine) pour ouvrir la conclusion de ce rapport de recherche-action sur son volet « action », et répondre à ses fortes attentes de « conceptualisation pédagogique » réitérées en conseil scientifique et technique<sup>118</sup>.

En valorisant « le moment » plutôt que le projet, comme nous y incite à plusieurs reprises Roman Pétrouchine, et sans vouloir « botter en touche », commençons par faire le point sur les effets d'action-recherche dans le cours même de son déroulement.

## **L'expérimentation continue d'un faire autrement**

Dès le départ de l'ART, recherche et expérimentation ne sont pas seulement pensées l'une après l'autre, dans une logique de linéarité, mais également dans leur chevauchement. On a vu au fil de ce rapport que la reconstitution de certains parcours de jeunes par leurs protagonistes professionnels a mis au jour, ici et là, l'expérimentation d'un faire autrement. Les différents espaces ouverts pour les besoins de l'enquête, qu'il s'agisse des focus groups pour recueillir l'expérience professionnelle ou des entretiens avec les jeunes concernés, ont permis d'amorcer en eux-mêmes des déplacements de posture, ou de perspective, constituant en cours de recherche une première dimension de

---

<sup>118</sup> Le besoin des "commanditaires" de l'ART d'avoir accès à des outils méthodologiques permettant le passage de l'analyse des parcours et situations retenus, à des enseignements plus généraux en termes d'action, appropriables par l'institution, est exprimé lors d'un Conseil scientifique et technique de juin 2019.

l'expérimentation. Par exemple, une autre façon de se mettre autour de la table, entre services, en se mettant en enquête, collectivement, à partir d'une situation problématique a permis d'explorer, certes de façon timide, au sein-même du réseau interprofessionnel et interinstitutionnel qui gravite autour de ces parcours judiciaires, des postures d'intervention par la recherche. Ou encore la conception d'un dispositif de conversation sur mesure, avec quelques jeunes, en bordure des institutions de prise en charge, nous a fait explorer par tâtonnements une relation d'enquête leur permettant d'éprouver, par la possibilité de s'entretenir avec des professionnels (ici de la recherche), une autre posture que celle du jeune suivi ou accompagné ; leur permettant de devenir auteurs de leur récit.

On avancera ici quelques indices attestant de ces effets de recherche action.

Tout d'abord la qualité des récits recueillis auprès des éducateurs référents, leur force heuristique et réflexive à partir d'une connaissance extrêmement située s'explique par le fait que ces entretiens arrivent deux ans après [le début de l'ART et de ses prémisses]. Un fait reconnu et partagé par nos interlocuteurs-trices.

Ensuite, de nouvelles pratique et manières de travailler ensemble émergent de façon tangible dans le cours même de la recherche, dont les participants ne cessent de faire mention d'une réunion à l'autre du groupe ressource. Tel ce dispositif de mise au travail sur l'histoire du mineur dans une UEMO (cf. en partie III), ou les concertations devenues plus spontanées entre acteurs territoriaux autour de situations à débloquer (entre CDEF et PJJ, entre pédopsychiatrie et PJJ, entre ASE et PJJ).

Mais encore, l'approche par les parcours soutenue par l'action-recherche donne l'idée que la réorganisation des relations interinstitutionnelles puisse commencer par se repenser à partir d'un cas, d'une situation particulière, dont les acteurs parlent à la première personne du singulier. L'approche par cas s'immisce dans la manière de penser les réorganisations internes à la PJJ territoriale. Par exemple, dans le cadre d'une réflexion de la direction territoriale sur la question de l'hébergement, objet de tensions entre le milieu ouvert et l'EPE au démarrage de l'enquête. Ou à propos du dispositif hôtelier, dont la critique remonte à partir des parcours singuliers (focus group Valentin), dans l'espoir d'être mise au travail plus collectivement pour que ce dispositif atypique et souvent bricolé, de plus en plus sollicité, acquière sa légitimité dans le champ de la protection de la jeunesse.

Dans la perspective de la traduction en pistes de travail des analyses produites par l'ART, comment désingulariser les pratiques sans les monter trop vite en généralité ? Repartir des parcours (d'accompagnement et de prise en charge) dans leurs singularités, telle est la condition pour aller vers des réponses adaptées, selon les auteurs d'un dossier *d'Agora Débats Jeunesse* (2017) :

Finalement, la diversité des situations et la variété des expériences montrent à quel point chaque parcours de jeune au contact des institutions pénales est différent. Il n'existe pas en effet une seule trajectoire de délinquance, pas un profil unique d' « enfant de justice » mais bien des parcours multiples, des itinéraires individuels façonnés à partir d'éléments de contexte géographiques, sociaux, familiaux, et qui doivent être pris en compte dans les solutions apportées et dans les dispositifs de prise en charge envisagés. Les récits de jeunes peuvent ainsi offrir des outils précieux pour imaginer des principes et des pratiques d'une justice qui serait véritablement « spécialisée » et « adaptée »<sup>119</sup>.

## **Agir sur la dimension politico-institutionnelle des parcours**

Cependant, pour permettre le passage du singulier à l'institutionnel, pour renouveler les institutions à partir des parcours singuliers, ainsi que nous en avons posé le cadre général en introduction du rapport, encore faudrait-il désenclaver le regard sur les parcours d'une lecture exclusivement psychiste.

La difficulté constatée à faire émerger des controverses d'ordre institutionnel dans les espaces de l'*ART* interpelle. Ceux des partenaires avec lesquels auraient pu être travaillés de tels désaccords, être repris des 'casserolés' ou des débriefs non entamés, n'ont pas participé aux focus groups mis en place dans l'*ART*. Soit qu'ils ne se soient pas sentis concernés, soit qu'ils n'y aient pas été invités car supposés ne pas se sentir concernés. Des nœuds institutionnels ont bien affleuré dans les interactions en focus group mais n'ont pu y être décortiqués car leurs protagonistes notamment hiérarchiques n'étaient pas autour de la table.

Ceci viendrait expliquer que les dimensions sociopolitiques des parcours n'aient été introduites qu'à la marge des considérations qui leur ont été portées, en toute fin des focus groups.

Le problème c'est qu'on aimerait qu'il y en ait d'autres qui se sentent concernés. Que ce soit le président du conseil départemental ou que ce soit le ministre de la justice ou que ce soit le ministre de la santé j'en sais rien ! Mais vous voyez il y a des... la question des gens qui viennent partager c'est ceux qui ont investi justement ce travail, qui sont dedans ou qui l'ont été, mais de manière concernée justement. Ça c'est une vraie question je trouve dans le parcours. Qui est concerné ? Comme vous dites, on se retrouve à le mettre en CEF, et vous vous retrouvez à frapper à des portes qui ne s'ouvrent pas, parce que, enfin, on aimerait bien que d'autres instances, d'autres structures se sentent concernées dans ce travail. (Chef de service éducatif, Focus group Jamal)

---

<sup>119</sup> Argument du dossier « Expériences juvéniles de la pénalité » de la revue *Agora Jeunesse* n° 77 / 2017, coordonné par Alice Jaspard et Nicolas Sallée.

Sont ici questionnées les conditions de formation d'une communauté de concernement, ou « communauté de charge » pour reprendre le concept du philosophe Roberto Esposito<sup>120</sup>. Comment celle-ci peut-elle advenir à partir de visions conflictuelles du parcours et comment peut-elle s'autoriser des désaccords en son sein.

## **Une action de la recherche mineure**

En rendant visible un processus de tâtonnements sans fin dans des cadres pluriels (justice pénale, aide sociale à l'enfance, pédopsychiatrie) et contraints, on peut espérer de ce compte-rendu de recherche qu'il participe à la valorisation « d'arts de faire » au sens que lui donne Michel de Certeau : « des pratiques mineures, non organisatrices de discours, multiple et silencieuse réserve de procédures ». <sup>121</sup> Un tel constat fait surgir cette autre préoccupation : comment ces pratiques mineures peuvent-elles prétendre devenir un jour un art de faire collectif ? A cet égard, à quoi pourrait servir cette action recherche si ce n'est d'avoir produit de la réflexivité ?

L'action de la recherche est mineure au sens des « arts mineurs » définis par Michel de Certeau, et en même temps on pourrait la considérer comme essentielle<sup>122</sup>.

---

<sup>120</sup> Esposito Roberto, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF, 2000.

<sup>121</sup> Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p.79.

<sup>122</sup> Ce dernier mot reprend littéralement une observation de Bertrand Ravon lors d'une discussion sur la problématique analytique du rapport (avril 2021).

## Sigles et acronymes

AEMO - Action éducative en milieu ouvert  
ASE - Aide sociale à l'enfance  
CEF - Centre éducatif fermé  
CER - Centre éducatif renforcé  
HD : hébergement diversifié  
CJ – Contrôle judiciaire  
CMP - Centre médico-psychologique  
CMPP – Centre médico-psycho-pédagogique  
CPIP – Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation  
DIPC - Document individuel de prise en charge  
DIRPJJ - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse  
DT - Direction territoriale  
EPE - Établissement de placement éducatif  
ITEP – Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique  
IOE - Investigation et orientation éducative  
JE – Juge des enfants  
LS – Liberté surveillée  
LSP - Liberté surveillée préjudicielle  
MDPH - Maison départementale des personnes handicapées  
MECS - Maison d'enfants à caractère social  
MJIE - Mesure judiciaire d'investigation éducative  
MO - Milieu ouvert  
MSPJ – Mise sous protection judiciaire  
ONED - Observatoire national de l'enfance en danger  
OPP - Ordonnance de placement provisoire  
PJJ - Protection judiciaire de la jeunesse  
PEAT – Permanence éducative auprès du tribunal  
QM – Quartier Mineur  
RUE - Responsable d'unité éducative  
SAH : Secteur associatif habilité  
SME – Sursis de mise à l'épreuve  
SPIP – Service pénitentiaire d'insertion et de probation  
UEAJ - Unité éducative d'activités de jour  
UEMO - Unité éducative de milieu ouvert

## Bibliographie

- Astier, I. & Duvoux, N. (dir.) (2006). *La société biographique : une injonction à vivre dignement*. L'Harmattan.
- Becker, HS. (2016). *La bonne focale. De l'utilité des cas particuliers sciences sociales*. La découverte.
- Benazeth, V., Larminat (de), X., Gaïa, A (2015). Changements biographiques et transformation d'un mode de vie : l'apport des recherches sur les sorties de la délinquance. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*.
- De Certeau M. (1990). *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*. Paris, Gallimard.
- Deries, B. & Petrouchine, R. (2016). Anicroche autour d'une doudoune. De la construction des trajectoires d'adolescents aux frontières de l'éducatif et du soin. *Rhizome*, 1(1), 38-46. <https://doi.org/10.3917/rhiz.059.0038>
- Deries, B. & David Grand, D. (2018). De l'œuvre à faire dans les parcours d'ados difficiles et incasables. *VST - Vie sociale et traitements*. 2018/1 N° 137 | pages 74 à 81. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-1-page-74.htm>.
- Deries, B. & Pétrouchine, R. (2016, juillet). La professionnalité à l'épreuve des adolescents en grande difficulté. Enquête sur les pratiques de soutien aux professionnels [Rapport final de recherche]. Orspere-Samdarra.
- Deshayes, F. & Laé, JF. Ecrire, agir le droit pas à pas. Quand les usagers écrivent dans leur dossier. Delcambre P., Matuszak C. (dir.). (2016). *Écrire au magistrat : nouvelles normes, nouvelles contraintes*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Gansel, Y. (2016). « Où sont-ils ? » : Incertitudes professionnelles dans le traitement des adolescents « difficiles ». *Rhizome*, 59(1), 78-85. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rhiz.059.0078>
- Gansel, Y. (2019). *Vulnérables ou dangereux ? : Une anthropologie du souci des adolescents difficiles*. ENS Editions.
- De Gaulejac, V. (2012). *L'histoire en héritage*. Payot.
- E. Gardella, E. (2016). Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social, Presses Universitaires de France | « Sociologie » 2016/3 Vol. 7 | pages 243 à 260. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2016-3-page-243.htm>
- Génard, JL. (2009). Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance. Périlleux, T. et al. *Destins politiques de la souffrance*. Éres | « Sociologie clinique » pages 27 à 45. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/destins-politiques-de-la-souffrance---page-27.htm>
- Grand, D. (2019). Réflexion sur la fabrique des parcours des mineurs par les intervenants sociaux, *Champ social* | « Forum » 2019/1 n° 156 | pages 16 à 22. Article disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-forum-2019-1-page-16.htm>
- Ion, J & al. (2005). *Travail social et souffrance psychique*. Dunod.
- Jaspard, A. & Sallée, N. (coord.) (2017). Expériences juvéniles de la pénalité. *Agora Jeunesse* n° 77.
- Laé, JF., Madec, A., Murard, N. (2016). Le pouvoir du récit. *Sociologie et sociétés* vol. XLVIII, no 2, automne 2016.

- Laé, JF., Overney, L. (2021). *Exilés, ce qu'habiter à l'hôtel veut dire*. PUCA.
- Laval, C. & Ravon, B. (2016). Avant-propos. Les adolescents difficiles et ceux qui s'en préoccupent. *Rhizome*, 1(1), 5-13. <https://doi.org/10.3917/rhiz.059.0005>
- Laval, C. & Louzoun, C. (coord.) (2008). Prendre soin de la professionnalité. *Rhizome* n°33.
- Lechevalier Hurard, L., Ravon, B., Rivet, B., Vidal-Naquet, P. (2019). *Patience, prudence et petits pas. À la recherche du sens du travail social et médico-social. Le cas des Maisons de la Métropole du territoire de Vénissieux - Saint-Fons*. Métropole du Grand Lyon.
- Lenzi, C., Milburn, P., Milly, B., Sallée, N. (2020). *Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs. Regards croisés France-Québec. Des professionnalités aux gouvernementalités* (Rapport final de recherche).
- Martuccelli, D. (2006). *Forgé par l'épreuve*, Paris, Colin.
- Martuccelli, D. (2010). *La société singulariste*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et Société»
- Muniglia V., A., Merdrignac P. (2019), Conduire une recherche avec des jeunes en rupture de liens : un ajustement délicat entre coopération, asymétrie des positions et précarité des conditions, *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 23 | Automne 2019, mis en ligne le 06 janvier 2020, consulté le 28 janvier 2020. URL Lepeltier <http://journals.openedition.org/sejed/10239>
- ONED. (2014). *Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages et regards croisés*. Rapport.
- Passeron, JC. (1989). Biographies, flux, itinéraires, trajectoires. *Revue française de sociologie*, XXXI, pp. 3-22.
- Payet, JP. (2020). Les voix faibles. Pour une enquête par conversation. CollectiF. B. *Parler de soi. Méthodes biographiques en sciences sociales*. Editions EHESS.
- Potin, P. (2014). *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*. Éditions Ères.
- Ravon, B. & Laval, C. (2015). *L'aide aux adolescents difficiles : Chroniques d'un problème public*. Ères.
- Ravon, B. & Vidal-Naquet, P.A. (2016). Introduction. Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité. *SociologieS* [En ligne], <http://journals.openedition.org/sociologies/536>
- Robin, P. (2020). « L'enfant de personne » : À l'épreuve du placement et de sa sortie.
- Robin, P. (2018). Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs. *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 19 | Automne 2017, mis en ligne le 15 janvier 2018, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8517>
- Robin, P. (2016). Le parcours de vie, un concept polysémique ? *ERES « Les Cahiers Dynamiques »* N° 67, 33-41.
- Robin, P. Mackiewicz, MP., Goussault, B., Delcroix, S. et les chercheurs pairs. (2015). La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs., « Permettre la jeunesse » *Vie Sociale - Nouvelle série - n°12*.
- Robin, P. & Séverac, N. (2013). Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction. *Recherches familiales*. N° 10, 91-102.

Sallée, N. (2016). *Éduquer sous contrainte : Une sociologie de la justice des mineurs*. Éditions EHESS.

Souriau, É. (1956). Du mode d'existence de l'œuvre à faire. *Bulletin de la Société française de philosophie*, 50 (1), pp. 4-24

Teillet, G. (2020). Quand civil et pénal s'entremêlent : Des parcours judiciaires hybrides et discontinus de jeunes en France. *TSANTSA – Journal of the Swiss Anthropological Association*, 25, 105-119. <https://doi.org/10.36950/tsantsa.2020.025.10>

Teillet, G. (2017). Chronique d'un déferrement. Saisir des logiques pénales condensées à l'échelle individuelle. *Agora débats/jeunesses* 2017/3 (N° 77), pages 108 à 120.

Vuattoux, A. (2021). *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*. Presses de Sciences Po.

# **Rapport final de l'Action recherche territoriale**

*Parcours d'adolescents et situations professionnelles  
complexes en milieu judiciaire sur le territoire  
auvergnat*

**Volume des annexes**

# **Rapport final de l'Action recherche territoriale**

*Parcours d'adolescents et situations professionnelles  
complexes en milieu judiciaire sur le territoire  
auvergnat*

**Volume des annexes**

# Sommaire des annexes

**Annexe I :** Les acteurs de l'Action Recherche Territoriale

**Annexe II :** Déroulement du projet

**Annexe III :** Consignes de saisie du tableau de recueil du parcours - Note à l'attention des rédacteurs

**Annexe IV :** La démarche « focus group »- Document de cadrage à l'intention des participants des focus groups

**Annexe V :** Note d'intention relative à la journée de travail avec Pierrine Robin (29 septembre 2020)

**Annexe VI :** Projet d'enquête avec / auprès des jeunes - Conclusions du séminaire du 29 septembre 2020 avec Pierrine Robin

# Annexe I

## Les acteurs de l'Action Recherche Territoriale

(Extrait convention partenariale – septembre 2018)

➤ **Deux coordinatrices :**

- Béatrice Deries (Sociologue, formatrice-chercheuse à l'Ecole Rockefeller, Chercheure associée au Centre Max Weber) : assure la coordination scientifique de la recherche.
- Dominique Girard, (conseillère technique à la DT PJJ Auvergne) : assure, sous l'autorité du directeur territorial, la coordination institutionnelle et opérationnelle de la recherche.

➤ **Un Groupe-ressource :** piloté par la DTPJJ Auvergne et composé de professionnels de la PJJ (directeurs, responsables d'unité éducative, psychologues, assistants de services social, éducateurs). Ce groupe initiateur pourra être renforcé par les représentants des partenaires associés à l'ART.

A ce titre,

-Le Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHSM de Clermont-Ferrand, à travers son médecin-chef le docteur Sabine Turbé (ou toute autre personne mandatée),

-Le service de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent du CHU, à travers le docteur Dominique Fénéon (ou toute autre personne mandatée),

participent à l'ART DTPJJ Auvergne dans le respect de l'anonymat et du secret médical dus aux adolescents suivis ou reçus dans leurs services.

-Le service de l'ASE du Puy de Dôme, à travers Mme Annie André (ou toute autre personne mandatée),

participe à l'ART DTPJJ Auvergne dans le respect de l'anonymat et du secret professionnel dus aux adolescents suivis ou reçus dans leurs services.

Ils seront associés tant à la phase de reconstitution des parcours qu'à celle des focus groups interprofessionnels. Ils pourront également être sollicités dans la phase d'expérimentation de micro-expériences.

➤ **Des professionnels concernés par les situations :** pourront être sollicités à ces différentes étapes, les professionnels de la PJJ (secteur public et secteur associatif habilité), des services de l'ASE et de pédopsychiatrie, les magistrats et tout autre intervenant concerné par l'une ou l'autre situation d'adolescent du corpus.

Dans ce cadre, seront apportées des observations, commentaires et réflexions concernant les parcours où ces professionnels ont pris place, les articulations interprofessionnelles et interinstitutionnelles et enfin les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration entrevus, dans le respect de l'anonymat et du secret professionnel dus au public suivis ou reçus dans leurs services.

➤ **Une équipe de recherche :**

- Mme Béatrice Deries (Sociologue, formatrice-chercheuse à l'Ecole Rockefeller, Chercheuse associée au Centre Max Weber) : assure la coordination scientifique de la recherche, réalise l'enquête, son analyse et la rédaction du rapport.
- Mme Andrée Tonti (formatrice-chercheuse à l'Ecole Rockefeller, titulaire d'un Master 2 de sociologie) : participe à la réalisation de l'enquête.

▪ **Une inscription scientifique :**

Cette action-recherche est rattachée à l'axe de recherche « Politique de l'autonomie, expériences, dispositifs et temporalités de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité » du Centre Max Weber (UMR 5283 CNRS), axe de recherche dont Bertrand Ravon (Professeur de sociologie, Université Lumière Lyon II, Centre Max Weber) est directeur scientifique, et auquel participe Béatrice Deries.

▪ **Un conseil scientifique et technique (dans l'ordre alphabétique) :**

- M. Luc Henry Choquet, responsable du service recherche (DPJJ/SDMPJE/SERC/Pôle recherche).  
*Remplacé en février 2020 par Aurélie Fillod Chabaud*
- M. Denis Couderc, conseiller technique, DIR PJJ Centre Est.  
*Remplacé en février 2020 par Fabienne Lacombe-Lahitte*
- Mme Béatrice Deries, Sociologue, formatrice-chercheuse à l'Ecole Rockefeller, Chercheuse associée au Centre Max Weber, coordonnatrice scientifique de l'ART,
- Mme Amélie Derobert, chercheuse post doctorat en Education, Projet CIVOIR, laboratoire Education Cultures Politiques, Université Lyon 2.
- Mme Dominique Girard, conseillère technique DTPJJ Auvergne, coordonnatrice institutionnelle de l'ART.
- M. David Grand, sociologue, chercheur-formateur à l'ESPASS-IREIS, Chercheur associé au Centre Max Weber,
- M. Matthieu Montigneaux, Directeur Territorial DTPJJ Auvergne,
- M. Roman Pétrouchine, pédopsychiatre, chargé de recherche, Orspere-Samdarra, Lyon,
- M. Bertrand Ravon, Professeur de sociologie, Université Lumière Lyon II, Centre Max Weber,
- M. Rossini, Directeur du Pôle social, Ecole Rockefeller,
- Mme Sabine Turbé, pédopsychiatre, médecin chef du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent CH ST Marie Clermont-Ferrand
- Mme Andrée Tonti (formatrice-chercheuse à l'Ecole Rockefeller) membre de l'équipe de recherche,

## Annexe II

### Déroulement du projet

(Annexe 1 de la Convention partenariale de l'Action Recherche Territoriale)

#### **1<sup>er</sup> volet : Analyse du corpus de situations rassemblé par le groupe professionnel (15 situations) :**

Méthode : co-construction et analyse d'un matériau documentaire à partir d'un corpus d'une quinzaine de situations complexes rassemblées par le groupe ressource.

Période : septembre / décembre 2018.

Le groupe ressource validera en concertation avec les chercheuses l'échantillon de situations sélectionnées. Cette cohorte sera fixée au plus tard le 24 septembre 2018.

Cette première étape s'emploie à la reconstitution des parcours de prise en charge au moyen d'une grille de recueil des données du parcours. Elle pourra être accompagnée d'une première exploration documentaire du dossier PJJ, au sein du ou des services associés à cette reconstitution des parcours. L'analyse de ces parcours reconstitués permettra de dégager de premières hypothèses.

#### **2<sup>ème</sup> volet : recueillir l'expérience des parcours à partir d'un échantillon restreint de situations sélectionnées avec le groupe ressource**

##### ➤ **Recueil et analyse de l'expérience professionnelle, interprofessionnelle et interinstitutionnelle des parcours au sein de focus groups**

Méthode : Focus-groups ou entretiens collectifs avec les professionnels. Un focus-group sera réalisé par situation retenue, à partir d'un choix de situations validé par le groupe ressources en amont (décembre 2018)

Composition des focus-group: les professionnels du territoire auvergnat (PJJ, SAH, ASE, services de pédopsychiatrie) impliqués dans le parcours (ou l'ayant été et se sentant encore concernés par lui), dans la diversité de leurs professions.

Période : janvier-juillet 2019

Il sera important d'inclure dans ces groupes l'ensemble des protagonistes de la situation traversé par des épreuves de coordination et d'articulation. A partir de cette reprise de l'expérience, les focus groups sont envisagés comme des *dispositifs de circulation de savoirs*, savoirs pluriels et construits à partir de l'expérience, notamment l'expérience des parcours.

Les « parcours » et la logique de parcours font désormais partie intégrante du cadre d'intervention de la PJJ, dessinant le nouveau contexte des épreuves professionnelles. Le parcours des mineurs pris en charge est aussi un terrain d'expérience professionnelle,

interprofessionnelle et interinstitutionnelle. Il est le terrain des épreuves (cf. au centre du projet ART les notions d'échec, d'impuissance, et le besoin de donner du sens au "hors cadre" des parcours) : tant celles des professionnels - toutes catégories et niveaux de responsabilités incluses - que celles des jeunes concernés. En cela peut-on parler "d'expérience des parcours" que les focus groups s'attacheront à mettre en récit.

Les ressources pluridisciplinaires apportées par l'équipe de recherche et les membres du conseil scientifique et technique seront intéressantes pour permettre un déplacement de regard, non plus centré exclusivement sur des personnes : des professionnels avec leur subjectivité et leur responsabilité individuelle, mais sur des "situations". On pourra s'intéresser à ces "situations" en tant qu'enchevêtrements d'épreuves multiples du parcours PJJ, dans un cadre et un contexte donnés : des épreuves certes différenciées mais équivalentes en valeur.

Une réflexion méthodologique sera engagée en amont des rencontres (décembre 2018) associant les chercheuses et le groupe ressource afin d'énoncer des principes à la fois éthiques et méthodologiques de circulation de la parole. Ceci donnera lieu à une charte de communication spécifique aux focus groups.

### ➤ **Recueil auprès des adolescents d'un récit d'expérience du parcours PJJ**

Cette expérience du parcours, restituée ici par le jeune pris en charge par la PJJ, sera envisagée au sein d'interactions multiples : avec des professionnels, des institutions et un environnement social élargi dépassant le seul cadre judiciaire (territoire, famille, pairs...).

Méthode : Un échange méthodologique sera engagé en amont de ces entretiens, associant les chercheuses et les professionnels de proximité intervenant ou étant intervenu auprès de ces adolescents.

Cette réflexion pourra porter sur la manière dont on peut à nouveau et différemment solliciter l'expérience de ces adolescents déjà aguerris à la pratique d'entretien dans les institutions qui les prennent en charge. Peut-on revenir à nouveau sur le passé ? Comment convier et recueillir l'expérience passée ou présente pour qu'elle soit heuristique et que l'entretien de recherche soit simultanément une expérience positive pour le jeune qui a accepté d'y participer ? Quel dispositif de rencontre et de dialogue mettre en place ?

Le séminaire « Ethnographie du trouble dans la relation d'aide et de soin » (Centre Max Weber) pourra offrir un cadre scientifique à cette élaboration.

Période : printemps-été 2019

➤ **Etude et analyse du dossier judiciaire des jeunes concernés :**

Enjeu : travailler sur les "carrières documentaires" matérialisées par les dossiers PJJ pour chacun des cas choisis collectivement. Pour cela il s'agira de repartir du dossier existant dans sa matérialité, sa complexité voire sa multilocalisation et de l'investiguer comme tel.

Un cadre éthique et déontologique sera pensé en amont en collaboration avec les parties prenantes de l'action recherche, afin que l'accès à l'histoire des mineurs et jeunes adultes concernés, et en particulier l'accès à leurs dossiers, intègre les contraintes liées au respect de la vie privée et dans les limites du secret professionnel et du secret médical.

Période : janvier-juillet 2019

<b>3<sup>ème</sup> volet : l'expérimentation d'un faire autrement</b>
---

Expérimentation et recherche ne sont pas ici pensées exclusivement dans une successivité et une linéarité, le chevauchement entre action et recherche est envisagé comme une possibilité.

Pour la DTPJJ, cette ART s'inscrit en lien avec la note DPJJ en date du 10 février 2017 relative à « l'adaptabilité des modalités de prise en charge » qui rend possible, encadre et soutient les expérimentations.

Il s'agira ainsi de penser pas à pas cette intégration, au gré des initiatives engagées dans tel ou tel autre service de la DT PJJ Auvergne (SP ou SAH), en fournissant des éléments d'analyse en lien avec les expériences menées.

De plus, les différents espaces ouverts pour les besoins de l'enquête, qu'il s'agisse de focus groups pour recueillir l'expérience professionnelle ou d'entretiens avec les jeunes concernés, permettront d'amorcer en eux-mêmes des déplacements de posture. Par exemple, une autre façon de se mettre autour de la table, entre services, en « se mettant en enquête », collectivement, à partir d'une situation problématique, pourra constituer, en cours de recherche, une première dimension de l'expérimentation. Pourront se forger ou être explorées au sein même du réseau interprofessionnel et interinstitutionnel qui gravite autour de ces parcours PJJ des postures "d'intervention par la recherche ».

Par ailleurs pourra être conçue, autour d'une micro expérience à l'initiative d'une équipe ou d'un service, une journée d'étude avec l'intervention d'une équipe plus étoffée de chercheurs, sur le terrain même de l'expérimentation. Cette journée d'étude *in situ* pourrait s'intégrer dans la programmation du parcours de master Anacis / mention Intervention et Développement Social (UFR ASSP, Université Lyon2).

Période : septembre 2018 / été 2019

#### 4ème phase : rédaction du rapport final de l'Art

Une réflexion méthodologique sera engagée entre les chercheuses et le groupe ressource pour mettre éventuellement en place des modalités d'écriture partagée, associant les membres du groupe ressource à certaines phases d'écriture et ou à la relecture du rapport.

Livrable pour décembre 2019.

**Pour rappel :** les différentes phases de l'action-recherche seront ponctuées de journées d'étude et de formation organisées par la PJJ Auvergne, en collaboration avec ses partenaires territoriaux et en appui sur les ressources issues en continu de la recherche.

## Annexe III

### Action Recherche Territoriale DT PJJ Auvergne

« *Parcours d'adolescents et situations professionnelles complexes en milieu judiciaire sur le territoire auvergnat* »

### Consignes de saisie du tableau de recueil du parcours

#### - Note à l'attention des rédacteurs -

L'outil de recueil des données du parcours se compose principalement d'un tableau Calc ou Excel (selon format utilisé) à double entrée : chronologique et thématique. Chaque donnée du parcours est ainsi systématiquement rapportée à un axe temporel subdivisé en années et en mois.

Deux feuillets annexes à ce tableau devront être également renseignés et envoyés avec le tableau (voir ci-joint) :

1/ **un feuillet « Données générales »** (cette 1<sup>ère</sup> page introduira le tableau Calc/Excel)

2/ **un feuillet « Commentaires »** (cette 2<sup>ème</sup> page conclura le tableau Calc / Excel)

NB : Ces trois documents (tableau Calc / Excel, Données générales, et Commentaires) sont à remplir sous format numérique.

### **I - Anonymisation**

La grille et ses annexes sont anonymisées avec un pseudo (prénom d'emprunt) attribué au jeune concerné, à la demande du Groupe Projet (dit Groupe Ressource).

Aucun prénom et nom de famille figurant sur le dossier (PJJ, ASE, de soin) ne doit figurer dans ce document de recherche. Pour établir un rapprochement entre nom et pseudo, une liste des situations nominatives constituant la cohorte est établie par la DT PJJ et mise à disposition de l'ensemble des rédacteurs (PJJ, Conseil Départemental, Pédopsychiatrie, SAH...). Elle est annexée à l'outil de recueil.

(NB : ces pseudos seront adoptés tout au long de cette 1<sup>ère</sup> étape de l'ART. Mais ils pourront être reconsidérés avec le Groupe Ressource, à l'étape de la rédaction, pour optimiser leur force ethnographique.)

### **II - Consignes de saisie du tableau Calc / Excel**

- Dans la grande case jaune en haut du tableau, inscrire le pseudo du jeune : il sera reporté automatiquement sur la partie droite du document.
- Les colonnes de A à Q et les lignes de 1 à 3 sont « figées », ce qui signifie que lorsque l'on se déplace dans le tableau, ces lignes et ces colonnes demeurent toujours visibles à l'écran.
- Les colonnes de gauche (de D à Q) sont à sélectionner et à « remplir en couleur » (en cliquant sur l'icône qui représente un pot de peinture) afin de donner une vision

synoptique des divers prises en charge ou accompagnements (pas inutile d'adopter un code couleur pour chaque colonne et de le conserver au fur et à mesure des années du calendrier).

- Pour les colonnes de R à AC, remplir chaque ligne autant que de besoin en fonction des consignes données dans les en-têtes de colonne... les lignes du tableau s'adapteront à la place prise par le texte. **Attention, dans un tableur, la touche du clavier « retour à la ligne » fait automatiquement passer à la cellule du dessous. Aussi, il faut écrire « au km » et sans utiliser la touche « retour ligne » si l'on souhaite que les commentaires demeurent dans la ligne du mois concerné.**
- Certaines cellules sont « protégées », c'est à dire que l'on ne peut pas les modifier.
- Si on souhaite imprimer, le document est paramétré pour une impression en A3, avec répétition des en-têtes de colonne à chaque nouvelle page pour conserver de la lisibilité. Des "problèmes" apparaîtront à l'impression car les "sauts de pages" vont bouger au fur et à mesure que vous remplirez le tableau et que les lignes s'agrandiront. Il vous faudra alors déplacer les sauts de pages en sélectionnant les traits bleus qui les délimitent et en les plaçant où vous le souhaitez (c'est peut être nébuleux, si vous souhaitez imprimer, vous verrez que ce n'est pas compliqué).

*Dans un esprit général :*

- Dater le plus précisément possible les événements du parcours si les dates sont connues, préciser les périodes et les durées en replaçant les événements dans le calendrier ; chiffrer leurs fréquence et/ou durée si l'information est disponible (exemple des fugues). La reconstitution du parcours s'appuie sur ce repérage chronologique et temporel.
- Indiquer autant que possible les lieux : villes, départements... Cette précision permet de mettre en évidence la mobilité (ou dispersion) géographique.

### III - Commentaires (conclue le tableau Calc/Excel sur une page annexe)

La grille se conclue par une rubrique "Commentaires" : informations, analyses et interrogations approfondissant les données factuelles relatives à l'une ou l'autre thématique, ou regard porté sur le parcours dans sa globalité.

*Ce volet qualitatif de la grille introduit une dimension narrative dans la reconstitution du parcours : à rédiger en phrases entières. De même, ce volet qualitatif pluralise les points de vue sur le parcours : bien indiquer le /les auteur(s) (points de vue situés) du ou des différents commentaires.*

Retour par les rédacteurs à Béatrice Deries ([beatrice-deries@ecole-rockefeller.com](mailto:beatrice-deries@ecole-rockefeller.com)) au plus tard le 31 octobre 2018.

Si besoin d'échanger avec elle sur la saisie du tableau : 04 78 76 52 22 (standard Ecole Rockefeller) ou 04 78 76 52 39 (secrétariat) ou 06 71 93 08 46.

## Annexe IV

**Action Recherche Territoriale DT PJJ Auvergne**

**« Parcours d'adolescents et situations professionnelles complexes en milieu judiciaire sur le territoire auvergnat »**

### La démarche « focus groupe »

#### Document de cadrage à l'intention des participants

#### des focus groupes des 29 mai et 5 juin 2019

(10h-13h à la DT-PJJ Auvergne)

#### I - Quelles spécificités donner à cet espace de parole "focus groupe"

Pour nous entendre sur les contours de ce groupe de parole particulier, repartons de cette définition<sup>1</sup> :

"Il s'agit d'une méthode de collecte de données qualitatives réunissant un nombre restreint de personnes dans une conversation centrée sur un sujet ou un champ d'intérêt défini qui a fait, fait, ou fera partie de l'existence des personnes regroupées." (...) Le terme *groupe focalisé* renvoie à groupe qui est focalisé de deux manières : d'abord ses membres sont réunis par une expérience ou une situation commune ; ensuite le groupe est convié à "centrer" ou "focaliser" ses échanges autour d'un ou de quelques sujets définis."

Les focus groupes ne devraient être ni réunions de synthèses, ni groupes d'analyse de la pratique (même s'ils ne devront pas craindre d'être des groupes « d'analyse de pratiques » au pluriel), ni commissions de cas complexes. Pas de visée opérationnelle ni décisionnelle, ils devraient être guidés d'abord par un 'comment comprendre avant que le 'comment faire' ne domine les échanges. Ce qui n'exclue pas que dans leur motivation à renouveler ensemble une compréhension des situations retenues, les personnes impliquées dans l'ART aspirent aussi à contribuer à l'émergence de solutions et à la mise en œuvre de changements.

La méthode des focus groupes mise sur la dynamique du groupe pour favoriser l'expression d'attitudes, de sentiments, de points de vue, de connaissances, ce qui suppose une animation par des modérateurs, et un environnement non menaçant.

Le rôle de ces modérateurs (voir leur présentation plus bas) sera de faciliter des "échanges spontanés mais focalisés" :

---

<sup>1</sup> Définition du "*groupe focalisé*" (traduction française de focus group) de chercheurs québécois engagés dans des recherches collaboratives dans le champ de l'intervention sociale et de la santé mentale : Chantal Leclerc, Bruno Bourassa, France Picard, François Courcy, « Du groupe focalisé à la recherche collaborative : avantages, défis et stratégies" in *Recherches qualitatives*, vol 29 (n°3), 2011, pp. 145-167.

- **Echanges spontanés**, au sens où les participants devront pouvoir s'autoriser à s'exprimer le plus librement possible, le but de la rencontre étant de comprendre ce qui est important "de leur point de vue". Cela suppose l'instauration d'un climat respectueux, une certaine souplesse et flexibilité dans les échanges, pour que la mise en récit de l'expérience du parcours soit appropriable par tout un chacun sans crainte que ne soit jugée ou évaluée négativement l'expérience de l'échec ou de l'impuissance ; sans crainte qu'y soient érigés des critères de bonnes pratiques opposant celles des uns à celles des autres.
- **Echanges focalisés**, au sens où il s'agit d'exploiter au mieux le temps précieux mais resserré dont dispose le groupe pour approfondir ses échanges, ce qui suppose de veiller au recentrage du groupe sur sa raison d'être et d'éviter les dérives de la discussion qui pourraient faire perdre le cap (le *focus*).

D'où l'importance de se doter d'une trame d'échange sur laquelle faire reposer l'animation du focus groupe, sans en faire un carcan ou une 'liste de thèmes' à discuter, mais une trame souple, constamment ouverte dans le déroulement du focus groupe.

## **II - Une trame générique commune aux différents focus groupes**

La trame générique proposée ici structurera les échanges au sein des quatre focus groupes à venir :

- **Introduction des échanges par une synthèse problématisée du parcours issue de la 1ère phase de l'ART (étude des parcours)** (Béatrice Deries)

Intérêt : Donner aux participants une base commune d'échange en même temps qu'une version discutable du parcours : un récit parmi d'autres du parcours issu du croisement des données collectées ('tableaux ART' et entretiens) ; en quelque sorte une version discutable sans qu'il y ait nécessité de la discuter, qui autorise la controverse et permet d'installer un 'espace des points de vue'.

- **Un tour de parole libre, ancré dans des situations**

A partir de cette restitution au groupe, nous engagerons une prise de parole libre et à tour de rôle, mais quelque peu différente d'un 'tour de table' où chacun serait obligé de prendre la parole. Nous devrions pouvoir envisager la possibilité qu'il y ait du silence, et que des participants ne prennent pas forcément la parole.

Chacun/e repartira d'une situation à un instant particulier du parcours, une situation significative pour lui/elle, qui l'interroge et ou qui l'a mis/e en difficulté, ou qui témoigne d'un moment de félicité du parcours ; une situation qui lui permette à la fois de dire quelle a été sa place dans le parcours du jeune et de soumettre à la réflexion du groupe sa question propre, celle qui l'anime.

Dans ce tour de présentation de situations, « situation » n'est donc pas entendue au sens de la « situation du jeune », mais davantage au sens donné initialement à "situations" dans le projet d'ART : « un objet d'étude multiple (multidimensionnel) constitué des adolescents, de leur entourage, des pratiques professionnelles et des articulations interinstitutionnelles ».

S'intéresser à des « situations » ne devrait pas évincer la dimension intersubjective et émotionnelle de l'expérience. La subjectivité et la 'personne' des professionnels rassemblés autour de la table, avec leurs émotions et leurs affects, y devraient y avoir toute leur place, sans que le focus ne soit mis sur la responsabilité personnelle de celui qui expose.

A la différence d'autres rencontres partenariales, ici, ce n'est pas l'éducateur référent de l'adolescent (milieu ouvert socle PJJ) qui est en charge d'introduire le tour de table en présentant « la situation » de Célestin de Jacques, de Killian ou de Rodolphe. Il s'en trouve dégagé, dégagé aussi de la pression que cela supposait. Il n'est pas contraint de prendre la parole en premier mais peut retrouver librement une place de participant équivalente à celle des autres, et les autres accéder chacun à son tour à une centralité du point de vue sur le parcours.

Selon ces places dont "témoigneront" les uns et les autres, les questions seront sensiblement différentes, et cette différence sera valorisée dans les Focus Groupes, tout comme le sera la diversité des implications des participants. Aucun/e ne devrait se sentir 'non légitime' pour y prendre la parole, même s'il/elle est arrivé/e récemment dans la prise en charge du jeune. Cette diversité d'information sur le parcours et cette diversité des concernés constitueront la richesse des focus groupes.

Faisons le pari que ce tour de table ancré dans des micro-situations traversées par des questions propres amenées à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier, puis discutées collectivement, esquissera une sorte de puzzle inédit du parcours de prise en charge de l'adolescent.

### ➤ **Parler au « je »**

Les dimensions institutionnelle, professionnelle et personnelle seront probablement intriquées dans les situations qui seront partagées en focus groupes : c'est à la fois personnellement et institutionnellement que les divers intervenants s'engagent dans le parcours de l'adolescent. Les difficultés éprouvées le sont dans un contexte institutionnel donné, et ont dans le même temps une résonance personnelle. > *Parler au « je » permettra de se déprendre de son institution.*

Dire « je » permettra de dire que *je parle en mon nom propre : je sais ce que je dis, je ne parle que de moi. Cela n'engage que moi. On ne peut pas dire que ce n'est pas vrai.*

Et enfin, *parler avec le « je »* et non pas *en général* situera et ancrera le propos, et permettra que *cela ne parte dans tous les sens*. Parler au je devrait donner aux échanges un cadre structurant et rassurant.

Les trois intervenants (voir ci-après) seront garants de ce parler au je.

### III – Une triple animation des focus groupes

*Trois intervenants avec des rôles différents.*

**Béatrice Deries** interviendra en tant que chercheuse, celle qui accompagne le processus de l'ART, avant et après l'étape focus groupes, qui détient de ce fait une certaine continuité du questionnement (le *focus*) qu'elle se chargera de garantir dans cet espace d'échange. Ce faisant, ses interventions devraient être minimales en privilégiant une démarche inductive, comme dans les entretiens individuels déjà réalisés. C'est elle qui introduira le focus groupe par une 'consigne de départ' (en appui sur une synthèse problématisée du parcours – cf. plus haut) et qui assurera une modération des échanges par des relances, par des demandes de précisions ou de reformulation si besoin.

**Roman Pétrouchine** est pédopsychiatre, praticien hospitalier (CH Le Vinatier, Lyon-Bron) et chercheur à l'Orspere-Samdarra<sup>2</sup>. Sa participation à la modération des focus groupes vise à favoriser un croisement de regards, clinique et sociologique, portant tant sur la dynamique du groupe, que sur l'engagement des uns et des autres dans les situations complexes proposées à la discussion. Sa présence ponctuelle dans l'action-recherche (à la différence de Béatrice Deries) lui fera adopter un positionnement différent dans l'animation du focus groupe :

➤ *Une modération contenant mais en retrait*

Roman Pétrouchine propose de se situer "en deçà des mots", dans les affects. Dans un moment précis, « *qui est là* ».

Il engagera dans le groupe une compétence clinique "en retrait des échanges" qui ne réintroduira pas de la verticalité "psy" là où les focus groupes s'essaient au contraire à instaurer une symétrie dans les prises de parole quels que soient les statuts des participants.

Il s'engagera en outre à être le garant du respect des règles initiales que s'est donné le groupe, par exemple, le secret de ce qui se dit en son sein, ne pas se juger, parler au « je »...

➤ *Intervenir par association libre*

Le deuxième registre de la dimension clinique proposé par Roman Pétrouchine sera l'association libre. Par exemple, apport d'un témoignage de son expérience de clinicien, ou de chercheur à l'Orspere-Samdarra. Réagir par association libre, ce sera aussi pour lui la possibilité de se taire, ou de parler quand il veut, en bref, sans grille préalable d'intervention.

**Andrée Tonti** est formatrice et responsable de formation en travail social à l'Ecole Rockefeller, formée à la sociologie<sup>3</sup>. Pour ces focus groupes, elle a été sollicitée dans une fonction

---

<sup>2</sup> Roman Pétrouchine a réalisé avec Béatrice Deries une étude de cas entre 2014 et 2016, volet d'une recherche pluridisciplinaire portée par l'Orspere-Samdarra et le Centre Max Weber (« La professionnalité à l'épreuve des adolescents en grande difficultés »). Ils y ont expérimenté un croisement de regards "psy-socio".

<sup>3</sup> Andrée Tonti intervient depuis plusieurs années avec Béatrice Deries en partageant des expériences de co-animation de groupes de travailleurs sociaux en formation initiale où la compétence ethnographique est à construire. Elles ont ainsi pu expérimenter une complémentarité de rôles qui pourrait être mise au profit des focus groupes de l'ART.

d'observation. Il est donc fort probable que sa présence au groupe soit silencieuse, en même temps qu'elle prendra des notes.

En même temps qu'une attention flottante à ce qui se passera et se dira, capable de se laisser surprendre, cette observation se donnera quelques points d'attention privilégiés. Notamment :

- les interactions entre les participants, ceux-ci étant appréhendés non pas dans leurs personnalités, mais dans les places occupées ou les places mises en avant, à travers leurs grilles de lecture, et à travers des points de vue, toujours considérés comme situés ;
- les émotions exprimées ;
- les controverses, ce sur quoi elles portent et les différentes raisons mises en avant ;
- les consensus, les alliances, les solitudes.

Les propos rattachés à ces thèmes ne seront pas considérés comme définitifs, mais comme pouvant bouger, se déplacer au fil du focus groupe.

## Annexe V

### **Note d'intention relative à la journée de travail avec Pierrine Robin** (29 septembre 2020 – 9h30 à 16h30 - DT PJJ Auvergne, Clermont Ferrand)

#### **I - Rappel du cadre et des objectifs de la recherche**

##### Une action recherche territoriale visant à articuler recherche, formation et expérimentation

La DT PJJ Auvergne a initié en début d'année 2017 un projet d'étude d'une quinzaine de situations d'adolescents en grandes difficultés psycho-sociales, identifiées depuis les services de la PJJ. Ce projet qualifié d'« Action Recherche Territoriale» (*ART*) vise à articuler recherche, formation et expérimentation pour une meilleure adaptation des pratiques éducatives et institutionnelles aux problématiques « d'errance psychologique, géographique et institutionnelle »<sup>4</sup> d'un nombre croissant de mineurs confiés à la PJJ Auvergne<sup>5</sup>. Cette démarche est soutenue par le Service d'Evaluation, de Recherche et de Contrôle de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ/ SDMPJE/SERC). Initiée par la DTPJJ en 2017, cette action a été rejointe à l'été 2018 par la pédopsychiatrie clermontoise, l'Aide Sociale à l'Enfance et le centre départemental de l'Enfance et de la Famille du Puy de Dôme.

##### Recentrage sur six parcours de jeunes en cours de prise en charge au sein d'une quinzaine de situations complexes

Un collectif de professionnels de la PJJ réuni régulièrement en Direction Territoriale depuis début 2017 avait amorcé le travail d'enquête en donnant forme et consistance à ses interrogations par la constitution d'un corpus d'une quinzaine de situations illustratives, en espérant pouvoir à partir de lui initier et contractualiser une démarche de recherche pluri partenariale. Rapidement après le démarrage de notre collaboration, nous avons décidé de recentrer l'étude sur six d'entre elles, concernant six jeunes en cours de prise en charge, en nous gardant la possibilité d'exploiter les 11 autres « fiches-parcours » renseignées par le groupe projet initial.

Les critères de choix de ces six situations n'ont pas été explicités en groupe ressource, mais se sont 'imposés d'eux-mêmes', à partir de motivations diverses : la complexité de la prise en charge pour les intervenants (et donc la priorité en termes de production d'une réflexivité sur ces parcours) ; la prise en charge dans plusieurs champs ; des situations amenées par des professionnels encore là pour y participer ; une géographie spécifique des situations au sens où elles proviennent toutes (à une exception près) d'une UEMO prête à mettre au travail ses pratiques ; le concernement des professionnels engagés simultanément dans ces situations et dans l'*ART* ; un enjeu de visibilité des parcours d'accompagnement : l'une des attentes des

---

<sup>4</sup> Ce terme « d'errance » est utilisé dans les premières notes d'intention de recherche pour qualifier un ensemble de phénomènes constatés par les professionnels de la PJJ : La fugue, l'errance, l'errance géographique, le nomadisme y compris le "nomadisme médical", sont une donnée commune de ces parcours. S'ils sont le fait des jeunes concernés (notion de passages à l'acte), ils sont aussi générés par les logiques interinstitutionnelles de placement, mettant en échec les processus de sortie de la délinquance et rendant impuissants tant les professionnels impliqués dans l'accompagnement que les responsables institutionnels.

<sup>5</sup> Cf. Convention partenariale ART p. 1.

éducateurs qui s'engagent dans l'*ART* est de pouvoir attester de la pertinence de leur accompagnement auprès de tel ou tel jeune, et de monter en généralité certains "arts de faire", à partir de cette singularité.

### Objet et objectifs de l'action recherche

Les objectifs généraux de l'*ART* posés au départ sont de comprendre de façon renouvelée les parcours de rupture des jeunes retenus ; de décrire et d'analyser les difficultés - professionnelles, institutionnelles - rencontrées dans leur prise en charge ; d'identifier également les situations dans lesquelles les interventions professionnelles semblent contribuer aux difficultés repérées chez ces jeunes, tout en se décentrant de l'éducateur PJJ de milieu ouvert, même s'il est, de fait, au centre du recueil des données. La marque de fabrique de l'*ART* auvergnate porterait au-delà de l'action éducative, du fait de son entrée sur des parcours qui eux-mêmes sont traversés de pluri professionnalité et de pluri institutionnalité. Il s'agit de prendre en considération un parcours accompagné par une diversité de professionnels et de professionnalités. Et de s'intéresser à des "expériences plurielles du parcours" d'un jeune, au sein d'un maillage complexe.

Simultanément, les attentes sont réaffirmées de la part des "commanditaires" de l'*ART* de ne pas perdre de vue sa dimension recherche-action ; d'avoir accès à des outils méthodologiques permettant le passage de l'analyse des parcours et situations retenus, à des enseignements plus généraux en termes d'action, appropriables par l'institution ; de pouvoir, en cours ou à l'issue de cette recherche, mettre en œuvre de façon expérimentale de nouvelles manières d'intervenir et de prendre en charge ces jeunes.

### Deux premiers volets d'enquête réalisés

Il s'agit donc de réaliser une ethnographie multisituée d'une sixaine de parcours d'adolescents pris en charge par les services et établissements de la PJJ Auvergne. Pour cela, trois volets sont déclinés en autant de phases de déroulement du projet, à chacune desquelles sont étroitement associés les membres du "groupe ressource" et leurs partenaires (pédopsychiatrie et Aide sociale à l'enfance).

**Le 1<sup>er</sup> volet** a consisté à reconstituer des parcours de prise en charge au moyen d'une grille de recueil des données du parcours. Cette modalité était pensée comme une alternative à la consultation des dossiers des mineurs, au sein des différents services qui les ont eus en charge.

Pour accéder à la complexité de ces parcours, l'objectif était de procéder à une saisie plurielle de ces parcours, de recueillir et de croiser plusieurs collectes et mises en récit du parcours. Le matériau rassemblé dans les six "tableaux" a bénéficié de la contribution du milieu ouvert PJJ (UEMO), de l'EPE de Clermont-Ferrand, de l'ASE, du foyer de l'enfance (CDEF) et de la pédopsychiatrie (CH Sainte-Marie). Pour chacun des six parcours, l'ensemble de ces données a été fusionné au sein d'un seul et même tableau.

La densité d'informations recueillie à certains endroits du parcours contraste avec des vides à d'autres endroits, l'une et les autres étant liés au point de vue situé à partir duquel les données ont été collectées et rassemblées. Les données biographiques sont techniques, renseignées du point de vue des mandats et des mesures respectives qui incombent aux rédacteurs (à partir des

dossiers). Ces "tableaux" ne renseignent que marginalement sur ce qui échappe aux systèmes institutionnels de prise en charge, en dehors de ce qui est consigné dans le dossier.

A partir de cette première étape de recueil, deux types de narrations du parcours d'accompagnement ont été recueillies :

a- des récits individualisés, dans le cadre d'entretiens individuels, recueillis d'une part auprès de l'éducateur référent de milieu ouvert socle, en charge de la coordination du parcours (et rédacteur principal du "tableau"), et d'autre part auprès de professionnels ayant un point de vue transversal sur les 6 parcours (une pédopsychiatre du CH Sainte-Marie, une éducatrice en charge du pôle "insertion" de l'EPE de Clermont-Ferrand, un éducateur de l'UEAJ de Clermont-Ferrand, une cheffe de service responsable d'UEMO, un éducateur du Quartier Mineur de Moulins Yzeure). Ce volet a été réalisé pour les 6 parcours.

b - un récit intersubjectif mis en œuvre dans le cadre de focus groupes. Au 31 mars, **ce 2<sup>ème</sup> volet** d'enquête sera terminé. Au total, quatre focus groupes, animés par une équipe de trois intervenant-e-s (dont Béatrice Deries), devaient être réalisés, tour à tour recentrés sur l'expérience du parcours interinstitutionnel de "Célestin", de "Jacques", de « Killian » et de « Rodolphe ». Ce dernier a été annulé à plusieurs reprises pour diverses raisons, la dernière étant la crise sanitaire. Les trois premiers ont rassemblé respectivement 12, 15 et 5 professionnels pour les 3 premiers.

## **II - L'association à l'enquête des adolescents concernés par l'étude : perspectives de la 3<sup>ème</sup> phase (fin d'année 2020)**

Le projet dans sa formulation initiale est de recueillir, auprès des adolescents qui ont été retenus dans les deux premières phases d'enquête, un nouveau récit d'expérience de leur parcours, le leur. Ce volet implique une réflexion à mener préalablement sur la manière dont on peut à nouveau et différemment solliciter l'expérience de ces adolescents déjà aguerris à la pratique d'entretien dans les institutions qui les prennent en charge, de manière à ce que de tels entretiens produisent une connaissance nouvelle et qu'ils soient simultanément constructifs pour les jeunes qui ont accepté d'y participer.

Les interrogations que soulève un tel projet nous ont amenés aux démarches de recherche de Pierrine Robin. Cette chercheuse participe au sein d'un réseau « *Recherche avec* » à développer et construire scientifiquement un champ d'études du même nom, à partir de ses enquêtes sur les parcours d'enfants et jeunes confiés en Protection de l'enfance<sup>6</sup>. Pourrait nous intéresser en particulier cette posture d'intervention par la recherche qui se préoccupe de l'association à l'enquête de personnes disqualifiées et prises dans des rapports de pouvoir asymétriques avec les institutions et les professionnels de l'action sanitaire et sociale dont dépendent leurs vies.

Dans le prolongement du séminaire réuni en octobre 2019 en région lyonnaise autour de ses travaux - auquel ont déjà participé certains co-chercheurs de l'ART - est programmée une

---

<sup>6</sup> Pierrine Robin est chercheuse au Centre Marc Bloch et maîtresse de conférences à l'Université Paris Est Créteil, membre du LIRTES, « Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [en ligne], 19|Automne 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8517>.

journée de travail en Auvergne, sur un format d'atelier, dans l'objectif de soutenir la conception d'un dispositif d'enquête auprès / avec quelques-uns de ces adolescents et jeunes adultes (31 mars 2020, reportée au 29 septembre 2020). Il ne s'agira pas tant de transposer un modèle de « recherche avec les pairs » chez des jeunes anciennement confiés à l'ASE-PJJ, que Pierrine Robin et d'autres chercheur-e-s ont mis au point et déjà expérimenté, que d'en faire une source d'inspiration et de pas de côté.

D'autres équipes 'hybrides' de chercheurs ont partagé leur analyse de leur propre enquête qui pourrait elle aussi nous servir d'appui. Pour exemple la recherche coopérative menée par Virginie Muniglia et *alii* sur le rapport à la protection de l'enfance de jeunes en situation de grande précarité<sup>7</sup>. La mobilisation des savoirs issus de l'expérience de la précarité, et des catégories de pensée et d'analyse des jeunes eux-mêmes, devait permettre à ces co-chercheurs de déconstruire les attendus normatifs qui peuvent peser sur le questionnement de recherche, en l'ouvrant à des dimensions qui ne sont envisagées, ni par les travailleurs sociaux, ni par les chercheurs. Pour autant, leur retour sur expérience analyse les limites d'une telle démarche qui s'est heurtée à l'asymétrie irréductible des positions des membres du collectif de recherche<sup>8</sup>.

Premiers jalons sur le format de l'enquête auprès / avec les jeunes (réunion du Conseil scientifique et technique (CST) de l'ART, 18 février 2020)

La première question qui se pose est celle de l'envergure de l'enquête : quel serait le nombre minimal de participants pour pouvoir engager ce volet, que nous projetons d'abord sous une forme individuelle ? Si le principe retenu est de n'exclure de cette phase aucun des jeunes du corpus initial de l'étude (6 jeunes, on s'est même ouvert la possibilité de puiser dans la quinzaine de « fiches parcours) un seul d'entre eux (« Jacques ») a donné son accord à ce jour, à la condition de ne pas être filmé. Un second (« Célestin ») s'était montré intéressé et disposé à faire part de son expérience au moment où se mettrait en place cette phase de la recherche. Mais il a eu 21 ans entre temps, et ne relève plus des protections administrative et judiciaire de la PJJ et de l'ASE. Se pose alors la question du risque à ré-ouvrir, sans filet, un récit d'expérience en situation de grande vulnérabilité.

Après quelques considérations méthodologiques générales (pas de portée heuristique en dessous de 4, sauf si le seuil de saturation est en-dessous, ce qui paraît peu probable au vu des contrastes repérés dans les parcours), on conclue à l'intérêt d'engager ce volet de l'action recherche, quel que soit le nombre de jeunes mobilisés, dès lors qu'un jeune au moins aura donné son accord.

Cette enquête devrait avoir une nécessaire vertu accompagnatrice. En prenant ce qu'il y a prendre, et en se dégageant de la question de la scientificité, on peut en faire une ressource expérimentale. A l'instar de la démarche d'Emilie Potin qui a accompagné des personnes dans la relecture de leurs dossiers d'aide sociale à l'enfance.

---

<sup>7</sup> Recherche coopérative associant l'équipe de prévention spécialisée de la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille-et-Vilaine (SEA 35) et la chaire de recherche sur la jeunesse de l'École des hautes études en santé publique (EHESP – Rennes) : « *Entre ruptures et recherche de liens, le rapport à la protection de l'enfance dans le parcours des jeunes en situation de précarité* ».

<sup>8</sup> Virginie Muniglia, Antoine Lepeltier et Patrick Merdrignac, « Conduire une recherche avec des jeunes en rupture de liens : un ajustement délicat entre coopération, asymétrie des positions et précarité des conditions », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 23 | Automne 2019, mis en ligne le 06 janvier 2020, consulté le 28 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/10239>.

Sur la base de ce projet minimaliste, s'ouvre une réflexion quant au format à donner à la relation d'enquête. Une réflexion qui tient compte de la spécificité de la population concernée par cette recherche, très en difficulté et bien éloignée du profil sociologique des « chercheurs pairs » participant aux recherches de Pierrine Robin (à commencer par leurs parcours scolaires respectifs).

Nous validons l'idée du groupe ressource (13 janvier 2020) d'aller vers un *dispositif de « conversation »* en référence à « l'enquête par conversation », dont l'enjeu principal, selon ses auteurs, est de recueillir une parole « inaudible » et « non libre », de rendre crédible et audible la parole de personnes prises dans des configurations qui les affaiblissent<sup>9</sup>.

Voire même, un recueil informel de *petits bouts de conversation* durant les temps et dans les lieux dédiés à ce moment d'enquête. Il conviendrait de dédramatiser la situation d'entretien, de ne pas trop la négocier et de réussir à mettre en place une approche par conversation et en côte à côte, dans une « position de latéralité »<sup>10</sup>.

Plusieurs supports ou circonstances sont déjà imaginées pour favoriser cette conversation côte à côte :

- conversation en marchant dans un bel endroit, s'entretenir en voiture (une idée évoquée depuis longtemps par l'éducatrice référente du premier 'participant', elle-même ayant fait l'expérience de longs trajets en voiture avec lui - accompagnements en CEF à l'autre bout de la France par exemple, durant lesquels « Jacques » est revenu sur des fragments de son histoire) ;
- des conversations non nécessairement enregistrées ;
- la possibilité de venir accompagné-e d'une personne de son choix, personne de confiance (notion plus large que celle juridique de « personne tiers de confiance »), un pair par exemple, sans exclure qu'il puisse s'agir de l'éducateur de milieu ouvert PJJ, si c'est le jeune qui le demande.

En bref, concevoir et concrétiser jeune après jeune un « dispositif sur mesure » et ouvrir à une pluralité de scénarii.

Quelques questions à mettre en chantier en bénéficiant de la contribution de Pierrine Robin

Outre la réouverture à la discussion de ces premiers jalons, plusieurs questions sensibles se posent.

➤ Les conséquences éthiques d'une saisie plurielle des parcours.

Recueillir auprès de personnes un récit de vie, quelle qu'en soit la forme, après avoir accédé à des données intimes et privées les concernant hors leur présence, obligerait-elle les chercheur-e-s à une réflexion et à une préparation éthiques, politiques et non seulement épistémologique ? Notre démarche globale se distingue peut-être en ce point des recherches avec les pairs développées par Pierrine Robin.

---

<sup>9</sup> J.-P. Payet (mobilisé et cité par Pierrine Robin), « Pour une enquête par conversations », *Les sciences sociales face au foisonnement biographique : Produire, recueillir et analyser les discours sur soi*, à paraître. (workshop et colloque, EHESS, mars 2016)

<sup>10</sup> En reprenant les termes de Paul Fustier lui-même pensant avec Fernand Deligny.

- Comment circonscrire l'objet de l'échange, comment préciser l'orientation à donner à ces entretiens (les thèmes abordés) pour soutenir un récit d'expérience ?

Recueillir auprès de ces jeunes leur propre récit de leur passage d'un lieu à un autre, inviter nos interlocuteurs à revenir sur des lieux qui ont été des haut-lieux pour eux, quitte à ce que ce récit fasse retour sur des personnages, des moments, des êtres non humains (animaux, choses) associés à ces mêmes lieux ?

- Piste ressortie de l'échange avec Pierrine du 23 septembre : travailler avec eux sur des *cartes de lieux et de liens*.
  - Une posture d'écoute ouverte et protectrice à la fois ?

Nous envisageons une posture d'écoute et de conversation ouverte qui ne force pas le thème des nœuds interinstitutionnels qui préoccupent les professionnels et qui sont rappelés constamment comme étant au centre des attendus de l'action recherche. Cependant, nous avons en tête que dans des démarches similaires, des jeunes aux parcours tout aussi chahutés ont montré qu'ils pouvaient avoir un point de vue extrêmement documenté de l'injustice, logée souvent au cœur des situations de crise et dans les passages d'un établissement à un autre. Mais comment faire en sorte que ces échanges ne viennent pas ouvrir des boîtes de Pandore pour les quelques jeunes qui participeront ?

- L'accompagnement éducatif avant-pendant-après, en prenant en considération la fragilité des situations et les éventuels 'risques' de la participation à la recherche.

On présage que pour la plupart des jeunes intéressés, leur « personne de confiance », qu'ils proposeront le cas échéant d'associer, sera leur éducateur-trice référent-e. Comment en faire une ressource d'enquête plutôt qu'un biais ? Comment *in fine* en faire une ressource d'expérimentation et de renouvellement ?

- Corrélée à la question qui précède, la conception de temps différenciés impliquant des acteurs différents (éducateurs, chercheurs...).

La conception d'un processus à plusieurs étapes (première rencontre de présentation de la démarche et d'énonciation de garanties, pertinence de l'association préalable des intéressés à la définition des modalités de l'échange / risque de les perdre en route ?) ; l'organisation d'un premier temps « d'interconnaissance »<sup>11</sup> qui à défaut de viser la constitution d'un collectif de chercheurs pairs pourrait permettre que les enquêtés nous aident à imaginer les formes de la conversation que nous établirons avec eux.

- Prises de parole individuelles ou collectives (entre jeunes), en alternance ? Quelle introduction de la notion de « pair », dans une recherche qui n'en faisait initialement pas son objet ?

D'autres questions sensibles soulevées par ce volet de l'ART pourront être amenées *in situ* par les participants, de manière à les transformer en question méthodologiques.

---

<sup>11</sup> V. Muniglia et *alii* (op.cit.) relatent qu'avant de constituer un véritable collectif de travail, les différents « co-chercheurs » impliqués ne se connaissent pas vraiment ; il s'agit alors de créer de l'interconnaissance et de la reconnaissance réciproques. Les démarches de Pierrine Robin accordent elles aussi de l'importance à cette étape.

### **III - Proposition de déroulement de la journée de séminaire du 29 septembre** (cf. entretien Béatrice / Pierrine du 23 septembre)

#### **Matinée**

Pierrine fait une introduction du propos de la journée en repartant de ses propres enquêtes et de celles de collègues chercheurs. Une introduction en deux temps :

1/ Enquêter auprès d'enfants, ados, jeunes adultes vulnérables.

2/ La question de la participation : faire participer à l'enquête / à la recherche ces enfants, ados, jeunes adultes. :

Présenter un éventail de recherches qui montre une graduation de cette participation, des formes et degrés variables de participation.

*Vulnérabilité et participation* sont en effet les deux questions sensibles de ce projet d'enquête auprès / avec les jeunes concernés par l'action recherche ART.

3/ Discussion et première mise en perspective avec le contexte de *l'ART* PJJ auvergnate.

#### **Après-midi**

##### **Concevoir des dispositifs concrets de « recueil de la parole des jeunes »\***

\*expression employée par les acteurs de la PJJ associés à *l'ART*. Ma réflexion est que cette journée nous amènera sans doute à reconsidérer cette expression qui instaure d'emblée une dissymétrie vis-à-vis des enjeux de l'enquête.

Les attentes de la PJJ à l'égard de cette journée m'ont été reformulées avec insistance par Dominique Girard (Conseillère technique DT Auvergne), relayant par-là à la fois l'attachement des porteurs du projet *ART* à cette participation des jeunes à l'action recherche et l'envie que cette recherche aboutisse rapidement (le processus a été amorcé en 2017). En bref, attente que nous débouchions au soir de mardi 29 septembre sur un projet d'enquête opérationnel, permettant à celle-ci de commencer et de se terminer au mois de novembre 2020.

Sans minimiser cet objectif, je l'ai retraduit autrement de manière à ce que les recherches présentées par Pierrine opèrent leur rôle de pas de côté ; et à ce que l'opérationnalité s'inscrive en continuité avec nos mises en perspective entre « recherches avec » et *ART*.

Avec Dominique Girard, nous sommes alors tombées d'accord sur les quelques axes qui devront être mis en discussion et traduits en pistes concrètes de dispositifs sans que ceux-ci ne soient encore finalisés :

- Qui ? (reconsidérer les critères d'inclusion / exclusion en rapport avec la question de la vulnérabilité et les contraintes institutionnelles spécifiques PJJ).
- Quand ? (délai de réalisation, étapes préparatoires, nombre de rencontres par jeune...)
- Comment ? (individuel vs collectif ; lieux, sédentaire ou en marchant, avec qui...)
- Quoi ? (objet de la conversation...). Exemple : travailler à partir de cartes de lieux et de liens.

Une manière d'introduire ces axes pourra être de présenter les quelques jeunes qui ont été pressentis par les professionnels pour participer à ce volet de l'*ART*. De mettre ainsi en réflexion autant de dispositifs « sur mesure », dans une démarche véritablement inductive.

Il me semble que tous ces points pourront être mis en réflexion à partir de l'introduction de Pierrine, grâce à notre co-animation.

## Annexe VI

### Projet d'enquête avec / auprès des jeunes Conclusions du séminaire du 29 septembre 2020 avec Pierrine Robin (CR de Béatrice Deries)

L'après-midi du séminaire est entièrement consacré à la projection du volet 3 de l'ART, dans la dynamique ouverte par l'introduction de Pierrine Robin du matin.

Nous nous donnons pour objectif d'avoir répondu aux questions suivantes :

- *Qui ?* (quels jeunes ?)
- *Par qui ? avec qui ?* (qui sont les personnes qui réalisent les entretiens ? de qui peut se faire accompagner le jeune ?)
- *Quoi ?* (sur quoi portent ces entretiens ? quels thèmes abordés ? par quelles entrées en matière ? Quelles prises ?)
- *Quand ?* (période mais aussi nombre d'entrevues avec chaque jeune)
- *Où ?* (localisation géographique et lieu de RDV ; ville ou campagne pour une balade)
- *Comment ?* (supports, médiations, réalisations : frise, cartes de liens, supports visuels tels que photos, qui les choisit ? etc.)

#### **I - Sur *quoi* porte ce 3<sup>ème</sup> volet de l'enquête avec / auprès des jeunes concernés ? Qu'attend-on de ces entretiens ?**

Pour répondre à la question du « quoi », nous repartons, dans le cadre d'un échange, de cette double question : *Qu'est-ce que vous avez déjà ? Qu'est-ce qui vous manque ?* (en termes de connaissances, d'éléments de compréhension...).

L'enjeu de ces entretiens, après ceux réalisés avec les professionnels et les focus groupes, serait de repérer et de dépasser les angles morts de l'expérience professionnelle et interprofessionnelle. D'accéder à ce qui échappe, à partir de l'expérience des jeunes concernés, et de ce qu'ils peuvent en dire : celle plus largement de leurs parcours de vie, celle plus spécifiquement de leurs prises en charge.

Partant de là, les discussions oscillent entre deux types d'attentes et d'intérêt pour l'ART :

1/ Recueillir des récits de parcours très ouverts, où les jeunes nous emmènent sur des situations, des événements, des lieux, des rencontres... auxquels nous ne penserions pas ; « *des bouts de situation qui ont du sens pour eux* », en étant attentif aux micro-récits. Les laisser déplier leurs récits là où ils veulent aller. S'ouvrir à « *qu'est-ce qu'ils peuvent nous donner comme pistes* ». « *Nous laisser surprendre par ce qu'ils peuvent nous redonner de leur expérience* » [de leurs prises en charge et de leur parcours] sans induire quoi que ce soit.

Ils savent qu'on mène une recherche sur eux. Ils en ont perçu quelque chose. Qu'est-ce qu'ils peuvent en dire aujourd'hui ?

2/ Circonscrire l'échange en les amenant sur les sujets de préoccupation qui sont à l'origine de l'ART : comment ils ont vécu et perçoivent les articulations entre intervenants / professionnels et institutions... Comment ils arrivent et repartent des lieux d'accueil. Appréhender avec eux leurs parcours non seulement comme une succession de lieux, comme une suite de passages d'un lieu à un autre, mais à travers la manière dont se sont réalisés ces passages, *comment* ils

ont vécu ces passages : ce qui était attendu d'eux, comment on (les professionnels) les a accompagnés, ou non, dans ces passages, comment on s'est plus ou moins articulé lors de ces passages...

Intéressant de recueillir, non pas les trous qu'il y a dans le parcours (avec le risque que « cela soit du reconstruit ») mais ce qui, dans les situations vécues, a été aggravant, ou a été aidant.

En bref et en d'autres termes, faire porter ces entretiens sur les temps de transition à l'intérieur des parcours.

Un exemple est donné d'un jeune arrivé un jour « *comme un colis sans destinataire* » au foyer de l'enfance. Le responsable éducatif d'alors « *qui avait une rage en lui [en moi]* » aimerait savoir comment ce jeune « *a vécu ce moment-là et son [mon] accueil* ». « *Ce moment-là qui a plus d'importance que les dix synthèses* » à son sujet.

Il est remarqué par Pierrine Robin, à partir d'enquête avec des jeunes confiés à l'ASE, qu'ils ont une perception assez claire de là où il y a eu des manquements.

Donc une tension entre d'une part un besoin de cibler des thèmes particuliers, voire des séquences, et d'autre part un intérêt à laisser le récit très ouvert.

Cette tension peut se résoudre en accordant deux temps à la conversation :

\*Un premier temps d'invitation à un récit très ouvert de parcours et/ou de micro-situations, dans une posture qui installe la confiance sans induire une direction ou une autre dans la prise de parole. Ouverture à des fragments de vie hors institutions, hors intervention des professionnels (tant les lieux et que les liens) là où le jeune veut aller. (Des cartes de lieux et de liens à dessiner dans le moment de l'entretien peuvent éventuellement servir de supports.)

\*Un deuxième temps, où l'on rebondit sur des temps forts qui ont été amenés par le jeune pour les reprendre à l'aune des articulations, de l'accompagnement, des manquements, des conditions de félicité... tout en ouvrant à ce qui n'est pas échec (car il n'y a pas toujours échec) : ce qui marche aussi bien que ce qui ne marche pas.

Concilier les deux viendrait répondre à une aspiration exprimée le matin à l'égard de ce volet d'enquête auprès des jeunes : « *J'aimerais repartir de cette matière existante, riche, [celle recueillie aux premières phases de l'ART, en d'autres termes, ne pas repartir à zéro dans ces entretiens avec les jeunes] pour innover et offrir à des jeunes quelque chose de différent : je suis venue pour cela* ».

## II – Approche méthodologique

### a/ Que faire de ce que l'on sait déjà du parcours du jeune ?

Le repérage préalable de quelques temps forts et situations complexes du parcours par les chercheuses, à partir des parcours reconstitués avec les professionnels (tableaux, entretiens, focus groupes), pourrait-il les aider durant ces entretiens à établir des liens avec ceux que le jeune introduit dans son récit ou ses bouts de récit, et à rebondir sur ces épisodes, pour s'y attarder ?

Nous pointons deux écueils à cette mobilisation d'éléments du parcours connus par ailleurs :

-Cela comporte un risque d'induire.

-Cela est éthiquement délicat de rapporter dans l'entretien des éléments d'un parcours que le jeune n'a pas participé à reconstituer, même si cela est sans doute un riche matériau. C'est le statut de ce matériau qui pose question d'un point de vue éthique.

Mais on peut nuancer cette réserve, dès lors que les jeunes savent qu'une recherche est menée à leur sujet et que leurs interlocutrices arrivent à eux avec une première connaissance de leurs parcours acquise auprès des professionnels qui les ont accompagnés et pris en charge.

Donc, dans une posture toujours inductive (non directive), le principe est de toujours repartir des événements et situations qui sont amenés par le jeune lui-même, et de faire potentiellement des liens avec des séquences qui ont posé question aux professionnels, sans trop diriger la conversation, sans induire.

### **b/ Prises, balises, supports**

-Repartir de questions concrètes, par exemple : « *comment tu es arrivé dans les lieux ?* », et non pas de questions générales qui seraient déroutantes.

-Leur proposer de faire une frise de leurs parcours ?

Une réserve est émise sur la construction de ce support durant ces entretiens par crainte qu'en les attelant à la réalisation d'une frise de (tout) leur parcours, on risque de les couper dans l'élan de leur récit, et leur enlever la possibilité de déplier celui-ci là où ils veulent aller ou s'attarder. La frise à la rigueur peut être un support pour le chercheur, plutôt qu'une médiation durant l'entretien, et n'est pas à restituer telle quelle si l'on part sur des parcours fictionnels.

La frise peut être aussi quelque chose que le jeune remporte avec lui après cet entretien.

On cite l'exemple d'un jeune (Killian) qui avec son éducatrice de MO PJJ s'est volontiers prêté à cet exercice. La frise réalisée, constituée de pleins et de vides là où on ne les attendait pas, soulevait des tas de questions qui ont été une base intéressante de discussion avec lui.

Un autre exemple est amené par Pierrine Robin, d'une jeune placée au Québec qui avait eu besoin de faire une frise (c'était sa demande) à partir de tous ses lieux d'accueil qu'elle avait pu reconstituer grâce aux cahiers de sa mère.

-Le recours à des méthodes visuelles : le support des photos

Intérêt : susciter l'émotionnel avant de passer au discours ; convoquer le réel, le quotidien en même temps que l'imaginaire La question se posant de savoir qui sélectionne ces photos qui serviront de supports au récit et à la prise de parole.<sup>12</sup>

En bref, le choix des supports est à envisagé au cas par cas, et en situation, sa pertinence pouvant évoluer au fil de l'entretien lui-même.

Mais dans tous les cas, il y a besoin de penser à des balises pour des jeunes qui n'ont pas l'habitude de se narrer.

### **c/Temps formels et temps informels**

Ouvrir la possibilité d'enchaîner deux modalités de rencontre, l'informel (moment de repas, de balade, ou autre à imaginer) pouvant s'articuler variablement aux moments d'entretien plus formels. Les temps informels *en amont* permettraient d'installer la confiance et de faire connaissance, quand à l'inverse les temps informels *en aval* des temps de prise de parole plus

---

<sup>12</sup> Dans les exemples d'enquête amenés par Pierrine Robin, les photos ont été prises avec les personnes enquêtées (des parents d'enfants confiés) ou bien ont été choisies en amont par les chercheurs pairs (en vue de l'utilisation du photolangage dans leurs entretiens avec des jeunes).

formalisés permettraient de « soutenir ce qu'aurait suscité comme émotion le processus d'enquête » (référence à une recherche réalisée par Pierrine Robin, et aux moments de convivialité passés ensemble durant quelques weekends entre chercheuses, chercheurs pairs / et jeunes enquêtés).

Les temps informels peuvent être pour certains le moment où justement « *la parole émerge, quand on ne cherche pas à la faire émerger, quand il n'y a pas d'attente* », à l'instar de la pratique d'accueil de l'UEAJ où l'entretien est grâce à cette posture « un peu la dernière phase ».

#### **d/ Enregistrement**

L'enregistrement des moments d'entretien formels est à envisager, mais toujours en demandant au préalable l'autorisation au jeune et en lui en garantissant l'usage confidentiel et l'anonymisation. Un point non dissociable de la question de la restitution (voir *infra*).

#### **e/ Progressivité de l'enquête**

Il est imaginé que l'on pourrait commencer avec un jeune que l'on connaît bien (ou avec lequel cela pourrait être d'emblée « plus aisé ») et 'peaufiner' notre approche à partir de l'expérience de ce premier entretien, ce qui ne veut pas dire que nous nous y lancerions sans préparation bien sûr.

Cela laisserait à ceux des jeunes qui mettent du temps à répondre de prendre le temps qui leur est nécessaire, en parallèle du commencement de ce volet d'enquête.

### **III- Comment inviter les jeunes concernés par l'ART à participer à la dernière étape de la recherche ? Comment formuler notre invitation ?**

Importance décisive de la manière dont est présentée l'action-recherche aux jeunes qui y sont associés, et dont est présentée leur contribution à cette recherche

(« Leur demander leur avis c'est en faire des sujets<sup>13</sup> là où ils ont été des colis. » (Séminaire du 29 septembre 2020). Dans ce moment de présentation de ce pourquoi on est ensemble, on les instaure en quelque sorte comme des co-chercheurs).

Ce qui suit est une retranscription des échanges de l'après-midi, réordonnée en vue d'un relais auprès des jeunes pressentis. D'où la forme au « vous ».

L'idée est juste de s'en inspirer, et de puiser dans cette suite de propositions qui ont fusé lors du séminaire du 29 septembre, en ayant à l'esprit que cette présentation de l'ART sera certainement formulée de manière plus succincte aux jeunes, et dans des ordres à chaque fois différent.

---

<sup>13</sup> La question de faire de ces jeunes des « sujets » a été débattue le matin à partir de l'expérience des éducateurs PJJ et ASE dans leur relation d'accompagnement des jeunes qu'ils ont en référence – une expérience consistante repérée par Béatrice Deries dans les matériaux déjà récoltés, entretiens et focus groupes. Être un sujet, pour un jeune, ce serait dans le cas présent s'engager avec sa subjectivité dans la production de la recherche. Or si l'on veut provoquer la subjectivité d'un jeune cela demande à celui qui la sollicite (le professionnel, le chercheur) d'être sujet soi-même. Pierrine Robin fait référence à l'enquête menée avec et par les pairs où les jeunes enquêteurs se sont beaucoup racontés pour faire émerger la subjectivité des jeunes enquêtés.

### **Pourquoi vous associer, vous inviter à participer ?**

Les professionnels de la PJJ Auvergne, du CDEF, de l'Aide sociale à l'Enfance, de la pédopsychiatrie qui sont à l'origine de cette recherche (une recherche qui a commencé déjà il y a plusieurs années – 2018) ont l'intuition « *qu'ils n'ont pas toujours été bons* », dans leurs fonctionnements, dans celui de leurs institutions, dans la manière dont ils travaillent ensemble autour des adolescents et jeunes, et ils aimeraient vous questionner là-dessus, et recueillir votre parole là-dessus.

En effet, pour arriver à comprendre ce qui ne va pas, ce qui peut être amélioré, on a besoin de plusieurs points de vue : celui des professionnels dans leur diversité, mais aussi celui des jeunes concernés. D'où notre invitation à ce que vous participiez à cette action-recherche à partir de votre expérience. On est convaincu que votre expérience personnelle et ce que vous pouvez nous en dire peut nous aider à avancer dans la compréhension de ce qui met parfois et même souvent en échec vos parcours. Comment vous avez vécu personnellement vos passages d'un lieu à un autre et comment vous avez vécu ce qui était attendu de vous dans ces moments-là par exemple. Vous avez des choses à dire là-dessus qui peuvent nous aider à faire grandir notre compréhension des choses, et à améliorer nos pratiques. Votre avis compte. Votre retour sur certains moments de votre parcours et sur votre expérience personnelle, et ce que vous avez envie d'en dire, peuvent nous aider à répondre à certaines questions qu'on se pose sur le système de prise en charge, sur le fonctionnement des institutions, et sur la manière dont on travaille ensemble, ou pas assez ensemble, les uns avec les autres, autour de vous.

Ces entretiens, qui ressembleront plutôt à des conversations, seront libres, c'est à-dire qu'on y abordera ce que vous voudrez partager, sans être forcés de répondre à des questions ou de parler d'un sujet ou d'un autre. Vous serez libres de ne pas revenir sur des moments de votre histoire dont vous ne souhaitez pas parler. Cependant les chercheuses vous aideront dans ces moments d'échange, dans ces prises de parole, et ne vous laisseront pas seuls dans le silence, elles pourront vous donner des idées, en commençant la conversation, en trouvant avec vous des supports.

Ces personnes qui vont conduire des entretiens avec vous ne sont pas des éducatrices, ni des psychologues, ni des juges. Et elles ne travaillent pas dans les lieux qui vous accueillent ou vous ont accueillis, et elles ne sont pas en relation avec les professionnels de ces lieux en dehors de cette recherche<sup>14</sup>. Si bien que ce vous leur confierez de vous et de vos parcours personnels, et de vos relations avec les professionnels et avec les lieux de prise en charge, n'aura pas de conséquence sur votre accompagnement ni sur votre parcours judiciaire. Tout d'abord, ces éléments recueillis par les chercheuses resteront absolument confidentiels, ils ne circuleront pas, et d'autre part ils serviront à comprendre des questions plus larges que vos parcours individuels, ils serviront à comprendre des questions collectives. C'est en cela que ceux qui

---

<sup>14</sup> Les chercheuses ont déjà une première connaissance des parcours de certains jeunes qui seront associés ; une première connaissance recueillie au cours des premières étapes de la recherche. Mais ce qu'elles connaissent déjà de leur parcours ne doit pas faire écran à une autre version de l'histoire, celle du jeune, et cette première connaissance dont elle dispose au sujet de son parcours est plutôt là pour les aider à engager la conversation avec lui. Ce cadre de la recherche pourra être expliqué aux interlocuteurs (en trouvant les mots simples pour le dire) pour installer une transparence dans l'échange, et de la confiance.

parmi vous participeront à ces moments d'entretien sont eux aussi, de leur place, des chercheurs.

### **Anticiper sur la restitution de la recherche**

Vous embarquer dans cette recherche, cela nous engage à vous en faire une restitution. A vous transmettre ce qui va en ressortir. Cette restitution vous sera faite, comme aux autres participants, même si on n'en connaît pas encore la forme, même si on ne sait pas encore comment. Vous pouvez d'ailleurs nous donner des idées là-dessus, exprimer des souhaits.

On pourrait commencer par demander aux jeunes interviewés de choisir eux-mêmes leurs pseudos.

L'un des temps de la rencontre pourrait être consacré à matérialiser avec eux leur contribution à cette restitution (une frise si cette médiation a été retenue ; une photo...).

Cette restitution garantira l'anonymat des informations que vous nous aurez communiquées, et aussi l'anonymat des réflexions que vous aurez partagées avec nous. On ne pourra pas vous reconnaître à travers ce qui sera publié (seuls vous, pourrez peut-être vous y reconnaître). Ce qui n'empêchera pas que vous serez reconnus comme ayant apporté une part à cette recherche.

Cependant, une chose importante à savoir, c'est que vous êtes libres de répondre oui ou non à notre proposition de participer à cette recherche ; et que dans un sens ou dans un autre, cela n'aura pas de conséquence sur votre éventuel accompagnement ni sur les liens que vous avez avec les éducateurs, les psychologues, les juges...

Enfin, c'est avec vous que l'on va choisir comment va se dérouler cette rencontre avec les chercheuses, on va le définir avec vous et avec elles, au cas par cas.

**Quand** : ces rencontres auront lieu si possible pendant le mois de novembre. On commence par programmer *une* rencontre, avec une durée qui variera selon ce qu'on décide de faire ensemble (l'idéal serait de pouvoir réaliser deux entretiens, mais décision est prise de nous en tenir à un seul compte tenu des contraintes liées au public, et de considérer la possibilité d'un deuxième entretien comme un « *bonus* »).

**Avec qui** : vous pouvez choisir une personne en qui vous avez confiance qui peut être présente lors de cette conversation avec la ou les chercheuses. L'essentiel est de la connaître suffisamment bien pour que cela ne vous empêche pas de parler librement<sup>15</sup>. Une personne dont la présence peut vous rassurer et qui n'est pas forcément votre éducatrice ou éducateur référent, mais qui peut l'être aussi. Et si il ou elle est présent, ce pourrait être pendant un moment seulement de cette rencontre avec les chercheuses. Les choses peuvent être souples, ce qui compte c'est que ce soit décidé librement avec vous.

**Où** : là encore [à l'exception de ceux qui sont en détention avec qui la question ne sera pas abordée, ou alors à l'intérieur de marges restreintes données par le cadre pénitentiaire], on va choisir avec vous le lieu de cet échange, de cet entretien, un entretien qui pourra être d'ailleurs plutôt une conversation : choix de quelle ville, ou de quelle campagne, et de l'endroit dans la ville ou dans la campagne...

---

<sup>15</sup> Dans une recherche avec et par des jeunes (anciennement) confiés à l'ASE, Pierrine Robin relate une expérience d'entretien par un enquêteur pair auprès de deux adolescents simultanément. Ils se connaissaient bien et les interactions entre ces deux adolescents durant l'entretien ont enrichi le matériau recueilli.

Possibilité de nous retrouver lors d'une balade à pieds, d'un repas au restaurant, puis de nous poser quelque part pour mieux discuter...

#### **IV - Liste des 9 jeunes pressentis suivis des professionnels chargés de les contacter**

Le principe retenu est de repartir de « la liste des 15 » (les fiches parcours initiales) et de n'en exclure aucun a priori, y compris ceux qui sont en détention. On laisse aux jeunes l'initiative de dire oui ou non. Dès lors qu'ils disent oui, on les inclut.

Notre crainte d'un risque encouru par le jeune dans le fait de se raconter ne peut être retenue *a priori* comme un critère d'exclusion : Qu'en sait-on ? C'est nous qui le disons ?

##### ➤ 9 jeunes pressentis

-Killian  
-Jamal –  
-Rabir\*  
-Steve  
-Hakim  
-Murielle  
-Jordan  
-Valentin  
-Donald

Ce sont les professionnels qui relaient la proposition auprès des jeunes, et qui les mettent ensuite en relation avec les chercheuses\*\* pour concevoir ensemble les modalités de la « conversation ».

Pour ceux suivis d'un astérisque\*, la DT voit en parallèle avec le SPIP.

\*\*Deux chercheuses, ensemble ou séparément selon les contextes / contraintes... : Béatrice Deries et Marion Gros.

#### **V - Calendrier**

- Le 16 octobre 2020 au plus tard, on se donne pour objectif d'avoir l'effectif des jeunes ayant répondu oui ou non à la proposition d'entretien.
- Le 6 novembre au plus tard, les dispositifs de conversation sur mesure sont conçus, via des appels téléphoniques à Béatrice Deries : 06 71 93 08 46 / mail : [beatrice-deries@ecole-rockefeller.com](mailto:beatrice-deries@ecole-rockefeller.com)
- Mise en place des rencontres avec les jeunes et réalisation des entretiens à partir de novembre.